MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction générale de la création artistique

CEFEDEM RHÔNE-ALPES

Campagne d'habilitation 2014-2015

Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien, de danseur, de comédien
Diplôme d'État de professeur de musique

Ensemble des documents à adresser pour le 15 DÉCEMBRE 2014 à
DGCA, service du spectacle vivant, sous-direction de l'emploi et de la formation, bureau des enseignements et de la formation,
62 rue Beaubourg, 75003 PARIS

Sommaire

Livret I - Structuration et activité de l'établissement ..... p. 4

1 – Présentation de l'établissement : informations administratives et financières et données d'activité ..... p. 5

1.1 – Dénomination et statut de l'établissement ..... p. 5 et ANNEXE 1

1.2 – Offre de formation de l'établissement pour l'année universitaire en cours (2014-2015) ..... p. 7

1.3 – Descriptif des locaux et du matériel ..... p. 8

1.4 – Direction et administration – Encadrement pédagogique du 1er cycle d'enseignement supérieur ..... p. 10 et ANNEXE 2

1.5 – Instances de gestion et de gouvernance de l'établissement ..... p. 15

1.6 – Effectifs d'étudiants en formation initiale dans les cursus conduisant à la délivrance de diplômes nationaux de 1er cycle d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2014-2015 ..... p. 18

1.7 – Effectifs de stagiaires en formation continue dans les cursus conduisant à la délivrance de diplômes nationaux de 1er cycle d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2014-2015 ..... p. 22

1.8 – Budget de fonctionnement de l'établissement pour les formations de 1er cycle d'enseignement supérieur – présentation analytique.....p. 24 et ANNEXE 3

2 – Rayonnement et partenariats ..... p. 25

2.1 – Positionnement dans le paysage de l'enseignement supérieur au niveau régional, national et international ..... p. 25 et ANNEXES 4, 5

2.2 – Éléments d'observation des cursus de 1er cycle d'enseignement supérieur ..... p. 26 et ANNEXE 6

Livret II – Projet de formation de l'établissement ..... p. 30

1 – Cursus de formation de 1er cycle d'enseignement supérieur soumis à une demande de renouvellement d'habilitation ..... p. 30 et ANNEXE 8

2 – Organisation pédagogique du ou des cursus de formation conduisant à la délivrance de diplômes nationaux de 1er cycle d'enseignement supérieur soumis à demande de renouvellement d'habilitation ou de première habilitation ..... p. 31 et ANNEXES 9, 10, 11, 12

ANNEXES ..... p. 33

Livret I

Structuration et activité de l'établissement

1 – Présentation de l'établissement : informations administratives et financières et données d'activité

1.1 – Dénomination et statut de l'établissement

Joindre une copie des statuts signés avec récépissé de déclaration pour association et/ou arrêté préfecture pour EPCC en **ANNEXE 1**

Dénomination de l'établissement : CEFEDEM Rhône-Alpes

Adresse du siège social : 14 rue Palais Grillet
Commune : LYON
Code postal : 69002
Site internet : www.cefedem-rhonealpes.org

Personne à contacter pour le suivi du dossier : François JOURNET

Téléphone : 04 78 38 40 00
Télécopie : 04 78 38 40 03
Mél : cefedem@cefedem-rhonealpes.org

Statut :

□ Établissement public national (EPN)
□ Établissement public de coopération culturelle (EPCC)
X Association

Préciser, le cas échéant
X *Association, opérateur d'État*
□ *Association de préfiguration d'EPCC*

Pour une **ASSOCIATION**

Préciser les enjeux et les perspectives d'évolution en EPCC ou de rattachement à un EPCC ou un EPN existant, ainsi que l'échéance et les modalités (ex : intégration, convention de partenariat pour dispenser la formation).

A la demande de la DRAC Rhône-Alpes, le Cefedem Rhône-Alpes étudie les modalités d'un rapprochement avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon

En juin 2013, la DRAC Rhône-Alpes a donné comme mission au Cefedem Rhône-Alpes de se rapprocher du CNSMD de Lyon. Des discussions ont été conduites durant l'année 2013-2014, et un comité de pilotage a été créé qui réunit les deux établissements sous la conduite conjointe de la DRAC et de la DGCA.

La première réunion de ce comité s'est tenue le 3 décembre 2014. Une redéfinition des thèmes de travail a été faite et un calendrier de travail a été redéfini. La composition de notre groupe de travail a été communiquée dans les jours suivants. La date de la première réunion de ce groupe reste à déterminer dans les premiers jours de janvier 2015.

1.2 – Offre de formation de l'établissement pour l'année universitaire en cours (2014-2015)

Ensemble des cursus conduisant à des diplômes nationaux du spectacle vivant existant dans l'établissement

Diplômes spectacle vivant, 1er cycle *(y compris habilitation à dispenser la formation conduisant au DE danse)*

			Date de 1re habilitation	Habilitation en cours	
				Date	Échéance
x DE musique	**x Enseignement instrumental ou vocal**	***x*** *Classique à contemporain*	Établissement créé en 1990	29/07/11	Juin 2015 (après reconduction)
		x *Musique ancienne*			
		x *Musiques traditionnelles*			
		x *Jazz*			
		x *MAA*			
	x Formation musicale				
	x Accompagnement	*x musique*			
		x danse			
	x Direction d'ensembles	*x instrumentaux*			
		x vocaux			

1.3 – Descriptif des locaux et du matériel

A – Différents sites : sans objet

B – Locaux – surfaces

Administration

Superficie utile : 85 m²

Nombre de salles : 6

Enseignement et formation

Superficie utile : 415 m²

Nombre de salles : 11

Salles spécialisées :

Documentation : 30 m²
Grande salle de cours 80 m²
Deux salles de cours moyenne : 50 m² *(à l'unité)*
Une salle de cours : 40 m²
Une salle de travail : 30 m²
Deux petites salles de travail : 20 m² *(à l'unité), dont une équipée en matériel informatique.*
Studio 1 : 25 m²
Studio 2 : 40 m²
Cafétaria : 30 m²

C – Équipement

Matériel d'activité artistique :

- 3 pianos à queue
- 4 pianos droits
- 1 contrebasse
- 1guitare
- 1 harpe
- 1 épinette
- 1 marimba
- 1 xylophone
- 1 vibraphone
- 3 batteries
- 8 postes MAO
- 2 tables de mixage
- 2 cartes son
- 1 sono HK
- 2 amplificateurs guitare
- 2 amplificateurs basse
- 2 enceintes amplifiées SM 350
- 1 video-projecteur

Matériel bureautique :

- 10 postes informatiques
- 1 serveur informatique
- 2 photocopieurs

Équipement technique :

- 1 manche d'évacuation
- 1 centrale incendie

D. Locaux – travaux

a) État général des locaux
L'état général de l'établissement est satisfaisant. Une visite effectué par les pompiers à notre demande n'a mis en évidence aucune carence pour un établissement recevant du public de 5° catégorie.

b) Travaux en cours

c) Travaux en projet
Une étude est en cours pour établir les modalités d'une mise en conformité pour l'accueil des personnes à mobilités réduites. L'immeuble, placé dans le centre historique, présente des contraintes fortes.

Étude de faisabilité

- Réalisée : □ Oui X Non
- En cours de réalisation : X Oui □ Non

Montant estimé ou arrêté de l'investissement : Non encore établi.

Préciser le plan de financement pluriannuel et le montage en termes de financements croisés sur le projet d'investissement *(montant investi par chacun des partenaires de l'établissement, investissement porté par l'établissement avec apports des partenaires…)*

1.4 – Direction et administration – Encadrement pédagogique du 1er cycle d'enseignement supérieur

Joindre un organigramme de l'équipe de direction et d'administration et un organigramme de l'équipe d'encadrement pédagogique (suivi de la scolarité, des études et des cursus de formation) en **ANNEXE 2**

Équipe de direction et d'administration

Fonction (préciser l'intitulé si différent)	Nom, prénom	Mandat ou contrat			Horaire hebdomadaire
		Date début	Durée	Type	
Directeur – Directrice	Jacques MOREAU	01/09/07		x CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	x Temps plein □ Temps partiel * :_____
Adjoint(e)	Dominique CLÉMENT	01/09/91		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein x Temps partiel* :_____
Secrétaire général(e)	François JOURNET	01/09/90		x CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	x Temps plein □ Temps partiel* :_____
Coordination administrative	Hermine MORTEROL	14/10/96		x CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	x Temps plein □ Temps partiel* :_____
Comptabilité	Alain DECUGIS	01/10/08		x CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein x Temps partiel* :___2/5_____
Suivi de la scolarité	Souad BOUMERZOUG	01/10/11		x CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	x Temps plein □ Temps partiel* :_____

* Préciser le volume horaire

Équipe d'encadrement pédagogique du 1er cycle d'enseignement supérieur

Fonction (préciser l'intitulé si différent)	Nom, prénom	Contrat		Contrat	Horaire hebdomadaire
		Date début	Durée		
Responsable des études				□ CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein □ Temps partiel* :_____
Responsable des relations avec l'université				□ CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein □ Temps partiel* :_____
Responsable des stages, échanges internationaux				□ CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein □ Temps partiel* :_____
Responsable DNSP de musicien				□ CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein □ Temps partiel* :_____
Responsable DE musique				□ CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein □ Temps partiel* :_____
Responsable DNSP danseur				□ CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein □ Temps partiel* :_____
Responsable DE danse				□ CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein □ Temps partiel* :_____
Responsable DNSP comédien				□ CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein □ Temps partiel* :_____
Responsable VAE, formation continue				□ CDI □ CDD □ Droit public □ Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein □ Temps partiel* :_____

Autres fonctions et missions structurelles dans le domaine de la scolarité, non recensées supra

Fonction Responsables sectoriels	Nom, prénom	Mandat		Contrat	Horaire hebdomadaire
		Date début	Durée		
Responsable du Centre d'études	Noémie LEFEBVRE	01/10/09		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein □ Temps partiel* :___1/2_____
Responsable des publications	Eddy SCHEPENS	01/09/90		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein x Temps partiel* :___1/4___
Musiques classiques	Dominique CLÉMENT	01/09/91		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	x Temps plein □ Temps partiel* :_____
Musiques traditionnelles	Jean BLANCHARD	01/09/04		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein x Temps partiel* :___3/5_____
Musiques Jazz	Philippe ROCHE	18/11/97		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein x Temps partiel* :___3/5_____
Musiques actuelles amplifiées	Bruno BERNARD	01/09/07		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein x Temps partiel* :___3/5_____
Formation musicale – Direction de choeurs	Régine THÉODORESCO	20/10/96		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein x Temps partiel* :___1/4_____
Informatique musicale et Formation Professionnelle Continue	Philippe CHOLAT	31/12/02		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	x Temps plein □ Temps partiel* :_____
Pratiques artistiques sur un territoire	Philippe GENÊT	01/12/14		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein x Temps partiel* :___1/3_____

Sciences de l'éducation	Hélène GONON	01/01/99		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	x Temps plein □ Temps partiel* :_____
MAO et musiques électroniques	Guillaume DUSSABLY	01/01/09		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein x Temps partiel* :___1/2_____
FDCE - Suivi des dispositifs	Samuel CHAGNARD	01/11/06		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	x Temps plein □ Temps partiel* :_____
FDCE - Suivi des dispositifs	Claire HARANGER-SEGUI	01/09/14		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein x Temps partiel* :___1/4_____
FDCE - Suivi des dispositifs	Hélène BARRÉ	01/09/14		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein □ Temps partiel* :___1/4___
FDCE - Suivi des dispositifs	Nicolas SIDOROFF	01/01/14		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	□ Temps plein x Temps partiel* :___1/2_____
Responsable des outils numériques	Sandrine DESMURS	25/09/06		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	x Temps plein □ Temps partiel* :_____
Ressource documentaire et responsable bâtiment	Ralph MARCON	08/05/00		x CDI □ CDD □ Droit public x Droit privé □ Autre, préciser :	x Temps plein □ Temps partiel* :_____

L'équipe pédagogique est également composée de professeurs-référent et de personnes ressource qui accompagnent les étudiants dans les dispositifs de formation.
Cf PJ : Organigramme du personnel de l'établissement (PJ 2-1)

Synthèse des ressources (équipe de direction et d'administration et encadrement du 1er cycle d'enseignement supérieur) pour l'année universitaire en cours (2014-2015) :

Nombre total de

- CDI de droit public : _____
- CDD de droit public : _____
- CDI de droit privé : 22
- CDD de droit privé : _____
- Autres statuts : __

Total en équivalent temps plein (ETP) : 14 Montant total de la masse salariale correspondante : Pour la formation initiale 602 732 euros, pour la formation diplomante en cours d'emploi, 80 896 euros, pour la formation continue, 147 627 euros, pour la VAE, 21 905.

1.5 – Instances de gestion et de gouvernance de l'établissement

ASSOCIATION – *Le cas échéant, préciser la composition de l'assemblée générale et du bureau, si fonctionnement organisé comme tel, et expliquer le rôle de chaque instance de gestion (CA, AG, bureau) ainsi que leur rythme de réunion et leur articulation dans le cadre du fonctionnement de l'établissement.*

Composition de l'assemblée générale
L'Association est constituée :

a) de membres de droit, dont la liste est précisée ci-dessous :

- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles au Ministère de la Culture pour la Région Rhône-Alpes, ou son représentant ;
- Une personnalité qualifiée dans le domaine musical, désignée par le Ministère de la Culture,
- Un représentant de l'association des directeurs de conservatoires de la région Rhône-Alpes
- Le directeur du CNSMD de Lyon ou son représentant.
- Le Directeur du CFMI de Lyon ou son représentant
- Un représentant de l'université Lyon 2
- Deux représentants élus des étudiants de la formation initiale
- Deux représentants élus des enseignants permanents du centre

b) de douze membres d'honneur au plus :

Toute personne physique ou morale ayant des compétences en matière de musique ou de formation, ou ayant des responsabilités au sein des collectivités locales et ayant rendu des services à l'Association, agréées par le Conseil d'Administration. Leur mandat est de trois ans renouvelable.

En Octobre 2014, ces membres sont les suivants :

Gérard Authelain, ancien directeur du Cfmi de Lyon,
Christiane Audemard-Rizzo, retraitée, chargée de mission Culture auprès de la Métropole de Grenoble
Nicolas Bange, Directeur du Conservatoire à rayonnement régional de Villefranche sur Saône
Simone du Breuil, Présidente d'honneur de la Fnapec
Emmanuel Cury, Détaché aux services culturels de la ville de Grenoble (ancien Directeur du CRR de Grenoble et du CRC d'Eybens)
Michel Develay, professeur émérite - Université Lyon 2
Jean-Marie Morel, compositeur, ancien inspecteur, ancien directeur des études du CNSMD de Lyon,
Guy Dumélie, Président d'honneur de la FNCC,
Thierry Duval, directeur du Centre de Ressources Yvelines (CRY) pour la musique
Jean-Yves Haymoz, enseignant au CNSMD de Lyon et à la Haute Ecole de Genève
Jacques Sauvageot, historien et critique d'art, ancien président de l'Association nationale des directeurs d'écoles d'art, ancien directeur de l'école des Beaux-Arts de Rennes

Composition du bureau de l'association

Jacques Sauvageot, président
Martial Pardo, secrétaire
Christiane Audemard-Rizzo, trésorière

Rôle et articulation de ces instances de gestion dans le fonctionnement de l'établissement

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'Association énumérés à l'article 4. Elle se réunit une fois par an en session ordinaire et chaque fois qu'elle est convoquée soit à l'initiative du Conseil, soit sur la demande du quart des membres de l'Assemblée Générale. L'Assemblée entend les rapports sur la gestion du conseil d'Administration et sur la situation financière de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la moitié de ses membres est nécessaire à la validité des délibérations. Si cette proportion n'est pas atteinte, le Conseil est convoqué à nouveau et à 15 jours d'intervalle au moins. Il peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou valablement représentés.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision nécessaire à l'administration de l'Association et à la réalisation de ses objectifs à l'exception des actions qui sont réservées à l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice clos, arrête le budget de exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Composition du conseil pédagogique pour l'année universitaire en cours
Préciser l'intitulé exact de l'instance et son rythme de réunion. Si la composition de cette instance a changé depuis la précédente habilitation, préciser la nature du changement et ses raisons.

Conformément au nouveau règlement intérieur, adopté par le CA le 30 mai 2012, le conseil pédagogique s'intitule « Conseil des études » et il est défini ainsi (Article 3 du règlement intérieur) :

Le conseil des études a pour mission d'émettre un avis ou de formuler des propositions pour toutes les questions liées à la mise en œuvre des programmes de formation et au déroulement de la scolarité des étudiants. Il a ainsi notamment pour mission de préciser les dispositifs de formation inclus dans chaque unité d'enseignement. L'organisation de ces unités d'enseignement est présentée sous forme de fiches annexées au règlement des études.

Outre le directeur du Cefedem qui le préside, il est composé de :
- trois enseignants de l'équipe pédagogique permanente, au moins,
- un délégué des étudiants, ou son représentant, pour chacune des promotions en cours d'études,
- deux représentants de l'administration du Cefedem,
- le cas échéant de représentants des établissements partenaires de formation.

L'élection des délégués des étudiants est décrite à l'article 5 du présent règlement.

Le conseil des études peut s'adjoindre toute personne dont il jugerait la présence pertinente en rapport avec les sujets à traiter.

Ce Conseil se réunit au moins cinq fois par an.

La composition de ce Conseil a été inscrite dans le nouveau règlement dans son état minimal statutaire. Le plus souvent, l'ensemble des enseignants y sont présents.

Le cas échéant, composition des instances pédagogiques internes (unités ou départements de formation)

DE de professeur de musique

La seule instance en dehors du Conseil des études est la commission de trois enseignants conforme à l'arrêté du 5 mai 2011, notamment les articles 2, 7, 8, 9. Cette commission se réunit autant que de besoin, les enseignants qui la composent sont désignés pour chaque réunion.

1.6 – Effectifs d'étudiants en formation initiale dans les cursus conduisant à la délivrance de diplômes nationaux de 1er cycle d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2014-2015

Nombre total d'étudiants en formation initiale pour l'année universitaire 2014-2015 : 73

Limite d'âge pour l'inscription en formation initiale : sans limite d'âge (dans la limite des conditions d'accès à la formation initiale précisée dans l'article 2 de l'arrêté du 5 mai 2011.

Ouverture du concours d'entrée aux candidats non titulaires du baccalauréat : **x Oui** □ Non
Mais cet accès est soumis à l'avis de la commission de trois enseignants citée ci-dessus. Celle-ci reconnaît la validité d'un diplôme égranger (justifé dans tous les cas présentés par un diplôme d'enseignement supérieur). Dans le cas d'un avis favorable pour un étudiant français non titutlaire du baccalauréat – ce qui ne s'est pas encore produit - l'obtention du diplôme serait soumise à l'obtention d'un équivalent du Baccalauréat (DAEU).

Existence d'un cursus préparatoire au sein de l'établissement : □ DNSP musicien □ DNSP danseur □ DNSP comédien □ Autre, préciser : **NON**

MUSIQUE – Effectifs aux concours d'entrée en formation initiale pour l'année universitaire 2014-2015

	Candidats présents	Candidats reçus	Dont...								
			non bacheliers	bénéficiaires d'une VAA	Issus d'un...						
					cursus préparatoire	CEPI	CRR, CRD cycle spé.	CRR, CRD cycle perf.	établissement étranger	Pôles	CNSMD
DE musique	96	32	0	2		1	20	5	2	2	4

	Périodicité du recrutement	Année du dernier recrutement
DE musique	1 fois/an (épreuves écrites à transmettre fin Août, épreuves artistiques et orales courant septembre)	2014

MUSIQUE – Articulation DE de professeur de musique – DNSPM
Modalités de l'articulation

□ Concours d'entrée commun DE et DNSPM : **X** Parcours simultané aménagé : pour les étudiants du CNSMD de Lyon □ Parcours individualisé au cas par cas

□ Ouverture au parcours DNSPM après obtention du DE

□ automatique □ sur avis de l'équipe pédagogique □ sur avis du jury terminal

X Ouverture à une formation complémentaire pour l'obtention du DE après obtention du DNSPM : Pas de DNSPM dans l'institution, donc recrutement par le concours d'entrée et VAA appliquée.

X Autre : Parcours aménagé avec le CFMI pour obtention du DE et du DUMI en 3 ans.

DROITS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITÉ, BOURSES – Formation initiale, 1er cycle d'enseignement supérieur

Droits d'inscription au(x) concours d'entrée pour 2014-2015
Montant individuel : 50 euros Montant total perçu par l'établissement : 3.750 euros

Droits de scolarité pour 2014-2015
Montant individuel : 550 euros Montant total perçu par l'établissement : 30.900 euros

Nombre total d'étudiants boursiers en 2014-2015 : 13

Nombre total d'étudiants ayant demandé à bénéficier d'un FNAUAC : .....

Nombre total d'étudiants bénéficiant
- d'un FNAUAC : .....
- d'un FNAU ponctuel du Crous : .....

Avantages accordés aux étudiants boursiers

	Oui	Nombre	Dont au taux 0	Dont hors taux 0*	**Non**
Exonération des droits d'inscription au concours d'entrée	□				x
Tarif réduit pour l'inscription aux concours d'entrée	□				x
Exonération des droits de scolarité	x	13			□

* Le cas échéant, préciser le(s) taux au(x)quel(s) l'exonération est appliquée.

Répartition des étudiants boursiers par taux de bourses sur critères sociaux, bénéficiaires d'un FNAUAC, d'un FNAU ponctuel, par cursus et année

	Nb étudiants	Nb étudiants boursiers	Dont aide au mérite	Taux 0	Taux 0 bis	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4	Taux 5	Taux 6	Taux 7	FNAUAC	FNAU ponctuel
DNSPM 0*														
DNSPM 1														
DNSPM 2														
DNSPM 3														
Sous-total 1														
DNSPD 0*														
DNSPD 1														
DNSPD 2														
DNSPD 3														
Sous-total 2														
DNSPC 0*														
DNSPC 1														
DNSPC 2														
DNSPC 3														
Sous-total 3														
DE musique 1	32	2			1	1					1			
DE musique 2	41	10			8	1				1				
Sous-total 4														
DE danse classique 1														
DE danse classique 2														
DE danse contemporaine 1														
DE danse contemporaine 2														
DE danse jazz 1														
DE danse jazz 2														
Sous-total 5														
TOTAL	73	12			9	2				1	1			

** DNSP 0 : cursus préparatoire*

1.7 – Effectifs de stagiaires en formation continue dans les cursus conduisant à la délivrance de diplômes nationaux de 1er cycle d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2014-2015

1. Entrée en formation pour l'année universitaire 2014-2015
Modalités d'entrée en formation continue : □ sur dossier **X** examen

Effectifs à l'entrée en formation

	Candidats	Reçus
DNSPM Instrumentiste Chanteur		
DNSPM chef d'ensembles instr. ou vocaux		
DNSPM métiers de la création musicale		
DE musique – Parcours spécifique pour les enseignants en cours d'emploi	45	30

	Candidats	Reçus
DNSPD		
DE danse classique		
DE danse contemporaine		
DE danse jazz		
DNSPC		

2. Nombre de stagiaires en formation continue pour l'année universitaire 2014-2015 : 33 (3 en parcours initial et 30 en parcours FDCE)

DNSPM Instrumentiste Chanteur	1re année	
	2e année	
	3e année	
DNSPM chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux	1re année	
	2e année	
	3e année	
DNSPM métiers de la création musicale	1re année	
	2e année	
	3e année	
DE musique – Parcours formation continue (FDCE)	1re année	30
	2e année	0
DE musique – Parcours formation initiale	2e année	3

DNSPD	1re année	
	2e année	
	3e année	
DE danse classique	1re année	
	2e année	
DE danse contemporaine	1re année	
	2e année	
DE danse jazz	1re année	
	2e année	

DNSPC	1re année	
	2e année	
	3e année	

DROITS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITÉ – Formation continue, 1er cycle d'enseignement supérieur

Droits d'inscription à l'examen d'entrée ou à l'entrée en formation continue pour 2014-2015

Montant individuel : 50 euros Montant total perçu par l'établissement : 2.600 euros

Droits de scolarité en formation continue pour 2014-2015

Parcours FDCE

Montant individuel : 5.850 euros Montant total perçu par l'établissement : 112.904 euros

Parcours de Formation initiale

Montant individuel (parcours formation : 4.118 euros

Montant individuel en cas de non prise en charge : 750 euros (10 personnes)

Droits d'inscription à l'université partenaire pour 2014-2015 : Pas d'université partenaire pour l'obtention du DE

Organismes de prise en charge des stagiaires

Organisme	Montant de la prise en charge individuelle	Nombre de bénéficiaires	Montant perçu par l'établissement
AFDAS Parcours FDCE (Parcours contractualisé sur des dispositifs à 18,15€/h)	5.850 EUROS	8	46.800 EUROS
AFDAS Parcours formation initiale (Parcours contractualisé sur des dispositifs à 9,15€/h)	4.118 EUROS	3	12.354 EUROS
UNIFORMATION	4.500 EUROS	10	45.000 EUROS
SMAC	2.900 EUROS	1	2.900 EUROS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	5.850 EUROS	1	5.850 EUROS

Taxe d'apprentissage au titre de la formation continue et versée par l'AFDAS pour 2014-2015

Montant total perçu par l'établissement : 462,38 euros

1.8 – Budget de fonctionnement de l'établissement pour les formations de 1er cycle d'enseignement supérieur – présentation analytique

Présenter en **ANNEXE 3** les éléments suivants :

A – Budget global de fonctionnement de l'établissement pour l'ensemble des cursus de 1er cycle d'enseignement supérieur

B – Budget par cursus de 1er cycle d'enseignement supérieur

C – Coût étudiant

→ ***Cf. modèles de budgets joints au dossier et notice p. 10 pour indications et recommandations relatives à l'ANNEXE 3***

2 – Rayonnement et partenariats

2.1 – Positionnement dans le paysage de l'enseignement supérieur au niveau régional, national et international

A – Cursus de formation de 2e et 3e cycles d'enseignement supérieur : sans objet

B – Partenariats et coopération avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : politique de site

Partenariats actuels :
- Avec le CNSMD de Lyon : partenariat pour certains étudiants du CSNMD souhaitant se former et obtenir le DE
- Convention avec l'Université Lyon 2, département de Musicologie
- Passerelles avec l'Institut des Pratiques d'éducateur et Formateur (ISPEF, Sciences de l'Education, Université Lyon 2)
- Partenariat avec le CFMI
- Convention avec l'ESPÉ en cours de signature
- Partenariat avec Uniformation et certains départements pour la formation des responsables d'écoles associatives

Partenariats internationaux :
- Partenariat avec l'Association Européenne des Conservatoires

*Fournir en **ANNEXE 5** les informations sur ces partenariats, ou les perspectives de développement dans ce domaine, sur la base des informations et recommandations de la notice.* → ***Cf. notice p. 11.***

2.2 – Éléments d'observation des cursus de 1er cycle d'enseignement supérieur

A – Origine géographique des étudiants en cours de cursus :
NB : Pour les étudiants de nationalité française, l'origine géographique prise en compte est celle du diplôme permettant l'accès à la formation.
Pour les candidats d'une autre nationalité, l'origine géographique prise en compte est celle du pays d'origine.

	DNSPM	DNSPD	DNSPC	DE musique	DE danse
France					
Alsace					
Aquitaine					
Auvergne				1	
Basse Normandie					
Bourgogne				3	
Bretagne				2	
Centre				1	
Champagne-Ardenne					
Corse					
Franche-Comté				3	
Île-de-France				8	
Haute Normandie				1	
Languedoc-Roussillon				4	
Limousin				2	
Lorraine				2	
Midi-Pyrénées				1	
Nord–Pas-de-Calais				1	
PACA				5	
Pays de la Loire					
Picardie					
Poitou-Charentes				1	
Rhône-Alpes				50	
Guadeloupe					

	DNSPM	DNSPD	DNSPC	DE musique	DE danse
Guyane					
Martinique					
Mayotte					
La Réunion					
UE (préciser les pays)				Angleterre	
				Italie	
Hors UE (préciser)				Cuba	
				Japon	
				3 * Chine	
				Equateur	
				Taiwan	
				Uruguay	
				Georgie	
				USA	

B – Échanges internationaux – Attractivité et ouverture internationale

Compte tenu de la spécificité de nos programmes de formation à l'enseignement, de leur durée, nous n'avons pas développé de programme Erasmus. Des perspectives sont en cours d'études. Mais les formalités pour souscrire aujourd'hui aux échanges Eramus+ sont très contraignantes.
Des étudiants effectuent des séjours à l'étranger dans le cadre de leurs projets artistiques, pour lesquels nous leur apportons une aide en complément des financements qu'ils ont pu mobiliser par ailleurs. Par exemple :
Cuba, Argentine, Brésil, Colombie, Algérie, Mali, Corée du Sud, Chine...

Les relations internationales que nous développons n'en existent pas moins, notamment un échange d'enseignants qui s'est mis en place avec le Princess Galyani Vadhana Institute of Music de Bangkok en Thaïlande.

Tous ces échanges sont décrits en annexe 6.

*Renseigner **l'ANNEXE 6**, sur la base des informations et recommandations de la notice.* → ***Cf. notice p. 12***

C – Insertion professionnelle

Dispositif de type « observatoire de l'insertion professionnelle », au sein ou en dehors de l'établissement

x Oui □ Non

Statut : Enquête

Nombre de personnes dédiées : 1 temps partiel

Périodicité des enquêtes : tout les 5 ans

Modalités des enquêtes : Questionnaire quantitatif et qualitatif

Réseau des anciens élèves

x Oui □ Non

Type : □ Annuaire x Magazine x Réseaux sociaux □ Autre(s) :

Nombre de personnes dédiées à l'animation du réseau : 1

Dispositif d'accompagnement de l'insertion professionnelle

□ Oui x Non

Type : □ fonds de professionnalisation □ fonds d'insertion □ Autre :

Nombre de personnes dédiées :

Critères d'accès :

Nombre de bénéficiaires (2014-2015) : Durée du dispositif pour les bénéficiaires :

Structures partenaires :

Budget alloué : Partenaires financiers associés :

Nombre de diplômés depuis la première habilitation à délivrer un diplôme national

	De 1990 à 2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DE musique	404	26	25 + 28 =51 (2 promotions sortantes)	25	29	33	26 + 32 = 51 (2 promotions sortantes)	27

Livret II

Projet de formation de l'établissement

Projet de formation de l'établissement : objectifs contextualisés du projet de formation, organisation et contenus des enseignements

1 – Cursus de formation de 1er cycle d'enseignement supérieur soumis à une demande de renouvellement d'habilitation

A – Diplômes sur lesquels porte la demande

□ **DNSP de**

□ **musicien**

□ « instrumentiste – chanteur » – Instruments : ..... □ id. □ mod.[1]

□ « chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux » – Disciplines : ..... □ id. □ mod.

□ « métiers de la création musicale » □ id. □ mod.

□ **danseur** – Parcours spécifique(s) : ..... □ id. □ mod.

□ **comédien** – Parcours spécifique(s) : ..... □ id. □ mod.

X DE de professeur de musique

x enseignement instrumental ou vocal x classique à contemporain x musique ancienne x musiques traditionnelles x jazz x MAA x id. □ mod.

x formation musicale x id. □ mod.

x accompagnement x musique x danse x id. □ mod.

x direction d'ensembles x instrumentaux x vocaux x id. □ mod.

B – Orientation pédagogiques et artistiques

Fournir en **ANNEXE 8** les éléments de description précis relatifs aux orientations pédagogiques et artistiques des cursus conduisant au(x) diplôme(s) sur le(s)quel(s) porte la demande de renouvellement d'habilitation, sur la base des informations et recommandations de la notice. → ***Cf. notice p. 13.***

1. *id. : renouvellement à l'identique ; mod. : renouvellement avec modification. → Cf. Notice p. 12*

2 – Organisation pédagogique du ou des cursus de formation conduisant à la délivrance de diplômes nationaux de 1er cycle d'enseignement supérieur soumis à demande de renouvellement d'habilitation ou de première habilitation

A – Équipe pédagogique

*Fournir en **ANNEXE 9** les éléments de description précis relatifs à l'équipe pédagogique et enseignante présente ou envisagée (composition, recrutement, statut, etc.), sur la base des informations et recommandations de la notice. → **Cf. notice p. 14.***

B – Organisation de la formation : maquette pédagogique, structuration et articulation des enseignements, partenariats

*Fournir en **ANNEXE 10** les éléments de description précis des enseignements (contenus, articulation, modalités d'accès, etc.), sur la base des informations et recommandations de la notice. → **Cf. notice p. 15. Attention l'ANNEXE 10 est composée de nombreux documents et fiches thématiques. Elle est à constituer sous forme de « dossier ».***

C – Auto-évaluation

L'établissement a-t-il mis en place un dispositif d'auto-évaluation ?

x Oui □ **Non**

***Si oui,** fournir en **ANNEXE 11** les éléments de description précis de ce dispositif ainsi que le résultat des différentes évaluations associées.*

***Si non**, indiquer en **ANNEXE 11** les **points forts** et les **points faibles** de la ou des formation(s) concernée(s).*

D – Validation des acquis de l'expérience (VAE) – Éléments complémentaires à faire figurer en **ANNEXE 12** : → ***Cf. notice p. 18.***

Sessions d'accès par la voie de la VAE aux diplômes nationaux du spectacle vivant que l'établissement est habilité à délivrer (hors DE danse)

Année(s) d'ouverture de cette (ces) session(s) : 2012

Montant individuel des droits d'inscription : Recevabilité : 80 euros | Validation : 700 euros (350 euros en cas de non prise en charge)

Montant global perçu à ce titre : 26.160 euros | 182.480,44 euros

	Dossiers		Tranche d'âge				Origine				Validations	
	déposés	recevables	< 35 ans	35–45	45–55	> 55 ans	Région	Hors région	UE	Autres	partielles	totales
DE musique	329	309	81	135	85	8	254	55			7	247
Enseignement instrumental ou vocal		265									6	218
Classique à contemporain		164									2	135
Musique ancienne		4									0	3
Musiques traditionnelles		10									0	9
Jazz		19									1	14
MAA		68									3	57
Formation musicale		21									0	16
Accompagnement		5									0	3
Direction d'ensembles		18									1	10

ANNEXES

Cefedem Rhône-Alpes

PIECES JOINTES

ANNEXES

1 à 11

Campagne d'habilitation
2014 - 2015

SOMMAIRE DES PIÈCES JOINTES

A N N E X E 1
PJ 1-1 : Statuts de l'établissement
PJ 1-2 : Règlement intérieur
PJ 1-3 : Règlement des études
PJ 1-4 : Récépissé de déclaration

A N N E X E 2
PJ 2-1 : Organigramme du personnel de l'établissement

A N N E X E 3
PJ 3-1 : Budget Formation initiale
PJ 3-2 : Budget Formation continue non diplômante
PJ 3-3 : Budget Formation diplômante en cours d'emploi
PJ 3-4 : Budget VAE
PJ 3-5 : Coût étudiant

A N N E X E 5
PJ 5-1 : Centre d'études
PJ 5-2 : Travaux du Centre d'études
PJ 5-3 : Convention Université Lyon 2 - Musicologie
PJ 5-4 : Formation responsables d'établissements associatifs
PJ 5-5 : AEC Mutation Bologne
PJ 5-6 : AEC Key Concepts_Artistic Research

A N N E X E 6
PJ 6-1 : Partenariat avec le Princess Galyani Vadhan Institute of Music (PGVIM), Bangkok
PJ 6-2 : Protocole de partenariat Cefedem-PGVIM / Ambassade de France en Thailande
PJ 6-3 : Rapport de visite des enseignants du PGVIM à Lyon
PJ 6-4 : Programmes des JFREM, Novembre 2014, au Cefedem Rhône-Alpes, Lyon

A N N E X E 9
PJ 9-1 : Fonctions de l'équipe pédagogique
PJ 9-2 : CV du personnel de l'établissement

A N N E X E 10
PJ 10-1 : Schéma des liens entre les UE et les compétences du référentiel
PJ 10-2 : Fiches détaillées des Unités d'Enseignement
PJ 10-3 : Schéma général de la Formation diplômante en cours d'emploi

A N N E X E 11
PJ 11-1 : Rapport interne pour la visite des experts de l'AEC (novembre 2013)
PJ 11-2 : Rapport final du comité des experts de l'AEC (Juillet 2014)
PJ 11-3 : Compilation des avis du rapport final des experts de l'AEC

A N N E X E 1

PJ 1-1 : Statuts de l'établissement

PJ 1-2 : Règlement intérieur

PJ 1-3 : Règlement des études

PJ 1-4 : Récépissé de déclaration

A N N E X E 2

PJ 2-1 : Organigramme du personnel de l'établissement

A N N E X E 3

PJ 3-1 : Budget Formation initiale

PJ 3-2 : Budget Formation continue non diplômante

PJ 3-3 : Budget Formation diplômante en cours d'emploi

PJ 3-4 : Budget VAE

PJ 3-5 : Coût étudiant

A N N E X E 5

PJ 5-1 : Centre d'études

PJ 5-2 : Travaux du Centre d'études

PJ 5-3 : Convention Université Lyon 2 - Musicologie

PJ 5-4 : Formation responsables d'établissements associatifs

PJ 5-5 : AEC Mutation Bologne

PJ 5-6 : AEC Key Concepts_Artistic Research

A N N E X E 6

PJ 6-1 : Présentation partenariat avec le Princess Galyani Vadhana Institute of Music (PGVIM), Bangkok

PJ 6-2 : Protocole de partenariat Cefedem-PGVIM

PJ 6-3 : Rapport de visite des enseignants du PGVIM à Lyon

PJ 6-4 : Programmes des JFREM, Novembre 2014, au Cefedem Rhône-Alpes, Lyon

A N N E X E 9

PJ 9-1 : Fonctions de l'équipe pédagogique

PJ 9-2 : CV du personnel de l'établissement

A N N E X E 10

PJ 10-1 : Schéma des liens entre les UE et les compétences du référentiel

PJ 10-2 : Fiches détaillées des Unités d'Enseignement

PJ 10-3 : Schéma général de la Formation diplômante en cours d'emploi

A N N E X E 11

PJ 11-1 : Rapport interne pour la visite des experts de l'AEC (novembre 2013)

PJ 11-2 : Rapport final du comité des experts de l'AEC (Juillet 2014)

PJ 11-3 : Avis des experts, extraits du rapport final de l'AEC

ANNEXE 1

Statuts de l'établissement signés

Joindre le récépissé de déclaration en préfecture pour association
Joindre l'arrêté préfectoral pour EPCC

STATUTS DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LA MUSIQUE (CEFEDEM)

Le Cefedem Rhône-Alpes, Centre de formation des enseignants de la musique, est une association loi 1901 dont le siège social est : 14, rue Palais Grillet, 69 002 Lyon.

Article 1 : Il est créé, sous la dénomination "association de gestion du Centre de Formation des Enseignants de Musique" (CEFEDEM) une association régie par la loi du 1 er juillet 1901.

Article 2 : Dans l'attente d'un statut en adéquation avec la mise en place en Région et pour ce qui le concerne, de la réforme de l'enseignement supérieur menée par le ministère de la Culture, L'Association a pour mission de gérer, les activités du "Centre de Formation des Enseignants de Musique".

Ce Centre délivre le diplôme d'État de professeur de musique conformément au décret n° 2011-475 du 28 Avril 2011 et à l'arrêté du 5 Mai 2011 relatifs au Diplôme d'Etat de professeur de musique, publiés par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il offre l'accès à ce diplôme par la formation initiale, la formation continue et la Validation des acquis de l'expérience. Il met également en place une offre de formation continue en lien avec la demande des territoires et de ses partenaires. Les formations qu'il délivre répondent aux objectifs suivants :
- assurer la qualification pédagogique de ses étudiants,
- participer à l'harmonisation du dispositif national avec celui des différents pays de l'U.E.
- et concourir à toute activité de formation pédagogique en rapport avec ses missions.

Article 3 : Le siège social est fixé à Lyon. Il peut être transféré sur décision du Conseil d'Administration.

Article 4 : L'Association est constituée :

a) de membres de droit, dont la liste est précisée ci-dessous :

- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes (MCC), ou son représentant ;
- Une personnalité qualifiée dans le domaine musical, désignée par le Ministre de la Culture,
- Un représentant de l'association des directeurs de conservatoires de la région Rhône-Alpes
- Le directeur du CNSMD de Lyon ou son représentant.
- Le directeur du Cfmi de Lyon ou son représentant
- Un représentant de l'Université Lyon 2
- Deux représentants élus des étudiants de la formation initiale
- Deux représentants élu des enseignants permanents du centre

Les modalités d'élection des représentants des étudiants et des enseignants du Cefedem sont décrites dans le règlement intérieur.

b) de douze membres d'honneur au plus :

Toute personne physique ou morale ayant des compétences en matière de musique ou de formation, ou ayant des responsabilités au sein des collectivités locales et ayant rendu des services à l'Association, agréées par le Conseil d'Administration. Leur mandat est de trois ans renouvelable.

Article 5 : La qualité de membre de l'Association se perd :

a) par décision de l'intéressé notifiée par lettre au Président du Conseil d'Administration.
b) par radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motifs graves.
c) par cessation des fonctions ayant fondées l'adhésion à l'association.

Article 6 : L'Association est administrée par un Conseil d'Administration et par un bureau, responsables devant l'Assemblée Générale.

Article 7 : L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'Association énumérés à l'article 4.

Elle se réunit une fois par an en session ordinaire et chaque fois qu'elle est convoquée soit à l'initiative du Conseil, soit sur la demande du quart des membres de l'Assemblée Générale.

La validité des délibérations de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration requiert que les questions soient préalablement mises à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté par son Président ; il comporte obligatoirement les points dont l'inscription est demandée par un membre titulaire de droit ou par le quart au moins des membres de l'Assemblée.

L'Assemblée entend les rapports sur la gestion du conseil d'Administration et sur la situation financière de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Les membres de l'Association, qui ne peuvent assister aux réunions, peuvent se faire représenter au moyen d'une procuration. Le nombre de pouvoirs est limité à trois par administrateur.

L'Assemblée ne peut valablement délibérer que si la moitié plus un de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau et à 15 jours d'intervalle au moins. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Pour être valables, toutes les décisions de l'Assemblée Générale doivent être prises lors d'un vote à main levée, à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

Le scrutin secret peut être demandé soit par le Conseil, soit par le quart des membres présents.

Le Président et le Secrétaire signent les procès-verbaux faisant état des décisions de l'Assemblée.

Article 8 : L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres de droit et des membres d'honneur.

Article 9 : Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres au scrutin secret son Président.

Article 10 : Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la moitié de ses membres est nécessaire à la validité des délibérations. Si cette proportion n'est pas atteinte, le Conseil est convoqué à nouveau et à 15 jours d'intervalle au moins. Il peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou valablement représentés.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision nécessaire à l'administration de l'Association et à la réalisation de ses objectifs à l'exception des actions qui sont réservées à l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice clos, arrête le budget de exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité absolue; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances, que signent le Président et le Secrétaire ou, à défaut, deux membres désignés par le bureau et choisis en son sein.

Article 11 : Les membres du Conseil ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Ils peuvent éventuellement se faire rembourser, sur justificatifs et après approbation par le Bureau, les frais engagés pour le compte de l'Association.

Article 12 : Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Bureau chargé de mener à bonne fin ses décisions et de suivre les actions menées par l'Association.

Le bureau est composé :
- du président du Conseil d'Administration,
- du vice-président
- d'un trésorier
- d'un secrétaire.

Le Bureau est élu pour trois ans. Son mandat est renouvelable.

Le Bureau, comme le Conseil, se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres.

Article 13 : Le Cefedem est doté d'un « Conseil scientifique » et d'un « Conseil des études » dont la nature et le fonctionnement sont précisés dans le règlement intérieur.

Article 14 : L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou, à défaut, par toute personne que désignerait le Bureau à cette fin.

Article 15 : Le Président de l'Association nomme, sur proposition du Directeur de la Musique et de la Danse, un Directeur.

Le Président accorde au directeur toute délégation de pouvoir nécessaire à l'accomplissement des missions confiées à l'Association.

Article 16 : Accueil au sein du personnel de l'association d'agents fonctionnaires.
L'association a la faculté d'accueillir en son sein des agents fonctionnaires de l'état ou de collectivité territoriale. Ces agents peuvent être mis à disposition, être en position de détachement ou de mobilité ou de toutes autre position conforme à leur statut d'origine ».

Article 17 : Un règlement intérieur et un règlement des études, établis par le Conseil d'Administration et soumis pour information à l'Assemblée Générale, précisent les dispositions particulières et les modalités de fonctionnement de la structure.

Article 18 : Les ressources de l'Association sont les suivantes :
- subventions de l'État
- subventions des Collectivités Territoriales
- produit des rétributions perçues pour service rendu et toute autre ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires.

Article 19 : L'Association est soumise au contrôle financier de l'État institué par les décrets du 30 octobre 1935 et du 2 mai 1438 et par l'ordonnance n°58896 du 23 septembre 1958 (article 31) relative au contrôle financier des associations recevant des subventions de l'État.

Article 20 : L'assemblée générale désigne un commissaire aux comptes. Conformément aux dispositions de la circulaire n°1-B-142 du 1er° février 1988, les comptes tenus par le trésorier sont vérifiés annuellement par un commissaire aux comptes agrée dont l'identité doit être communiqué au ministère chargé de la culture et de la communication dans les trois mois suivant le dépôt des présents statuts.

Le commissaire aux comptes doit présenter à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes, un rapport écrit sur les opérations de vérification.

Article 21 : Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration ou des deux tiers des membres dont se compose l'Assemblée Générale.

L'Assemblée doit se composer du tiers au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau et à un mois d'intervalle au moins. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Article 22 : La dissolution est prononcée par l'Assemblée Générale réunie en session extraordinaire et comportant au moins la moitié plus un des membres (présents ou représentés).

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau et à un mois d'intervalle au moins. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

Article 23 : Après la dissolution, les biens sont dévolus à la nouvelle structure chargée du centre.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Titre I : Organes de gestion

Article 1 – Conseil d'administration

Le Cefedem Rhône-Alpes est administré par un conseil d'administration dont la composition et le fonctionnement sont fixés dans les statuts de l'établissement.

Article 2 – Conseil scientifique

Formé de personnalités des mondes de la recherche, de la création, des arts et de l'enseignement, nommées par le conseil d'administration sur proposition du directeur du Cefedem, le conseil scientifique a pour vocation de contribuer par ses avis à l'enrichissement de la philosophie de formation développée par le Cefedem Rhône-Alpes, fondée sur une dynamique de recherche et de création, et d'assurer ainsi une veille scientifique sur les programmes de formation mis en oeuvre.

Il se réunit au moins une fois par an.
Ses avis sont consultatifs et transmis au conseil d'administration.

Les étudiants sont représentés dans le Conseil scientifique. Cette représentation est arrêtée lors de la nomination des membres du Conseil.

Article 3 – Conseil des études

Le conseil des études a pour mission d'émettre un avis ou de formuler des propositions pour toutes les questions liées à la mise en œuvre des programmes de formation et au déroulement de la scolarité des étudiants. Il a ainsi notamment pour mission de préciser les dispositifs de formation inclus dans chaque unité d'enseignement. L'organisation de ces unités d'enseignement est présentée sous forme de fiches annexées au règlement des études.

Outre le directeur du Cefedem qui le préside, il est composé de :

- trois enseignants de l'équipe pédagogique permanente, au moins,
- un délégué des étudiants, ou son représentant, pour chacune des promotions en cours d'études,
- deux représentants de l'administration du Cefedem,
- le cas échéant de représentants des établissements partenaires de formation.

L'élection des délégués des étudiants est décrite à l'article 5 du présent règlement.

Le conseil des études peut s'adjoindre toute personne dont il jugerait la présence pertinente en rapport avec les sujets à traiter.

Article 4 – Le conseil de discipline

1) Composition

Outre le directeur du Cefedem qui le préside, le conseil de discipline est composé :
- du secrétaire général du Cefedem Rhône-Alpes,
- de deux représentants des enseignants du Cefedem Rhône-Alpes,
- d'un étudiant désigné parmi les délégués des étudiants.

2) Missions et fonctionnement

Le conseil de discipline est convoqué par le directeur et prononce un avis sur tout manquement au règlement des études ou au règlement intérieur dont le directeur le saisit.
L'avis du conseil de discipline est requis pour toute mesure d'exclusion définitive.

Le conseil de discipline est saisi de toute récidive de manquement suite à un 1er avertissement notifié par le directeur.
Lorsque les circonstances l'exigent, le directeur peut prononcer, à titre conservatoire, l'exclusion provisoire d'un étudiant sans recueillir l'avis préalable du conseil de discipline. Il réunit alors le conseil de discipline dans les plus brefs délais pour statuer définitivement sur le cas de cet étudiant.

L'étudiant traduit devant le conseil de discipline est tenu de se présenter au jour et à l'heure notifiés par le directeur. Il peut se faire assister d'un défenseur de son choix.
Le conseil de discipline peut entendre toute personne dont il souhaite connaître les observations.
Le procès-verbal est signé par le directeur. Le registre des procès-verbaux est conservé par le service des études.
Si l'étudiant est mineur, les sanctions disciplinaires sont notifiées à ses parents ou à son tuteur.

le Conseil de discipline propose au directeur les sanctions appropriées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

Article 5 : élections des délégués des étudiants

Chaque promotion élit annuellement quatre délégués, dont deux sont titulaires et deux suppléants. La promotion désigne l'ensemble des étudiants ayant intégré la formation la même année à l'issue des épreuves d'admission.

L'élection de ces délégués a lieu au sein de chaque promotion en début d'année universitaire et au plus tard avant les congés de Toussaint. Le vote se déroule à bulletins secrets et à la majorité des voix, pour chacun des postes. Ces délégués ont mission de représenter les étudiants à toute réunion à laquelle ils sont invités par l'équipe pédagogique

Un représentant par promotion siège au Conseil des études. D'un commun accord, et pour chaque rencontre de cette instance, les délégués d'une même promotion désignent entre eux, titulaire ou suppléant, celui qui assume ce rôle. A défaut, ils peuvent demander à un autre étudiant de la promotion de les représenter.

Deux représentants des étudiants en formation diplômante siègent au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale. D'un commun accord, et pour chaque rencontre de ces instances, les délégués élus désignent entre eux parmi les titulaires et les suppléants, ceux qui assument ce rôle

Article 6 : élection des représentants des enseignants du Centre

Le représentant des enseignants au Conseil d'Administration est élu pour une période de trois ans. L'élection a lieu au début de l'année universitaire.

Peut voter ou être élu tout enseignant permanent ayant au moins un an d'ancienneté au Cefedem. En cas d'empêchement, le représentant peut désigner un enseignant permanent du Cefedem pour le remplacer.

Titre II : Organisation administrative de l'établissement

Article 7 – Direction de l'établissement

L'équipe de direction est composée du directeur, du secrétaire général, et du directeur adjoint.
Le directeur dirige l'ensemble de l'établissement. Il est nommé par le conseil d'administration et lui rend compte de sa gestion. Il est responsable des formations délivrées par l'établissement.

Le secrétaire général a pour mission principale d'assurer le bon fonctionnement administratif et financier de la structure. Il peut être également amené à représenter cette dernière auprès de l'extérieur.

Le directeur-adjoint a pour mission principale, outre sa participation au programme en tant que formateur, d'assurer la mise en oeuvre de la dynamique de recherche qui alimente le programme.

Article 8 – Équipe administrative

L'équipe administrative est composée de personnes engagées à temps plein ou à temps partiel. Elle est placée sous la responsabilité du secrétaire général.
Les conditions de travail de ce personnel sont régies par la convention collective des organismes de formation.

Article 9 - Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique se compose de formateurs permanents, de formateurs externes et de formateurs ponctuels.

1 – Les formateurs permanents

Ces formateurs ont pour mission d'assurer les enseignements permanents et de suivre l'ensemble des travaux des étudiants.
Ils sont recrutés par le directeur après avis d'une commission composée du directeur, du directeur-adjoint, et de deux enseignants, qui reçoit le candidat en entretien suite à l'envoi par lui d'un CV et d'une lettre de motivation.

Ces formateurs sont placés sous l'autorité pédagogique et hiérarchique du directeur. Leurs conditions de travail et leur rémunération fixée par une grille indiciaire ont été définies et votées par le conseil d'administation et annexées au présent règlement.

2 - Les formateurs externes

Ils ont pour mission de participer au suivi de projets ou de travaux des étudiants aux côtés des formateurs permanents.

Ces enseignants s'inscrivent dans la dynamique et la philosophie de formation du Cefedem Rhône-Alpes.

Ils sont cooptés pour cette mission par le directeur du Cefedem Rhône-Alpes, dont ils respectent l'autorité pédagogique.

Lorsque ces enseignants sont issus d'établissements partenaires du Cefedem et que leur mission nécessite une mise en œuvre de ce partenariat, notamment pour la mission de « professeur-référent » (au sein des UE 5 et 6), la cooptation de ces enseignants est soumise à l'approbation du directeur de l'établissement partenaire. Dans le cadre de cette mission, ces enseignants demeurent placés sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'établissement territorial au sein duquel ils exercent, mais sous la responsabilité pédagogique du directeur du Cefedem Rhône-Alpes.

3 - Les formateurs ponctuels

Que ce soit pour des suivis individuels de projets ou travaux d'étudiants ou dans le cadre de séminaires ou d'interventions ponctuelles en lien avec les projets collectifs développés, le Cefedem Rhône-Alpes peut faire appel ponctuellement à des personnalités extérieures choisies par lui en fonction de leurs compétences.

Ces formateurs interviennent sur invitation du directeur. Ils peuvent également intervenir dans le cadre d'un partenariat qui lierait le Cefedem Rhône-Alpes à l'établissement au sein duquel ils exercent.

Titre III : Fonctionnement de l'établissement

Article 10 - Droit d'inscription et frais de formation *(Article entièrement réécrit, tenant compte de l'article 10 de l'arrêté du 5 mai 2011))*

a) Droit d'inscription au concours d'entrée

Tout candidat, à quelque titre qu'il se présente, doit acquitter un droit d'inscription dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

b) Frais de formation

À la rentrée, les étudiants du Cefedem Rhône-Alpes doivent acquitter des frais de formation. Celui-ci est fixé chaque année par le conseil d'administration. Le règlement doit être effectué auprès du service des études.

Article 11 - Sécurité sociale

Les études suivies dans le cadre du Cefedem Rhône-Alpes permettent de bénéficier d'une couverture sociale offerte aux étudiants n'ayant pas atteint l'âge de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire concernée.

Article 12 - Bourses

Dans le cadre des études au Cefedem Rhône-Alpes, les étudiants peuvent éventuellement bénéficier de bourses d'études ou d'aides spéciales attribuées par le CROUS.

Les dossiers sont à retirer auprès du CROUS, selon les modalités définies chaque année par ce dernier.

Article 13 - Centre de documentation *(éléments nouveaux)*

Le centre de documentation du Cefedem Rhône-Alpes comprend des livres, des revues spécialisées, des mémoires, des archives, des disques, DVD, cassettes audio et partitions ;

Il dispose d'un poste informatique relié à internet, à la disposition des usagers ;
Il dispose enfin d'une station reliée par extranet au site de la Cité de la Musique, exclusivement consacrée à cet usage.

Au début de chaque année universitaire un chèque de caution est demandé, dont le montant est fixé annuellement. Cette caution sera restituée en fin d'année universitaire, déduction faite, le cas échéant, du montant de tout document éventuellement perdu.

L'emprunt est limité à un maximum de quatre documents par mois, renouvelable une fois. Il est possible de réserver un ouvrage.
Chaque document qui sort de la documentation doit être systématiquement inscrit sur une « fiche d'emprunt » (à l'entrée de la documentation). Sur cette fiche, vous devez inscrire vos nom, prénom, date d'emprunt, le numéro du code barre, le titre et le nom de l'auteur.

Les dictionnaires et les archives sont uniquement accessibles en consultation.
A la fin de chaque année scolaire, un inventaire est réalisé, permettant de vérifier l'état en qualité et en quantité de tous les documents disponibles (livres - CD – DVD - revues - partitions).

L'accès au centre de documentation est soumis aux mêmes horaires que l'accès aux locaux (cf. article 8).

Article 14 - Emprunt du matériel *(Rédaction nouvelle, mais éléments inchangés)*

Pour pouvoir emprunter du matériel audio ou vidéo, ainsi que certains instruments (percussion, ...), les étudiants doivent s'adresser au responsable du matériel au moins une semaine avant la date souhaitée pour l'emprunt.

Lorsque pour leurs travaux ou projets, les étudiants souhaitent pouvoir disposer d'instruments de musique ou de tout autre matériel non disponible au Cefedem, il leur appartient de prendre en charge l'emprunt nécessaire.

Article 15 – Copies ***(rédaction nouvelle, à partir d'éléments déjà disponibles pour les étudiants)***

Les étudiants du Cefedem ont à leur disposition une imprimante. Un crédit annuel de copies est accordé à chaque étudiant pour l'édition de ses travaux propres. Si l'étudiant souhaite obtenir des unités au-delà de ce crédit, il peut en faire la demande auprès du secrétariat une semaine à l'avance (le coût de l'unité est fixé chaque année).

Article 16 - Participation aux frais

Des activités non comprises dans le cursus peuvent être proposées par le Cefedem Rhône-Alpes, dans l'établissement ou à l'extérieur de celui-c i (participation à des conférences/débats, stages, etc.). Selon les cas, une participation financière correspondant à l'activité proposée peut être demandée.

Article 17 – Locaux ***(rédaction nouvelle, éléments inchangés)***

Il est demandé aux étudiants de respecter les locaux dans lesquels se déroulent les cours (fermeture des fenêtres et des portes, extinction des lumières, entretien du matériel, propreté des salles de cours, de la documentation et de la cafétéria).

Selon le dispositif mis en place par la Régie pour accéder à l'immeuble, il est confié à chaque étudiant les moyens nécessaires pour y accéder. Ce moyen donnant accès aux locaux du Cefedem (badge ou carte) est remis à chaque étudiant contre un chèque de caution, dont le montant sera fixé chaque année. En cas de perte de la carte, il est impératif de le signaler immédiatement ; la caution sera alors perçue pour couvrir les frais de renouvellement. Les cartes sont remises au centre par l'étudiant à l'issue de ses études.

Les locaux administratifs sont accessibles par l'accès principal de 8h45 à 17h30 du lundi au vendredi.
Les salles de cours et de répétition sont accessibles aux heures d'ouverture des bureaux et quoi qu'il en soit, avec la carte d'accès de 8h15 à 22h du lundi au vendredi et de 8h15 à 20h le samedi.
L'ensemble de ces locaux sont fermés le dimanche et les jours fériés.

La salle informatique est accessible 24H/24H avec la carte d'accès.

Article 18 - Sanctions ***(Rédaction nouvelle à partir de l'ancien article 6 du règlement des études)***

Tout manquement au règlement intérieur ou au règlement des études peut conduire à une mesure disciplinaire prononcée par le directeur. Selon la gravité de ce manquement, le directeur peut adresser un avertissement à l'étudiant l'ayant commis ou le convoquer directement en conseil de discpline. En cas de dégradation de matériel ou des locaux, il peut en demander réparation financière ou matérielle (remplacement du matériel détruit) à l'étudiant.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Préambule

Le Cefedem Rhône-Alpes délivre le Diplôme d'État de professeur de musique. La délivrance de ce diplôme est régie par le décret n° 2011-475 du 28 avril 2011 et l'arrêté du 5 mai 2011, tous deux relatifs au Diplôme d'État de professeur de musique. Le présent règlement des études est établi conformément à ces textes.

Le Diplôme d'État peut être obtenu par :

- la formation initiale ou continue (Titre I)
- la Validation des Acquis de l'expérience (Titre II)

Titre I : Cursus d'études en formation initiale et en formation continue

Article 1 – Secteurs pédagogiques

Le Cefedem délivre le Diplôme d'État pour les disciplines, domaines et options pour lesquels il est habilité. La liste de ces disciplines, domaines et options figure en annexe au présent règlement.

Dans l'organisation du parcours de formation, les étudiants sont regroupés en 6 secteurs principaux :

1) Musiques classiques, contemporaines, anciennes ;
2) Musiques traditionnelles
3) Jazz
4) Musiques actuelles amplifiées
5) Formation Musicale et direction d'ensembles

Chacun de ces secteurs est placé sous la responsabilité d'un membre de l'équipe pédagogique du Cefedem Rhône-Alpes.

Chapitre 1 : Modalités d'admission

Article 2 – Conditions d'admission pour la formation initiale

Les candidats à la formation initiale doivent répondre aux trois conditions suivantes :
- être titulaire d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musicien (DNOP) ou d'un diplôme d'études musicales (DEM) ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence ;
- ne pas avoir interrompu leurs études musicales en formation initiale depuis plus de deux ans.

Ils doivent en outre fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Le directeur de l'établissement peut autoriser à se présenter au concours d'entrée des candidats qui ne répondent pas aux conditions ainsi fixées, après avis d'une commission d'au moins trois enseignants, à laquelle peut être invitée toute personnalité compétente, notamment un représentant de l'Université.

Article 3 – Conditions d'admission pour la formation continue

Relèvent de la formation continue les candidats qui ont interrompu leurs études musicales en formation initiale depuis plus de deux ans et remplissent l'une des conditions suivantes :

- justifier d'une expérience d'enseignement en qualité de salarié d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel ;
- justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante huit cachets sur deux ans ;
- être titulaire du diplôme d'études musicales (DEM) ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musicien (DNOP), et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine, sur trente semaines au moins, ou être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle.

Ils doivent en outre fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Article 4 – Épreuves d'admission

Les candidats doivent participer à l'ensemble des épreuves écrites et orales suivantes :

1) Ecrits :
   a) Dossier relatif à la culture musicale spécifique du candidat ;
   b) Dossier relatif à l'enseignement de la musique.

2) Oraux :
   a) Présentation d'un travail musical en groupe ;
   b) Concert public ;
   c) Exposé oral à partir d'un texte ;
   d) Entretien individuel.

L'organisation pratique de ces épreuves est fixée par le Conseil des études et décrite dans une fiche annexée au présent règlement.

Le jury établit un classement des candidats. Ceux-ci sont admis dans la mesure des places disponibles.

Article 5 – Composition du jury des épreuves d'admission ***(adopté au CA du 11 juin 2014)***

Le jury chargé d'évaluer les épreuves d'admission comprend trois personnes au moins :
- le directeur du Cefedem Rhône-Alpes ou son représentant, qui préside,
- un enseignant du Cefedem Rhône-Alpes,
- une personnalité du monde musical.

Le jury peut s'adjoindre un examinateur spécialisé de la discipline et du domaine du candidat. Il aura pour mission de fournir au jury tout avis que celui-ci pourrait solliciter sur les compétences du candidat dans sa discipline et son domaine. Cet examinateur ne participe pas aux délibérations du jury.
Les professeurs permanents du centre de formation peuvent assister aux épreuves et participer aux travaux du jury au titre de leur spécialité avec voie consultative.

Article 6 – Dispositions particulières concernant les étudiants étrangers

Lors de l'entretien, le jury vérifie si le candidat a une maîtrise suffisante de la langue française pour pouvoir suivre le cursus.

Article 7 – Conditions particulières d'admission

Les étudiants en cours de cursus en formation initiale conduisant au diplôme national supérieur professionnel de musicien dans une établissement non habilité à délivrer le diplôme d'État de professeur de musique, ou venant d'achever ce cursus, peuvent accéder à la formation au Diplôme d'État du Cefedem Rhône-Alpes après s'être soumis avec succès aux épreuves dadmission telles qu'elles sont définies à l'article 3 du présent règelement, à l'exception de l'épreuve de concert public dont ils sont dispensés. Ils sont admis en fonction des places disponibles.

Les candidats ayant obtenu une partie du diplôme par la voie de la formation initiale ou continue depuis moins de cinq années peuvent être admis en formation pour les unités d'enseignement non validées, au vu d'un dossier retraçant leur parcours de formation et leur expérience professionnelle, à la suite d'un entretien avec le directeur et trois enseignants du Cefedem Rhône-Alpes. Ils sont admis en fonction des possibilités d'accueil de l'établissement.

Chapitre 2 : Organisation des études

Article 8 – Définition du cycle d'études

Le programme de la formation fait l'objet d'une habilitation par le ministère de la Culture pour une durée fixée par celui-ci, conformément aux textes cités dans le préambule. Ce programme fait l'objet d'un document public, publié sur le site du Cefedem Rhône-Alpes. Il est communiqué à toute personne qui en fait la demande et remis aux étudiants au début de leur cursus.

La durée de référence de la formation est de deux ans. Elle est organisée en unités d'enseignements qui regroupent les travaux que les étudiants ont à réaliser durant les deux années.

Ces unités d'enseignement permettent de développer les compétences telles qu'elles figurent au référentiel de compétences annexé à l'arrêté du 5 Mai 2011.

L'organisation des enseignements et des travaux au sein de ces unités d'enseignement est fixée par le conseil des études. Elle fait l'objet d'un document annuel remis aux étudiant au début de chaque année universitaire.

Article 9 – Validation des acquis antérieurs et réduction de scolarité *(en conformité avec l'arrêté du 5 mai 2011, article 7)*

En cohérence avec la conception du programme d'études, la validation des acquis antérieurs se fait en rapport avec les travaux qui sont à réaliser dans la formation. Cette validation est accordée par le conseil des études après analyse du dossier du candidat et, au besoin, production de tout élément permettant au conseil de compléter son information et de vérifier l'acquisition des compétences concernées.

Selon les cas, les validations accordées pourront conduire soit à un allègement du cursus sur sa durée normale de deux ans, soit à une réduction de la durée de la scolarité.

Article 10 – Partenariats de Formation

Le Cefedem Rhône-Alpes peut établir des partenariats de formation avec les établissements délivrant le DNSPM ou le DUMI pour des étudiants souhaitant se former parallèlement à l'un ou l'autre de ces diplômes et au Diplôme d'État de professeur de musique. Les conditions d'accès sont fixées par le conseil des études et annexées au présent règlement.

Chaque étudiant admis verra son cursus organisé conformément à l'article 8 du présent règlement et mis en œuvre conformément au partenariat qui sera établi.

Article 11 – Organisation des cours

La formation est organisée sous forme de cours réguliers, séminaires et travaux d'étudiants. L'essentiel de ces dispositifs se déroule au Centre.

Des enseignements, formations, pratiques complémentaires ou suivis individuels peuvent se dérouler dans un des établissements partenaires du Cefedem Rhône-Alpes. Dans le cadre des partenariats définis, les étudiants concernés participent à ces activités pédagogiques en respectant les règlements des établissements qu'ils fréquentent ; ils demeurent sous l'autorité du Cefedem Rhône-Alpes.

Article 12 – Assiduité

Sauf dispositions particulières, tout étudiant est tenu d'assister à l'ensemble des enseignements et dispositifs pédagogiques mentionnés à l'article 9 du présent règlement des études. Des absences répétées peuvent amener le directeur à prendre des sanctions disciplinaires conformément à l'article 4 du règlement intérieur du Cefedem Rhône-Alpes.

Article 13 – Evaluation ***(adopté au CA du 11 juin 2014)***

Chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée par un contrôle continu, sans compensation possible entre les UE. Pour obtenir une UE, chacun des travaux de cette UE devra être validé, sans compensation possible entre eux.
Tous les travaux devront être présentés et validés dans la durée de référence de la formation.
La validité d'un travail est prononcée selon un mode d'évaluation propre à chacun d'eux.
Ces modes d'évaluation sont précisés dans les fiches descriptives de chaque unité d'enseignement, annexées au présent règlement.

Article 14 – Défaut de validation, prolongation de scolarité ***(adopté au CA du 11 juin 2014)***

Deux cas sont envisagés :
1) Un étudiant aura présenté tous ses travaux dans la période de référence de la formation, mais certains n'ont pas été validés. Dans ce cas, une prolongation de cursus lui est accordée de droit. Après avis d'une commission de trois enseignants au moins, le directeur fixe la nature des travaux à réaliser et la durée accordée pour leur réalisation.

2) Un étudiant est dans l'impossibilité de présenter certains travaux dans la période de référence de la formation. Dans ce cas, il devra adresser une demande de prolongation au directeur qui, après avis d'une commission de trois enseignants au moins, statuera sur sa demande. Si celle-ci est accordée, le directeur fixe le délai de la prolongation.

Lorsque, à l'issue de la période de référence de la formation, un travail est non présenté sans qu'une demande de prolongation ait été présentée par l'étudiant concerné, ou si à la fin d'une période supplémentaire accordée un travail demeure non validé, le Conseil des études est saisi. Suite à l'avis de ce dernier, le directeur peut soit accorder l'UE malgré ce défaut de validation, tenant alors compte de circonstances jugées exceptionnelles, soit accorder un nouveau délai pour la présentation d'un travail complémentaire, soit prononcer un arrêt des études.

Article 15 – Attribution des ECTS ***(adopté au CA du 11 juin 2014)***

Les ECTS sont attribués à l'issue de la période d'étude conformément à la maquette de la formation figurant en annexe du présent règlement. Toutefois les crédits correspondants aux Unités d'Enseignement obtenues sont attribués à tout étudiant qui interrompt sa formation au Cefedem Rhône-Alpes, ou à l'encontre duquel un arrêt des études a été prononcé.

Article 16 – Obtention du Diplôme d'État

Le Diplôme d'État de professeur de musique est attribué par le directeur à :

- tout étudiant qui a validé l'ensemble des unités d'enseignement ;
- tout candidat dispensé de formation au titre de l'article 9 de l'arrêté du 5 mai 2011, ayant validé les travaux fixés par le directeur après étude du dossier du candidat et avis d'une commission composée d'au moins trois enseignants.

Il remet aux candidats qui n'ont pas validé le diplôme une attestation précisant les unités d'enseignements acquises ainsi que les crédits correspondants.

Titre II – Validation des Acquis de l'Expérience

Article 17 – Modalités de délivrance du diplôme

L'obtention du diplôme par la procédure de validation des acquis de l'expérience est définie par les articles 16 à 19 de l'arrêté du 5 mai 2011, annexé au présent règlement. Le présent article y renvoie.

Article 18 – Possibilité d'accueil en formation

Les candidats ayant obtenu une partie du diplôme par la validation des acquis de l'expérience peuvent être admis en formation pour les compétences non validées, à l'issue d'un entretien avec le directeur du

Cefedem Rhône-Alpes acccompagné de trois enseignants du Centre. Ils sont admis en fonction des possibilités d'accueil de l'établissement.
Leur parcours de formation est établi en fonction des compétences qui leur restent à valider.
Le Conseil des études peut s'adjoindre toute personne dont il jugerait la présence pertinente en rapport avec les sujets à traiter.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU RHONE

Direction de la Citoyenneté et de l'Environnement
2ème Bureau - Associations et Affaires Générales
106 rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03
Tél : 04.72.61.61.44 ou 45

Le numéro W691065692 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W691065692

Ancienne référence de l'association : 0691030546

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet du Rhône et de la Région Rhône-Alpes

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **06 octobre 2006**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

TITRE, STATUTS, DIRIGEANT(S)

dans l'association dont le nouveau titre est :

ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LA MUSIQUE (CEFEDEM)

dont le siège social est situé : 14 Rue Palais Grillet
69002 LYON 2E ARRONDISSEMENT

Décision(s) prise(s) le(s) : **18 avril 2006**

Pièce(s) fournie(s) : Liste dirigeants
Procès verbal
Statuts

LYON 3E ARRONDISSEMENT, le 09 octobre 2006

Le Préfet
POUR LE PRÉFET
Le Chef de Bureau délégué,
M.J. BOURDAIS

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.
Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.
NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

ANNEXE 2

Organigramme de l'équipe de direction, d'administration
et
de l'équipe d'encadrement pédagogique

Organigramme - Cefedem Rhône-Alpes

Comité de Direction

Directeur **Jacques Moreau**
Secrétaire général **François Journet**
Directeur adjoint (FF) **Dominique Clément**
Coordination administrative **Hermine Morterol**

RECHERCHE

Centre d'études **Noémi Lefebvre**
Publications **Eddy Schepens**

FONCTIONS TRANSVERSALES

Outils numériques **Sandrine Desmurs**
Suivi de la scolarité / VAE / mécénat **Souad Boumerzoug**
Comptabilité **Alain Decugis**
Ressources documentaires et responsabilité du bâtiment **Ralph Marcon**
Maintenance Agent en cours de recrutement

FORMATION INITIALE

Musiques classiques
et Coordinateur projets artistiques,
Dominique Clément

Musiques traditionnelles
Jean Blanchard

Jazz
Philippe Roche

Musiques actuelles amplifiées
Bruno Bernard

Informatique musicale
Philippe Cholat

Pratiques artistiques sur un territoire
Philippe Genêt

Sciences de l'éducation
Coordination des travaux avec les professeurs référents
Coordination des mémoires
Hélène Gonon

MAO et Musiques électroniques
Guillaume Dussably

FM et Direction de chœur
Régine Théodoresco

FDCE
Formation continue en cours d'emploi

Coordinateur
Samuel Chagnard

Suivi des dispositifs

Hélène Barré,

Sandrine Desmurs

Claire Harangé-Ségui

Nicolas Sidoroff

FORMATION CONTINUE

Responsable
Philippe Cholat

Formateurs pour les stages

Formateurs occasionnels recrutés selon les formations

Partenaires principaux pour la formation des directeurs d'écoles associatives

Louis Estève – *Elycoop, Conseil en RH*
Boris Damestoy – *Dir. CRR de St-Etienne*

Professeurs référents : Enseignants dans les conservatoires (*cf liste ci-après*)

Professeurs accueillant les étudiants dans leur classes (stages)
Enseignants dans les conservatoires ou les écoles de musique

Professeurs ressources pour les projets artistiques
Personnalités artistiques

Profs-référent actifs en 2014-2015

Nom	Prénom	Écoles
ACCHIARDI	Mélissa	CRC Musique et Danse de Chassieu
BERGEZ	Ernest	CRA-P
CLEMOT	Danièle	ENM de Villeurbanne
COGNET	Clémence	Les Brayauds - St Bonnet près de Riom
ESPERET	Jérémie	Association musicale de Caluire et Cuire
FORTE	Max	École municipale de musique et de danse de Vienne
FUSTIER	Odile	CRC de Villefranche
GAULIAT-PITOIS	Teddy	CRD de Valence
GAUTIER	Cédric	École de musique, Communauté de communes de St Laurent de Chamousset
KACHOUCHE	Yasmina	Jazz Action Valence
MAGNAN	Vincent	École de musique Jean Wiener - Vénissieux
MOREL	Benoît	École municipale de musique de Meyzieu
		CRR de Lyon
		CRC de Givors
MOULIN	Stéfane	CRC de St Priest
PARIAUD	Pascal	ENM de Villeurbanne
RENÉ	Franck	Conservatoire du Pays Roussillonnais
SALETES	Maël	École de musique Jean Wiener - Vénissieux
SIMON	Claudine	CRR de Chambéry-Pays de Savoie
VILLEMIN	Laure	École de musique de Vernaison
WUCHER	Philippe	CRR de Grenoble

L'année dernière, 105 personnes ressources ont été sollicités par nos étudiants dans le cadre de leurs projets de réalisation musicale, leur séquence de cours et leur enquête sur les pratiques d'enseignement.

ANNEXE 3

Budgets analytiques de fonctionnement

Budget analytique global concernant les cursus de 1er cycle d'enseignement supérieur

Budgets analytique par cursus de 1er cycle d'enseignement supérieur en formation initiale et continue

Coût étudiant

Budget 2012 à 2017 Formation initiale

	Salaires et charges formation initiale	Réalisé 2012	Réalisé 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017
	Permanents						
	Directeur			36 843	37 303	37 676	38 053
	Responsable recherche			14 794	10 788	10 895	11 004
	Secrétaire Général			36 081	36 532	36 897	37 266
	Comptable			8 994	9 107	9 198	9 290
	Coordination pédagogique			26 870	27 206	27 478	27 753
	Responsable outils numériques			10 910	16 896	17 065	17 236
	Agent d'entretien			15 236	5 712	5 769	5 827
	Ressources documentaires/régisseur			21 469	21 737	21 954	22 174
	Sous total	**160 068**	**159 890**	**171 197**	**165 280**	166 933	168 603
	Intervenants						
	Enseignants permanents			147 520	134 960	136 309	137 673
	Enseignants non permanents			17 582	22 352	22 576	22 801
	Pers ressources, conseillers pédagogiques			60 520	73 299	74 032	74 772
	Examinateur/jury			12 834	12 782	12 910	13 039
	Sous total	**234 895**	**234 031**	**238 456**	**243 393**	245 827	248 285
	Total salaires	**394 963**	**393 921**	**409 653**	**408 673**	412 760	416 888
645	Charges sociales	200 566	194 064	193 079	196 163	198 125	200 106
648	Médecine du travail, charges de personnel						
	Total charges salariales	**595 530**	**587 985**	**602 732**	**604 837**	**610 885**	616 994
604	Achats études et prestations de services	1 653	272	500	1 464	1 479	1 493
606	fluides	8 167	8 712	7 500	7 500	7 575	7 651
606	fournitures et petit équipement	13 901	14 280	5 000	5 000	5 050	5 101
613	loyer	63 659	67 369	62 000	64 500	65 145	65 796
613	location de fonctionnement	11 096	9 474	8 369	8 369	8 453	8 537
615	Entretien et réparation	10 816	11 576	9 500	9 500	9 595	9 691
616	Primes d'assurance	3 772	3 880	3 780	3 780	3 818	3 856
617	Etudes, recherches, publications			4 700	5 000	5 050	5 101
618	Documentation	2 947	2 472	2 500	2 500	2 525	2 550
622	Honoraires	8 219	7 969	7 500	7 500	7 575	7 651
623	Publicité	1 400	1 818	1 300	1 300	1 313	1 326
625	Déplacements, missions et réceptions	44 136	38 452	35 000	40 000	40 400	40 804
626	Frais postaux et de télécommunication	8 785	7 412	7 000	7 000	7 070	7 141
627	Services bancaires	2 366	1 959	3 200	3 200	3 232	3 265
628	Divers						
630	Taxe, impots locaux	32 425	32 921	34 000	34 000	34 340	34 683
681	Dotation immobilisations	33 064	22 137	16 419	20 000	20 200	20 402
	Total TFSE	**246 406**	**230 703**	**208 268**	**220 613**	222 820	225 048
	Total dépenses formation initiale	**841 936**	**818 688**	**811 000**	**825 450**	**833 705**	**842 042**
	Total recettes formation initiale	**807 627**	**815 274**	**811 000**	**825 450**	**833 705**	**842 042**
	Ministère de la Culture	745 000	745 000	745 000	759 000	766 590	774 256
	Cotisations	35 811	32 317	40 000	43 950	44 390	44 833
	Ventes ELM, produits divers	15 444	35 248	25 000	22 000	22 220	22 442
	Quote part subvention investissement	11 372	2 708	0	0	0	0
	Produits financiers			1 000	500	505	510
	Résultat formation initiale	**-34 308**	**-3 414**				
	Cout étudiant			14 482	11 465		

Budget 2012 à 2017 Formation continue non diplômante

Salaires et charges de la formation continue		Réalisé 2012	Réalisé 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017		BP 2013
640	Charges de personnels								
	Permanents								
	Gestion (direction, comptabilité)			25 597	25 917	26 176	26 438		25 597
	Responsable du plan de formation			34 856	36 789	37 157	37 528		31 900
	Assistante			8 889	10 625	10 732	10 839		8 889
	Régisseur			5 051	5 115	5 166	5 217		5 051
	Agent d'entretien			3 585	1 344	1 357	1 371		3 585
	Intervenants								
	Formateurs			24 500	24 500	24 745	24 993		24 500
	Total salaires	**87 950**	**98 565**	**99 523**	**104 290**	**105 333**	**106 386**		**99 523**
645	Charges sociales	43 982	47 638	48 104	50 058	50 559	51 065		40 804
	Total salaires	**131 933**	**146 203**	**147 627**	**154 348**	**155 892**	**157 451**		**147 627**
604	Achats études et prestations de services	389	64	300	300	303	306		300
606	Fluides	628		600	600	606	612		600
606	fournitures et petit équipement	1 103	1 368	1 300	1 300	1 313	1 326		1 300
613	Locations	4 595	5 182	4 400	4 400	4 444	4 488		4 400
	Locations mobilières	351	242	650	650	657	663		650
614	Charges locatives	302		300	300	303	306		300
615	Entretien et réparation	832	890	900	900	909	918		900
616	Primes d'assurance	887	913	900	900	909	918		900
617	Etudes, recherches, publications			1 500	1 500	1 515	1 530		1 500
618	Documentation	227	190	250	250	253	255		250
622	Honoraires	2 263	2 303	1 800	1 800	1 818	1 836		1 800
623	Publicité	4 953	4 196	5 000	5 000	5 050	5 101		5 000
625	Déplacements, missions et réceptions	5 987	5 891	6 500	6 500	6 565	6 631		6 500
626	Frais postaux et frais de télécommunication	2 067	1 135	1 500	1 500	1 515	1 530		1 500
627	Frais bancaires	471	363	900	900	909	918		900
628	Divers	784	1 428	299	299	302	305		299
630	Taxes	8 214	11 019	7 200	7 200	7 272	7 345		7 200
635	Impots locaux	388	312	380	380	887	896		380
681	Dotation amortissement	3 149		3 544	3 544	3 579	3 615		3 544
	Total TFSE	**37 592**	**35 496**	**38 223**	**38 223**	**39 108**	**39 500**		**38 223**
	Total dépenses	**169 525**	**181 699**	**185 850**	**192 571**	**195 000**	**196 950**		**185 850**

Total recettes	**177 631**	**184 328**	**185 850**	**192 571**	**195 000**	**196 950**	**185 850**
Ministère de la Culture	132 000	132 000	132 000	132 000	132 000	132 000	132 000
Recettes propres	1 907	120	2 850	9 571	10 000	6 950	2 850
CNFPT	26 325	30 780	34 000	34 000	35 000	38 000	34 000
UNIFORMATION	17 399	21 428	17 000	17 000	18 000	20 000	17 000

Résultat	**8 106**	**2 630**

Budget 2012 à 2017- Formation diplomante en cours d'emploi (FDCE).

Salaires, charges Formation diplomante en cours d'emploi		Réalisé 2012	Réalisé 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016		BP 2013
640	Charges de personnels							
	Permanents							
	Direction, gestion			19 275	19 516	19 711		19 275
	Coordonnateur			29 880	29 880	30 179		31 116
	Administration			8 889	11 681	11 798		8 889
	Documentation			5 051	5 115	5 166		5 051
	Maintenance, entretien			1 000	1 344	1 357		3 585
	Sous total			**64 096**	**67 536**	**68 211**		**67 917**
	Intervenants							
	Enseignants permanents			5 000	12 000	13 200		18 178
	Stages				10 600	10 600		3 617
	Personnes ressources dispositif				13 430	8 000		9 860
	Suivi interne dispositif				10 000	8 000		5 916
	Jury			3 400		1 620		9 357
	Réunion							
	Sous total			**8 400**	**46 030**	**41 420**		**46 928**
	Total salaires	**105 669**	**116 085**	**80 896**	**113 566**	109 631		**114 845**
645	Charges sociales	48 375	54 853	37 969	49 900	50 545		45 938
								4 802
	TOTAL	**154 044**	**170 938**	**118 865**	**163 466**	**160 176**		**165 584**
Travaux, fournitures et services extérieurs				**BP 2013**	**BP 2015**	**BP 2016**		**BP 2013**
604	Prestations diverses	389	64	300	300	310		300
606	Fluides			1 600	1 600	1 600		1 600
	Fournitures	2 978	2 981	1 000	1 000	800		1 000
613	Location immobilière	13 058	874		6 500	6 500		9 240
	Location mobilière	10 631	11 255					
614	Charges locatives	806	874					
615	Maintenance	2 219	2 375	1 000	1 000	1 010		1 000
616	Primes d'assurance	887	913	450	450	455		450
617	Etudes, recherches, publications			1 000	1 000	1 010		1 000
618	Documentation	604	507	300	300	303		300
622	Honoraires	2 263	2 303	730	730	737		730
626	Déplacements, missions et réceptions	4 294	7 283	3 000	6 000	6 060		6 000
628	Frais postaux et télécommunication	2 067	912	400	400	404		400
627/661	Service bancaire, agios			200	200	202		200
631	Taxe sur les salaires	11 588	12 096	5 824	7 000	7 070		7 000
	Divers	523	1 525	6 067	169	171		
635	Impots locaux	1 035						
	Dotations amortissements	3 149		1 000	1 000	1 010		1 000
	TOTAL	**56 492**	**43 963**	**21 872**	**27 649**	27 641		30 220
Total dépenses Formation Diplomante en cours d'emploi		**210 536**	**214 901**	**140 737**	**191 115**	**187 818**		**195 804**
Total recettes Formation Diplomante en cours d'emploi		**199 042**	**164 858**	**140 737**	**191 115**	**187 753**		**195 804**
	Ministère de la Culture	80 000	80 000	**80 000**	82 000	83 000		80 000
	Conseil Général Rhône	30 000	30 000	**30 000**	0	0		35 000
	Conseil Général Loire	30 000	30 000					
	Employeurs	36 542	13 608	**1 800**	10 775	4 925		30 000
	OPCA			**18 984**	92 340	99 828		8 000
	Recettes propres			**1 303**				29 000
	Cotisations, participation étudiants	22 500	11 250	**8 650**	6 000			4 379
	Résultat	-11 494	-50 043					
	Cout étudiant				6 371	6 261		

Budget 2012 à 2017
VAE

Salaires, charges VAE		Réalisé 2012	Réalisé 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017
640	Charges de personnels						
	Permanents						
	Assistante, traitement administratif			15 426	15 426	15 580	15 736
	Sous total			**15 426**	**15 426**	**15 580**	**15 736**
	Intervenants						
	Stages d'information				1 500		
	Accompagnement collectif				4 500	6 000	
	Accompagnement individuel						
	Sous total			**0**	**6 000**	**6 000**	
	jurys						65 520
	Provision jurys						3 000
	Total jurys			**0**	**0**		**68 520**
	Total salaires	**44 347**	**85 381**	**15 426**	**21 426**	**21 580**	**84 256**
645	Charges sociales	14 659	29 085	6 479	9 639	9 495	35 388
628/645/647/648	Médecine du trav, ch de personnel				800	820	850
	Dotation amortissement						
	TOTAL	**59 006**	**114 466**	**21 905**	**31 865**	31 896	120 494

Travaux, fournitures et services extérieurs		Réalisé 2012	Réalisé 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017
622	Honoraires			500	500	500	500
626	Déplacements, missions et réceptions	1 568		1 000	1 000		
613	Locaux		12 945	0	3 000	3 000	1 000
628	Frais postaux et télécommunication			500	500	500	500
631	Taxe sur les salaires	3 006	8 037	1 577	1 543	1 554	6 056
	Divers	227		150	800		
635	Impots locaux			0	592		
	Provisions				5 000		
	TOTAL	**4 801**	**20 982**	**3 727**	**12 935**	5 554	8 056

Total dépenses VAE	**63 807**	**135 448**	**25 632**	**44 800**	37 450	128 550

Total recettes VAE	**119 718**	**191 318**	**25 632**	**44 800**	37 450	128 550
Frais de dossier	26 000	160		16 800		
Provisions			25 632		2 450	2 550
Accompagnemnt 2015	93 718	8 678		28 000	35 000	
Validation		182 480				126 000

Résultat	55 911	55 870	25 600	25 600

Coût étudiant

Pour le coût annuel d'un étudiant du cursus menant au Diplôme d'État, nous avons deux parcours distincts :

Le premier en formation initiale : Le calcul varie en fonction du nombre d'étudiants recrutés chaque année. En moyenne notre établissement accueille deux promotions de 3à à 35 étudiants.
Ainsi en 2014, notre coût moyen s'établit à 14 482 euros (toutes charges confondues divisées par le nombre d'étudiants, à savoir 56 étudiants.).
En 2015, ce coût baisse de façon significative compte tenu d'un nombre plus important d'étudiants recrutés. Il s'établit donc à 11 465 euros pour 72 étudiants.

Le deuxième en formation diplômante en cours d'emploi. Ce cursus a été initié en 1996, il consiste à proposer une formation spécifiquement adaptée à ce public qui se trouve réuni dans des promotions propres. En 2014, nous avons recruté 30 étudiants qui relèvent donc du statut de la formation professionnelle continue. Le cout de ces formations est inférieur à celui des formations initiales du fait d'une organisation différente et d'une prise en compte de leur parcours professionnel.
Le coût étudiant s'établit ainsi à 6 500euros par année de formation pour les exercices 2015 et 2016.

ANNEXE 4

Cursus de formations de 2e et 3e cycles d'enseignement supérieur

Sans objet

N.B. : Renseigner cette rubrique uniquement dans le cas d'un renouvellement.

ANNEXE 5

Partenariats & coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

CNSMD de Lyon : Partenariat pour le DE
Depuis 2010, le Cefedem Rhône-Alpes a défini un parcours allégé pour permettre à des étudiants du CNSMD de Lyon d'obtenir le DE conjointement à leurs études au CNSMD. Les principes qui régissent ce parcours sont : un certain nombre d'équivalences accordées, des travaux artistiques complémentaires à ce qui est mis en oeuvre dans leur parcours au CNSMD, un allègement sur les travaux à faire dans le domaine des cultures et pratiques musicales et des sciences humaines, et une très grande souplesse en ce qui concerne l'assiduité pour leur permettre de suivre leur double formation.

Par ailleurs, le Cefedem a mis en place une Centre d'études, consacré à des recherches sur les pratiques et l'enseignement de la musique, dirigé par Noémi Lefebvre, docteur et chercheuse en sciences politiques. Ce centre est appelé à servir de lien entre la FDCA et le Cefedem.
CF PJ 5-1 description du Labo et PJ 5-2 l'état des travaux en mai 2014
Par ailleurs, un séminaire d'été de cinq jours réunit des membres des deux équipes pédagogiques (Cefedem et FDCA) pour une réflexion partagée sur la philosophie et la conception des formations et la didactique des enseignements musicaux.

Convention avec l'Université Lyon 2
Cette convention permet aux étudiants ayant obtenu leur DE au Cefedem Rhône-Alpes d'intégrer la 3e année de licence dans le département de musicologie.
Cette intégration étant soumise à des pré-requis, la convention prévoit que ceux qui seraient en retard par rapport à ceux-ci peuvent d'avance suivre une formation dans le département dès leur accès au Cefedem afin de préparer cette intégration en 3e année.
Cette convention a été signée le 20 novembre 2013.
Un étudiant en a bénéficié jusqu'à présent.

Par ailleurs, l'Institut des Pratiques d'éducateur et Formateur (ISPEF, Sciences de l'Education, Université Lyon 2) accepte directement en L3 des étudiants ayant obtenu leur DE compte tenu des études faites au Cefedem Rhône-Alpes.
Une dizaine d 'étudiants en ont déjà bénéficié.

Partenariat avec le CFMI
Un partenariat existe depuis 2008 pour permettre à des étudiants intégrant la même année les deux établissements d'obtenir en 3 ans un DE et un DUMI.
Les étudiants se présentent au CFMI avant l'été. Ils sont informés qu'ils peuvent se présenter également au Cefedem s'ils souhaitent obtenir les deux diplômes. Ils doivent alors réussir le concours d'entrée du Cefedem en septembre suivant.
Les étudiants admis au double parcours suivent durant leur deux premières années le parcours du CFMI et viennent en 3e année au Cefedem. (c'est ainsi que cela a été mis en place jusqu'à présent. Il pourrait aussi être envisagé d'opérer dans l'autre sens).
Durant leur 1e année, ils participent également à des travaux au Cefedem, dont certains correspondent à des travaux du CFMI ou sont reconnus par celui-ci. En 2e année, ils se consacrent entièrement au DUMI, sauf opportunité au cas par cas, de réaliser également certains travaux du Cefedem. Le Cefedem est sollicité pour participer à l'évaluation de leur épreuve de fin de stage pédagogique dans les écoles.
En 3e année, ils effectuent au Cefedem les travaux qui correspondent à la 2e année du parcours au DE.
Trois étudiants ont à ce jour bénéficié de ce parcours : 2008-2011, 2011-2014; 2012-2015

Convention avec l'ESPÉ
Il s'agit dans un premier temps d'une convention d'objectifs, actuellement en négociation. Elle vise à développer des collaborations, notamment en direction des étudiants de l'ESPE qui souhaitent travailler sur le terrain avec des étudiants ou des stagiaires du Cefedem. L'objectif est de permettre des collaborations qui facilitent la connexion entre l'école de musique et les écoles primaires ou collèges.

Partenariat pour la formation des responsables d'écoles associatives
Ce partenariat ne touche pas directement la formation au DE mais il permet un élargissement qui nourrit de fait l'approche que nous avons des écoles de musique et qui, par voie de conséquence, a des répercussions sur les contenus de la formation.
En partenariat avec Uniformation et les départements qui accueillent cette formation, la Cefedem a développé une formation pour les directeurs d'écoles associatives. Cette formation est délivrée sur 21 jours. Elle en est à sa 2e édition (Savoie 2012 puis Loire 2014) et d'autres demandes sont en cours de négociations. Le parcours est délivré sur une année, compte 21 jours de formation.
Cette formation a été conçue en partenariat avec un spécialiste de la formation au management – Louis Estèves, de la société *Elycoop,* conseil en RH - et avec la collaboration de Boris Numa-Damestoy, directeur du CRR de Saint-Etienne et titulaire d'un doctorat en sociologie et anthropologie à l'Université Lyon II. Elle vise un public d'acteurs – les directeurs décoles associatives au sein desquelles opèrent nombre des enseignants que nous formons – qui est le pendant de celui qui suit la formation au DE de professeur, notamment au Cefedem. L'impact déjà constaté que cette formation a eu sur les acteurs qui l'ont suivie, donne des perspectives tout à fait intéressantes d'un accroissement récurrent de l'impact de la formation au DE que nous délivrons.
Par ailleurs, les nombreuses remontées d'information que cette formation suscite permet au moins de vérifier la pertinence de notre formation au DE.

Partenariat avec l'Association Européenne des Conservatoires (AEC)
Depuis 2007, le Cefedem est partenaire de l'AEC pour leur projet européen de recherche Polifonia, qui a commencé en 2004 et s'est achevé en 2014. (dans la période 2004-2007, Jean-Charles François, alors directeur, y représentait le Cefedem Rhône-Alpes ; Jacques Moreau participait à ce projet au nom du CNSMD de Lyon, au sein duquel il était directeur des études).

Actuellement, Jacques Moreau est membre du Conseil de l'AEC, instance élue par l'ensemble des membres de l'AEC (299 membres aujourd'hui, dont 250 institutions européennes d'enseignement supérieur de la musique).
CF PJ 5-5 AEC Mutation Bologne
CF PJ 5-6 AEC Key Concepts : Artistic Research

Cefedem Rhône-Alpes.

Centre d'études sur l'enseignement et les pratiques musicales

LE CEFEDEM, LIEU DE FORMATION ET DE PRODUCTÌON DE CONNAISSANCES

Depuis sa création, le Cefedem Rhône-Alpes poursuit les missions de formation, de production de connaissance et de mise à disposition de ressources sur les enseignements et les pratiques de la musique.

Organisée en parcours individualisé, jalonnée de travaux collectifs, la formation demande aux étudiants de développer des compétences en termes de constructions de problématiques, formulations d'hypothèses, collecte d'informations, expérience de terrain, constructions d'enquête, expérimentations, travaux de synthèse~~s~~ et partage des idées.

L'inscription du Cefedem dans une démarche de développement des savoirs implique une ouverture aux développements de la recherche concernant l'enseignement et les pratiques musicales et une mise en relation des approches pratiques et théoriques qui s'est concrétisée par l'organisation de colloques, séminaires, cycles de conférence.
Ces rencontres soumettent la recherche au débat public et spécialisé et constituent le socle d'une publication qui associe travaux de chercheurs et témoignages de professionnels : les *Cahiers de recherches Enseigner la musique*.

Tout en faisant régulièrement appel à diverses disciplines - musicologie, sociologie, philosophie, sciences de l'éducation, anthropologie, science politique, psychologie, etc. - ainsi qu'aux expériences de praticiens - enseignants, compositeurs, interprètes - Les *Cahiers de recherches* contribuent à ce que l'enseignement et les pratiques musicales soient appréhendés comme un champ social et comme un domaine d'étude spécifique.

A partir de cette expérience le Cefedem souhaite aujourd'hui développer un cadre spécifiquement dédié à l'étude de l'enseignement et des pratiques musicales.

Celui-ci permettra d'abord de rendre plus efficiente une activité déjà lancée et riche d'expériences, mais freinée par un manque de visibilité et de projets à moyen et long terme.

Les travaux menés permettront d'affirmer plus avant la fécondité d'une approche qui ne dissocie pas l'enseignement musical des pratiques et des contextes.

DEVELOPPER LA CONNAISSANCE SUR LES PRATIQUES ET DIDACTIQUES DE LA MUSIQUE

La création d'un espace dédié à l'étude de l'enseignement et des pratiques de la musique au sein du Cefedem veut répondre à plusieurs objectifs :

- Contribuer à l'appréhension de l'enseignement et des pratiques musicales dans leur interaction sur le territoire.

- Développer les études concernant ce champ spécifique des pratiques culturelles, à destination du public, des artistes enseignants, des responsables culturels et en dialogue avec la recherche universitaire.

- *Favoriser la réflexion collective sur l'enseignement et les pratiques musicales dans un cadre dégagé du temps de la formation*, afin d'en restituer et en recomposer les enjeux dans un dialogue avec d'autres lieux de pensée et de connaissance sur les pratiques musicales et culturelles – laboratoires universitaires, observatoires des politiques et des pratiques, centres de ressources et d'enquête, et d'autres lieux de formation artistique et de formation à l'enseignement.

- *Ouvrir, au sein de l'enseignement supérieur artistique, une voie de recherche sur l'enseignement et les pratiques musicales qui puisse accompagner la formation supérieure à l'enseignement musical par la dynamique d'une réflexion concernant les différents aspects des métiers d'artiste musicien et formateur.*

- *Contribuer au développement des connaissances dans le mouvement engagé de construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, et l'organisation du cursus LMD de l'enseignement spécialisé, et plus spécifiquement de formation à l'enseignement musical*.

Pour cela :

- *Prolonger et renforcer une pratique de recherche engageant les musiciens, artistes et formateurs*.

- *Produire, avec les ressources et les compétences disponibles, des travaux formalisés suivant les critères d'une diffusion écrite solide et référencée, condition nécessaire d'une connaissance partagée.*

UNE PERSPECTIVE A LA FOIS MODESTE ET AMBITIEUSE.

La vocation du centre d'études sur l'enseignement et les pratiques musicales correspond à la fonction des Cefedem en ce domaine, telle que décrite par Alain Poirier :

> « Les formations diplômantes en CEFEDEM constituent le lieu idéal pour initier la recherche, ce qui existe déjà sous des formes diverses, préparant à des parallèles ou prolongements dans les pôles d'enseignement supérieur, a fortiori dans les CNSMD. » [1]

Il s'agit bien d'initier la recherche et de développer des travaux dans un domaine de la formation et des pratiques musicales à partir des ressources musicales, pédagogiques que le Cefedem mobilise dès le début de la formation.

---

[1] *Rapport sur la recherche artistique dans l'enseignement musical supérieur Ministère de la culture et de la communication, Direction générale de la création artistique*, Alain Poirier, Août 2010, p.85

La logique de la formation au Cefedem articule création, pratique, formation et recherche et crée un contexte favorable à une mobilisation des compétences dans ce cadre dévolu à la production de connaissances.

Le centre d'études sur l'enseignement et les pratiques musicales se situe clairement dans la logique d'une valorisation de l'activité de recherche dévolue au Cefedem, et en rapport avec les spécificités de ce lieu de formation.

Le haut niveau d'exigence quant à l'intérêt des projets et la qualité de ses résultats, le soin porté à l'élaboration et au suivi des travaux, sont les conditions d'un dialogue ouvert avec la recherche universitaire.

UN CONSEIL SCIENTIFIQUE DIVERSIFIÉ

Pour cela, un conseil scientifique solide sera constitué, garant de la qualité des travaux menés.
Ce conseil scientifique sera composé de professionnels de l'enseignement musical et de responsables culturels qui pourront veiller à la pertinence des études engagées du point de vue des enjeux musicaux-sociaux contemporains, et de chercheurs et enseignants chercheurs universitaires, lesquels pourront à la fois soutenir l'exigence de formalisation et de qualité et apporter un regard extérieur de conseil et d'expertise.

Ce conseil scientifique est d'autant plus important pour un tel projet, qu'il participe d'une conception de la recherche s'inspirant à la fois de certains outils de la *recherche-action* et de la philosophie des *théories ordinaires*, et impliquant prioritairement des personnes pour la plupart non formées ou peu formées aux méthodes des sciences sociales, et désireuses de pouvoir présenter des travaux solides et novateurs.

Afin que les études puissent se situer dans le contexte culturel européen contemporain, il est indispensable de communiquer avec des spécialistes de la formation et des pratiques musicales, artistes, enseignants et chercheurs dans d'autres pays d'Europe, susceptibles de développer la réflexion comparative et l'analyse de modèles.
Cette relation avec d'autres institutions européennes est un moyen précieux de mise en réseau des idées et de retour critique.

ORIENTATION DES TRAVAUX

Les pratiques musicales sont principalement appréhendées, soit dans le cadre d'enquêtes nationales sur les pratiques culturelles[2], parfois déclinées au plan local ou développées sur un sujet spécifique[3], soit dans une optique anthropologique, laquelle

[2] Au plan national, les enquêtes du DEPS menées par Olivier Donnat, sur Les pratiques culturelles des Français consacrent une place importante aux pratiques musicales.
http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/08synthese.pdf
[3] On pourra citer parmi les études récentes, Les pratiques artistiques et culturelles des habitants de la métropole Lilloise, les territoires de la culture de Lille Métropole, ou encore Les mondes de l'harmonie, Enquête sur une pratique musicale amateur, deux études pilotées par l'Observatoire des politiques culturelles.

s'est développée à la fois par une démarche d'ouverture de la musicologie à l'interdisciplinarité[4] et par un mouvement de l'ethnomusicologie vers une archéologie du présent musical.

L'enseignement musical est principalement étudié du point de vue de son histoire et de sa construction institutionnelle, de la sociologie des pratiques, de la pédagogie et des sciences de l'éducation;

Tenant compte de ces approches, et en rapport avec celles-ci, le Centre d'études sur l'enseignement et les pratiques musicales s'intéresse à l'enseignement musical comme art de faire, à la musique comme pratique sociale. Les pratiques de la musique et d'enseignement musical y sont appréhendées comme un champ social et un domaine d'étude spécifique, lequel se définit par des territoires[5], des langages[6], des institutions,[7] des cultures.[8]

Dans un premier temps, et sous réserve de validation par le conseil scientifique, le Cefedem propose les thématiques de séminaires suivants :

1.Territoires musicaux

L'approche de l'art musical en termes de pratique sociale implique la prise en compte d'un territoire musical, non seulement comme espace politique où se déploie une activité musicale, ou comme territoire de la culture imparti à la musique, mais comme territoire constitué par la musique.
Les esthétiques et les pratiques produisent de la culture au sens anthropologique du terme, et les modes d'enseignement, de transmission, de médiation sont eux-mêmes créateurs de territoires musicaux. Évitant les pièges d'une fonctionnalisation musicale suivant les stéréotypes socio-géographiques, les études comparatives des contextes culturels des apprentissages musicaux permettent de penser la musique comme espace constitutif du territoire.

2. Didactiques, langages et pratiques musicales

L'implication des processus didactiques dans la construction et le renouvellement des langages et pratiques musicales est sans cesse expérimentée par les artistes,

---

http://www.observatoire-culture.net/rep-thematiques/theme-11/.html

[4] C'est le programme de l'axe « musique et sons » du CRAL, à l'EHESS, qui rétablit à l'approche musicologique une dimension sociale. http://cral.ehess.fr/index.php?907 , du LABORDE PEDLER

[5] L'association de la musique au territoire peut heureusement se nourrir de l'approche socio-historique, de l'ethnomusicologie, de l'anthropologie de la musique et des développement récents de la géographie, et se déployer cependant encore autrement ; en faisant l'hypothèse d'une construction musicale des territoires sociaux.

[6] Nous faisons nôtre "ce travail, toujours à poursuivre, de réfléchir à la question de savoir ce que la musique veut dire pour les sociétés humaines » évoqué par Esteban Buch, in : Emmanuel Pedler, Jacques Cheyronnaud (dir.), *Théories ordinaires*, Paris, EHESS, coll. « Enquête », 2013, 208 p.

[7] Au sens qu'ont donné Paul Fauconnet et Marcel Mauss à ce terme, désignant « aussi bien les usages et les modes, les préjugés et les superstitions que les constitutions politiques et les organisations juridiques essentielles" (Mauss & Fauconnet, Grande encyclopédie, 1901, art. Sociologie :1901, pp. 150-151 et 162.)

[8] que l'on peut Jakob Burckhardt, d'ensemble des « créations de l'esprit, nées spontanément et qui ne prétendent pas à une valeur universelle ni à un caractère obligatoire. »Burckhardt, Considérations sur l'histoire universelle, 1905.

musiciens, enseignants, toutes qualifications qui délimitent moins des postures ou inscriptions professionnelles que des actes et modes d'action socialement signifiants.
L'implication des pratiques, manières de faire et savoir-faire, dans la construction de didactiques et processus d'apprentissage, participe de la réflexion sur l'enseignement et les dispositifs pédagogiques. Par l'analyse de contextes d'apprentissages et l'étude de la singularité des matériaux à la fois conceptuels et pratiques engagés par les musiciens enseignants, il s'agit de considérer a priori la possibilité d'un inventivité à la fois artistique et pédagogique.

3. Modèles et enjeux de formation artistique

L'enseignement de la musique et la formation à l'enseignement ne sauraient poursuivre leurs objectifs sans questionner leur propre objet et ses délimitations.
L'affirmation, au plan national, puis européen, d'une logique commune à l'ensemble des formations artistiques, incite au développement de recherches partagées et aux échanges d'idées entre artistes enseignants, dans des domaines historiquement constitués en secteurs professionnels.
L'analyse des modèles et enjeux de formation artistique interroge les conditions mêmes de l'émergence et du développement des dynamiques artistiques et suppose le développement d'études comparées de contextes d'apprentissage et de pratiques.

Centre d'études du Cefedem Rhône-Alpes
Liste des travaux en cours
Mai 2014

Jean Blanchard : « Construction des représentations variables sur les répertoires de musiques traditionnelles »

Philippe Roche : « L'école de l'oralité ». Enquête sur une école en émergence à Saint-Etienne

Sandrine Desmurs : « La question du e-learning pour la formation des musiciens et des enseignants »

François Journet : « Évaluation des politiques publiques dans le domaine de l'enseignement musical »

Nicolas Sidoroff (collaborateur) : « Résurgence des problématiques de l'éducation populaire et ses implications pour l'enseignement artisitque notamment pour la question de l'EAC »

Claire Harangé-Ségui (professeur référent) : « Repenser les examens de fin de cycle » ou « Comment conduire une transformation des pratiques au sein d'une école de musique », formalisation d'un projet d'établissement et ses implications sur le cursus.

Cécile Guillet : « Les jeux qui transforment l'apprentissage », comment, pour chaque jeu mis en œuvre et décrit en détail, raconter ce que cela rend possible dans les processus et pour le finalités de la formation.

José Schmeltz : « L'enseignement artistique spécialisé au regard des théories socio-constructivistes de l'apprentissage ». Replacer un travail de théorisation avec les pratiques du Cefedem Rhône-Alpes.

En projet :

Travail sur l'EPO : Projet pour faire de cette expérience un objet de recherche : comprendre, expliquer un processus. Travail en étroite collaboration avec le Conservatoire de Villeurbanne, inventeur de ce dispositif, les responsables de ce projet participant eux-mêmes à cette recherche.

Avec Giacomo Spica et Karine Hahn : Chercher à comprendre ce qu'a changé l'installation du CRA'P et l'arrivée de l'antenne CRR à la Guillotière, par des interviews, des visites guidées, des ballades sonores. Comment le territoire est revivifié, la musique classique revalorisée.

Pour ce travail, il est envisagé d'associer des étudiants, notamment pour l'enquête.

Communication régulière et approfondie sur des travaux de thèse en cours :

- Samuel Chagnard (directeur de thèse Bernard Lahire - ENS de Lyon) :
- Karine Hahn (directeur de thèse Emmanuel Pedler – EHESS Marseille) :
- Jaime Salazar, ancien étudiant (directeur de thèse Denis Laborde – EHESS Paris) :

Blog
http://amuser.hypotheses.org/

Convention de coopération pédagogique

ENTRE

L'Université Lyon 2, dont le siège est situé 18 quai Claude Bernard, 69007 Lyon
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc Mayaud
Agissant au nom de la faculté des Lettres, Sciences du Langage et Arts (LESLA),
pour le compte du département Musique et Musicologie.

ET

Le CEFEDEM Rhône-Alpes (Centre de Formation des Enseignants de la Musique)
14 rue Palais Grillet, 69002 LYON
Représenté par son directeur, Monsieur Jacques Moreau

Préambule :
La présente convention de coopération pédagogique est conclue en vue de faciliter la poursuite d'études des étudiants de CEFEDEM souhaitant accéder aux formations dispensées au sein du département « Musique et Musicologie ».

Le Département « Musique et Musicologie » est une composante de la Faculté des Lettres, Sciences du langage et Arts (LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2.

Les formations concernées sont celles du parcours de Licence de musique.

Article 1 Objet
Les parties s'accordent à développer la coopération entre elles pour faciliter la poursuite d'études d'étudiants du CEFEDEM Rhône-Alpes qui souhaiteraient poursuivre leur formation à l'Université Lyon 2 (faculté LESLA), après l'obtention du Diplôme d'État (DE) de professeur de musique.

Article 2 Définition du parcours de formation
Dès l'entrée, sur proposition d'une commission des enseignants du CEFEDEM Rhône-Alpes, le directeur, en collaboration avec l'enseignant responsable du niveau L3 musique de Lyon 2, établit pour chaque étudiant souhaitant poursuivre ses études en L3 Musique et Musicologie un itinéraire de formation : soit, au vu de son bagage, il sera admis, à l'issue de sa formation au CEFEDEM, à entrer en niveau de Licence 3e année, sans nécessité de complément d'enseignement ; soit l'étudiant se verra indiquer un parcours de formation universitaire complémentaire à suivre au sein du département « Musique et musicologie » (Année préparatoire, Licence 1 ou Licence 2) au cours de ses études au CEFEDEM ; ce parcours, ne pouvant donner lieu à aucune validation spécifique d'UE, sera notifié par une attestation de présence obligatoire pour l'admission en L3.

Article 3 L'attestation descriptive du parcours de formation
Pour chaque étudiant souhaitant poursuivre ses études en L3 Musique, le directeur du Cefedem Rhône-Alpes établit une attestation descriptive du parcours de formation suivi par l'étudiant.
Cette attestation, établie conformément au cursus habilité par le ministère de la culture, porte, en fin de cursus, sur l'ensemble du parcours de deux ans. Elle mentionne pour chaque élément du parcours de formation correspondant à des acquisitions attestées de connaissances et d'aptitudes, une valeur définie en crédits européens dans la limite de 60 crédits pour la première année d'études et de 120 pour le parcours complet en DE.

Article 4 Inscriptions des étudiants du CEFEDEM à l'Université

Afin de suivre les enseignements du parcours universitaire complémentaire proposé par le directeur du CEFEDEM et le responsable du diplôme à Lyon 2 (voir art. 2), les étudiants doivent s'inscrire en parallèle à l'Université Lyon 2 (inscription secondaire et gratuite).
Dans le cadre de cette convention, les étudiants bénéficient d'une dispense d'examens, ce parcours ne pouvant donner lieu à aucune validation spécifique d'UE. En revanche, une attestation de présence leur sera délivrée.

Dès lors qu'ils quittent le cursus DE du CEFEDEM pour intégrer la 3e année de licence Musique et musicologie de la faculté LESLA, les étudiants procèdent à une inscription à l'Université Lyon 2 (inscription administrative et pédagogique) en s'acquittant des droits d'inscription.

Article 5 Validation des crédits

5.1 Procédure de validation

La commission pédagogique mixte est composée de la commission pédagogique de Lyon 2 (le directeur, le responsable du diplôme et un enseignant du département «Musique et musicologie »), et de deux représentants du CEFEDEM. Elle statue sur l'accès en 3e année de licence « Musique et musicologie » de l'Université Lyon 2, après examen du dossier de l'étudiant comprenant :

- l'attestation descriptive du parcours de formation,
- les bulletins du CEFEDEM,

et le cas échéant,

- l'attestation de présence aux enseignements visés par la formation universitaire complémentaire (voir art.2),
- les résultats d'admission au DE (l'obtention du DE remporte l'acquisition automatique de 120 crédits).

Cette commission mixte est composée de la commission pédagogique de l'Université Lyon 2 et de deux représentants du CEFEDEM.

La commission mixte pourra également demander à l'étudiant de se présenter pour un entretien ou des examens complémentaires.

La décision de validation est prise par le président de l'université sur proposition de la commission mixte.

Article 6 Bilan

Les parties établiront chaque année un bilan de la mise en œuvre de cette convention.

Article 7 Durée et résiliation

La présente convention prend effet à compter de la rentrée universitaire 2013 et ce jusqu'à la fin du contrat quinquennal (août 2016). Elle annule et remplace toute précédente convention ayant le même objet.
Elle pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1er avril de l'année en cours, pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2013.

En deux exemplaires

Le Président de l'Université Lyon 2,

Monsieur Jean-Luc Mayaud

ACADÉMIE DE LYON · UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 · UNIVERSITÉ DE LYON

Le Directeur du CEFEDEM Rhône-Alpes

Monsieur Jacques Moreau

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

Division des Études

reçu 1 exemplaire
26/11/2013.

Lyon, le 19 novembre 2013

Monsieur le Directeur,

Veuillez trouver ci-joint la convention de coopération pédagogique liant le CEFEDEM Rhône-Alpes et l'Université Lyon 2, concernant l'accès en 3ème année de Licence Musique et musicologie des élèves du CEFEDEM, préparant le Diplôme d'Etat de Professeur de musique.

Je vous prie de bien vouloir signer les deux exemplaires et m'en retourner un à l'adresse surlignée ci-dessous.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Aurélie MIALON
D.F.V.E.
Chargée de convention
Tél. : 04.78.69.72.63.
Mail : a.mialon@univ-lyon2.fr

Université Lumière Lyon 2
86, rue pasteur
69365 Lyon Cedex 07

FORMATION
PROFESSEUR CHARGÉ DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Contacts :

- Retours d'inscriptions :
  - Olivier Larcade
    olivier.larcade@cg42.fr
    04 77 49 90 06
  - Christine Miribel
    Christine.MIRIBEL@cg42.fr
    04 77 49 90 15

- Uniformation (financement) :
  - François Pradel
    fpradel@uniformation.fr

- Organisation, recherche de financements hors Uniformation :
  - Hermine Morterol
    hermine@cefedem-rhonealpes.org
    04 78 38 40 00

- Contenus :
  - Philippe Cholat
    philippe@cefedem-rhonealpes.org
    06 78 01 56 24

1. Le contexte

A- L'histoire

Depuis 2007, des évolutions importantes ont été apportées par la mise en œuvre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques de la Loire, dans sa première version. Parmi ces avancées, nous relevons :

- Effort de structuration pour une majorité d'Écoles associatives qui se sont dotées d'un (e) responsable pédagogique, d'un projet d'établissement et d'un règlement des études.
- Organisation d'un plan de formation continue diplômante afin de permettre à un grand nombre d'enseignants de se former et d'obtenir le diplôme d'État.
- Création d'une « Mission voix départementale ».
- Création du « REAL » (réseau de l'enseignement artistique de la Loire), avec l'intégration à ce réseau de la Maîtrise de la Loire (Montbrison).
- Amélioration de la circulation des élèves entre les écoles associatives et les Conservatoires de Rive de Gier, Roanne- Mably-Le Coteau et Saint-Etienne, par l'organisation du Brevet départemental de 2ème cycle (étendu en 2009 à la danse et aux musiques actuelles).

B- L'avenir et les besoins

Dans sa dernière version (2010), le nouveau Schéma départemental réaffirme l'évolution des missions des établissements de la Loire vers:

- le développement de la pluridisciplinarité
- le renforcement des liens avec l'éducation nationale
- le rapprochement avec les associations de pratiques amateurs et tous les acteurs du spectacle vivant de son territoire.
- la prise en compte des publics qui viennent à l'école de musique, mais aussi de ceux vers qui l'école peut et doit aller.

Ces évolutions nécessitent une plus grande ouverture des actions des établissements vers leurs territoires et une forte dynamique de réseau. Elles impliquent fortement les équipes et les directions des établissements qui doivent les mobiliser. C'est pourquoi le développement des compétences des directions devient un enjeu auquel le Département veut répondre par une offre de formation adaptée. Aujourd'hui, cette offre de formation ajustée n'existe pas.

C- Réponse du Cefedem Rhône-Alpes

Le Cefedem se propose donc d'élaborer un parcours de formation spécifique au contexte ligérien à destination des professeurs chargés de direction. L'enjeu est de leur permettre de consolider leur professionnalisation, c'est-à-dire se donner les moyens d'être davantage *acteur* des mutations en cours, et *pilote* des établissements dans l'accomplissement de leurs nouvelles missions.

Estimant que l'engagement que représente un tel parcours de formation doit pouvoir faire l'objet d'une reconnaissance, le Cefedem a pour objectif de le rendre à terme certifiant, en déposant une demande d'enregistrement auprès de la Commission nationale de la certification professionnelle. Dans cette perspective, un dispositif d'évaluation (continue et terminale) est mis en œuvre, qui permettra si cette démarche aboutit, aux participants de bénéficier rétroactivement de cette certification, et donnera lieu dans un premier temps à l'attribution d'un "agrément départemental".

2. L'organisation de la formation

A - Principes généraux

Cette formation représente un volume global de 21 journées réparties en 9 modules **non dissociables**, et se déroulera entre l'automne 2013 et la fin 2014 pour se clôturer par une demi-journée de bilan final en décembre 2014.

Basée sur un principe de formation – action, elle partira des réalités professionnelles des participants pour les revisiter à travers des réflexions, des échanges, des apports d'outils et de méthodes, des mises en situation engagées. Des travaux personnels seront demandés, soit en amont des modules pour se saisir de la thématique, soit en aval pour en articuler les apports avec l'action sur le terrain et l'expérimentation d'outils.

Cette formation leur offrira également l'opportunité de " prendre de la hauteur " par des réflexions et des apports d'expériences externes.

Enfin, l'organisation du parcours est pensée de manière à favoriser la constitution d'un **collectif d'acteurs**. Nous pensons que ce collectif est un adossement indispensable pour chaque participant pendant et après la formation. Nous aiderons à la constitution de ce collectif de diverses manières:

- une inclusion forte en début de parcours
- une alternance de séquences pédagogiques individuelles et collectives
- une période de formation "en résidentiel" sur plusieurs jours (immersion dans le groupe)
- une animation des échanges à distance entre les sessions (mise en place par le Cefedem d'une plateforme collaborative de travail à distance)

Confidentialité
C'est un élément clé du dispositif de formation qui garantit aux stagiaires la possibilité d'exprimer leur point de vue, leurs expériences, leurs difficultés éventuelles. Ce qui se dit reste au sein du groupe, les stagiaires et l'intervenant s'engagent à respecter la confidentialité des propos du groupe. Si le groupe souhaite partager des éléments de la formation avec des acteurs extérieurs, chaque stagiaire donne son accord.

B – LE CALENDRIER (horaires : 9h – 17h)

2013

Modules	Durée	Dates	Intervenant
1- Module initial : **Missions, fonctions et compétences du directeur d'établissement d'enseignement artistique**	2 j.	**jeudi 28, vendredi 29 novembre**	Louis Estève Cécile Richard
2- L'inscription territoriale de l'établissement (1)	2 j.	**lundi 9, mardi 10 décembre**	Boris Numa Damestoy Ali Dellaoui

2014

MODULE	Durée	Dates	Intervenant
2- L'inscription territoriale de l'établissement (2)	2 j.	**jeudi 30, vendredi 31 janvier**	Éric Sprogis Patrick Guyot
3- La relation aux collectivités territoriales	2 j.	**lundi 3, mardi 4 mars**	Boris Numa Damestoy Bernard Sevaux
4- La communication externe	1 j.	**vend 11 avril**	Sandrine Bruneton
5- Les statuts (Fpt / associatif)	2 j.	**lundi 28, mardi 29 avril**	Pascal Tuccinardi Sarah Villetelle Matthieu Garnier
6- Mobilisation animation d'équipe	5 j.	**30 juin - 4 juillet** (en résidentiel ?)	Louis Estève Valérie Louis Alain Desseigne
7- Organisation multifonction	2 j.	**11 et 12 septembre**	Louis Estève
8- Gestion financière	2 j.	**J 9, v 10 octobre**	Matthieu Garnier
Entretiens individuels	3-4 j.	**Mi novembre**	Philippe Cholat Jacques Moreau Louis Estève Annie Barthélémy
Bilan	1/2 j.	**vend 28 novembre** (matin)	Philippe Cholat
TOTAL JOURNÉES	20.5 j*		

** Sans compter l'entretien individuel*

C – LES INTERVENANTS

Louis Estève :
DESS Sociologie et Ressources Humaines, formateur dans les domaines suivants :

- Évaluation/diagnostic du fonctionnement des organisations (mangement, métiers, pratiques professionnelles, système de gouvernance…),
- Conseil et accompagnement des démarches collectives (réseau d'acteurs, équipes de travail, projets d'établissements, politiques publiques…) ainsi que sur le recrutement (par approche directe et par annonce)

Cécile Richard :
Directrice du CRC de Givors, Titulaire du CA de directeur de conservatoire à rayonnement Départemental et Régional.
Boris Damestoy :
Directeur du CRR de St Étienne, Titulaire du CA de directeur de conservatoire à rayonnement Départemental et Régional, d'un Master « Développement Culturel et Direction de Projet ». Doctorant (sujet de thèse : « Quelle culture politique pour les politiques culturelles ? ») à l'Université Lyon II.
Ali Dellaoui :
Coordinateur culturel.
Éric Sprogis :
Responsable de l'enseignement artistique au Conseil Régional Poitou-Charentes (jusqu'en septembre 2010).
Directeur du CRR de Poitiers (jusqu'en mai 2007).
Cofondateur en 1984 et directeur délégué de l'Institut de Pédagogie Musicale et Chorégraphique (Paris-La Villette) jusqu'en 1986.
Chef d'orchestre, compositeur il est également auteur de plus d'une centaine d'œuvres musicales, et de plusieurs ouvrages consacrés à la musique et à sa pédagogie (dernier en date : « *Collectivités locales et enseignement artistique : enjeux pédagogiques, culturels et politiques* », 2010, éd. Territorial.
Bernard Sevaux :
Directeur des affaires culturelles de la ville de Villeurbanne
Pascal Tuccinardi :
Formateur Cnfpt, spécialiste des questions statutaires de la fonction publique territoriale.
Sandrine Bruneton
Responsable de la communication du Fil de st Étienne.
Valérie Louis
Musicienne, après 20 années d'enseignement comme institutrice (pédagogie Freinet), elle est aujourd'hui professeur de sciences de l'éducation au CNSMD de Lyon et formatrice.
Alain Desseigne
Directeur du Cfmi de Lyon
Jacques Chabrillat
Expert en ingénierie financière et budgétaire, responsable pédagogique à l'AGECIF, coordonne et anime les formations consacrées à la gestion financière.
Jacques Moreau
Directeur du Cefedem Rhône-Alpes
Annie Barthélémy
Ex-Maître de conférences en Sciences de l'Education chargée :
- À l'Université de Savoie : de la préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement
- À l'IUFM de Grenoble : de la formation en Sciences Humaines et Sociales des enseignants du second degré

Formatrice et chargée de cours en sciences de l'éducation dans le secteur de l'enseignement artistique depuis 1999.

3. LES MODULES

1. Module initial :
Missions, fonctions et compétences du directeur d'établissement d'enseignement artistique spécialisé

Grands objectifs : identifier les enjeux et les compétences liés à la fonction

Contenus :
- Mettre en perspective de la fonction de directeur aujourd'hui par rapport à son histoire, ses évolutions, et aux parcours de ceux qui y ont accédé.
- Directeur aujourd'hui et demain…un métier aux mutations sous estimées.
- Modalités d'accès aux diplômes existants, statuts…
- Travaux d'analyse au départ de documents
- Mises en débat de définitions diverses (issues de sources diverses) du directeur de service, du responsable hiérarchique, etc…
- Confrontation des expériences, analyses, questionnements en présence (intervenants et participants)
- Similarités et particularités du métier en fonction des différentes tailles d'établissements ?

J1: inclusion, partage de représentation sur la vision du métier et sur l'établissement
J2: réflexions et analyses autour d'une définition du métier, partage d'expérience avec un professionnel

Modalités d'évaluation : chaque participant identifie 3 axes d'amélioration qu'il se donne dans sa "carte d'identité" professionnelle. Les stagiaires font état de l'avancement des ces axes d'amélioration au cours de la formation et à la fin.

2. L'inscription territoriale de l'établissement

Grands objectifs : Améliorer sa connaissance de son territoire d'action, y construire une action en cohérence.

Contenus :
- Le territoire, définition, fonctionnement et enjeux.
- Diagnostic d'un territoire, construire un projet d'enseignement artistique pour ce territoire, positionner sa structure dans l'action culturelle locale, identifier les partenariats.
- Analyse des enjeux, des opportunités, de l'impact des choix.
- Évolutions des publics :
    - Ouvrir plus largement l'accès à l'enseignement artistique.
    - La culture pour tous… mais surtout pour chacun… dépasser les clivages entre les publics et s'adresser à un territoire de façon globale.
    - Valoriser, susciter, encadrer des pratiques amateurs diversifiées (catégories sociales, esthétiques artistiques, classes d'âges…).
- Développer des partenariats :
    - Susciter et prendre part à une politique culturelle locale concertée.
    - Créer des passerelles avec l'éducation nationale, les secteurs socioculturels, de la santé, de l'action sociale…
    - Développer de « nouvelles » disciplines (danse, théâtre, musiques actuelles, …) par le partenariat.
    - Connaître les cadres et les procédures de conventionnements.

- Le positionnement des établissements dans la perspective de la réforme des rythmes scolaires et des enjeux de l'éducation artistique et culturelle.
- Connaissances des différents types de réseaux
    - Les enjeux : politiques, territoriaux, financiers, professionnels…
    - Le cadre réglementaire, l'organisation, le fonctionnement des intercommunalités.
- L'organisation de manifestations culturelles.

Répartition des journées :
J1 + J2 : centrées sur l'analyse et prise en compte du territoire, partage d'expérience et analyse d'un professionnel le matin du jour 2, l'après-midi préparation du rendu.
J3 + J4 : centrées sur les apports possibles de la structure à son territoire, partage d'expérience et analyse d'un professionnel le matin du jour 4.

Modalités d'évaluation : les stagiaires produisent un schéma qui permet de visualiser l'inscription géographique et humaine de l'école, et une carte mentale qui permet de situer les acteurs, les partenaires, les réseaux avec les enjeux et les objectifs. Cette carte mentale pourra leur servir d'outil pédagogique avec leur équipe.

3. La relation fonctionnelle à la collectivité territoriale

Grands objectifs : mieux connaître le fonctionnement des collectivités de son territoire, améliorer la collaboration avec les différents acteurs, développer des projets en commun.

Contenus :
- Découverte de l'action publique
    - Panorama des institutions territoriales
    - La culture comme champ d'intervention politique (à traiter sous forme de débat en écho / appropriation du module précédent)
- Fonctionnement des collectivités territoriales
- Comment recevoir, susciter, faire évoluer une commande politique, faire partager la vie, la culture professionnelle et les évolutions de la structure aux élus de référence
- Évaluation et lisibilité de l'activité de l'école, utilisation d'indicateurs
- Dialogue et négociation
    - Valorisation du projet d'établissement comme outil de communication, de collaboration, de pilotage

Répartition des journées :
J1 : panorama des institutions et analyse de sa propre situation
J2: partage d'expérience et analyse d'un professionnel, préparation du document de synthèse

Modalités d'évaluation : les stagiaires produisent un document de synthèse (4 pages rédigées) à destination de leur collectivité comprenant une présentation de leur établissement, les grands projets "intra" et "inter" et des pistes de collaboration avec les acteurs du territoire (préfiguration du Projet d'établissement).

4. La communication externe

Grands objectifs : définir et mettre en œuvre une politique de communication (plaquette, affichage, site web, relations presse, médias locaux, mailings…). Le cas échéant, s'impliquer dans la conception d'une communication globale au sein de son territoire.

- S'en servir :
  - pour faire évoluer la représentation de l'enseignement artistique (collectivités, familles, institutions...).
  - pour valoriser les actions de l'établissement (dynamique de fonctionnement, évènements ponctuels, prestations…) et son impact public.

Contenus :

- Informer / Promouvoir : communiquer pour de "bonnes" raisons
- Les différents circuits de communication :
  - Interne à la structure
  - Institutionnelle (collectivité, partenaires et structures)
  - Diffusion et communication
    - aux usagers
    - à la population
- Concevoir une communication cohérente :
  - Penser la communication dans sa globalité
  - Cerner et hiérarchiser les besoins
  - Quels outils pour quels besoins ?
- Parce qu'on ne peut (veut) pas tout faire…
  - « Je fais mes affiches tout seul »… ou faire appel à un professionnel ?
  - Dialoguer avec un professionnel de la communication
  - Rédiger un cahier des charges
  - Suivre un circuit de conception / impression / diffusion

Modalités d'évaluation : les stagiaires produisent un "plan de communication" pour les grands évènements à venir : objet - objectifs - cible - moyens avec l'utilisation d'un outil Internet.

5. Les statuts (fonction publique territoriale / secteur associatif)

Grands objectifs :

- Connaître les grandes lignes de la réglementation actuelle
- Connaître et pouvoir utiliser les sources d'information disponibles

Contenus :

- **Éléments de la réglementation statutaire de la fonction publique territoriale :**
  - Réglementation filière culturelle :
    - Les points forts de la réforme de la fonction publique territoriale
    - Les modalités de recrutement
    - Les droits - devoirs des agents
    - Les responsabilités du directeur, des enseignants
    - Les questions du temps de travail, des congés
    - Les leviers de d'incitation et de reconnaissance de l'implication (évolutions, bonifications, primes, responsabilisations…)
  - Réglementation secteur associatif :
    - La convention collective de l'animation
    - Les règles, dispositifs, et financements de la formation professionnelle continue

6. Management, animation, mobilisation d'une équipe

Grands objectifs :

- Permettre aux directeurs d'améliorer :
  - la gestion des ressources humaines
  - les modes de concertation, de délégation et de représentation au sein de l'équipe
  - l'implication collective et individuelle des enseignants
  - l'élaboration de perspectives d'avenir et d'orientations à moyen terme (3-5 ans)
  - la réflexion et l'innovation artistique et pédagogique de l'équipe

Contenus :

- La notion de gouvernance : vers une collaboration plus horizontale, plus respectueuse de la diversité des acteurs, moins directive.
- l'implication d'une équipe dans un projet, animer une réflexion collective et partenariale
- l'animation de réunions
- techniques d'entretiens
- la gestion des compétences, des évolutions professionnelles
- Prévention, identification, régulation les situations conflictuelles
- L'impulsion et l'accompagnement des changements professionnels, des évolutions pédagogiques
- Réflexion sur ses pratiques professionnelles : concilier régularité et dynamique de changement

Modalités d'évaluation : chaque stagiaire organise des rencontres avec l'équipe pour identifier les évolutions pédagogiques et les traduire en enjeux de développement des compétences. Ils élaborent une maquette des formations à prévoir sur 3 ans.

7. Organisation multifonction

Grands objectifs : mieux organiser et cordonner ses missions et ses tâches; améliorer l'autonomie de son équipe sur la coordination des projets.

Contenus :

- Travail en « mode projet », gérer des portefeuilles de projets
- Organiser, rationaliser le travail
- Organiser le temps
- Gérer les priorités
- Partager l'orientation stratégique et la coordination des projets

Répartition des journées :
J1 : partage de représentation et d'expérience sur la mission de management du directeur, approche de différents styles de management en correspondance avec son style personnel.
J2 : travail sur les pratiques de management, trouver des alternatives; s'habituer au mode projet, utiliser la « fiche projet » avec ses enseignants; préparation du planning général des activités et des projets de l'école.

Modalités d'évaluation : les stagiaires animent des réunions avec leur équipe pour formaliser les projets de l'année à venir à l'aide d'un outil proposé. Ils rendent le planning des réunions, leurs compte-rendus et leur relevé de décisions.

Ils constituent un planning général des activités et projets de leur école qui servira de fil rouge pour toute l'année (ou améliorent leur outil maison) et qu'ils restituent dans le cadre de la formation.

8. Gestion financière des établissements

Grands objectifs :

- Avoir les connaissances nécessaires et suffisantes pour :
  - définir, mettre en œuvre et évaluer des orientations budgétaires
  - être à même de négocier un financement
  - rechercher des ressources supplémentaires

Contenus :

- L'optimisation et le redéploiement d'un budget, l'ajustement des tarifs
- L'utilisation d'outils de gestion, tableaux de bord, indicateurs, ratios...

Modalités d'évaluation : chaque stagiaire réalise une évaluation de son budget et une prospective pour les deux ans à venir.

9. Évaluation finale (entretiens)

Présentation de votre dossier professionnel comprenant :

1. Les travaux réalisés en cours de formation
   - la carte mentale des acteurs du territoire et des relations
   - la synthèse à destination de leur collectivité
   - le plan de communication des grands évènements
   - le planning de l'année à venir
   - le plan de formation pour trois ans
   - l'analyse du budget et la prospective pour les deux ans

2. Un regard réflexif sur le parcours de formation
   - Évaluation des modules
   - Le groupe en formation (la dynamique pendant le parcours, l'évolution des relations constatée dans et hors la formation,…)
   - Les questionnements qui demeurent vis-à-vis de la conception ou l'exercice de vos fonctions : sur quoi pensez-vous avoir à avancer par la suite ?
   - Vos objectifs ou projets pour la suite : que vous donnez-vous comme objectifs prioritaires à développer pour vous, pour votre établissement ?
   - Rubrique libre

Après un temps de présentation de ce dossier, un échange portera sur certains points choisis par les évaluateurs et sur une ou deux questions plus générales.

L'Association Européenne des Conservatoires dans la mutation de Bologne

L'Association Européenne des Conservatoires (AEC), créée en 1953, regroupe aujourd'hui 299 institutions dont 250 institutions européennes d'enseignement supérieur de la musique en tant que membres actifs, et une quarantaine d'institutions internationales similaires en tant que membres associés. Dès la publication de la Convention de Bologne, elle a su prendre l'initiative de se poser en instance de réflexion et de mise en commun des problématiques[1]. Elle a joué ainsi, pour la mise en place de cette réforme, un rôle déterminant en pilotant plusieurs projets européens[2]. Elle poursuit toujours ce rôle.

Aussitôt après la signature de la Convention de Bologne (1999), l'AEC avait de sa propre initiative, entamé en 2001 un travail pour définir des objectifs communs d'apprentissage pour les deux cycles initiaux de Bologne. L'AEC a pu ensuite s'inscrire dans le vaste projet européen Tuning, dont le nom de code pour la musique était « Polifonia ». L'association a ainsi piloté trois programmes de trois ans[3] portant sur un ensemble large de problématiques posées au domaine de la musique par la réforme de Bologne. Chacun de ces programmes incluait différentes lignes de recherche dont notamment la question de la recherche artistique en musique, la définition des compétences par cycle.

Pour le travail de définition d'objectifs pédagogiques sur l'ensemble des trois cycles, l'AEC a pris en considération l'ensembles des textes européens qui abordaient ce point : les *Descripteurs de Dublin*, qui définissent des objectifs généraux pour chacun des trois cycles ; le référentiel de certification tout au long de la vie (EQF)[4] qui décline les *savoirs*, *aptitudes* et *compétences*, attendus pour chacun des huit niveaux de qualification[5]. S'est ajouté le référentiel du projet HUMART (2010-2011), projet de deux ans qui avait pour objectif, à partir du référentiel de l'EQF, de définir des compétences communes pour les disciplines du secteur des humanités et des arts : deux versions ont été établies, l'une par les disciplines des humanités et une autre par le sous-groupe qui a réuni l'architecture, la musique, la danse, le théâtre, les beaux-arts et le design. C'est cette dernière version qui sera considérée ici.

Pour ce qui concerne la recherche artistique, un travail important a été mené qui a permis à l'AEC de publier nombre de documents : sur la recherche dans les conservatoires[6] ; sur la mise en place de cursus de 3e cycle et la mise en place de masters communs entre plusieurs établissements[7]. Elle a notamment soutenu des projets de recherche que des établissements souhaitaient développer et créé une « plateforme » pour la recherche en musique – EPARM – qui organise une conférence bisannuelle.

---

[1] La commission européenne reconnaîtra, à l'issue du premier projet Polifonia (2004-2007) la qualité et le grand succès du travail accompli par l'AEC.

[2] http://www.aec-music.eu/

[3] Polifonia 1 (2004-2007), Polifonia 2 (2007-2010), Polifonia 3 (2011-2014). Pour de plus amples précisions voir le site de l'AEC http://www.aec-music.eu/ ou le site http://www.polifonia-tn.org/

[4] *European Qualification Framework (EQF)*

[5] Qui vont du début de l'école primaire au Doctorat. Le niveau 4 correspond à la fin des études scolaires générales, donc au niveau d'entrée dans l'enseignement supérieur, le niveau 5 à un cycle court (DUT), le niveau 6 à la licence/bachelor, le niveau 7 au master et le niveau 8 au doctorat.

[6] Tout d'abord des manuels concernant la mise en place de la recherche artistique dans les Conservatoires pour le troisième cycle (2007, 2010), et, à paraître en octobre-novembre 2014, un manuel sur la question de la recherche en cycle Master

[7] Par exemple le master Copeco, consacré à l'interprétation et à la composition contemporaine, qui réunit les Conservatoires de Lyon, Stockholm, Talinn et Hambourg. Les étudiants suivent tous en même temps un semestre dans chacun des établissements.

Le travail de l'AEC a permis que soit vraiment constitué et solidifié le réseau entre les établissements à plusieurs niveaux, les dirigeants et les coordinateurs Erasmus, mais aussi les enseignants qui participent aux différents projets. Ce réseau s'est adjoint d'importantes institutions internationales dont la puissante Association américaine des écoles de musique (NASM, USA), des universités canadiennes, moyen-orientales, australiennes, asiatiques.

Une conséquence importante est la progressive unification de l'organisation du curriculum. En dehors de quelques exceptions, l'ensemble des établissements adopte aujourd'hui l'organisation de Bologne, avec toutefois des différences dans la répartition du nombre d'années.

Une autre des conséquences, non la moins importante, est la part que prend progressivement l'AEC dans l'accréditation et le conseil aux établissements, qu'elle réalise par des visites. Elle est même aujourd'hui partenaire de l'AEQES, organisme accréditeur de la Belgique francophone.

C'est à ce titre que Jacques Moreau préside actuellement un comité chargé d'évaluer les quatre établissements d'enseignement supérieur de la musique de Bruxelles, Namur, Mons et Liège.

Key Concepts for AEC Members, No.1: Artistic Research

Association Européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen (AEC)

An AEC Council 'Green Paper', 2014

PART ONE: The Basic Concept

Rationale

AEC believes that ***research has an important role to play in the life and work of conservatoires*** as a means of promoting the understanding and development of the musical arts. At the same time, AEC recognises that ***not every conservatoire will necessarily wish to participate in explicit research activities*** and not all who do will wish to attach the title 'artistic research' to what they do. It also acknowledges that precise definitions are not only difficult to achieve but might prove limiting to the valid research ambitions of some member institutions.

In framing this concept document, ***AEC specifically wishes to endorse the freedom of institutions*** to decide for themselves what role, if any, research should play in their activities. Equally, though, AEC is acting at this point in recognition of the fact that ***more and more of its member institutions are moving towards embracing research*** in some shape or form as integral to their missions.

The AEC's concept of Artistic Research begins from the belief that ***it should be viewed inclusively*** and not as tied to a particular orthodoxy. It is seen as a virtue that it should be multi-faceted and avail itself of any research discipline or method relevant to its purpose.

Definition

Keeping the above in mind, AEC proposes the following broad definition:

Artistic Research may be defined as a research discipline that serves the purpose of promoting the development of the arts, and which displays all, or most, of the following characteristics:

- It possesses a solid basis embedded in artistic practice – usually that of the artist-researcher or of individual artists within a research team
- It contributes new knowledge and/or creates new perspectives within the arts
- It is supported by critical reflection on content and/or context
- It articulates and reflects on methods and work processes
- It promotes critical dialogue within the profession, and with other relevant professions
- It shares relevant professional knowledge with the public sphere

PART TWO: Developing the Concept

The place of Artistic Research in the wider research context

In order to locate this basic concept within the wider picture of research types and traditions, there are a number of elaborations and qualifications that need to be applied to it:

- Although the definition offered of Artistic Research is intended to refer to research ***typically conducted in the context of artistic production*** (e.g. conservatoires), this does not imply that every type of research conducted in a conservatoire is necessarily Artistic Research; there are types of research that may be well suited to a conservatoire's resources and strategy but which do not have as their main purpose the promotion of the development of the musical arts (e.g. studies on the health benefits of music-making)
- Artistic Research, although strongly application-oriented, does not preclude ***pure research***. In fact, in order to make progress, the field of Artistic Research is likely to support a wide range of component activities, some of which may count as pure research, others as applied, and still others as developmental or translational research
- Artistic Research should not be understood as something that is opposed to ***scientific research***. Artistic Research should fulfil the procedural standards that apply across the whole spectrum of research disciplines – replicability, verifiability, justification of claims by reference to evidence, etc. – although it may achieve these standards in ways particular to its own nature
- Artistic Research shares with ***other research focussing its study on the arts*** the aim of promoting the understanding, and thereby the development, of artistic practice; however, it is distinctive in the emphasis it places upon the integral role of the artist in its research processes. In the words of one widely-shared formulation, it is 'research where the artist makes the difference'.

Characteristics of Artistic Research in the context of conservatoires

In a similar way, there are a number of further points that need to be made to explain more fully the characteristics that Artistic Research is likely to display in the conservatoire context:

- The Centrality of Artistic Processes and Products
  Artistic processes and products – performances, compositions, etc. - are central to the working patterns of conservatoires. It therefore seems both logical and desirable that ***they should be similarly central to any research activity*** taking place in conservatoires, although how this centrality is reflected must remain something that ***individual institutions decide for themselves***.
- Artistic Processes or Products in Relation to Other Elements
  Although artistic processes or products are essential components of, and in, Artistic Research, there should be ***flexibility about how and when they are applied***: at any or all stage(s) of the research process; and either on their own or in conjunction with other research elements.
- Collaboration between Artists and Researchers
  It is possible that an Artistic Research project might be conducted by a single person who not only engages in the artistic processes under investigation but also possess the necessary research competences. However, given the multi-disciplinary nature of Artistic Research it is expected that ***much research will be based on collaboration***. Very few single researchers will be expert in all the relevant areas. Consequently, Artistic Research will usually be done by teams of artists and researchers in which these roles are distributed amongst the different members.

- Students and Teachers
  Research in conservatoires may cover both the work engaged in by ***students*** in their programmes of study and that of ***teachers*** as part of their on-going professional development. Students are likely to engage in, and with, research primarily in their 2nd- and, especially, ***3rd–Cycle studies***, but they will also benefit from being introduced to research principles as part of their 1st–Cycle study.
- Communication of Research Results
  The outputs of Artistic Research come in a wide variety of forms and media. Any Artistic Researcher has an obligation to the research community to explain both the process and the outcome of his or her research in ways that conform to the normal standards of comprehensibility among peers that are found in more traditional research. However, he or she is free to explore ***new ways, more closely embedded in the artistic component***, through which this elucidation may take place either partly or entirely, provided that the overriding obligation of clear communication and dissemination is always borne in mind.
- Appropriate Dissemination of Research Results
  Research processes and outcomes should be documented and disseminated in an appropriate manner, so that they can be communicated to the research community, the artistic community and the wider public. Dissemination ***need not be confined to the written word***, although other forms of communication will almost invariably be complemented by, and complementary to, some written element. It is not enough to perform a work and call this a 'communication of research results', but Artistic Research, as a discipline, should promote understanding and respect for the difference between simply *implementing* research results in artistic processes and products and seeking to *communicate them directly through* such processes and products.

Features of Artistic Research that will confirm it as a fully-established discipline

AEC supports the growing number of its member institutions who have embraced the concept of Artistic Research in their aspirations to move forward from this to the eventual achievement of the institutional conditions typical of any established research discipline, such as:

- Its own national and international associations
- Its own journals
- Its own distinctive discourses (not just one discourse)
- Its own acknowledged leading experts in the field
- Its own regular conferences
- Full-time faculty positions in conservatoires
- Relevant Doctoral and Post-Doctoral training programmes
- Research funding programmes specific to it
- Funding for graduate students

Summary of AEC's overarching beliefs and policies on Artistic Research

AEC believes:

- that Artistic Research, as a means of promoting the understanding and development of the musical arts, has the potential to play an important role in the life and work of conservatoires
- that those of its member institutions who are, or who wish to be, engaged in Artistic Research should be encouraged in this, whilst respecting those who do not want to go down this route
- that where Artistic Research does take place in conservatoires, it is helpful if, wherever possible, it complements the artistic activity that is these institutions' main focus. This implies seeking out

opportunities to explore research questions relating to the most-played repertoire, as well to little-known or newly-created musics

How AEC will support the development of Artistic Research

AEC intends to support its member institutions that engage in Artistic Research, or are considering doing so:

- by providing helpful indications of what it might entail (e.g. through publications such as the AEC Pocketbook "Researching Conservatoires")
- by offering platforms for researchers to present their work and discuss it with their peers (e.g. European Platform for Artistic Research in Music EPARM)
- by continuously monitoring and supporting the growth of research and of a 'research approach' in conservatoires, not only in Doctoral and Post-Doctoral activity but also in the earlier cycles
- by encouraging institutions who are seeking to develop Doctoral programmes and engage in research activity to do so according to the following principles:
    - Careful and progressive development
    - Achievement of a critical mass of researchers and resources as a pre-requisite for launching a Doctoral programme
    - An outward-facing approach based on building networks and exchanges with other institutions pursuing similar research approaches
    - Support for students and staff needing to develop and maintain contacts with the wider research community in their specialist area
- by ensuring that the concept of Artistic Research be understood adequately and widely, and that Artistic Research should not be something introduced solely because of external pressures, such as the need to increase the number of staff with Doctoral qualifications working in conservatoires* or to score highly in evaluation processes or funding criteria

  * *In this respect, **AEC is ready to support member institutions** being pressured by their national ministries against their own wishes to move to an all-Doctorate faculty. This support does not extend to direct interference in national policy, but includes the writing of formal letters to explain the wider European position.*

PART THREE: Literature (to be developed further)

1. AEC Guide to Third Cycle Studies in Higher Music Education (2007)
   This handbook sets out the territory for 3rd-Cycle studies in conservatoires and presents a suggested framework of Learning Outcomes for such studies
2. AEC Pocketbook "Researching Conservatoires" (2010)
   This contains descriptions of a wide range of research activity that various member institutions have found relevant for them. Individual members are encouraged to consider all of these, as well as any other approaches that they may find fruitful.
3. Henk Borgdorff. The Conflict of the Faculties: Perspectives on Artistic Research and Academia (2012). Leiden University Press
   This seeks to define in concrete terms the standards to which artistic research should conform.
4. SHARE Handbook for Artistic Research Education (2013) – downloadable from ELIA website
   This considers the field of artistic research education from organisational, procedural and practical standpoints.

ANNEXE 6

Échanges internationaux – Attractivité et ouverture internationale

Erasmus
Comme cela a pu être mis en évidence par les travaux de l'AEC (INVITE 2010), les échanges Erasmus posent des difficultés particulière pour les disciplines de formation à l'enseignement, notamment pour le niveau de compréhension de la langue du pays d'accueil, ce qui a une incidence sur la capacité à recevoir l'enseignement et surtout celle de participer à des stages sur le terrain, ce qui est un des apports importants.
La durée des études de deux ans ne facilite pas la mise en oeuvre de cette démarche.
Aujourd'hui, le processus Erasmus + est un processus très lourd à mettre en oeuvre pour des effectifs relativement faible.

Néanmoins, un contact a été pris avec l'IMEP pour envisager un partenariat.
Et par ailleurs, suite à la réunion du ministère sur Erasmus + au CNSMDP le 5 décembre 2014, nous prenons des contacts pour mettre en oeuvre un projet sous Erasmus + dans le but de développer un partenariat avec l'institut de Bangkok (voir infra).

Partenariat avec le Princess Galyani Vadhana Institute of Music (PGVIM), Bangkok, Thaïlande.
Cet institut, nouvellement créé, a statut d'université.
Le Cefedem Rhône-Alpes, en la personne de son directeur, a participé depuis le début (2007) au processus de création de cet établissement. Il a apporté une aide réflexive à ces partenaires pour la définition du projet de l'Institut, de ses actions, de son projet pédagogique, de son projet de recherche, et l'a accompagné pour la mise en place de son cursus, ouvert en mai 2014, d'autres actions ayant été lancées auparavant.
Outre cet apport en réflexion, les enseignants de l'équipe permanente du PGVIM sont venus en échange à Lyon pendant 15 jours en février 2014 pour se familiariser avec la philosophie de formation développée au Cefedem (formation par travaux, par projets, par la recherche, la création et l'expérimentation).
Par ailleurs, un partenariat sur la recherche est en cours de développement : en tant que principal invité et « keynote speaker », Jacques Moreau a prononcé le discours inaugural du colloque de recherche que l'Institut a lancé en septembre dernier et qui se tiendra chaque année. Le thème en était la place de la musique classique occidentale dans le contexte du sud-est asiatique. Ce Colloque a permis de définir plusieurs pistes de recherche pour les colloques suivants.
C'est durant ce colloque que l'accord de partenariat a été définitivement signé en présence de l'ambassadeur de France, au cours d'une cérémonie officielle.

Ce projet est important pour la Thaïlande dans plusieurs sens :
- les dispositifs pédagogiques innovants que l'Institut commence à mettre en œuvre, sont totalement nouveaux pour ce pays.
- l'institut joue un rôle de centre de ressources, de lieu de développement d'un accès à la musique classique non seulement au niveau supérieur mais aussi au niveau pré-supérieur (orchestre de jeunes, projets d'éducation artistique dans les écoles voisines)
- l'institut prend un rôle de plate-forme de rencontre pour la recherche dans le cadre notamment de SEADOM, association qui réunit les directeurs de Conservatoire du sud-est asiatique.
Pour le Cefedem Rhône-Alpes, ce partenariat est une opportunité tout à fait intéressante à plusieurs égards :
- un transfert de savoir-faire pédagogique, qu'il a fallu contextualiser dans un pays dont la culture est tout à fait différente de la nôtre, ce qui rend la réflexion nécessaire tout à fait intéressante
- un partage d'expériences, le projet initial lancé s'adaptant aux circonstances de la mise en oeuvre réelle. Il est ainsi parfaitement clair que l' équipe a su comprendre des principes fondamentaux à partit desquels développer leur inventivité pédagogique.
- à venir : la possibilité de multiplier les échanges d'enseignants, sous réserve des possibilités financières de chacun.
Cf PJ : Historique du partenariat (PJ 6-1), le document de partenariat signé en septembre (PJ 6-2) et le rapport de la visite des enseignants de l'institut thaïlandais (PJ 6-3)

Les Journées Francophones de Recherche en Éducation Musicale (JFREM).
Ces journées permettent à des chercheurs francophones de présenter leurs recherches en cours.
Le Cefedem, qui est lié à cette association dont le siège est en Suisse, a organisé en novembre 2014 les trois journées de rencontre qui ont réuni des chercheurs de Suisse, France, Belgique, Québec, Tunisie, Côte d'Ivoire. Plusieurs enseignants du Cefedem ont pu y présenter également leurs travaux de recherche.
Les communications seront publiées prochainement.
L'an prochain, les rencontres auront lieu en Tunisie.
Cf PJ 6-4 : JFREM 2014 Programme détaillé

Partenariat avec le Princess Galyani Vadhana Institute of Music
Bangkok, Thaïlande

De novembre 2007 à nos jours

1 / Point de départ du projet

Ce projet est né de la volonté personnelle de la Princesse Galyani Vadhana, sœur aînée de l'actuel roi de Thaïlande, qui souhaitait ainsi offrir à des étudiants thaï désireux de pouvoir se former à la musique classique, les moyens d'atteindre un haut niveau d'interprète sans avoir nécessairement le besoin d'aller chercher ces moyens dans les pays occidentaux. Cet Institut devait être conçu sur le modèle des grands conservatoires occidentaux.

Personnalité de la Princesse Galyani Vadhana

Fine lettrée, ayant suivi des études en France et en Suisse, la Princesse était grande protectrice de tous les arts en son pays. Elle a soutenu de très nombreuses actions en faveur de la population, tant en aide pour l'éducation que pour des aides médicales. Elle a par ailleurs enseigné le français à l'Université pendant de très nombreuses années. Elle est décédée en janvier 2008. Elle est et reste une personnalité très vénérée en Thaïlande.

2 / Historique du partenariat

Novembre 2007 : 1e visite de Jacques Moreau, une semaine. Il s'agissait de conduire une expertise pour donner un avis sur le projet d'Institut que la Princesse Galyani Vadhana, toujours vivante, souhaite créer. Mon rapport[1] est versé au dossier présenté au gouvernement par la Ministre de la Culture. Le projet est accepté.

Janvier 2008 : décès de la Princesse Galyani Vadhana. Le projet s'en trouvera partiellement compromis et retardé : un des deux bâtiments qui lui étaient attribués – le plus grand – lui sera retiré pour servir à un autre projet. Finalement, une autorisation de construire un bâtiment neuf sur le site prévu sera accordée. Les fonds seront votés.

Année 2010 : L'Institut prend corps juridique. Une directrice est nommée. L'Institut est hébergé par l'Université Silipakorn en attendant que la loi qui doit décréter son indépendance soit votée.

Septembre 2010 : 2e visite de Jacques Moreau, une semaine. La première rencontre était, au premier jour de la visite, la présentation du projet de curriculum préparé par les professeurs qui constituaient l'équipe fondatrice. Ce projet fut présenté à un panel d'importantes personnalités du monde de la musique ou de l'enseignement supérieur, jamais réunies auparavant. Le projet de curriculum présenté reçoit des avis partagés, même un avis négatif, car jugé trop similaire à ce qui se faisait dans d'autres départements de musique d'Universités de Bangkok : cela justifiait-il qu'un Institut soit créé ? Ces retours, non totalement dénués de certaines rivalités intestines au sein de l'enseignement supérieur, n'en ont pas moins été pris très sérieusement en compte.

[1] La visite s'intéressait à de nombreux points, tant technique sur les bâtiments et le pré-projet d'architecture que sur des perspectives très générales d'organisation et de mise en œuvre de la formation. Les éléments ainsi posés ont servis de base aux apports ultérieurs.

Le travail de la semaine a donc porté sur la recherche d'un projet que puisse porter l'Institut. Les trois lignes proposées et arrêtée furent :

- Un Institut consacré à la formation d'interprètes de haut niveau ;
- Un Institut qui fonde son programme sur une recherche consacrée à la « rencontre » musique classique occidentale/musiques thaï et sur des méthodes pédagogiques innovantes.
- Un Institut dont la formation prépare un musicien sachant intervenir « dans la communauté », selon toutes les formes qu'il pourra développer.

Pour cela, l'Institut projette également de pouvoir jouer un rôle de fédérateur pour divers projets en partenariat avec d'autres institutions d'enseignement supérieur de la musique.

Plusieurs visites d'universités furent programmées, confirmant la pertinence du projet ainsi défini.

Ce cahier des charges, présenté au Sénat, a permis d'inscrire l'Institut dans les lignes budgétaires du gouvernement.

Octobre-Novembre 2011 : 3e visite de Jacques Moreau, de deux semaines.

L'auditorium venait d'être inauguré. A cette occasion, la princesse Sirindhorn, prétendante à la succession du Roi, a fait don à l'Institut d'un bâtiment ancien présent sur le site, qui avait été mis en réserve jusqu'à présent. Ce bâtiment sera restauré par le ministère de la Culture et remis à l'Institut à l'issue de cette opération.

Avec le groupe de travail toujours constitué des mêmes enseignants, les discussions de l'année précédente sont reprises. Elles confirment une fois de plus qu'il existe un besoin de former des musiciens « de musiques classique occidentale » performants, les formations « généralistes » des universités ne créant pas ce type de musiciens. Les travaux menés ont abouti à la production de plusieurs documents (certaines rédactions restent encore à finaliser) :

- une charte pour l'Institut ;
- la description de ce qui est attendu d'un étudiant au niveau « Bachelor » ;
- une description des dispositifs d'apprentissage ;
- une maquette de formation (1er cycle de 4 ans) fondée sur trois axes :
    - pratiques musicales : musique « classique » occidentale, avec une pratique obligatoire d'une part d'une musique de l'Asie du Sud et d'autre part d'une musique du domaine « Pop & Jazz » ;
    - connaissance du contexte de la musique occidentale (théorie, analyse, histoire de la musique)
    - Études comparées en Arts et Civilisations, Occident et Thaïlande.

    Plusieurs projets ou interactions entre ces axes permettent la mise en cohérence du programme d'études.

- Une des particularités de ce programme est que la 4e année d'étude sera consacrée à
    - Trois projets :
        - un récital dans le « répertoire » ;
        - un récital totalement « libre » et préparé en autonomie ;
          Un des deux récitals devra avoir lieu dans l'Institut, l'autre à l'extérieur[2].
        - un « mémoire » portant sur un sujet musical, qui devra

          La présentation d'un de ces trois projets devra être faite en anglais.
    - Une formation à la pédagogie.

  Les trois premières années verront donc une montée en puissance de cette capacité pour les étudiants à gérer des travaux autonomes.

La formation était prévue pour Mai 2013[3].

[2] Il n'est pas insignifiant de noter que l'ensemble de cette proposition de récital a été faite par l'équipe des enseignants
[3] L'année universitaire commence fin Mai.

Le décret accordant l'autonomie juridique et pédagogique à l'Institut venait d'être soumis au Parlement ; il devrait être signé dans les six mois suivants. Les graves inondations qui ont touché la Thaïlande ont d'une part retardé la mise en œuvre de la construction du nouveau bâtiment et quelque peu endommagé l'auditorium inauguré en Octobre dernier.

Juillet 2013 : 4e visite de Jacques Moreau, une semaine.

Ce séjour avait un double objectif : participer au jury du premier concours international de musique de chambre qu'organisait l'Institut, et des séances de travail autour du projet pédagogique.

L'objectif du concours est de stimuler la pratique de la musique de chambre dans cette région du monde. Une présélection permet de ne conserver pour le tour final que les meilleurs ensembles. Le jury était international, présidé par Gudni Emilsson, chef d'orchestre islandais et comprenait : Avedis Kouyomdjian, pianiste, chef du département de musique de chambre de l'Universität fûr Musik und Darstellende Kunst de Vienne, Maria Luise Leihenseder-Ewald, Professeur de violoncelle, Liszt Hochschule fûr Musik, Weimar, Akihiro Miura, Violon Solo, Tokyo Philharmonic Orchestra, Jacques Moreau.

Cette visite a surtout permis de travailler avec la nouvelle équipe définitivement en charge de l'Institut. Le statut d'Université ayant été attribué à l'Institut en fin d'année 2012, cela a eu pour conséquence de devoir engager l'équipe des enseignants permanents de l'Institut. Seules deux d'entre ceux qui avaient participé à l'élaboration du projet ont « fait le saut », car, sans activités à cette époque, s'engager dans l'Institut relevait d'une certaine façon d'un pari et d'une aventure. Parmi ces deux une compositrice, titulaire d'un doctorat de l'Université d'Édimbourg, qui a pris en main la direction de l'Institut. Elle avait participé aux discussions, sauf en novembre 2011.

L'Institut était dans ces locaux, du moins le premier bâtiment qui était déjà rénové lors de ma visite précédente. La rénovation d'un bâtiment historique était lancée, la phase initiale portant sur la surélévation de l'ensemble du bâtiment. La construction du nouveau bâtiment pour les cours étaient poursuivie, mais avait pris du retard.

Reprenant l'ensemble des relevés de travail de toutes les réunions qui s'étaient tenus depuis le début du projet, la nouvelle directrice avait défini une proposition de cursus tout à fait originale. Le travail a donc principalement porté sur l'affinage de ce cursus, celui-ci devant être présenté très rapidement après pour être validé. Les autres développements de l'Institut ont été également abordé, notamment le projet immobilier.
Au cours de la semaine eut lieu ma première rencontre avec le Président du Conseil d'Administration, ancien président de l'Université Mahidol, une des plus importantes universités du pays. Cette réunion a permis de conforter l'option pédagogique prise par la directrice des études. Il a alors été décidé d'organiser un séjour des enseignants à Lyon.
Le cursus a par la suite été validé et adopté.

Février 2014 : visite à Lyon des cinq enseignants permanents de l'Institut, dont la directrice, Anothai Nithibon. Les enseignants ont participé à des travaux au Cefedem, ont observé nombre de cours et de dispositifs divers dans les établissements lyonnais : ENM de Villeurbanne, CRR de Lyon, CRA'P (musiques urbaines), CNSMD.
La directrice a rédigé un rapport de cette visite, qui a été transmis à l'Ambassade de France.

Juillet 2014 : Séjour de 2 semaines de Gaël Rassaert, directeur et fondateur de l'orchestre de chambre la Camerata du Rhône, un partenaire du Cefedem. Au nom du Cefedem, Gaël était membre du jury de la 2e édition du concours de musique international de musique de chambre. Il est également intervenu pédagogiquement avec les étudiants. Il nous a remis un rapport de ce travail.

Août-Septembre 2014 : 5e visite de Jacques Moreau, un peu plus de deux semaines

Cette visite eut lieu en deux périodes.
En Août (une semaine) : travail avec les enseignants sur le lancement de la promotion, la mise en œuvre du programme ; une rencontre avec les étudiants, des observations de dispositifs, notamment un dispositif d'action éducative conduite par les étudiants avec des élèves d'une école voisine (UE de médiation) ; et une rencontre avec le Conseil d'Administration.

Un second séjour à Bangkok début septembre a une participation au colloque de recherche que l'Institut inaugurait. Le thème en était la place de la musique classique occidentale dans le contexte du sud-est asiatique. Des représentants de tous les pays de l'ASEAN étaient représentés, dont les directeurs de Conservatoires qui s'étaient regroupés au sein d'une association qu'ils avaient récemment créée, SEADOM (South East Asian Directors of Music). Des représentants européens étaient présents, dont le directeur de l'Orpheus Institute de Gand, institut dédié à la recherche artistique. Jacques Moreau a été invité à prononcer un discours inaugural retraçant l'historique de l'Institut et présentant la place de la recherche pour l'Institut. De nombreux participants ont pu présenter leurs travaux de recherche. En conclusion du colloque, cette question du « classique » a été posée comme devant être élargie à tous les contextes musicaux de la région. D'autres pistes ont été avancées que l'Institut avait pour mission de formaliser et de soumettre pour le colloque suivant.

Ce colloque a d'une part permis à l'Institut de mieux se faire connaître dans toute la région, et d'autre part, il a offert une reconnaissance de la pertinence de son objet et de son travail, suscitant une réaction extrêmement positive des personnalités présentes, dont Peter Dejans, directeur de l'Orpheus Institute de Gand, et Bernard Lansky, directeur du Conservatoire de Singapour.

C'est durant ce colloque que, au cours d'une cérémonie officielle, l'accord de partenariat entre l'Institut et le Cefedem a été définitivement signé entre les deux institutions, en présence de l'ambassadeur de France, qui a contresigné l'accord.

3 / Le partenariat aujourd'hui

L'Ambassade de France à Bangkok est très intéressée par ce projet. Non seulement elle l'a soutenu dès le départ en finançant les voyages déjà effectués, mais surtout elle y voit la mise en œuvre d'une réelle coopération, pour une politique valorisante d'un transfert de compétences qui va bien au-delà de l'événement culturel « importé » de France et qui ne s'apparente pas non plus à l'importation d'un modèle, mais au contraire favorise l'appropriation par l'institut d'une réflexion pédagogique qui développer formation par la mise en recherche, en création, en interdisciplinarité des étudiants, et développant une politique de médiation très importante.

Le programme initial dessiné se fondait sur la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques réellement innovants pour ce pays. Une recherche[4] publiée en 2010 a montré d'une part qu'une réforme mise en place en 2004 par le ministère de l'éducation thaï demandait cette évolution[5] et que d'autre part, se fondant sur des expériences menées pour l'enseignement de la chimie, le corps enseignant, de façon générale, manquait d'expérience dans cette voie. Les expériences pédagogiques citées étaient, pour certaines, très proches de celles que le Cefedem Rhône-Alpes mettait en pratique.

---

[4] R. K. Coll, N.Jansoon, C.Dahsah, S.Chairam, Fostering Teacher Innovation in Chemistry Teaching in Thailand: *Helping Thai Science Teachers Move Towards a Learner-Centred Student Classroom, in Facilitating effective students learning through teacher research and innovation*, edited by M.V.Zuljan and J.Vogrinc, Faculty of Education, University of Ljubljana, Slovenia, 2010

[5] "*Under the Thai educational reforms, teaching and learning activities are expected to be learner-centered, involve learning by doing, and have students engaged in learning activities that involve authentic learning. This is taken to mean students learn by engaging problem-solving activities that integrate with questions and problems in daily life.*" – "*Les réformes de l'éducation en Thaïlande requièrent que les activités d'enseignement et d'apprentissage soient centrées sur l'étudiant, mettent un oeuvre un apprentissage par la pratique (Learning by doing), et voient les étudiants s'engager dans des activités d'apprentissages qui impliquent un apprentissage reel. Cela signifie que les étudiants apprennent en mettant en oeuvre des situation-problèmes qui concernent des questions et des problèmes de la vie de tous les jours".*

L'Institut ayant maintenant pris son essor, et entamé son cursus, le partenariat concerne maintenant l'accompagnement de la mise en place du curriculum durant les quatre années qui seront nécessaires pour que la 1e promotion atteigne le diplôme. Un projet de développer un master interdisciplinaire en lien avec les musiques thai est aussi en réflexion. Le Cefedem peut offrir concerne un accompagnement réflexif durant les quatre année de montée en puissance du curriculum, période qui verra la 1e promotion atteindre le diplôme.

La prochaine visite devrait avoir lieu en mars prochain, pour la validation de la première année d'études.

Par ailleurs, cette expérience sera suivie d'un point de vue recherche, par le centre d'études du Cefedem Rhône-Alpes.

4/ En guise de conclusion

Les compétences développées au Cefedem ont permis de répondre exactement aux demandes d'innovations exprimées par les promoteurs de ce projet développé dans un contexte si différent du contexte national. L'aide apportée n'a pas eu pour objet de transférer un modèle, mais d'accompagner la réflexion que l'équipe voulait conduire au départ du projet : notre accompagnement leur a ainsi permis de poser dès 2007 plusieurs principes : former des interprètes de musique occidentale, conformément à un des objectifs initiaux ; mais également considérer la place de cette musique dans le contexte du Sud-est asiatique, question qui a généré la dynamique de recherche lancée ; et enfin développer une politique de médiation, perspective qui, en France, a donné naissance à la politique d'éducation artistique et culturelle : elle adonné lieu, pour cet Institut, à développer une pratique chorale dans les écoles l'avoisinant, à la création d'un orchestre rassemblant les jeunes se formant à cette musique dans différentes écoles de la ville, et a généré une politique de concerts ouverts. Ces trois principes ont donc été développés par l'Institut selon ce qu'il s'en est approprié et au regard de son contexte. Les résultats en sont à ce jour remarqués.

L'Institut devient ainsi un exemple de ce qu'il est possible de développer comme projet alternatif et innovant dans le domaine de l'enseignement supérieur musical de ce pays, voire dans le domaine de l'enseignement supérieur en général.

Novembre 2014

Protocole d'accord

entre

le Princess Galyani Vadhana Institute of Music (Thaïlande)

et

le Cefedem Rhône-Alpes (France)

Objet du Protocole

En 2007, le projet de création du Princess Galyani Vadhana Institute of Music (PGVIM), établissement consacré à la musique suivant la vision royale de la Princesse Galyani Vadhana, a été initié par le Ministère de la Culture thaïlandais.
Grâce à une longue et fructueuse collaboration entre la France et la Thaïlande, l'Ambassade de France en Thaïlande a appuyé le projet en invitant le Professeur Jacques Moreau, directeur du Cefedem Rhône-Alpes, afin qu'il apporte son expertise au développement du projet.

L'Ambassade de France en Thaïlande et le Cefedem Rhône-Alpes ont, dès lors, été fortement impliqués dans le projet en qualité de partenaires principaux.
Au travers d'une intense réflexion et d'échanges académiques et artistiques, cette coopération a joué un rôle significatif dans la création du Princess Galyani Vadhana Institute of Music (Thaïlande).

Le PGVIM étant désormais reconnu comme un nouveau conservatoire de musique en Thaïlande, le Princess Galyani Vadhana Institute of Music et le Cefedem Rhône – Alpes (désignés ci-après comme les « Parties ») ont naturellement souhaité formaliser et approfondir leur partenariat.

Le but de ce Protocole d'accord est de promouvoir et de développer des collaborations entre les deux Parties.

Protocole

Avec ce Protocole d'accord, et conformément à l'**Objet du Protocole**, les Parties s'entendent sur les points suivants :

1. Cette collaboration inclut :

   - des échanges d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants ;
   - des échanges de personnels administratifs ou autres ;
   - des collaborations pour la recherche, la formation, des symposiums et d'autres activités académiques ;
   - des échanges de publications et d'informations académiques.

2. Les détails de la mise en place de toute initiative découlant de ce Protocole d'accord devront être négociés entre les Parties et donneront lieu à des amendements ajoutés au Protocole.

3. Ce Protocole d'accord devra être effectif pour une durée initiale de cinq (5) ans, à compter de la date de signature par les représentants des Parties. Les propositions d'extension de la durée de ce Protocole seront débattues et approuvées par les représentants des Parties.

4. Toute modification et/ou révision de ce Protocole d'accord sera sujet à l'accord explicite des Parties. Chaque Partie peut se retirer ou proposer la fin de ce Protocole d'accord à la condition d'en avertir l'autre Partie au moins trois (3) mois auparavant par écrit.

Fait à Bangkok, Thaïlande
Le 10 Septembre 2014

Wongchan Phinainitisatra
.....
Assoc. Pr. Khunying Wongchan Phinainitisatra
Présidente
Princess Galyani Vadhana Institute of Music
(Thaïlande)

.....
Pr. Jacques Moreau
Directeur
Céfedem Rhône-Alpes
(France)

Viteau
.....
en présence de (Témoin) S.E Thierry Viteau
Ambassadeur de France
Ambassade de France en Thaïlande

Princess Galyani Vadhana
Institute of Music
Bangkok, Thailand

Cefedem Rhône-Alpes Visit 2014

Princess Galyani Vadhana Institute of Music

Overview

February 2014, with the support from French Embassy in Bangkok, and Cefedem Rhône-Alpes, five lecturers from the Princess Galyani Vadhana Institute of Music (PGVIM) spend their 12 days visit at the CEFEDEM and other music institutes in Lyon, France, as part of our ongoing collaboration towards an academic partnership between the Cefedem Rhône-Alpes, Princess Galyani Vadhana Institute of Music (PGVIM) and the French Embassy Bangkok, who has been our important sponsor since the establishment of the institute in 2007.

During the twelve days of visit, Professor Jacques Moreau, the director of the Cefedem Rhône-Alpes, has programmed the visit in a way that the lecturers of PGVIM will experience

“Musique de la Vie et de la Terre”

- PGVIM’s Philosophy

different approaches in French music education system. Ranging from music teaching in primary school (1st Cycle) to higher education (3rd Cycle), and researchers/performers network to music for society program.

We’ve visited seven institutions, each has their own distinguish role in assisting children and youth in their musical development. But the general overview for all these institutions has shown us that the children in French education has been provided a very thoughtful system for their musical development, starting at the very young age and continue until they can reach their maximum potential in the Supérieur level.

Another impressive point for all these institutions is that they all allowed students to make their own path in musical learning, every program that we’ve seen so far are all freely elected or designed by the student, also the quality of mentors/teachers/lecturers that we’ve observed, shown a very positive and open-minded attitude towards their pedagogy and broad genres of music, together with their vast range of expertises, the student can develop and maximise their skills, even though some schools are less supported or equipped than others.

Our observation could have been too optimistic in some senses bases on the fact that none of the system can be flawless, but this round of applause must go to Professor Jacque Moreau, the director of the Cefedem Rhône-Alpes who has organised our visit, for the very reason that he has shown us not the *‘ultimate best’* of what the school of music should be, but the *‘maximum’* of what any music school can possibly be if we are working hard and have enough faith in the art of teaching music. Therefore, our summary in the next section will conclude what we have learned from all these places, and what should we be doing to achieve our maximum potential at the Princess Galyani Vadhana Institute of Music, and as a result, we are hoping to fulfil our roles in developing and promoting the understanding of music, equally, to the people of Thailand, as HRH Princess Galyani Vadhana had visioned.

E.N.M (École nationale de musique) and C.R.R (Conservatoire de Lyon at Fourvière, Brotteaux and Terreaux)

These two institutions - E.N.M and C.R.R, have their main goal in teaching music to young students (Primary school and Secondary school if compare to Thailand). As a main institutions who provide music education for children, they have achieved a very high level of teaching with their professional level teachers, also with the ongoing discoveries for new methods of teaching that combine the element of dance, music and art together. The students have also shown fascinating potentials towards becoming an able musician or a very knowledgable and appreciated audiences if they choose to continue their studies outside music. We have observed a class combining music and dance for young children, a choir classes, a theory in practice classes, a small group instrumental classes, improvisation classes, composition classes, alongside with other workshops for children of different ages, improvisation playing between lecturers and a tour for their facilities.

Observation Points:

- France has a very long tradition in providing music education for children, for this very reason, French musicians has been a leading force to the world's creative minds in music
- Development of children in music must start at a very young age, as their learning curve and their physical condition are at its best
- The equalled /balanced combination between musical theory and musical practice in music is crucial for the learning process of students. Both elements must be put together side by side, and have to be always in sync with each other
- The integrated teaching between different art forms is crucial, the student must be able to associate and connect all things they have learned (dance, music, art, language etc,.)
- Collaboration between teachers across disciplines is important if the integrated teaching system is to be introduced and implemented
- Open-mindedness and the sense of musical curiosity can make a difference, the students can very well detect, and reflect back what they have discovered in their teachers
- Small group teaching always proof to bring positive outcome, if numbers are overcrowded, a planning for class-splitting or teacher-alternating must be efficient
- Governmental support, both in terms of funding or other means is important, even sometimes with constant cuts, but a consistent support does make the life of staffs bearable.

Application for PGVIM:

- For our theory by practices subjects, all teaching methods can be adapted regardless the age group it was originally used. Together with the method in combining dance and music and possibly other discipline, this must be adapted to our method of teaching, when it is applicable
- The PGVIM must be involved in school music education system in Thailand to ensure that we will have good quality students in Higher Education. This will also bring benefit to the audience development goal, which is also our mission.

Recent development at PGVIM as a result of this visit:

- High ranking staffs at CRR Lyon has offered to assist if Thailand would want to develop our music education in schools, through staff exchanges or workshop or residency
- We have started our discussion with the Office of Basic Education Commission, Ministry of Education, for the possibility in PGVIM assisting with their music teaching program, With the support of French Embassy, the five partners, namely the French Embassy, PGVIM, CEFEDEM, CRR and Ministry of Education, Thailand, can work together.

CNSMD - Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon

At the Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon, which is world-famous as one of the top school for musicians, what we have observed here is not just a routine instrumental or theory classes, but an improvisation class which reaches beyond the norm of music practices in formal training school. Here we have observed that, in addition to their classical music training, the students were also exposed to some elements of music of other cultures through improvisation classes, even there is no other major studies of Jazz or Popular Music within the school, yet.

There are also other activities that has enormously contribute to the learning environment for the students at CNSMD, which is workshops of an internationally famous, professional musicians. With these workshops, students learn not only different approaches to their usual study with CNSMD teachers, but an opportunity to perform in public and experience the audience, which is also an integral part of any music performances. We have also observed an audition for CNSMD students intake, and was impressed to see how high-level the quality of students are!

Observation Points:

- Changes in the teaching methodology in Conservatoire, there are more classes in the curriculum where students can explore their own musical interests in parallel to their formal training of classical music

- In composition major, the students were also allowed to integrate the cross-discipline topic such as art, technology or sound installation, with there performance for their final project, this will open up a lot of opportunities for students after they graduate

- An active learning environment is also crucial for students uninterrupted learning process, therefore, other music activities such as workshops, concerts, masterclasses, auditions etc., play equally important roles to students' normal school training

- Some class we observed has a very similar teaching methodology to those in CRR (1st / 2nd Cycle), which means that even the same activity/methodology, when apply to different level of musicians, can bring out a very positive and creative result regardless of ages. Therefore, there are many things we can learn also from teaching young children and apply it to the more professional level musician

- Quality of the student intake is one of the key factor which will contribute to the result of the graduate. This reflect back to the previous observation/conclusion for CRR, that if we want a high quality graduate, it will be more likely if we have selected a good quality student to start with in their first year.

Recent development at PGVIM as a result of this visit:

- In PGVIM's curriculum, we have planned that other musical culture must be exposed to student throughout their studies, especially traditional music which will help them to form their understanding of classical music within the context of Thailand

- We will schedule / integrate our music activities program such as workshops, masterclasses and concerts, as part of our student learning routine, as observe how this could benefit the learning outcome of the student

- We will strengthen our network with other disciplines such as visual art, theatre or music technology, thus giving the opportunity for students to explore different areas of creative works, with possibility to integrate back into their normal studies.

CEFEDEM - Centre de formation des enseignants de la musique

In CEFEDEM - Centre de formation des enseignants de la musique, we have witnessed a different approach to music studies of today's. We have seen, student's explorations rather than a mere copy of classical tradition, a role of teachers as facilitators rather than just an model to be copied and a dialogue between students of different musical background:- traditional music / classical music / jazz / techno, rather than a mono interest of music style.

During the two weeks of projects, initiated and agreed by the teaching team and the students, we have observed multiple methodologies in teaching and learning. In some classes, the students were completely autonomous and all learning processes have been fully based on student initiative and were carried out by the students themselves, with small advices from the teachers (Brahms's Clarinet Quintet, Drumline, Jazz group etc.,). In some classes, the teachers took part also in the creative process, learning together with the students and share their difference in musical experiences (Composition, Improvisation).

CEFEDEM has shown us a very different approach to the way music can be taught, especially in the era where music has multiple facades and requires the ability of musicians to can travel through those changes. Therefore, with their combination of students of different musical background: Classical and Traditional, the learning environment in CEFEDEM is different from other music conservatoires, together with the combination of teachers of different expertises, the students can benefit much more.

Observation Points:

- Students must be encouraged to be as autonomous as possible during their study, and should be able to be completely independent at the end of their studies
- A role of a teacher as facilitator is important, the students must be allowed to make mistakes and learn from their mistakes (teacher can also sometimes be a student, discover new things and make mistake together and show them how to learn from their mistake)
- The student can also be a very good teacher, as teaching or passing of the knowledge, is a crucial part for any music making process (one has to convey their thought to other players in the ensemble), therefore, the student must be encouraged to take a role as a teacher, sometimes
- Differences in student musical background can always be extremely useful, the school must provide an environment in which they can make dialogue and learn from each other
- The staffs must collaborate and work together, regardless their difference in musical background or training, in this way, the student will learn how to work together with other people, and thus learns how to appreciate the differences.
- Musical diversity is crucial for any creatively healthy music institution of today's, the student must learn how to be fluent in different musical languages, and must keep the fire of musical curiosity at all times.

Recent development at PGVIM as a result of this visit:

- A discussion of an official MOU signing date, which will be in August or September in Bangkok, together with the visit of Professor Moreau at the International Symposium in "Classical Music in the Context of ASEAN" during September 9 -12
- A plan of visit by the CEFEDEM associate: Gaël Rassaert, from the Ensemble Orchestre Contemporain, during the International String Competition and a contemporary string ensemble workshop during PGVIM project week in July.
- Future plans for student exchanges and/or staff exchanges during project week (PGVIM's project week in late July/early August or late december / early January and CEFEDEM's project week in mid February)

GRAME (Centre national de création musicale)

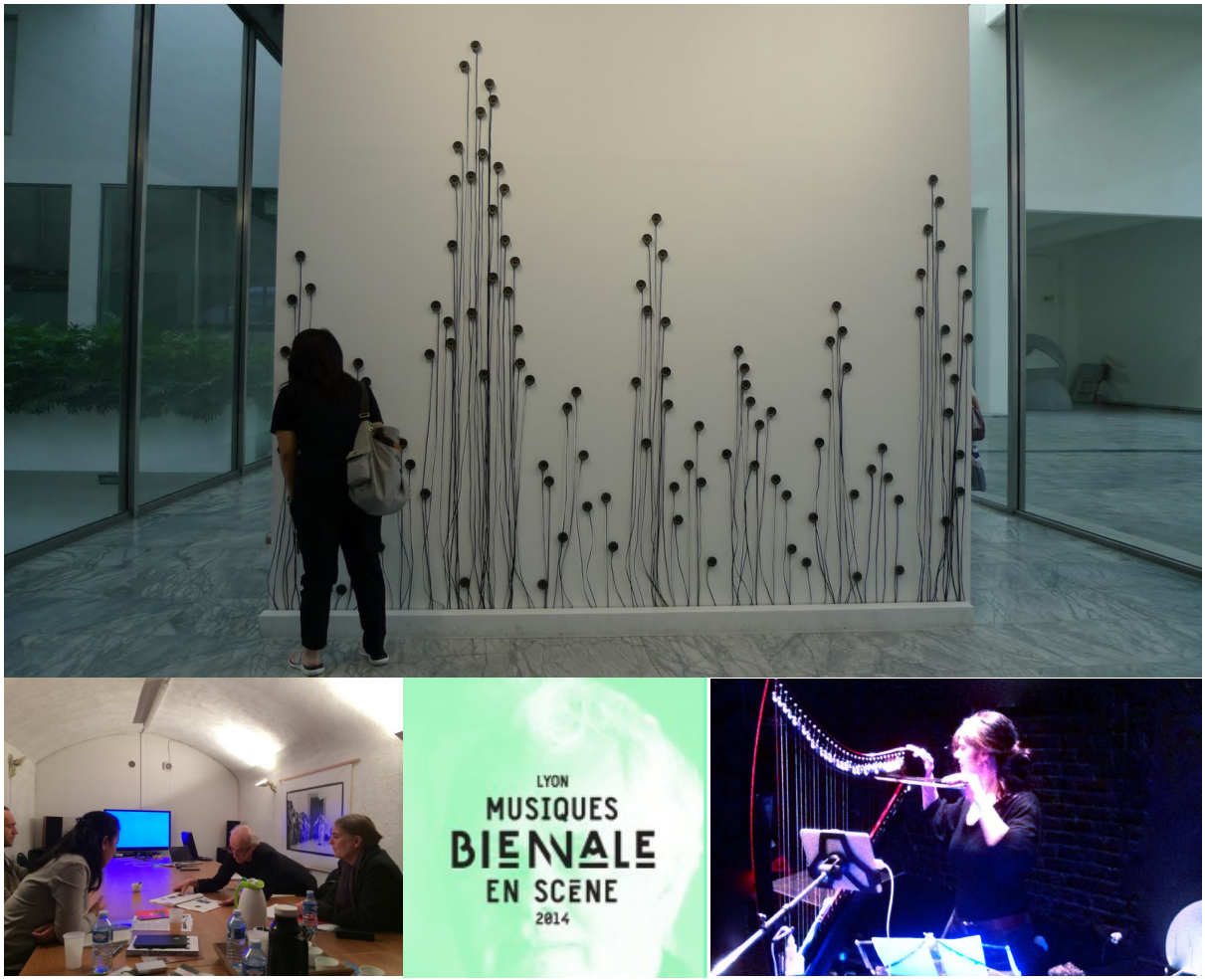

An extremely innovative group of researchers, musicians, performers and artists. GRAME has bewildered us how creative music could be when meets the other art forms and disciplines. We have sadly missed their Musiques Biennale 2014 at Lyon Contemporary Art Museum, but have heard enough of their distinguished profile on their innovative projects around the world.

GRAME sheds us the light of how important should we integrate our research in music with other disciplines such as visual art, technology and theatre. With their extensive experiences working with artists/musician around the world, we can see how knowledge in music has expanded, progressed and developed. Sound installation exhibition, interactive performance, music theatre, improvisation and et cetera , these are among the possible outcome for their researches and collaborations.

Observation Points:

- France can be a leading nation for creative art because of their continuity in discovering new knowledges through research and experiment. IRCAM is one of the monumental example for musical discoveries in the 20th century, GRAME will surely plays important part of the next discoveries of music integrating into other art forms

- The important of integrated research with other disciplines, in order to advance our understanding of music, within the context of today's world

- Collaboration of musician with artists, technological experts and scientists, this will be very much benefit the PGVIM in our plan for a new research center, which has been schedule for the next few years

Recent development at PGVIM as a result of this visit:

- During the visit, the Director of GRAME has suggested us the possibility of collaborating an exhibition (SoundArt) in Bangkok during the year 2016. They would like to involve artists/ musicians from both countries for an exhibition in Bangkok, which PGVIM has suggested that this could be done in collaboration with the Embassy of France and Bangkok Art Center (BACC)

- From our unofficial contact with the Head of curators of the Bangkok Art Center (BACC), she kindly agreed to the possibility of hosting it at the BACC in 2016. Following this discussion, PGVIM will try to arrange the meeting between the director of GRAME and BACC in May 2014, in which we would like to invite the French Embassy for the discussion.

CRAP (Carrefour des Rencontres Artistiques Pluri-culturelles)

Music school of children of different musical interests, initiate purely by the strong intention of a musician who wants to see music of popular cultures being taught and share with the younger generation within the area of social conflict. The director of CRAP, after 25 years of working in the area, had been recognised by the authority and was then invited to create a school, now supported by the city, children and youngster to learn the art of rapping and music production.

In CRAP, we have observed that music of different genres can equally plays important part in the development of children and their creativity. The student has learnt to explore and being sensitive to sounds by experimenting on objects, learnt how to capture them using technology and then producing / composing it using the knowledge of sound production.

We have also seen that music technology/ music creation regards of their genre, can be useful as a tool for social development. We have seen that the music of Rap, Hip Hop and Trance, learnt and appreciate by a children because it related more to their everyday's experiences, and not necessarily related them to drugs or criminal as those musics are generally branded by the society.

Observation Points:

- **Importance of music in the youth development,** music can assist the youth in expressing their thoughts and form a balanced personality and good attitude towards the world surrounded them
- The use of music of different genres in the development of youth, especially in the social conflicted areas, and classical music is not generally practices in those areas
- Music students of today's must be aware of other musical culture around them. Therefore, multiple literacy in music is crucial for our student to be able to communicate with general audiences
- Musician must be aware of how useful they can be in human and social development, and must fulfil their roles as part of the society.

Recent development at PGVIM as a result of this visit:

- Possibility for our student at PGVIM in assisting in the type of projects around the area where PGVIM is situated
- PGVIM's curriculum will integrate music of different genres into the student's learning experiences, possibly through project weeks, or electives.

Cité de la musique (Paris)

Following the suggestion by Professor Jacques Moreau, we have decided to visit Cité de la musique in Paris, and to our surprise, the instrument museum has impressed us even more than what we have expected. With a wonderful collection of musical instruments, they were exhibited in a very narrative and informative (without being too informative and bored) way. Together with a very active atmosphere within the venue: concerts, talks, seminars and workshops, the Cité de la musique is a place we can endlessly learn new things in music.

Another strong aspect of the Cité de la musique is the broadcasted program for important music activities organised by the Cité de la musique. With their own internet channel on their website, people from around the world can browse or watch the live performances organised by the Cité de la musique. Together with the French's cataloging expertise, this archive is one of the world best archive in music performance of this century.

Observation Points:

- Importance of **learning environment outside university** / conservatory, the student or general public must have some other options to freely explore music

- **Data/Knowledge management** and archive is as important to the learning environment as the activities or classes that happen within the institution, therefore, we must plan for this aspect of knowledge management as well as planning for activities and teaching.

- **Use of technology in promoting music learning**, combining the old system of broadcasting to a new technology of streaming, this will bare a positive result in more people having access to music

Recent development at PGVIM as a result of this visit:

- Future proposal to French embassy for the link to the the Cité de la musique's archive (as was proposed by Professor Jacques Moreau) for our library at the institute, which can also be opened to general public of Thailand

- PGVIM has document and now in the process of planning for the broadcast channel on the internet for all our music activities.

Lyon, its vibrant cultural ecosystem and musical dialogues between musicians and audiences

Apart from all institutions visit, we have experienced many more activities within the city. Ranging from a traditional choir group performing Medieval period music or an early music instrumental group, to a sound installation/improvisation and a world premiere performance of a newly written violin concerto, from a small piano accompaniment concert to a symphony orchestra with a world renowned conductor, Lyon has shown us a very vibrant and creative face, and we were all mesmerised by its magic.

But what is more important in those performances are not always the artists or the musicians who tend to be the center of attention, but the anticipated audiences who stood for hours waiting to be seated in a very packed auditorium. They all want to play their part in this musical ecosystem, as an audience, as a participator and preceptor of sounds.

We have also seen musicians playing their roles differently, we watched the musician accompanying audience as they recite their own poem and improvised words, a true and mutual dialogue of a passive musician and active audience. Although the music that was played is much further away from any well crafted classical music masterpieces that were adored and respected for the last few centuries. Somehow, there is certain creative energy within these act of music making, with this chaotic improvisation, the meeting of

professional musician / non-professional audience and the professional audience / non-professional musician, once they engage in a mutual dialogue, a true magic of music reveals its power.

This aspect of music must not be forgotten from any teaching in schools of music, if we want that our student will one day be an integral part of a society, they must be open-minded to all musical genres and art forms, they have to be ready to be autonomous and keep the passion of their musical curiosity, they must be aware of the changing cultural ecosystem as well as being able to use their knowledge in music to assist in leading a positive changes to the society.

This visit has been enormously helpful for our future planning at PGVIM, we have seen how all these institutions and entities have contributed to the advancement of music scenes in France. And if we wish to achieve our philosophy at PGVIM *'Musique de la Vie et de la Terre'*, all lessons learnt during this trip can lead us for ten years of our plans, and inspire us for the rest of our life.

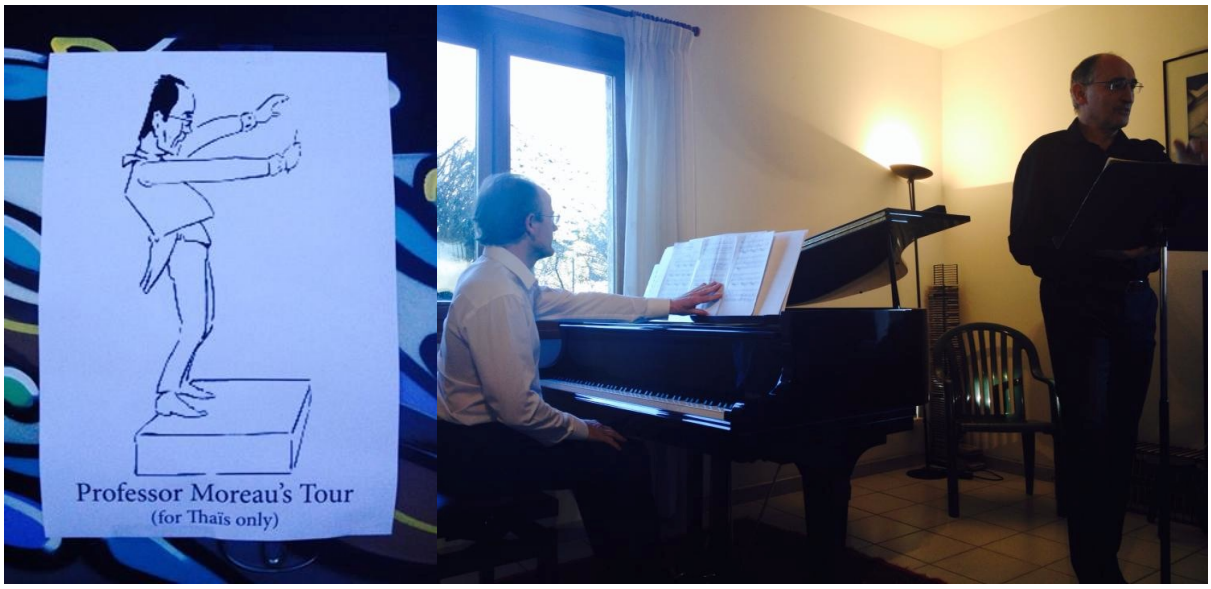

Epilogue

Before our departure, Professor Jacque Moreau has invited us to watch his concert at a house of one of CEFEDEM's board in the suburban area of Lyon. In that living room, among the audiences who came from the neighbourhood, we sit tightly together with other audiences listening to Poulenc's pieces for voices and piano. What struck us was not only the beauty of music that is enchanting, but the warmth of an audience hearts towards those music as they listen attentively.

As a musician, we sometimes forget how to be an audience, we always seek for a grand hall with thousand spectators, but from this experience, we learnt that music reaches from the heart of the performers and touches to the heart of the listeners. The grandeur of the hall, the etiquette of a classical music audiences no longer important once the music starts.

j journées
f francophones de
r recherche en
e éducation
m musicale

Pratiques actuelles de l'enseignement et de l'apprentissage de la musique : nouvelles voies pour la recherche en pédagogie de la musique ?

2014

Du 20 novembre à 10h30 au 22 novembre à 13h30, au Cefedem Rhône-Alpes de Lyon, France
http://www.cefedem-rhonealpes.org/jfrem2014/

Programme détaillé des communications

Jeudi 20 novembre

9h30 Accueil, café, thé, viennoiseries

10h15 Séance inaugurale

- Accueil par Jacques Moreau, directeur du Cefedem Rhône-Alpes
- Les JFREM et la recherche en éducation musicale, par Pierre-François Coen
- La session 2014 des JFREM : retour sur la thématique proposée, par Eddy Schepens

11h Conférence inaugurale par **Denis LABORDE**, anthropologue, musicien. Directeur d'études au CNRS et à l'EHESS, Centre Georg Simmel (Grande salle)

11h45 Echanges

14h30

Grande salle

- Philippe Genet, Pascal Pariaud, Gerald Venturi : L'école par l'orchestre – expérience à Villeurbanne (Grande salle)
- Catherine Grivet Bonzon : Pratiquer les musiques amplifiées en groupe : Des modes de transmission entre verticalité et horizontalité(Grande salle)

Iris

- Fréderic Maizières : L'émergence de l'œuvre au cours des échanges didactiques en écoute musicale à l'école primaire (Iris)
- Madeleine Zulauf, Pierre-François Coen : Une typologie pour décrire et interpréter les partenariats entre écoles de musique et écoles publiques (Iris)

Salle blanche

- Luc Fuchs (1) : Enseigner en équipe pédagogique inter-instrumentale (Blanche)
- Karina Cobo Dorado : Pratique de la « pédagogie de groupe » dans un ensemble instrumental (Blanche)

16h45

Grande salle

- Angelika Güsewel, François Joliat, Pascal Terrien : La retraduction identitaire chez les étudiants des institutions de formation professionnelle à l'enseignement musical (Grande salle)
- Malcolm Theoleyre : Pratiques et politiques musicales en Algérie coloniale - La question des transferts culturels et de l'attitude des autorités publiques à leur égard.

Iris

- Hélène Gonon : Construire la formation des enseignants et futurs enseignants de musique par travaux : ce que ça change pour les étudiants et les formateurs (Iris)
- Cherif Rachid : L'enseignement des modes mélodiques de l'Ecole syro-égyptienne : état des lieux et perspectives (Iris)

Salle blanche

- Noémie Robidas : Intégration de l'enseignement de l'improvisation dans la formation des futurs professeurs de musique inscrits au Diplôme d'État : quels changements opérés, quelles difficultés repérées? (Blanche)
- Odile Tripier Mondancin (1), Frédéric Maizières : Ce qui « fait pratique », ce qui « fait théorie » dans un cours d'éducation musicale au collège : un continuum du procédural au déclaratif (Blanche)

Vendredi 21 novembre matinée

9h30

Grande salle

- Jean-Charles François, Pascal Pariaud, Gilles Laval (PFL) : Rencontres, co-construction de sonorités et élaboration collective de la présentation publique : projet Musique Action 2012 (Grande salle)
- Odile Tripier Mondancin (2): Les pratiques musicales dans les programmes de de lycée actuels série littéraire, technologique et option facultative (Grande salle)
- Michel Jaspar : Le « solfégiciel ». Elaboration d'un logiciel comme outil pour le cours de FM (Formation musicale) (Grande salle)

Iris

- Isabelle Mili : Modes de corporéité dans l'enseignement de la composition. Une approche sémiologique et didactique de pratiques d'enseignement à des enfants et des adolescents (Iris)
- Jacques Moreau : La formation par la recherche dans un premier cycle d'enseignement musical supérieur (Iris)
- Thierry Weber : Une expérience de médiation culturelle en musique classique en région dijonnaise (Iris)

Salle blanche **(9h30)**

- Ridha Ben Mansour : L'éducation musicale en Tunisie entre tradition et ouverture : étude d'une éducation musicale multiculturelle (Blanche)
- Jérôme A Schumacher : « Va chercher sur You Tube ! » Analyse d'exploitations techno-pédagogiques dans la pratique et l'enseignement de l'instrument (Blanche)
- Noémi Lefebvre : La politique de l'enseignement musical de Marcel Landowski et la formation a-pédagogique des « musiciens de haute qualité » (Grande salle)

Vendredi 21 novembre après-midi

14h30

Grande salle

- Anne Cécile Nentwig : Les enjeux de l'apprentissage des musiques traditionnelles (Grande salle)
- Thierry Duval – RPM : Le Collectif RPM. L'accompagnement des pratiques en musiques actuelles (Grande salle)
- Rémi Deslyper : Le renouvellement pédagogique en question. Sociologie critique de l'enseignement des « musiques actuelles » (Grande salle)

Iris

- Mélanie Evrard : La vidéoconférence peut-elle améliorer la pédagogie de la musique ? Regard sur son utilisation à l'égard de la petite enfance (Iris)
- Karine Hahn, Jean-Yves Haymoz : « Si ça ne *colle* pas, les musiciens s'y collent ! » (Iris)
- Sana Kamoun : Expérience de l'éveil musical en Tunisie (Iris)

Salle blanche

- Christine Croset : La pédagogie dalcrozienne dans les écoles de Suisse Romande : quelles forces ? quelles fragilités ? (Blanche)
- Isabel Balmori : De la notion de « nouveau » dans un contexte institutionnel : le musicien face au renouvellement des pratiques (Blanche)
- Jean Blanchard, Dominique Clément : Mettre en jeu sa pratique musicale par le dialogue entre musiciens de différentes cultures (Blanche)

Samedi 22 novembre

9h30

Grande salle

- Luc Fuchs (2) : Enseigner avec la [création] et l'interaction comme fondement pour les apprentissages (grande salle)
- Samuel Chagnard : Les conditions de *félicité* de la pratique musicale en

conservatoire : ce que « faire de la musique » veut dire (grande salle)

Iris

- Sandrine Desmurs : Un e-portfolio d'apprentissage à l'usage de l'élève musicien dans l'école de musique (Iris)
- Jaime Salazar : L'enseignement de la world music : propositions méthodologiques er réflexions sur ses pratiques (Iris)

Salle blanche

- Jonathan Da Silva : De quelle façon la fonction pédagogique de la fête dans les société orales induit un « autre » apprentissage (Blanche)
- Nicolas Sidoroff : Trois exemples de pratiques musicales au crible de l'éducation populaire (Blanche)

11h15 Conférence de conclusion des travaux par **Yves JEANNE**, maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2, choriste (grande salle)

12h Echanges

14h **Fin du colloque**

ANNEXE 7

Attractivité et ouverture internationale des établissements de l'enseignement supérieur Culture
Enquête du Secrétariat général du ministère de la culture et de la communication

Sans objet pour la campagne d'habilitation 2014-2015

ANNEXE 8

Orientations pédagogiques et artistiques

L'orientation pédagogique et artistique du Cefedem Rhône-Alpes a été définie dans le dossier d'habilitation déposé en 2011. Elle n'a pas été modifiée. Les principes en sont rappelés ici. Ces principes sont mis en oeuvre dans toutes les formations diplômantes au DE que délivre le Cefedem, quelle que soit la discipline concernée ou le programme concerné, programme de formation initiale ou programme de formation continue.

Principes de fonctionnement de la formation

I / Intentions

Le Cefedem rhône-Alpes a développé sa formation autour de plusieurs intentions :

1) Le développement de **compétences**, pour répondre aux différents rôles que le musicien-enseignant doit jouer aujourd'hui.

2) Une formation par **projets**, pour impliquer dès le départ l'étudiant dans un travail d'équipe et de découverte progressive des multiples facettes de l'exercice artistique contemporain.

3) Une formation **par la recherche**, par la prospective et le retour réfléchi sur les actions menées, seul ou en équipe, ce qui implique :
- le développement d'une compétence de formalisation,
- la capacité de communiquer aux partenaires de divers niveaux : écoles, collèges, autres pratiques, responsables administratifs et politiques, associations,
- la capacité de se documenter en commençant par la récolte d'informations et de réflexions pour les projets, tant artistiques que de transmission.

4) Une formation **par la création**, quelle que soit sa forme - écrite ou orale, composée ou improvisée -, considérée comme un moyen personnalisé de compréhension des mondes musicaux, permettant d'interroger les théories et les notions qui « définissent » les pratiques artistiques de ces mondes musicaux, tout autant que la création de dispositifs innovants permettant des entrées en musique multiples à des publics très diversifiés.

5) Une formation **par la transversalité** des pratiques, des esthétiques, des rôles du musicien-enseignant, et des lieux (de production, d'enseignement, de diffusion, d'instruction,...)

6) La mise en oeuvre durant la formation de **démarches artistiques** pensées en référence aux contextes humaines, sociaux et économiques, et dont les préoccupations musicales et artistiques sont articulées avec celles de la formation à l'enseignement[2].

7) Un rôle particulier pour les formateurs qui ne sont pas uniquement des enseignants, mais aussi et davantage **médiateurs** et **ressources** et encadrent la formation comme :
- Médiateurs, pour mettre en route et assumer la formalisation de projets, suivre les contrats et les évaluer,
- Ressources en tant qu'artistes ou experts, assurant ainsi les appuis tant cognitifs que psychologiques,
- Coordonnateurs et médiateurs auprès d'autres personnes ressources externes au Centre,
- Organisateurs de séminaires d'étudiants où ceux-ci expriment et formalisent leurs travaux tant par le geste musical que par écrit et oral,
- Présentant eux-mêmes dans des séminaires leurs propres travaux de recherche,
- assurant les enseignements magistraux.

2 Ainsi, par exemple, des compétences référencées comme « pédagogiques » pourront être également abordées dans le domaine artistique (Cf note 2 page 48)

8) Des partenaires institutionnels divers, mais au sein d'une équipe "intégrée" de formateurs, afin qu'une cohérence forte soit assurée entre les différents travaux que les étudiants sont amenés à mettre en œuvre dans la formation.

II / Travaux d'étudiants

Les Unités d'Enseignement de la formation sont conçues et organisées à partir des travaux que les étudiants sont amenés à réaliser pendant les deux années d'études.

Les enseignements sont conçus comme préparatoires aux travaux que les étudiants ont à mener, ou complémentaires à ceux-ci pendant les recherches pratiques autant que théoriques qu'ils ont à faire pour réaliser leurs tâches, ou encore comme participation experte aux séminaires qu'animent les étudiants.

Les formateurs sont constitués en équipe. Ils sont garants de la dynamique de la formation et du sens que les étudiants doivent y construire ; ils conçoivent, mettent en route, accompagnent et évaluent les travaux menés par les étudiants en fonction de cahiers des charges.

Ces travaux relèvent soit d'une logique de *production* (un projet matérialisé, selon le cas, par une prestation artistique, une activité d'encadrement/enseignement, la réalisation d'un travail écrit ou sur un support audio, voire audio-visuel ou électronique) soit sont consacrés à l'animation de *séminaires*, menés devant/avec d'autres étudiants

Plusieurs principes organisent et régulent ces travaux :

1) Plusieurs temps

- Mise en route : soit par des cours, soit sous forme d'ateliers animés par un ou plusieurs enseignants, accompagnés le cas échéant d'experts invités. Les intervenants s'attachent à présenter les enjeux et à dégager les principaux aspects spécifiques de la tâche ;
- A l'issue de cette première phase, les étudiants mènent des recherches, pratiques et/ou théoriques, au départ de diverses disciplines contributives ;
- Pour finir, l'étudiant, ou le groupe d'étudiants, présente son travail aux autres étudiants, sous différentes formes possibles et en présence du ou des enseignants référents pour ce travail.

2) Le contrat :

Plusieurs de ces tâches font l'objet d'un *contrat* élaboré, selon le cas, par chaque étudiant ou chaque groupe d'étudiants et négocié entre les étudiants et l'équipe de formation. Ce contrat est rédigé après la phase initiale ainsi qu'après un premier temps de recherches.

3) L'évaluation :

Le principe général de la formation reposant sur le trépied recherche/projet/transversalité et les tâches étant pensées comme l'opérateur de la mise en œuvre simultanée de ces trois aspects, la formation opte clairement pour une logique d'évaluation formative.

L'évaluation de la formation est donc basée sur le principe du contrôle continu, celui-ci concernant exclusivement les travaux, eux-mêmes évalués au départ des critères précisés dans les contrats ou cahiers des charges et, le plus souvent, à partir des bilans réflexifs que les étudiants établissent individuellement ou en groupe selon les travaux.

Les enseignants évaluent eux-mêmes ces travaux, seuls ou en équipe ; pour un certain nombre de travaux, l'équipe pédagogique est complétée de personnes extérieures.

La formation insistant sur la nécessité de réaliser l'ensemble des travaux, cette évaluation aboutit à la validation simple de chacun d'eux, par un quitus des évaluateurs signifiant ainsi que le travail est « acquis ».

III / Compétences

Conformément au Décret du 28 Avril 2011 et à l'Arrêté du 5 Mai 2011, la formation au Diplôme d'Etat *développe* les compétences telles qu'elles sont exprimées dans le référentiel de compétences qui est annexé à cet arrêté. En annexe 10, la PJ 10-1 montrera le lien entre les compétences du référentiel et les UE de la formation.

Le Cefedem Rhône-Alpes a développé son projet institutionnel au regard de quatre grandes compétences - ou « attitudes » - qui, pour lui, caractérisent les rôles que doit jouer tout musicien-enseignant :

- Expert
- Médiateur
- Praticien réflexif
- Membre d'une équipe interdisciplinaire

Une compétence s'acquiert progressivement, à travers des actions et des réflexions, exécutées dans des contextes variés et menées au sein de travaux que les étudiants ont à effectuer. Ainsi, les travaux visant simultanément le développement de diverses compétences, certaines des compétences du référentiel cité pourront donc être mises en jeu dans plusieurs travaux aux contextes différenciés, pour en permettre une réelle compréhension et acquisition[3].

Les programmes de formations :
- un format reconduit pour la formation initiale
- un nouveau format pour le programme de formation continue

Depuis 1997, le Cefedem délivrait sa formation en 2 programmes : le programme de formation initiale en 2 ans, et un programme de formation continue pour professeurs « en cours d'emploi », organisé sur 3 ans.
Si le programme de formation initiale demeure, dans ses grands axes et ses principes, inchangé, le programme de formation continue pour les professeurs « en cours d'emploi » a dû être profondément remodelé. Le précédent programme développé pour les départements du Rhône et de la Loire était lancé lorsque les nouveaux texte régissant le DE de professeur de musique ont été publiés. Il a donc poursuivi sur le format précédent et selon l'arrêté de 1992.

À l'issue de ce programme, et suite aux retours reçus des anciens étudiants des deux derniers promotions de ces programmes et aux demandes des responsables

3 Citons un exemple :
« *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat* » est une compétence qui correspond à une des tâches du domaine pédagogique. Cette compétence est à l'évidence mise en œuvre dans les aspects qui concernent la culture et la pratique pédagogique, mais elle est aussi exigée dans la pratique artistique, notamment par la rédaction des contrats artistiques ; ainsi l'étudiant acquiert cette compétence en se l'appliquant tout d'abord à lui-même ; donc, est aussi mis en œuvre le croisement des domaines artistique et pédagogique.

techniques des départements, un nouveau parcours allégé, en 2 ans, a été conçu.

Cette nouvelle organisation du parcours respecte les principes de fonctionnement de la formation, vise les mêmes compétences que le programme de formation initiale, mais il applique très largement une VAA pour permettre d'en alléger le poids et la durée.
Cela a conduit à réorganiser les travaux par lesquels les étudiants mettent en jeu les compétences qu'ils doivent acquérir ou développer.
Ces deux parcours seront décrits en Annexe 10.

ANNEXE 9

Équipe pédagogique

Cefedem Rhône-Alpes
Description des fonctions pédagogiques

FORMATEURS	FORMATION INITIALE (FIN)
Dominique Clément	Coordination des projets artistiques Suivi des projets artistiques des domaines des musiques classiques (de ancienne à contemporaine) Culture et pratiques musicales communes Culture et pratiques musicales spécifiques : musiques classiques sauf « Techniques du son » Accompagnement de mémoires
Bruno Bernard	Suivi des projets artistiques du domaine des Musiques actuelles amplifiées Culture et pratiques musicales communes Culture et pratiques musicales spécifiques : Musiques actuelles amplifiées dont « Techniques du son »
Philippe Roche	Suivi des projets artistiques du domaine du Jazz Culture et pratiques musicales communes Culture et pratiques musicales spécifiques Jazz sauf « Techniques du son »
Jean Blanchard	Suivi des projets artistiques du domaine des musiques traditionnelles Culture et pratiques musicales communes Culture et pratiques musicales spécifiques Musiques traditionnelles, sauf « Techniques du son » Accompagnement de mémoires Captation vidéo des productions publiques et des travaux artistiques des étudiants
Guillaume Dussably	Travaux de « Techniques du son » pour tous, sauf pour le domaines des musiques actuelles amplifiées
Philippe Cholat	Informatique musicale, travaux concernant l'édition par ordinateur Accompagnement de mémoires
Hélène Gonon	Sciences humaines, sciences de l'éducation, travaux de recherche Suivi des projets pédagogiques Coordination des professeurs référents (Enquête dans la discipline, séquences d'enseignement) Suivi des séquences d'enseignement Coordination des suivis de mémoires, Accompagnement de mémoires
Philippe Genet	Accompagnement des pratiques artistiques sur un territoire Professeur référent (Enquête sur les pratiques d'enseignement) Enseignement en responsabilité
Philippe Genet	Accompagnement des pratiques artistiques sur un territoire
Régine Théodoresco	Cours spécifiques pour la formation au DE de Formation Musicale Suivi des cursus de formation au DE de direction de chœur

FORMATEURS	FORMATION DIPLOMANTE EN COURS D'EMPLOI (FDCE)
Samuel Chagnard	Coordination de la formation Suivi des dispositifs Accompagnement de mémoires
Nicolas Sidoroff	Suivi des dispositifs Accompagnement des mémoires
Hélène Barré	Suivi des dispositifs
Claire Harangé-Ségui	Suivi des dispositif
Sandrine Desmurs	Outils informatiques Suivi des dispositifs

FORMATEURS	ENSEMBLE DES FORMATIONS
Noémi Lefebvre	Centre d'études, recherches sur les pratiques et l'enseignement de la musique Ateliers d'écriture Accompagnement des mémoires
Sandrine Desmurs	Mise en place des outils informatiques, plateforme collaborative, etc. Accompagnement des mémoires
Eddy Schepens	Rédaction en chef de la revue *Enseigner la Musique* Accompagnement des mémoires
Jacques Moreau	Suivi des projets pédagogiques Suivi des séquences d'enseignement Accompagnement des mémoires
François Journet	Interventions sur les politiques culturelles Accompagnement de mémoires

NB : la répartition des mémoires entre les formateurs est faite en fonction de leurs domaines de compétences

Personnel du Cefedem Rhône-Alpes

Curriculum Vitae

Bruno Bernard - né en 1960
Pianiste et compositeur autodidacte, il se consacre à la musique à l'issue de ses études secondaires et étudie le contrepoint, l'orchestration, l'écriture, l'harmonie, l'analyse musicale, l'histoire des langages, la musique contemporaine, l'électroacoustique, la sociologie de l'art à l'Ecole Nationale de Musique de Chalon-sur-Saône.
Tout en continuant sa formation et la pratique de la musique improvisée, il se passionne à son tour pour l'enseignement et prend en charge divers ateliers, cours collectifs ou particuliers de piano, éveil musical, formation musicale au sein d'écoles municipales de musique et d'associations.
Accompagnateur des cours de danse classique et contemporaine au Conservatoire de Chalon-sur-Saône, titulaire du CFEM de Piano, il se voit confier le développement de l'enseignement de la Formation Musicale pour danseurs, discipline qu'il enseigne et diffuse également en tant que formateur de formateurs.
En 1997, il étudie à nouveau la Musique électroacoustique, fonde le groupe châlonnais MIOP MIOP qui lui permet de développer un langage personnel et original inspiré par les musiques du monde, le jazz, l'improvisation libre et les musiques actuelles.
En 2001 il obtient le Certificat d'Aptitude de professeur/coordonnateur des musiques actuelles amplifiées puis se voit confier la mise en place du plan de formation aux Musiques Actuelles Amplifiées au sein du Grand Chalon ; il participe à l'élaboration du schéma directeur dans ce domaine au niveau départemental et régional.
De 2002 à 2005 il participe à l'élaboration du Diplôme Universitaire option Image et Son puis la Licence Professionnelle Image et Son à l'IUT de Chalon-sur-Saône. Parallèlement, il participe toujours activement aux plans départementaux et régionaux de formation pour la danse.
Professeur coordinateur de la classe de musiques actuelles amplifiées du CRR de Chalon-sur-Saône depuis 2001, il intègre le Cefedem Rhône-Alpes en 2007, en tant que professeur et référent pour les musiques actuelles amplifiées.
Compositeur, il compte de nombreuses œuvres à son catalogue : musiques de films et de scènes ou pour des installations/expositions, créations sonores et performances. Il prépare actuellement de nombreux projets de création : pour le Musée du Louvre, le Musée Niepce, le Kennedy Center à Washington, ainsi que concerts et performances diverses.
Bruno Bernard a été sélectionné et nominé en mai 2002 au 29ème Concours International de Musique et d'Art Sonore Electroacoustique de Bourges.

Jean Blanchard - né en 1948
Jean Blanchard est initié dès l'enfance aux danses traditionnelles, à la culture de tradition orale et à la recherche ethnographique au sein des groupes d'Arts et Traditions Populaires Notre Berry et Les Thiaulins de Lignières.
A Lyon pour ses études, il participe à la fondation du folk-club lyonnais La Chanterelle et apprend l'accordéon diatonique, le violon dans ses techniques traditionnelles, puis la cornemuse. Il parcourt la France et l'Europe de 1973 à 1983 avec le groupe La Bamboche dès sa première version en 1973. Pendant ces dix ans, il recueillie et enregistre les témoignages des musiciens, chanteurs et danseurs de tradition orale des régions françaises traversées, enrichissant ainsi son répertoire et perfectionnant ses techniques de jeu. Avec ce groupe, ou d'autres, il enregistre de nombreux disques, en ensemble ou solo. Au coeur de très nombreuses formations musicales, il enchaîne les rencontres musicales, l'écriture, la direction d'ensembles, les concerts solo.
Titulaire du CA de professeur de musiques traditionnelles (1987), et d'un DEA de musicologie sur « mémoire et musique » (1995), sa prédilection particulière pour les activités d'enseignement, de transmission des répertoires et techniques instrumentales l'amène à fonder et diriger le Département de musiques traditionnelles du Conservatoire National de Région de Clermont-Ferrand. Il est alors chargé de cours en ethnomusicologie à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.
De 1988 à 2005, il est co-directeur artistique du Centre des Musiques Traditionnelles en Rhône-Alpes (CMTRA) responsable des Ateliers musicaux ; il est également chargé de cours sur les métissages musicaux à l'IUP Métiers des Arts et de la Culture, Université Lyon 2, en L3 Anthropologie Lyon2, et en formation continue "ethnomusicolgie" Lyon 2. Il assume par ailleurs de nombreuses responsabilités artistiques (festival Les Jeudis des musiques du Monde, Rencontres Internationales de Luthiers et Maîtres-Sonneurs de Saint-Chartier, Rencontres Méditerranéennes de Nyons) et co-fonde La Compagnie du Beau Temps avec Evelyne Girardon.
Il est par ailleurs invité sur scène aux côtés de musiciens de jazz ou de musiques actuelles, de danseurs

contemporains ; il participe également à des spectacles théâtraux, seul ou en groupe, en tant que compositeur, musicien et comédien. Depuis 2013, il se frotte aux musiques contemporaines à la cornemuse, en interprétant notamment une œuvre de Julia Wolfe. Il a enregistré une trentaine de CD, le plus récent étant « Cornemuses toutes nues », en 2013.
Depuis 1999, il est formateur en musiques traditionnelles au Cefedem Rhône-Alpes.

Souad Boumerzoug – née en 1986
À l'occasion de sa formation en gestion de projets culturels, elle s'intéresse aux questions de diversité culturelle et artistique en effectuant des stages dans une compagnie des arts de la rue puis dans une association musicale.
Titulaire d'une licence professionnelle, son stage de fin d'étude au sein de l'association du Quatuor Debussy la pousse à construire son projet professionnel dans le champ musical.
Cette expérience lui permet de se confronter à un domaine spécifique, la musique classique, mais aussi à la question de la transmission de cette musique.
Elle intègre le Cefedem en 2011, en tant qu'assistante administrative, où elle assiste Hermine Morterol sur la coordination de la formation initiale et Philippe Cholat sur les stages de la formation professionnelle continue.
Aujourd'hui, elle se consacre également à une nouvelle mission : la recherche de fonds pour le centre (mécénat, taxe d'apprentissage, crowd funding). Elle a participé dans ce cadre à un colloque organisé par l'ENS de Lyon « L'argent et la recherche, influence des modalités de financement sur les acteurs et leurs pratiques » en septembre 2013. Elle entame à l'automne 2013 une formation continue de huit journées sur la levée de fonds privés.

Samuel Chagnard - né en 1970
Titulaire d'une Maîtrise de Science et Technique Image et Son (1994), Samuel Chagnard obtient ensuite un DEM (1999) et un Diplôme d'Etat (2001) en Jazz, puis un Certificat d'Aptitude de Directeur de Conservatoire à Rayonnement Régional ou Départemental (2010). Après avoir obtenu en 2012 un Master Recherche en Sciences de l'Éducation à l'Université Lumière Lyon 2, il démarre en 2013 un doctorat en sociologie, sous la direction de Bernard Lahire, sur la hiérarchisation des pratiques musicales en conservatoire.
De 1996 à 2006, il enseigne le Jazz et les Musiques Actuelles Amplifiées (cours d'instrument et ateliers) dans diverses structures d'enseignement spécialisé de la musique. Formateur au Cefedem Rhône-Alpes depuis 2003, il coordonne les formations diplômantes en cours d'emploi 2006-2009 (avec Karine Hahn), 2010-2013 et 2014-2016, et participe également à certains dispositifs de la formation initiale et à des stages de formation professionnelle continue.
Ses compétences de musicien, de technicien du son et de pédagogue l'ont amené à réaliser de nombreuses créations musicales, axées sur la rencontre de l'Autre à travers des esthétiques, des pratiques et des publics diversifiés. Multi-instrumentiste (saxophones soprano et ténor, clarinette basse, voix, guitare électro-acoustique, guitare basse, dispositifs informatiques), il est membre du collectif La Tribu Hérisson depuis 1998. Il participe à plusieurs formations : Le Grand Lustucru (concert jeune public) , Pl[a]in Sud (jazz arabo-andalou), L'O.G.R.E. (grand orchestre) et Fanfare La Tulipe (orchestre de rue), pour lesquelles il joue, arrange, improvise, compose, enregistre ou sonorise.

Philippe Cholat - né en 1961
Musicien guitariste formé aux conservatoires de Chambéry et de Grenoble, Philippe Cholat complète sa pratique musicale par des formations et expériences en jazz, musiques traditionnelles (danse africaine, chant traditionnel, musique indienne) et théâtre musical.
Il a participé à divers projets artistiques interdisciplinaires (musiques de diverses esthétiques, danse, art dramatique, poésie...), menant en parallèle des activités d'enseignement, de concerts, d'écriture (arrangements, compositions), d'enregistrement (studio). Chef de chœur, il dirige l'ensemble vocal de Bourg-Saint-Maurice puis crée et dirige le chœur féminin « Les Mayanches ». Titulaire du Diplôme d'Etat de professeur de guitare, il enseigne la guitare et la musique d'ensemble dans différents conservatoires de Savoie, notamment celui de Chambéry ; il y participe également à l'action pour l'accès à la musique dans les quartiers défavorisés. Parallèlement, il dirige l'école de musique de Cognin (élaboration du projet pédagogique), puis l'école de musique du Bourget-du-Lac où se développe peu à peu un projet pédagogique original fondé au départ des pratiques collectives.
À partir du milieu des années 90, il choisit d'orienter ses activités sur les questions d'enseignement et de formation. Tout en menant un travail personnel constant (lectures, recherches, participation à des rencontres, stages pédagogiques), il s'engage dans d'autres expériences professionnelles : il organise et dirige des stages musicaux, encadre des stages d'informatique musicale pour les professeurs de musique. Il participe depuis 1995 aux séminaires de recherches du Cefedem Rhône-Alpes dans le domaine des sciences de l'éducation. Il est chargé d'organiser en 2001-2002 les évaluations instrumentales départementales en Savoie. En parallèle il participe et/ou intervient sur divers colloques.
Philippe Cholat enseigne l'informatique musicale au Cefedem Rhône-Alpes depuis 1999. Il y assume depuis 2003 la responsabilité du programme de formation professionnelle continue (environ 250 stagiaires par an) ; pour cette mission,

il est en lien avec les divers organismes régionaux (Cnfpt, Uniformation, CFMI,…), les interlocuteurs départementaux, et en concertation constante avec le milieu professionnel.

Dominique Clément - né en 1959
Dominique Clément s'est doté d'une riche formation de musicien en étudiant la clarinette, l'analyse, la métrique grecque et hindoue, l'improvisation et l'harmonie, la musique contemporaine, le contrepoint ancien. Il eut pour enseignants des personnalités aussi diverses et originales qu'Alain Damiens, Camille Roy, Raffi Ourgandjian, Dan Lustgarten, Gérard Geay...
Clarinettiste, il est en 1983 co-fondateur de l'Ensemble Aleph au sein duquel il joue les oeuvres de référence du répertoire soliste et de musique de chambre du XXème. Il crée de nombreuses pièces en France et dans le monde entier au cours de plus de 500 concerts.
Enseignant, Dominique Clément a enseigné la clarinette, l'analyse, le rythme, la culture artistique (Beaux-Arts, littérature) et l'improvisation au conservatoire de Chalon-sur-Saône de 1979 à 2000. Dans ce cadre il a été coordinateur de la formation des musiciens-animateurs puis de la préparation à l'entrée au CFMI.
Il enseigne au Cefedem Rhône-Alpes depuis sa création ; il est également formateur au CNSMD de Lyon dans le cadre de la Formation Diplomante au Certificat d'Aptitude.
Il a par ailleurs de nombreux stages sur la musique contemporaine, la musique d'ensemble, le rythme, la composition.

Compositeur, il construit son langage musical grâce à la lecture de poètes et romanciers tels que Claude Simon, Georges Perec, Jean-Jacques Viton ou Jacques Roubaud. Son répertoire se porte actuellement à une cinquantaine de pièces dans des genres très différenciés allant de la chanson (Tatane, Rose est rousse), à Temps bleu, pièce pour 50 saxophonistes et vidéo, en passant par des pièces de musique de chambre dont plusieurs imprégnées d'humour (le rire du coq, l'almanach du père Ubu, Dépêches, le Yin et le Yang dans les relations franco-allemandes...). Il a élaboré plusieurs spectacles avec la chorégraphe Sophie Mathey et obtenu plusieurs commandes de l'Etat français, de festivals, de scènes nationales, de conservatoires et d'ensembles spécialisés. Ses oeuvres sont jouées sur des scènes et dans des festivals français comme le Théâtre Dunois, la Peniche Opéra à Paris, Musica à Strasbourg, Festival Présences de Radio France, Musique en Scène à Lyon. Elles ont également été interprétées à l'étranger : Finlande, Italie, Espagne, Grande-Bretagne, Roumanie, Slovaquie, Estonie, Slovénie, Pays-Bas, Allemagne, Chine, Brésil, Venezuela, USA.
Un CD consacré à ses pièces de musique de chambre est paru en janvier 2005 «Label Ame Son».

Alain Decugis - né en 1967
Diplômé d'un BTS comptabilité et de plusieurs UV du DECF. Il est entré au Cefedem Rhône-Alpes comme comptable unique à temps-partiel le 1er octobre 2008. Auparavant il a bénéficié d'une expérience de 10 ans comme comptable général dans un groupe immobilier, où il s'occupait à plein temps de plusieurs SAIEM (Société d'économie mixte) propriétaire de logements sociaux.
Au sein du Cefedem Rhône-Alpes il gère au quotidien la comptabilité en lien constant avec le service administratif ; il élabore le bilan. Il s'occupe du suivi budgétaire et analytique en lien avec M Journet, de la formation initiale ainsi que des différentes formations mises en place ces dernières années, comme la formation travailleurs ainsi que la validation des acquis de l'expérience.

Sandrine Desmurs - née en 1975
Musicienne autodidacte, titulaire du Diplôme d'Etat de professeur de musique obtenu en 2005 au Cefedem Rhône-Alpes, Sandrine Desmurs enseigne les musiques actuelles amplifiées dans plusieurs associations en Isère en parallèle de ses activités artistiques en tant que chanteuse. Elle intègre et coordonne le département voix de la Chaufferie, pôle Musiques Actuelles du Conservatoire de Grenoble. Elle participe ensuite à l'ouverture du département musiques actuelles de l'école municipale de musique de Vénissieux.
En parallèle elle s'intéresse de près aux outils web (site internet, outils collaboratifs, plateforme d'études,…). En 2006, elle intègre l'équipe du Cefedem Rhône-Alpes, d'abord comme assistante administrative, puis comme chargée de mission information et communication. Aujourd'hui titulaire d'un Master *Architecture de l'Information* de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, elle est responsable du développement des technologies de l'information et de la communication de l'établissement, en particulier à l'usage des formations initiale et continue. Elle est en charge de la mise en œuvre du dispositif de e-formation pour la formation en cours d'emploi.

Guillaume Dussably - né en 1982
Musicien, producteur et compositeur, titulaire d'un Baccalauréat littéraire option musique, il a suivi le cursus de composition électroacoustique et de tuba au conservatoire de Chalon-sur-Saône. Il obtient le DUMI en 2004 à la suite de la formation initiale du CFMI de Lyon, puis le DE de musiques actuelles amplifiées au Cefedem Rhône-Alpes en 2006.
Il débute l'enseignement des musiques électroniques et des techniques de studio au sein de l'association CRAP à

Lyon en 2006, puis crée en 2007 une classe de musiques électroniques et nouvelles technologies à l'école nationale de musique de Villeurbanne, où il enseigne actuellement. Il est par ailleurs formateur de musiques assistées par ordinateur (MAO) au Cefedem Rhône Alpes depuis 2010.
Parallèlement aux activités d'enseignement, il est compositeur et interprète dans plusieurs projets de musiques électroniques, notamment avec les projets Tangram et Jokari Players, avec de nombreux concerts en France (Smac, festival, sélection du printemps de Bourges, etc..) et à l'étranger (UE, Chine, Malaisie, Turquie, Algérie, etc..).
Une grande part de son activité est dédiée à la création et composition de bandes-son pour le théâtre, la danse contemporaine et le cinéma, ainsi qu'à la réalisation de projets discographiques et d'enregistrements d'artistes (dernièrement « BKO Quintet » à Bamako, « Tricodpo » à l'île de la Réunion, « Anna Roig » à Barcelone, production du Label VMC etc…).

Philippe Genet – né en 1968
C'est en Normandie, à la fin des années 70, que Philippe Genet débute son parcours de musicien, parcours qui le mènera ensuite de la région lyonnaise au CNSMD de Paris où il obtiendra en 1990 un Premier Prix de Cornet et de Musique de chambre. Son intérêt pour de nombreux univers musicaux et artistiques lui permet de rencontrer des artistes de tous horizons nouant de fructueuses collaborations au sein de diverses formations dont Odyssée ensemble & cie qu'il co-fonde en 1986 et aujourd'hui, conventionnée par la DRAC Rhône-Alpes. En parallèle, c'est son goût de la transmission qui s'affine. Il commence à enseigner à l'EMMA de Saint-Priest en 1990 où il mettra en place un orchestre cuivres dans une école primaire située en ZEP avant d'intégrer en 2000 l'ENMDAD de Villeurbanne. Il y mène depuis diverses expériences pédagogiques dont Orchestre à l'école et le dispositif Ecole par l'Orchestre (EpO) et depuis 2001, tisse des liens très étroits avec le CEFEDEM Rhône-Alpes. Ses rencontres avec différents metteurs en scène et chorégraphes au sein de la Cie Odyssée lui permettent d'inscrire la théâtralité et la corporalité dans son rapport à l'instrument suscitant en écho une réflexion sur l'approche de l'enseignement artistique dans les conservatoires. C'est aussi autour des créations de la Cie, qu'il développe de nombreuses actions artistiques et pédagogiques à travers deux grandes résidences départementales dans l'Ain et la Loire de 1997 à 2001 et des projets avec l'Education nationale, dont certains soutenus par la Fondation de France, des harmonies ou des conservatoires. Son expérience depuis une vingtaine d'années dans la pédagogie de groupe le conduit aujourd'hui à intervenir comme formateur auprès de centres de formations comme le CNFPT, au sein de conservatoires ou dans le cadre de l'enseignement supérieur.

Hélène Gonon - née en 1971
Musicienne (alto) formée aux Conservatoires de Nîmes et de Marseille, titulaire d'un baccalauréat de mathématiques et biologie, Hélène Gonon entre à l'université de Montpellier III en audiovisuel option réalisation, lettres modernes et musicologie, parallèlement à une activité professionnelle de musicienne d'orchestre (Orchestre lyrique de l'Opéra de Nîmes). Après avoir obtenu un Diplôme d'Etat de professeur de Formation Musicale, elle suit une formation en Sciences de l'Éducation à l'Université Lumière Lyon II, où elle est diplômée de l'Institut des Pratiques et des Sciences d'Éducation et de Formation : Licence (Mémoire sur *La formation des enseignants de musique. Regard sur les anciens étudiants du Centre de Formation des Enseignants de Musique de Lyon*) puis Maîtrise (Mémoire sur *Représentations de l'enseignement et conceptions de l'apprentissage. Pratiques enseignantes en écoles de musique, essai de modélisation au départ du discours des enseignants* avec Guy Avanzini comme directeur de recherche) ; en master 2, elle a obtenu les UV complémentaires et entamé un mémoire sous la direction de Michel Develay.
Enseignante de Formation Musicale pendant une dizaine d'année, elle se consacre aujourd'hui à la formation d'enseignants, en charge des enseignements et des travaux d'étudiants en sciences humaines et sciences de l'éducation au Cefedem Rhône-Alpes depuis 1996 pour la formation initiale, et depuis 1999 pour la formation continue diplômante travailleurs. Elle participe à l'édition de la revue *Enseigner la musique*, publiée par le Cefedem Rhône-Alpes.
Elle collabore également à la Formation Diplômante au CA du CNSMD de Lyon (méthodologie et suivi de mémoires).
Par ailleurs, elle a été chargée de mission pour l'enseignement spécialisé, responsable du plan de formation professionnelle continue des enseignants de musique à l'ADDIM de l'Ain (1998-2000) puis chargée de mission pour la formation professionnelle continue du Cefedem Rhône-Alpes (1999-2001).
Elle contribue à l'ouvrage *Repères bibliographique pour les musiciens enseignants*, sous la direction de Jean-Claude Lartigot (publié par la Cité de la Musique, Paris, 1998), participe aux rencontres des JFREM (Journées Francophones de Recherches en Education Musicale) de Genève, Québec, Lyon.

Karine Hahn - née en 1974
Karine Hahn est professeur au CNSMD de Lyon depuis septembre 2014. Cependant, elle accompagne encore à ce jour la promotion qui finira son parcours en juin 2014 sur une partie de l'UE 6. C'est à ce titre que son curriculum est maintenu ici.
Formatrice au sein du Cefedem Rhône-Alpes depuis 2001, Karine Hahn est actuellement en charge dans l'Unité d'Enseignement 5 du dispositif « Pratiques Amateures et Territoires », après avoir travaillé longtemps avec les étudiants d'esthétiques variées la « pédagogie de la musique d'ensemble » - publiant sur ce sujet un article dans la

revue *Enseigner La Musique* (Cefedem de Lyon- CNSMDL), et avec Eric Demange et Jean-Claude Lartigot *Apprendre la musique ensemble - Les pratiques collectives, bases des apprentissages instrumentaux* aux éditions Symétrie, 2006.
Au sein du Cefedem Rhône-Alpes, elle est également en charge de suivis de projets artistiques et de mémoires ; elle s'est vue confier la coordination des formations continues diplômantes travailleurs pour les promotions Ain-Savoie-Haute Savoie (2003-2006) puis Drôme-Ardèche-Vaucluse (2006-2009). Elle y anime aussi des stages pour la formation continue (pratiques collectives, nouvelles pratiques pédagogiques, pratiques et pédagogies de l'improvisation), stages mettant parfois en lien enseignants spécialisés et intervenants en milieu scolaire, et des formations sur site. Elle collabore fréquemment avec le Cefedem de Normandie (module « pratiques et cultures musicales »), et assure une année l'interim de « pédagogie fondamentale » au CNSMD de Lyon (2006).
Harpiste, elle a été formée au sein du CNSMD de Lyon où elle obtient son DNESM (1999, classe de Fabrice Pierre), le Certificat de l'Atelier du XXème Siècle (1998), et le Certificat d'Aptitude de professeur de harpe suite à deux années de formation (FDCA, 2001). En 2010, elle obtient le CA de Directeur.
Karine Hahn enseigne actuellement la harpe à l'ENM de Villeurbanne, où elle participe à l'Orchestre à l'Ecole et à l'élaboration de plusieurs dispositifs : ateliers périscolaires, ateliers transversaux du département polyphonique (« les chaises musicales »), 1er cycle pluri-instrumental (« la petite bande »).
Musicienne active, elle se produit au sein de plusieurs formations classiques, en musique de chambre, au sein d'ensemble à cordes (la Camerata du Rhône), avec choeurs (Calliope-choeur de femmes). Les rencontres et ses valeurs l'amènent vers des projets pluridisciplinaires et indisciplinés, notamment avec le collectif VMC-Compagnie Giacomo Spica Capobianco (rencontres improvisées, intentions musicales à modeler) et Inouï Production (projet l'Art Résiste au Temps, créations sonores avec perturbateurs plasticien, philosophe et acteur). Les actions artistiques et concerts sont alors le plus souvent élaborés avec les populations des divers lieux de résidence, qu'il s'agisse de publics spécifiques (usagers d'hôpitaux psychiatriques), de musiciens ordinaires ou de simples curieux. Elle questionne actuellement le lien entre pratiques musicales et territoires dans le cadre d'un doctorat en sciences sociales effectué avec Emmanuel Pedler au Centre Norbert Elias, EHESS Marseille. Elle est membre fondateur du collectif PAALabRes (Pratiques artistiques en acte, laboratoire de recherche), cherchant à « mener une réflexion mise en oeuvre en lien étroit avec nos pratiques, nos réalités, nos envies, nos utopies irréductibles, en réunissant des pratiques diversifiées, instables et changeantes : nomades et transversales ».

François Journet - né en 1962
Diplômé de l'Institut d'Études politiques de Grenoble, titulaire d'un DEA (master recherche) de Droit public et d'un DESS (master professionnel) de Gestion des institutions culturelles obtenu à l'université de Paris Dauphine il a également suivi un cursus de licence théâtrale (Lyon 2). C'est ce champ artistique qui l'a amené à se professionnaliser dans le domaine culturel. Recruté dès la création du Cefedem Rhône-Alpes comme administrateur en 1990, il a suivi et participé à ses évolutions et en est devenu le secrétaire général en 2009.
Assumant en 2007 le mandat de président de l'Agence Régionale des Services aux Entreprises Culturelles (ARSEC), il a contribué à la fusion de cette agence en difficulté avec l'Agence Musique et Danse Rhône-Alpes (AMDRA), pour former une entité nouvelle : la Nouvelle Agence Culturel Régionale (NACRE), dont il est vice-président. Il participe aux Jurys de VAE pour le diplôme d'administrateur culturel et anime des sessions d'accompagnement à la VAE menant au DE de professeur de musique. Il a présidé plusieurs jurys de ces sessions de VAE. Enfin, il organise depuis plusieurs années des sessions d'information et de conseil auprès d'étudiants et anciens étudiants sur les questions de politiques culturelles, de statuts et de gestion. Il est membre fondateur d'un collectif national, CANOPEEA (Collectif pour des assises nationales sur les pratiques, l'éducation et les enseignements artistiques) regroupant professionnels de l'enseignement, représentants de parents, de conservatoires, de collectivités locales.

Noémi Lefebvre – née en 1964
Docteur en science politique, Noémi Lefebvre a soutenu sa thèse *Éducation musicale et identité nationale en Allemagne et en France* (UPMF / IEP Grenoble) en 1994, et s'est spécialisée dans l'étude de l'histoire politique de l'enseignement musical et des politiques publiques de la musique. Elle est co-auteur, avec Anne Veitl, d'un livre consacré à l'action de Maurice Fleuret, directeur de la musique (1981-1986) *Maurice Fleuret : une politique démocratique de la musique*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture / La Documentation française, 2000, 471 p.) Attachée de Recherche au laboratoire PACTE (IEP Grenoble), elle a mené, dans le cadre des travaux du comité d'histoire du ministère de la culture, une recherche sur la politique de l'enseignement musical de Marcel Landowski de 1966 à 1974, aboutissant à un livre dont la publication, par le Cefedem RA, est actuellement en préparation. Auteur de contributions à des ouvrages collectifs (*Maurice Fleuret et l'invention d'une politique de décentralisation musicale*, in : Philippe Poirrier & Jean-Pierre Rioux, dir, Affaires culturelles et territoires, Paris, La Documentation française / Comité d'histoire du ministère de la culture, 2000, p. 283-89. *L'enseignement musical sous le IIIe Reich : la perversion d'un modèle, in : Le IIIe Reich et la musique*, Paris, Fayard / Cité de la musique, 2004, p. 122-130.) et d'articles à destination d'un public de professionnels de la musique (*Nationalisme et*

universalisme musical en Allemagne et en France : le modèle allemand dans l'enseignement musical français, *Enseigner la musique*, 3 mars 2000, p.5-42. ; *Didactiques, musiques actuelles et institutions publiques : pour l'invention d'un modèle*, *Enseigner la musique*, 8 mars 2005, p. 23-36 (reprise d'une intervention aux Journées d'études Les défis des musiques actuelles amplifiées, Lyon, Cefedem Rhône-Alpes, 2-3 mars 2005), *Mémoire de l'art et musique engagée*, Références/musicologie.org, novembre 2005. *De la natation appliquée à l'éducation musicale*, Références/musicologie.org, fév 2006). Elle a enseigné à l'UPFM de Grenoble de 2005 à 2012, notamment l'histoire culturelle, l'histoire politique de l'art (Licence, Master 1 et 2 à l'IEP de Grenoble), Sociologie de la culture et Sociologie de la lecture à (DUT Information communication). Elle a publié deux romans (*L'Autoportrait bleu*, Verticales, 2009 ; *L'état des sentiments à l'âge adulte*, Verticales, 2011) et mené des ateliers d'écriture (IEP de Grenoble, 2010-2011, 3bis F, centre d'art contemporain, Hôpital psychiatrique Montperrin, Aix-en-Provence, 2013).

Noémi Lefèbvre vient de publier *Marcel Landowski, une politique fondatrice de l'enseignement musical, 1966-1974* édité par le Cefedem Rhône-Alpes dans la collection *Enseigner la Musique*, en partenariat avec le comité d'histoire du ministère de la culture. Par ailleurs, elle publiera son 3e roman le 6 février 2015 aux éditions Verticales.

Ralph Marcon - né en 1971,
Après des études en gestion des entreprises, il obtient un DEUST à l'Université Lyon 3 en 1993.
En 1995, il participe à un programme de volontariat d'un an à l'étranger (ICYE), au Costa Rica et participe à des projets culturels (Festival Internacional de las artes), sociaux (enfants/handicaps) et environnementaux (actions de préservation et de sensibilisation).
En 1998, il entre au Cefedem Rhône-Alpes d'abord comme assistant technique pour le programme de la formation continue sous la responsabilité de Danièle Gilman. En 2000, suite au développement et à l'évolution de la structure, il lui est proposé de prendre en charge le centre de documentation et la régie technique du bâtiment.
En qualité de régisseur il est en charge de la gestion des matériels techniques et informatiques. Il réalise les captations audio/vidéo des activités du centre de formation (journées rencontres-débats et des conférences proposées). Il devient responsable du centre de documentation spécialisé dans l'enseignement de la musique depuis 2000 (9500 références en sciences de l'éducation, sciences humaines, cultures musicales). Il a suivi des formations sur les fonctions documentaires (adbs), la propriété intellectuelle en bibliothèques (enssib). De plus les nouveaux métiers de la documentation tournés vers les nouvelles technologies, les nouveaux usages, l'ont amené à suivre et à passer le Certificat "Les TIC dans les systèmes d'information documentaire" en 2012 (Cnam). Il entreprend actuellement une formation à distance "MOOC - Economie du web" (ENS-Lyon), et un "MOOC - Création de site web en HTML5" (OpenClassRooms OC), afin de proposer de nouveaux produits/outils documentaires (diffusion et information), développer des notions telles que le partage de données, les biens communs, les bibliothèques numériques …
Dans le même temps il a participé à un groupe de travail (Musidoc) sur les centres de ressources musicales de la région Rhône-Alpes, en collaboration avec le CMTRA, CNSMD de Lyon, ENM de Villeurbanne, BM de Lyon.
A partir de 2001, il réalise le site internet du www.cefedem-rhonealpes.org et en assure la maintenance jusqu'en juin 2009. Vitrine de nos activités/missions, il permet de mettre en valeur et de diffuser nos différentes publications (travaux des étudiants, synthèses des journées rencontres-débats et conférences organisées, textes de recherches). Pour ce faire, il suivra plusieurs formations liées à l'environnement web : Dreamweaver, Flash, Photoshop, langage HTML. (Action dès lors dévolue à Sandrine Desmurs en charge de la gestion de l'information et du développement des outils collaboratifs). En 2009, il suit une formation "Animateur sécurité" (Capsecur) (projet : réalisation du document unique : évaluation des risques). Associé à sa nouvelle fonction (veiller à la réglementation et aux obligations d'une ERP / Mise en place d'actions/formations de prévention et de sensibilisation (SST, incendie, risques auditifs …)), il lui est alors proposé de nouvelles responsabilités liées à la gestion du bâtiment, en équipe avec Willy Romain (en charge de la maintenance et de l'entretien des locaux). Il est sauveteur secouriste du travail depuis 2011.

Jacques Moreau - né en 1955
Jacques Moreau est pianiste, diplômé du CNSM de Paris en piano, musique de chambre et harmonie. Il a également étudié le chant et le violoncelle. Il poursuit régulièrement une activité de concerts, a enregistré plusieurs disques (mélodies françaises, Visions de l'Amen de Messiaen, ouvres de Bruno Ducol, François Paulet). Il pratique également la direction d'ensembles (chœur et orchestre de jeunes).
Titulaire des CA de professeur et de directeur, il a exercé au Conservatoire de Reims en tant que professeur, responsable de plusieurs associations puis directeur adjoint ; il a également dirigé pendant dix ans une école municipale de musique en région parisienne.
Directeur des études du CNSMD de Lyon de 2002 à 2007, Jacques Moreau a participé aux travaux de mise en place du cursus LMD (système de Bologne) au sein de cet établissement. Il est directeur du Cefedem Rhône-Alpes depuis septembre 2007.
Depuis 2002 il participe aux travaux menés par l'Association Européenne des Conservatoires pour la mise en place de

l'espace européen de l'enseignement supérieur. A ce titre, il a effectué plusieurs visites-conseil auprès de différentes institutions d'enseignement supérieur (Espagne, Estonie, Kosovo). Il a été nommé en 2008, pour 4 ans, observateur externe des programmes master du Royal College of Music de Londres. Il est élu membre du Conseil de l'AEC en novembre 2013.
A la demande du gouvernement thaïlandais et sur mission du ministère des Affaires étrangères, il conseille depuis décembre 2007 le « Princess Galyani Vadhana Institute of Music », à Bangkok, institut supérieur de musique en création qui a commencé son activité en 2012. En septembre 2014, il participe au colloque de recherche organisé par l'Institut, au cours duquel le partenariat entre le Cefedem Rhône-Alpes et l'Institut est signé et contresigné par l'Ambassadeur de France.
En 2013, sur mission du ministère des affaires étrangères, il effectue une visite-conseil auprès du Conservatoire du Caire (Égypte).
Durant l'année 2014-2015, il est missionné par l'AEQES, agence d'évaluation de l'enseignement supérieur de la communauté française de Belgique, pour présider le comité chargé d'évaluer les quatre Établissements d'enseignement supérieur musical que compte la communauté : Bruxelles, Namur, Mons, Liège.
Il a été élevé au rang de Chevalier des Arts et des Lettres par le ministre de la Culture en juin 2004.

Jacques Moreau obtient en septembre 2014 le Master ADMIRE – administration des établissements de recherche et de transmission des connaissances - délivré par l'ENS de Lyon, après avoir soutenu un mémoire intitulé *Quelle place pour la recherche dans un premier cycle d'enseignement supérieur musical*, mémoire déposé à la bibliothèque Diderot de l'ENS de Lyon.

Hermine Morterol - née en 1967
Diplômée d'une maîtrise AES (Administration Economique et Sociale) obtenue à Bordeaux, Hermine Morterol intègre l'équipe du Cefedem Rhône-Alpes en 1996 en tant qu'assistante de direction. Elle participe au développement des missions du centre. Elle développe notamment la base de données du centre (file maker pro).
Elle devient cadre de la structure en 2003 et prend la direction du service coordonnant les formations. Elle fait aujourd'hui partie du comité de pilotage du centre.
Elle coordonne en 2011 la mise en place de la Validation des Acquis d'expérience au Cefedem Rhône-Alpes (309 candidats, mise en place des journées d'accompagnement et d'entretiens individuels pour 247 candidats, et 283 entretiens avec jury).
En 2011, elle suit également les cours en master 2 au CESTES (Centre d'Économie Sociale et Solidaire – rattaché au CNAM Paris) intitulé « manager d'organisme à vocation social et culturelle », qu'elle obtient (mention très bien) après la soutenance d'un mémoire intitulé *Créativité sociale et institution musicale – Analyse des trajectoires professionnelles des musiciens au parcours atypique, candidats à un centre d'enseignement supérieur de la musique*.

Willy Romain – né en 1960
Il entre au Cefedem Rhône-Alpes en 2010 avec la responsabilité de la maintenance et de l'entretien des locaux.
Pour cela il suivra les formations suivantes : « Agent de service propreté » et « Les TMS dans le secteur de la propreté » (INHNI), « Les fondamentaux de l'électricité et les principes de distribution en basse tension » (APAVE). Il obtient l'habilitation électrique. N'étant pas familier aux outils informatiques, il lui sera proposé une formation « Prise en main des outils de la bureautique : Word, Excel » (BIMP).

Philippe Roche - né en 1955
Initié au jazz pendant plusieurs années par Michel Petrucciani, Philippe Roche suivit par la suite des cours de Musicologie à la Faculté Lyon II, des cours de guitare classique avec François Castet et de guitare Jazz avec Pierre Cullaz. Il obtient le Certificat d'Aptitude à l'enseignement du Jazz en 1986. Parallèlement au Jazz, il apprend le luth oriental (Oùd) auprès de grands maîtres comme le tunisien Khaled Ben Yahia.
Son expérience artistique est diverse. Musicien très actif, il participe à des expériences très variées : musiques pour le cirque (Cirque de Moscou), musique et comédie au théâtre (Opéra de quat'sous), musique contemporaine ; il est également musicien supplémentaire à l'Orchestre National de Lyon (O.N.L.) et à l'Opéra de Lyon.
En concerts ou tournées avec des artistes tels Eric Barret, Mario Stanchev, François Jeanneau, Laurent Cugny, Barre Philips, Ibrahim Jaber, il participe aux principaux festivals de jazz en France (Mulhouse, Montpellier, Jazz à Vienne, Münich, etc.)
Compositeur et arrangeur, il a notamment écrit pour le quintette de Guy Touvron (musique sur Duke Ellington) et co-composé la musique du film «Americo». Il a également enregistré plusieurs disques : avec Raoul Bruckert Quartet (£££££ Télérama), Guy Touvron «Play Duke Ellington», Pierre Drevet Big Band «Grain de Folie» (au Oùd), Gérard Maimone «Musique à Image» et «Le Barbier de Séville» (Oùd, guitare et banjo).
Il est enfin créateur de l'ensemble de musique classique orientale «Asmara», en 1997, avec Iyad Haïmour, Chafik Khelifati, Alain Chaléart puis Louis Soret ; cet ensemble s'est produit dans de nombreux concerts. Actuellement joue

dans l'ensemble « canticum novum « sur le répertoire des cantigas santa maria (concerts, DVDs , CD)
Pédagogue, il est créateur et responsable du Département Jazz au Conservatoire de Villeurbanne et créateur de la section Jazz au département «Musiques - Études» de l'INSA. Il est formateur en culture musicale au Cefedem Rhône Alpes depuis 1997. Il a édité un travail pédagogique aux Etats-Unis (Scale Syllabus, éditions J. Aebersold).

Eddy Schepens - né en 1949
Eddy Schepens est diplômé de l'EHESS (mémoire : *La professionnalisation des musiciens*) et titulaire d'un DEA de Sciences de l'éducation (*L'école de musique reste à inventer*, Université Lumière-Lyon 2, sous la direction de Philippe Meirieu, 1997).
Formateur, il est professeur de Sciences de l'éducation au CNSMD de Lyon depuis 1983, actuellement au sein du département de Formation Diplômante au CA ; il participe à la création du Cefedem Rhône-Alpes dont il est actuellement le directeur adjoint (poste à mi-temps).
Auteur, il a publié *La professionnalisation des musiciens – Préenquête*, (Ecole des Mines de Paris, Centre de Sociologie de l'innovation. Deux tomes. Non édités, 1993) et *La professionnalisation des musiciens : Les anciens étudiants des conservatoires nationaux supérieurs de Musique de Paris et de Lyon – 1979 à 1990* (DEP, Ministère de la Culture, et Ecole des Mines de Paris, Paris, 1995) ; il est également auteur de nombreux articles dans les cahiers de recherche du Cefedem Rhône-Alpes *Enseigner la Musique* et dans diverses publications professionnelles ou de recherches (Vibrations, Conservatoires de France, revue de l'Observatoire des Politiques culturelles...)
Directeur de publication et rédacteur en chef, il publie *Des disques pour enfants ?* (Bruxelles, éditions Labor, 1985), *Des associations - Espaces pour une citoyenneté européenne*, (Bruxelles, 1987, éditions Vie Ouvrière) et les cahiers de recherche *Enseigner la Musique*, éditée par le Cefedem Rhône-Alpes.
Il a organisé plusieurs rencontres : *L'avenir de l'enseignement spécialisé de la musique en France* (Lyon, colloque en deux parties : novembre 1999 et avril 2000), *Éducation permanente, action culturelle et enseignement : les défis des musiques actuelles amplifiées* (Lyon, 2005), *Peut-on encore « enseigner » la musique ? Repenser les pratiques musicales et leur transmission - Rencontre entre chercheurs et enseignants* (Symposium de mars 2008 au Cefedem Rhône-Alpes), *Diffusion, création, médiation : être musicien aujourd'hui. La formation musicale supérieure dans le schéma européen* (Lyon, 2010), en collaboration avec l'association JFREM : *Pratiques actuelles de l'enseignement et de l'apprentissage de la musique : nouvelles voies pour la recherche en pédagogie de la musique ?* (Lyon, 2014).

Nicolas Sidoroff - né en 1972
Après l'obtention d'un baccalauréat, la construction d'un consensus familial se fait autour de l'INSA de Lyon (ingénieur, option "mécanique développement") avec une section musique-étude. Diplômé en 1995, un équilibre fluctuant et dynamique s'établit entre :
- des cours de maths-physiques devenant de plus en plus accompagnement social en « créant/faisant ensemble de la musique »
- un parcours multiple à l'ENM de Villeurbanne à la croisée des différentes esthétiques et pratiques
- une vie musicale sur les routes, une bonne partie avec danse, cirque et cinéma, principalement avec des activités de l'ordre de l'improvisateur, joueur, arrangeur, compositeur, joueur,... disons « propositeur ».
Des interventions pédagogiques d'accompagnement avec le groupe Miss Goulash recentre l'intérêt sur l'apprentissage de la musique, d'où une formation au Cefedem Rhône-Alpes : Diplôme d'État de professeur de musique en musiques actuelles et amplifiées obtenu en 2005. Dans cette continuité, les pratiques se polarisent sur les manières de faire collectives et partagées, c'est-à-dire sur les productions culturelles (attribuer du sens, discuter le monde et envisager ensemble sa transformation) et pas seulement artistiques, dans des démarches d'éducation populaire.
Progressivement, la dimension « politique » prenant de plus en plus d'importance, une grande part du temps est aujourd'hui consacré à des associations, comme ARTe[F]act (ART Et Formation en ACTes), Canopéea (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Éducation et les Enseignements Artistiques), PAALabRes (Pratiques Artistiques en Actes, LABoratoire de RechercheS sur les pratiques nomades et transversales),...
L'axe privilégié de son intervention au Cefedem Rhône-Alpes est le questionnement du « musicien dans la cité ».

Régine Théodoresco - née en 1955
Régine Théodoresco obtient à l'âge de 20 ans le Certificat d'Aptitude de formation musicale et devient professeur au CNR de Lyon. Pianiste de formation, elle s'oriente ensuite vers la direction d'orchestre et de chœur, travaillant avec Pierre Cao à Paris puis à Namur (B). Elle intègre en 1995 l'équipe pédagogique du Cefedem Rhône-Alpes où elle est responsable du département formation musicale/direction de chœur. Parallèlement à son activité d'enseignante, elle continue sa carrière d'interprète. Après avoir dirigé de 1987 à 2005 le chœur mixte «Le Cantrel de Lyon» avec lequel elle interpréta presque tous les grands oratorios du répertoire (Bach, Haydn, Mozart, Schumann, Saint-Saëns, Fauré, Poulenc, Duruflé, Ohana, etc), ainsi qu'un grand choix de pièces a cappella couvrant tout le XX° siècle, elle crée l'ensemble Calliope, chœur de femmes. Avec Calliope, elle se dote d'un ensemble professionnel de très haut niveau,

conventionné par la Drac et la Région Rhône-Alpes, dont les disques sont reconnus par la critique (Un Flot d'astres frissonne, son 5ème disque, lui valut un Orphée d'or en tant que «meilleur enregistrement de musique française de l'année 2007»). Elle poursuit parallèlement une carrière de chef invité, et de pédagogue de la direction, réfléchissant plus spécifiquement sur les cursus de formation pour les chefs de chœur amateurs. Elle est fréquemment appelée pour des jurys de direction de chœur : CNSMD, DE, formation diplômante au CA, jurys internationaux.
Depuis 2006, elle est professeur de direction de chœur et responsable du département voix au CRR de Rennes.
Elle a été élevée au rang de « Chevalier des Arts et des Lettres » par le ministère de la Culture en 2002.

ANNEXE 10

Organisation pédagogique de la formation
Maquette pédagogique

INTRODUCTION

Comme cela a été précisé en annexe 8, le Cefedem Rhône-Alpes délivre le Diplôme d'État au terme d'une formation qui compte aujourd'hui deux parcours différents et deux organisations différentes : le parcours de formation initiale et le parcours de formation continue pour les enseignants en cours d'emploi. Ces deux parcours sont ouverts à toutes les disciplines. Ils correspondent à la maquette ci-dessous, conforme à l'habilitation reçue en 2011.

Le programme de formation initiale est accessible :
- aux étudiants relevant de la formation initiale, ouvert principalement à ceux qui se consacrent exclusivement à la formation au Diplôme d'État ; un programme allégé permet aux étudiants du CNSMD de Lyon de suivre la formation au DE conjointement à leur cursus au CNSMDL
- aux étudiants de formation continue qui optent pour ce parcours.

Le programme de formation continue « en cours d'emploi » (dit FDCE) n'est accessible qu'aux étudiants relevant de la formation continue. Initialement en 3 ans, ce programme a été réorganisé en 2 ans. Ce parcours reste fidèle aux principes énoncés en annexe 8 et vise les mêmes compétences que le programme de formation initiale, donc se réfère à la même maquette, notamment pour ce qui concerne les enjeux des UE. Mais les travaux et projets à réaliser sont adaptés à la situation spécifique des étudiants-stagiaires : à la faveur d'une logique de VAA , les projets et travaux des étudiants sont repensés et réorganisés, et les temps de formation sont adaptés, notamment par la mise en oeuvre des outils numériques.

Ces deux parcours seront donc décrits séparément.

La maquette de la formation figure ci-après.
Les liens entre les UE et les compétences du référentiel sont schématisés dans la pièce jointe suivante :

PJ 10-1 : Lien UE- Compétences du référentiel

PLAN DE LA FORMATION
Conforme au cursus en vigueur à la rentrée 2014-2015

Unités d'Enseignement	Intitulé des travaux et projets	Charge horaire	Enseignement			ECTS
			Coll	Grpe	ind.	
I **Projets de réalisation artistique**	Cycles de concerts publics	80	X		X	**15**
II **Cultures et pratiques comparées**	Semaines de musique d'ensemble Pratiques comparées Analyse des procédures comparée	190	X	X		**18**
III **Cultures et pratiques spécifiques**	Techniques du son Création musicale TD Culture Musicale Spécifique	190	X	X	X	**18**
IV **Travaux de recherches**	Séminaires de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales Rapport d'observations TD Sciences humaines	210	X	X	X	**18**
V **Analyse des pratiques d'enseignements**	Enquêtes sur les pratiques d'enseignements Accompagnement des pratiques artistiques sur un territoire	90	X	X	X	**18**
VI Artiste Médiateur	Enseignements en responsabilité Projet pédagogique	120	X	X	X	**18**
VII **Mémoire**	Mémoire, dossier de fin d'études	20	X		X	**15**
TOTAL		**900**				**120**

I – PARCOURS DE FORMATION INITIALE

Ce cursus, dans ses grands axes et ses principes, est identique à celui qui a été habilité en 2011. Certains éléments ont été réactualisés. Ce cursus est développé dans la pièce jointe suivante :
PJ 10-2 : Description détaillée de toutes les Unités d'enseignement

II – PARCOURS DE FORMATION CONTINUE (Formation Diplômante en Cours d'Emploi - FDCE)

Ce cursus a été nouvellement mis en forme et il est mis en oeuvre pour la promotion recrutée en octobre 2014 (Cf l'explication en annexe 8).

Principes de formation (cf. schéma en pièce jointe PJ 10-3)

La formation est construite sur les pratiques des enseignants. Ces professionnels ont un nombre réduit de travaux à mener pendant les deux ans. En lien avec le référentiel de compétences, les cahiers des charges de ces travaux permettent à chacun de négocier les contenus au croisement de leurs attentes propres et des enjeux de formation spécifiques au centre. Ces contenus sont construits en tenant compte de leurs acquis antérieurs et des préoccupations personnelles et professionnelles actuelles qu'ils souhaitent investir et développer dans leur parcours de formation.

La formation démarre par une phase où les enseignants en formation travaillent à un descriptif problématisé de leurs parcours, de leurs activités et des contextes dans lesquels ils évoluent qui sert de point de départ à l'élaboration, la négociation et la contractualisation de deux premiers dispositifs pour chaque enseignant :
- un dispositif collectif de recherche-action (1) qui l'amène à conduire une action sur un de ses terrains
- un dispositif individuel de pratique enquête (2) centré sur une préoccupation spécifique à mener dans différentes dimensions artistiques, pédagogiques et sociales.

Suite à un bilan à mi-parcours est contractualisé un projet individuel complémentaire (3) : réinvestissement dans un nouveau contexte, développement d'une thématique nouvelle, approfondissement d'un point spécifique, etc.
La formation se termine par l'élaboration et la soutenance d'un mémoire professionnel de recherche (4).

<u>Organisation :</u>

La formation se présente sous forme hybride alternant des temps de formation :
- en présentiel en promotion entière, lors de stages de 5 jours pendant les vacances scolaires (Toussaint, février, Pâques, début juillet, début septembre)
- à distance, concernant des travaux spécifiques et le suivi des dispositifs

Les stages jouent plusieurs rôles :
- alimenter le travail des dispositifs par des apports spécifiques de formateurs ;
- présenter l'avancée des travaux lors de séminaires de recherche ;
- traiter des thématiques spécifiques complémentaires ;

- organiser des temps de pratique musicale en groupe ;
- proposer des temps de travail commun avec des acteurs de terrain.

Entre les stages sont organisés des travaux ponctuels à distance utilisant des supports numériques diversifiés : cours, commentaires de documents, synthèses de travaux de recherche. Les suivis des différents dispositifs font l'objet de rendez-vous individuels avec des formateurs référents par visioconférence.

Publications

Les différents dispositifs comprennent une logique de publication sous les formes suivantes :
- un festival mixte (conférence, concert, débat, café pédagogique, atelier, diffusion, séminaire, exposition, etc.)
- une publication numérique multimodale

Le mémoire fait quant à lui l'objet d'une soutenance publique et d'une publication sur le site du Cefedem.

PJ 10-3 : Schéma global de la formation

TABLEAU GÉNÉRAL

I – Être engagé dans un projet artistique personnel

A- pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B- Faire preuve d'une culture active

- *Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique*
- *Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique*
- *Être sensibilisés à d'autres arts et d'autres esthétiques*
- *Aborder de nouveaux répertoires*

II Mettre en œuvre un projet pédagogique

A- Construire et organiser sa réflexion pédagogique

- *Rédiger son projet d'enseignement*
- *Porter un regard critique sur sa pratique d'enseignement*
- *Concevoir et mettre en œuvre des activités qui relient les pratiques instrumentales et vocales et la théorie*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- *Pratiquer une pédagogie différenciée*
- *Susciter et développer les interactions au sein du groupe*
- *Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, etc.) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline*
- *Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial*
- *Élaborer des outils pédagogiques*

B- Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves

- Mener des séances d'apprentissage
- *Structurer les séances d'apprentissage*
- *Formuler des propositions, des consignes*
- *Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de culture ou du patrimoine*
- *Donner des ressources pendant la séance*
- *Accueillir, solliciter et exploiter les propositions [des autres étudiants]*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante

C- Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

- *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat*
- *Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail*

III – Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A- Participer à la réalisation du projet de l'établissement

- *Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet*
- *Inscrire son projet d'activités dans le projet d'établissement*
- *Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire*

B- Travailler en équipe

- *Nourrir et partager une réflexion pédagogique*
- *Travailler en équipe*
- *Informer les acteurs de son activité*
- *Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires*

C- Communiquer

IV – Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

A- Développer des actions avec les publics diversifiés

- *Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement*
- *Être force de proposition dans l'évolution du projet*

B- Participer à un réseau territorial

Savoirs associés et spécifiques du DE de FM

- *Pratique vocale personnelle*
- *Pratique d'un instrument polyphonique*
- *Concevoir et créer de textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien*

Savoirs associés et spécifiques du DE de direction

- *Utiliser un instrument polyphonique*

UE 1 – Projets de réalisations artistiques

- Projets ABC

UE 2 – Cultures et pratiques comparées

- SME
- Pratiques comparées
- Analyse des pratiques comparées

UE 3 – Cultures et pratiques spécifiques

- Création musicale
- TD de Culture musicale spécifique
- Technique du son

UE 4 – Travaux de recherche

- Séminaire de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales
- TD en sciences humaines et en sciences de l'éducation

UE 5 – Analyse des pratiques d'enseignement

- Enquête sur les pratiques d'enseignement : situer ses pratiques d'enseignement/ encadrement et penser les cursus
- Ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble

UE 6 – Artiste médiateur

- Enseignement en responsabilité
- Projets sur un territoire

UE 7 – Mémoire

- *Formalisation, rédaction (compétence rédactionnelle) en lien avec toutes compétences*

ASPECTS ARTISTIQUES

I – Être engagé dans un projet artistique personnel

A- pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B- Faire preuve d'une culture active

- *Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique*
- *Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique*
- *Être sensibilisés à d'autres arts et d'autres esthétiques*
- *Aborder de nouveaux répertoires*

II Mettre en œuvre un projet pédagogique

A- Construire et organiser sa réflexion pédagogique

- *Rédiger son projet d'enseignement*
- *Porter un regard critique sur sa pratique d'enseignement*
- *Concevoir et mettre en œuvre des activités qui relient les pratiques instrumentales et vocales et la théorie*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- *Pratiquer une pédagogie différenciée*
- *Susciter et développer les interactions au sein du groupe*
- *Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, etc.) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline*
- *Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial*
- *Élaborer des outils pédagogiques*

B- Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves

- Mener des séances d'apprentissage
- *Structurer les séances d'apprentissage*
- *Formuler des propositions, des consignes*
- *Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de culture ou du patrimoine*
- *Donner des ressources pendant la séance*
- *Accueillir, solliciter et exploiter les propositions [des autres étudiants]*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante

C- Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

- *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat*
- *Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail*

III – Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A- Participer à la réalisation du projet de l'établissement

- *Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet*
- *Inscrire son projet d'activités dans le projet d'établissement*
- *Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire*

B- Travailler en équipe

- *Nourrir et partager une réflexion pédagogique*
- *Travailler en équipe*
- *Informer les acteurs de son activité*
- *Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires*

C- Communiquer

IV – Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

A- Développer des actions avec les publics diversifiés

- *Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement*
- *Être force de proposition dans l'évolution du projet*

B- Participer à un réseau territorial

Savoirs associés et spécifiques du DE de FM

- *Pratique vocale personnelle*
- *Pratique d'un instrument polyphonique*
- *Concevoir et créer de textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien*

Savoirs associés et spécifiques du DE de direction

- *Utiliser un instrument polyphonique*

UE 1 – Projets de réalisations artistiques

Projets ABC

UE 2 – Cultures et pratiques comparées

SME

Pratiques comparées

Analyse des pratiques comparées

UE 3 – Cultures et pratiques spécifiques

Création musicale

TD de Culture musicale spécifique

Technique du son

UE 4 – Travaux de recherche

Séminaire de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales

TD en sciences humaines et en sciences de l'éducation

UE 5 – Analyse des pratiques d'enseignement

Enquête sur les pratiques d'enseignement : situer ses pratiques d'enseignement/ encadrement et penser les cursus

Ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble

UE 6 – Artiste médiateur

Enseignement en responsabilité

Projets sur un territoire

UE 7 – Mémoire

Formalisation, rédaction (compétence rédactionnelle) en lien avec toutes compétences

ASPECTS PÉDAGOGIE & RECHERCHE

I – Être engagé dans un projet artistique personnel

A- pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B- Faire preuve d'une culture active

- *Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique*
- *Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique*
- *Être sensibilisés à d'autres arts et d'autres esthétiques*
- *Aborder de nouveaux répertoires*

II Mettre en œuvre un projet pédagogique

A- Construire et organiser sa réflexion pédagogique

- *Rédiger son projet d'enseignement*
- *Porter un regard critique sur sa pratique d'enseignement*
- *Concevoir et mettre en œuvre des activités qui relient les pratiques instrumentales et vocales et la théorie*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- *Pratiquer une pédagogie différenciée*
- *Susciter et développer les interactions au sein du groupe*
- *Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, etc.) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline*
- *Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial*
- *Élaborer des outils pédagogiques*

B- Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves

- Mener des séances d'apprentissage
- *Structurer les séances d'apprentissage*
- *Formuler des propositions, des consignes*
- *Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de culture ou du patrimoine*
- *Donner des ressources pendant la séance*
- *Accueillir, solliciter et exploiter les propositions [des autres étudiants]*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante

C- Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

- *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat*
- *Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail*

III – Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A- Participer à la réalisation du projet de l'établissement

- *Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet*
- *Inscrire son projet d'activités dans le projet d'établissement*
- *Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire*

B- Travailler en équipe

- *Nourrir et partager une réflexion pédagogique*
- *Travailler en équipe*
- *Informer les acteurs de son activité*
- *Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires*

C- Communiquer

IV – Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

A- Développer des actions avec les publics diversifiés

- *Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement*
- *Être force de proposition dans l'évolution du projet*

B- Participer à un réseau territorial

Savoirs associés et spécifiques du DE de FM

- *Pratique vocale personnelle*
- *Pratique d'un instrument polyphonique*
- *Concevoir et créer de textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien*

Savoirs associés et spécifiques du DE de direction

- *Utiliser un instrument polyphonique*

UE 1 – Projets de réalisations artistiques

Projets ABC

UE 2 – Cultures et pratiques comparées

SME

Pratiques comparées

Analyse des pratiques comparées

UE 3 – Cultures et pratiques spécifiques

Création musicale

TD de Culture musicale spécifique

Technique du son

UE 4 – Travaux de recherche

Séminaire de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales

TD en sciences humaines et en sciences de l'éducation

UE 5 – Analyse des pratiques d'enseignement

Enquête sur les pratiques d'enseignement : situer ses pratiques d'enseignement/ encadrement et penser les cursus

Ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble

UE 6 – Artiste médiateur

Enseignement en responsabilité

Projets sur un territoire

UE 7 – Mémoire

Formalisation, rédaction (compétence rédactionnelle) en lien avec toutes compétences

UE 1

I – Être engagé dans un projet artistique personnel

A- pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B- Faire preuve d'une culture active

- *Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique*
- *Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique*
- *Être sensibilisés à d'autres arts et d'autres esthétiques*
- *Aborder de nouveaux répertoires*

II Mettre en œuvre un projet pédagogique

A- Construire et organiser sa réflexion pédagogique

- *Rédiger son projet d'enseignement*
- *Porter un regard critique sur sa pratique d'enseignement*
- *Concevoir et mettre en œuvre des activités qui relient les pratiques instrumentales et vocales et la théorie*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- *Pratiquer une pédagogie différenciée*
- *Susciter et développer les interactions au sein du groupe*
- *Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, etc.) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline*
- *Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial*
- *Élaborer des outils pédagogiques*

B- Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves

- Mener des séances d'apprentissage
- *Structurer les séances d'apprentissage*
- *Formuler des propositions, des consignes*
- *Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de culture ou du patrimoine*
- *Donner des ressources pendant la séance*
- *Accueillir, solliciter et exploiter les propositions [des autres étudiants]*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante

C- Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

- *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat*
- *Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail*

III – Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A- Participer à la réalisation du projet de l'établissement

- *Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet*
- *Inscrire son projet d'activités dans le projet d'établissement*
- *Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire*

B- Travailler en équipe

- *Nourrir et partager une réflexion pédagogique*
- *Travailler en équipe*
- *Informer les acteurs de son activité*
- *Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires*

C- Communiquer

IV – Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

A- Développer des actions avec les publics diversifiés

- *Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement*
- *Être force de proposition dans l'évolution du projet*

B- Participer à un réseau territorial

Savoirs associés et spécifiques du DE de FM

- *Pratique vocale personnelle*
- *Pratique d'un instrument polyphonique*
- *Concevoir et créer de textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien*

Savoirs associés et spécifiques du DE de direction

- *Utiliser un instrument polyphonique*

UE 1 – Projets de réalisations artistiques

Projets ABC

UE 2 – Cultures et pratiques comparées

SME

Pratiques comparées

Analyse des pratiques comparées

UE 3 – Cultures et pratiques spécifiques

Création musicale

TD de Culture musicale spécifique

Technique du son

UE 4 – Travaux de recherche

Séminaire de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales

TD en sciences humaines et en sciences de l'éducation

UE 5 – Analyse des pratiques d'enseignement

Enquête sur les pratiques d'enseignement : situer ses pratiques d'enseignement/ encadrement et penser les cursus

Ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble

UE 6 – Artiste médiateur

Enseignement en responsabilité

Projets sur un territoire

UE 7 – Mémoire

Formalisation, rédaction (compétence rédactionnelle) en lien avec toutes compétences

UE 2

I – Être engagé dans un projet artistique personnel

A- pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B- Faire preuve d'une culture active

Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique
Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique
Être sensibilisés à d'autres arts et d'autres esthétiques

Aborder de nouveaux répertoires

II Mettre en œuvre un projet pédagogique

A- Construire et organiser sa réflexion pédagogique

Rédiger son projet d'enseignement
Porter un regard critique sur sa pratique d'enseignement
Concevoir et mettre en œuvre des activités qui relient les pratiques instrumentales et vocales et la théorie
Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité
Pratiquer une pédagogie différenciée
Susciter et développer les interactions au sein du groupe

Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, etc.) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline

Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial
Élaborer des outils pédagogiques

B- Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves

Mener des séances d'apprentissage

Structurer les séances d'apprentissage
Formuler des propositions, des consignes
Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de culture ou du patrimoine
Donner des ressources pendant la séance
Accueillir, solliciter et exploiter les propositions [des autres étudiants]
Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité

Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante

C- Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat

Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail

III – Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A- Participer à la réalisation du projet de l'établissement

Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet

Inscrire son projet d'activités dans le projet d'établissement

Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire

B- Travailler en équipe

Nourrir et partager une réflexion pédagogique

Travailler en équipe
Informer les acteurs de son activité

Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires

C- Communiquer

IV – Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

A- Développer des actions avec les publics diversifiés

Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement

Être force de proposition dans l'évolution du projet

B- Participer à un réseau territorial

Savoirs associés et spécifiques du DE de FM

Pratique vocale personnelle
Pratique d'un instrument polyphonique

Concevoir et créer de textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien

Savoirs associés et spécifiques du DE de direction

Utiliser un instrument polyphonique

UE 1 – Projets de réalisations artistiques

Projets ABC

UE 2 – Cultures et pratiques comparées

SME

Pratiques comparées

Analyse des pratiques comparées

UE 3 – Cultures et pratiques spécifiques

Création musicale

TD de Culture musicale spécifique

Technique du son

UE 4 – Travaux de recherche

Séminaire de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales

TD en sciences humaines et en sciences de l'éducation

UE 5 – Analyse des pratiques d'enseignement

Enquête sur les pratiques d'enseignement : situer ses pratiques d'enseignement/ encadrement et penser les cursus

Ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble

UE 6 – Artiste médiateur

Enseignement en responsabilité

Projets sur un territoire

UE 7 – Mémoire

Formalisation, rédaction (compétence rédactionnelle) en lien avec toutes compétences

UE 3

I – Être engagé dans un projet artistique personnel

A- pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B- Faire preuve d'une culture active

- *Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique*
- *Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique*
- *Être sensibilisés à d'autres arts et d'autres esthétiques*
- *Aborder de nouveaux répertoires*

II Mettre en œuvre un projet pédagogique

A- Construire et organiser sa réflexion pédagogique

- *Rédiger son projet d'enseignement*
- *Porter un regard critique sur sa pratique d'enseignement*
- *Concevoir et mettre en œuvre des activités qui relient les pratiques instrumentales et vocales et la théorie*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- *Pratiquer une pédagogie différenciée*
- *Susciter et développer les interactions au sein du groupe*
- *Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, etc.) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline*
- *Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial*
- *Élaborer des outils pédagogiques*

B- Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves

- Mener des séances d'apprentissage
- *Structurer les séances d'apprentissage*
- *Formuler des propositions, des consignes*
- *Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de culture ou du patrimoine*
- *Donner des ressources pendant la séance*
- *Accueillir, solliciter et exploiter les propositions [des autres étudiants]*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante

C- Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

- *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat*
- *Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail*

III – Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A- Participer à la réalisation du projet de l'établissement

- *Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet*
- *Inscrire son projet d'activités dans le projet d'établissement*
- *Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire*

B- Travailler en équipe

- *Nourrir et partager une réflexion pédagogique*
- *Travailler en équipe*
- *Informer les acteurs de son activité*
- *Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires*

C- Communiquer

IV – Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

A- Développer des actions avec les publics diversifiés

- *Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement*
- *Être force de proposition dans l'évolution du projet*

B- Participer à un réseau territorial

Savoirs associés et spécifiques du DE de FM

- *Pratique vocale personnelle*
- *Pratique d'un instrument polyphonique*
- *Concevoir et créer de textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien*

Savoirs associés et spécifiques du DE de direction

- *Utiliser un instrument polyphonique*

UE 1 – Projets de réalisations artistiques

Projets ABC

UE 2 – Cultures et pratiques comparées

SME

Pratiques comparées

Analyse des pratiques comparées

UE 3 – Cultures et pratiques spécifiques

Création musicale

TD de Culture musicale spécifique

Technique du son

UE 4 – Travaux de recherche

Séminaire de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales

TD en sciences humaines et en sciences de l'éducation

UE 5 – Analyse des pratiques d'enseignement

Enquête sur les pratiques d'enseignement : situer ses pratiques d'enseignement/ encadrement et penser les cursus

Ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble

UE 6 – Artiste médiateur

Enseignement en responsabilité

Projets sur un territoire

UE 7 – Mémoire

Formalisation, rédaction (compétence rédactionnelle) en lien avec toutes compétences

UE 4

I – Être engagé dans un projet artistique personnel

A- pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B- Faire preuve d'une culture active

- *Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique*
- *Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique*
- *Être sensibilisés à d'autres arts et d'autres esthétiques*
- *Aborder de nouveaux répertoires*

II Mettre en œuvre un projet pédagogique

A- Construire et organiser sa réflexion pédagogique

- *Rédiger son projet d'enseignement*
- *Porter un regard critique sur sa pratique d'enseignement*
- *Concevoir et mettre en œuvre des activités qui relient les pratiques instrumentales et vocales et la théorie*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- *Pratiquer une pédagogie différenciée*
- *Susciter et développer les interactions au sein du groupe*
- *Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, etc.) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline*
- *Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial*
- *Élaborer des outils pédagogiques*

B- Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves

- Mener des séances d'apprentissage
- *Structurer les séances d'apprentissage*
- *Formuler des propositions, des consignes*
- *Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de culture ou du patrimoine*
- *Donner des ressources pendant la séance*
- *Accueillir, solliciter et exploiter les propositions [des autres étudiants]*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante

C- Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

- *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat*
- *Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail*

III – Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A- Participer à la réalisation du projet de l'établissement

- *Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet*
- *Inscrire son projet d'activités dans le projet d'établissement*
- *Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire*

B- Travailler en équipe

- *Nourrir et partager une réflexion pédagogique*
- *Travailler en équipe*
- *Informer les acteurs de son activité*
- *Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires*

C- Communiquer

IV – Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

A- Développer des actions avec les publics diversifiés

- *Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement*
- *Être force de proposition dans l'évolution du projet*

B- Participer à un réseau territorial

Savoirs associés et spécifiques du DE de FM

- *Pratique vocale personnelle*
- *Pratique d'un instrument polyphonique*
- *Concevoir et créer de textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien*

Savoirs associés et spécifiques du DE de direction

- *Utiliser un instrument polyphonique*

UE 1 – Projets de réalisations artistiques

Projets ABC

UE 2 – Cultures et pratiques comparées

SME

Pratiques comparées

Analyse des pratiques comparées

UE 3 – Cultures et pratiques spécifiques

Création musicale

TD de Culture musicale spécifique

Technique du son

UE 4 – Travaux de recherche

Séminaire de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales

TD en sciences humaines et en sciences de l'éducation

UE 5 – Analyse des pratiques d'enseignement

Enquête sur les pratiques d'enseignement : situer ses pratiques d'enseignement/ encadrement et penser les cursus

Ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble

UE 6 – Artiste médiateur

Enseignement en responsabilité

Projets sur un territoire

UE 7 – Mémoire

Formalisation, rédaction (compétence rédactionnelle) en lien avec toutes compétences

UE 5

I – Être engagé dans un projet artistique personnel

A- pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B- Faire preuve d'une culture active

- *Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique*
- *Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique*
- *Être sensibilisés à d'autres arts et d'autres esthétiques*
- *Aborder de nouveaux répertoires*

II Mettre en œuvre un projet pédagogique

A- Construire et organiser sa réflexion pédagogique

- *Rédiger son projet d'enseignement*
- *Porter un regard critique sur sa pratique d'enseignement*
- *Concevoir et mettre en œuvre des activités qui relient les pratiques instrumentales et vocales et la théorie*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- *Pratiquer une pédagogie différenciée*
- *Susciter et développer les interactions au sein du groupe*
- *Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, etc.) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline*
- *Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial*
- *Élaborer des outils pédagogiques*

B- Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves

- Mener des séances d'apprentissage
- *Structurer les séances d'apprentissage*
- *Formuler des propositions, des consignes*
- *Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de culture ou du patrimoine*
- *Donner des ressources pendant la séance*
- *Accueillir, solliciter et exploiter les propositions [des autres étudiants]*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante

C- Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

- *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat*
- *Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail*

III – Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A- Participer à la réalisation du projet de l'établissement

- *Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet*
- *Inscrire son projet d'activités dans le projet d'établissement*
- *Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire*

B- Travailler en équipe

- *Nourrir et partager une réflexion pédagogique*
- *Travailler en équipe*
- *Informer les acteurs de son activité*
- *Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires*

C- Communiquer

IV – Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

A- Développer des actions avec les publics diversifiés

- *Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement*
- *Être force de proposition dans l'évolution du projet*

B- Participer à un réseau territorial

Savoirs associés et spécifiques du DE de FM

- *Pratique vocale personnelle*
- *Pratique d'un instrument polyphonique*
- *Concevoir et créer de textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien*

Savoirs associés et spécifiques du DE de direction

- *Utiliser un instrument polyphonique*

UE 1 – Projets de réalisations artistiques

Projets ABC

UE 2 – Cultures et pratiques comparées

SME

Pratiques comparées

Analyse des pratiques comparées

UE 3 – Cultures et pratiques spécifiques

Création musicale

TD de Culture musicale spécifique

Technique du son

UE 4 – Travaux de recherche

Séminaire de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales

TD en sciences humaines et en sciences de l'éducation

UE 5 – Analyse des pratiques d'enseignement

Enquête sur les pratiques d'enseignement : situer ses pratiques d'enseignement/ encadrement et penser les cursus

Ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble

UE 6 – Artiste médiateur

Enseignement en responsabilité

Projets sur un territoire

UE 7 – Mémoire

Formalisation, rédaction (compétence rédactionnelle) en lien avec toutes compétences

UE 6

I – Être engagé dans un projet artistique personnel

A- pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B- Faire preuve d'une culture active

- *Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique*
- *Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique*
- *Être sensibilisés à d'autres arts et d'autres esthétiques*
- *Aborder de nouveaux répertoires*

II Mettre en œuvre un projet pédagogique

A- Construire et organiser sa réflexion pédagogique

- *Rédiger son projet d'enseignement*
- *Porter un regard critique sur sa pratique d'enseignement*
- *Concevoir et mettre en œuvre des activités qui relient les pratiques instrumentales et vocales et la théorie*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- *Pratiquer une pédagogie différenciée*
- *Susciter et développer les interactions au sein du groupe*
- *Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, etc.) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline*
- *Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial*
- *Élaborer des outils pédagogiques*

B- Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves

- Mener des séances d'apprentissage
- *Structurer les séances d'apprentissage*
- *Formuler des propositions, des consignes*
- *Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de culture ou du patrimoine*
- *Donner des ressources pendant la séance*
- *Accueillir, solliciter et exploiter les propositions [des autres étudiants]*
- *Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité*
- Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante

C- Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

- *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat*
- *Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail*

III – Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A- Participer à la réalisation du projet de l'établissement

- *Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet*
- *Inscrire son projet d'activités dans le projet d'établissement*
- *Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire*

B- Travailler en équipe

- *Nourrir et partager une réflexion pédagogique*
- *Travailler en équipe*
- *Informer les acteurs de son activité*
- *Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires*

C- Communiquer

IV – Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

A- Développer des actions avec les publics diversifiés

- *Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement*
- *Être force de proposition dans l'évolution du projet*

B- Participer à un réseau territorial

Savoirs associés et spécifiques du DE de FM

- *Pratique vocale personnelle*
- *Pratique d'un instrument polyphonique*
- *Concevoir et créer de textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien*

Savoirs associés et spécifiques du DE de direction

- *Utiliser un instrument polyphonique*

UE 1 – Projets de réalisations artistiques

Projets ABC

UE 2 – Cultures et pratiques comparées

SME

Pratiques comparées

Analyse des pratiques comparées

UE 3 – Cultures et pratiques spécifiques

Création musicale

TD de Culture musicale spécifique

Technique du son

UE 4 – Travaux de recherche

Séminaire de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales

TD en sciences humaines et en sciences de l'éducation

UE 5 – Analyse des pratiques d'enseignement

Enquête sur les pratiques d'enseignement : situer ses pratiques d'enseignement/ encadrement et penser les cursus

Ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble

UE 6 – Artiste médiateur

Enseignement en responsabilité

Projets sur un territoire

UE 7 – Mémoire

Formalisation, rédaction (compétence rédactionnelle) en lien avec toutes compétences

`

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

DE LA FORMATION

Organisation et contenu des enseignements

Présentation

1) Organisation des fiches de présentation de chaque unité d'enseignement

Une Unité d'Enseignement peut être composée de plusieurs travaux ou projets.

Chaque Unité d'Enseignement est présentée selon un même plan :

Titre : il est accompagné du rappel du nombre d'ECTS que permet d'acquérir chaque UE

1) Descriptif : les projets ou travaux mis en œuvre ;
2) Enjeux visés par le Cefedem Rhône-Alpes ;
3) Validation : tous les projets et travaux sont évalués par un contrôle continu, mais certains peuvent donner lieu à des procédures spécifiques précisées dans ce point ;
4) Compétences : explicitation des compétences du référentiel mises en jeu par chaque UE (annexe 1 de l'arrêté du 5 mai 2011).

2) Expression du lien entre les Unités d'enseignement et les compétences du référentiel

Les compétences du référentiel sont regroupées au sein de tâches, elles-mêmes comprises dans activités organisées en quatre activités, apparentées aux différents rôles que joue le professeur titulaire du Diplôme d'Etat : artiste, enseignant, membre d'une équipe au sein d'un établissement, membre d'un établissement qui joue un rôle territorial. Ces activités et tâches sont présentées selon le plan suivant :

Activités	**Tâches**
I – Etre engagé dans un projet artistique personnel	A. Pratique une ou plusieurs disciplines B. Faire preuve d'une culture active
II - Mettre en œuvre un projet pédagogique	A. Construire et organiser sa réflexion pédagogique B. Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves C. Evaluer et orienter dans le cadre du cursus
III – Etre acteur du projet du projet pédagogique et artistique de l'établissement	A. Participer à la réalisation du projet de l'établissement B. Travailler en équipe C. Communiquer
IV – Etre acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale	A. Développer les relations avec des publics diversifiés B. Participer à un réseau territorial
Ces compétences sont complétées par des **Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat,** **- pour la discipline de Formation Musicale** **- pour la discipline direction d'ensembles vocaux et instrumentaux**	

Pour autant, l'acquisition des compétences qui permettent d'accomplir ces tâches dans ces activités précises, n'est pas, dans la formation, obligatoirement liée aux seuls projets qui seraient, eux, clairement identifiés à ces activités.

Les travaux et projets du Cefedem sont pensés de façon à permettre l'acquisition de nombre de compétences connexes au travail ou projet mis en oeuvre. Ils peuvent donc concerner certaines des compétences d'activités en apparence très éloigné du travail ou projet lui-même.

> Par exemple : *« Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat »* est une compétence de la 2e activité *« Mettre en œuvre un projet pédagogique »*, au sein de la tâche C *« Evaluer et orienter dans le cadre du cursus »*. Cette compétence est donc clairement identifiée au domaine pédagogique.
>
> Cependant, par le cahier des charges des contrats qui cadrent nombre des travaux et projets, cette compétence est, dans la formation, également mise en jeu dans le domaine artisitque, notamment pour ce qui concerne les projets artistiques de l'UE 1 et les semaines de musique d'ensemble de l'UE 2 : pour ces projets, les étudiants ont à identifier les objectifs d'apprentissage qu'ils attendent de leur travail et les critères selon lesquels ils souhaitent être évalués. Ainsi, le premier apprentissage de cette compétence se fait dans le cadre d'une application à soi-même.

Pour cette raison, les compétences qui sont concernées par les travaux ou projets qui composent une Unité d'Enseignement sont indiquées de deux façons possibles :

- En précisant seulement l'activité et la tâche impliquées, lorsque l'ensemble des compétences de cette tâche est concerné ;
- En ajoutant à la précision de l'activité et de la tâche, la compétence spécifiquement concernée (ce qui sera le cas pour la compétence citée dans l'exemple ci-dessus, qui apparaîtra donc plusieurs fois).

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

UE 1 - Projets de réalisations artistiques – 15 ECTS

« Cycles de concerts publics »

1) Descriptif

Projets artistiques

Chaque étudiant doit réaliser une prestation musicale dans chacun des trois domaines suivants :
sa pratique musicale dominante, une pratique musicale voisine, un genre musical éloigné :

a) La pratique *dominante* de l'étudiant : l'étudiant travaille à partir de son désir le plus cher, dans le cadre esthétique qui l'attire le plus, utilisant les points forts de sa pratique musicale ;

b) Une pratique musicale *voisine* : l'étudiant aborde un style qui lui est peu familier. Il peut s'agir d'un répertoire qu'il a peu pratiqué jusqu'alors, ou d'un style de musique qu'il connaît peu ou mal, tout en restant dans le voisinage de sa pratique dominante ;

c) Un travail sur un genre musical *éloigné* : l'étudiant découvre une pratique avec laquelle il a peu de familiarité ; il a pour mission de créer un moment musical à partir de cette nouvelle pratique ainsi « découverte ».

Chacun des projets fait l'objet d'un contrat spécifique rédigé par l'étudiant en fin de semestre 1.
il est suivi par les formateurs du Centre.
Chaque étudiant dispose d'heures ressources pour l'aider dans son travail. Ces heures ressources peuvent se traduire par une inscription à un stage, dans une école de musique, des cours individuels ou collectifs auprès de personnes qu'il a choisi…
Chaque contrat fait l'objet d'une rédaction définitive en fin de semestre 3.
Les projets sont réalisés au cours de concerts en milieu et fin de semestre 4, en deux festivals : l'un externe, l'autre interne au Cefedem Rhône-Alpes. Ces deux festivals sont organisés par les étudiants.

2) Enjeux

- Développer/créer une pratique réflexive de la musique par l'exploration raisonnée de sa propre pratique ;
- Formaliser un « contrat » et sa réécriture ;
- Aboutir à des prestations publiques prises en charge et pensées par l'étudiant ;
- Réaliser des productions musicales justifiées au regard des rôles et missions que se donne le futur musicien/enseignant.

3) Validation

Contrôle Continu
Les projets sont évalués par des membres de l'équipe pédagogique et de personnalité(s) invitée(s), sur la base du contrat et des concerts publics de chaque projet, lors d'un entretien final avec l'étudiant.

4) Compétences du référentiel correspondantes

I - Etre engagé dans un projet artistique personnel

A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B. Faire preuve d'une culture active

II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

C. Evaluer et orienter dans le cadre du cursus :
« Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat ».
[Cette compétence particulière est mise en œuvre par l'étudiant qui l'applique à lui-même dans le contexte du contrat qui définit chacun des projets artistiques : parmi les items auxquels l'étudiant doit obligatoirement répondre, il lui faut indiquer les objectifs d'apprentissage qu'il pense atteindre par ses projets et les critères d'évaluation qu'il soumet à l'équipe pour leur évaluation.]

III - Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A. Participer à la réalisation du projet d'établissement
« Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet »

B. Travailler en équipe
« Nourrir et susciter des projets interdisciplinaires »
[Le projet artistique dans une pratique musicale voisine, et obligatoirement celui portant sur un genre musical éloigné, développent cette compétence.]

« Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline Formation Musicale
« Pratique vocale personnelle »
« Pratique d'un instrument polyphonique »

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline direction d'ensemble vocaux et instrumentaux
« Utiliser un instrument polyphonique »
[Ces pratiques ont une place centrale dans au moins un des projets artistiques.]

UE 2 - Cultures et pratiques comparées – 18 ECTS

1) Descriptifs

Semaines de musique d'ensemble
Projets de réalisation musicale en groupe
1 semaine complète par semestre.
Pour chaque semaine :

- Production en autonomie du concert de présentation des projets
- Réalisation d'un bilan en groupe

Pratiques comparées
Pratique des différentes esthétiques pour élaborer une réflexion sur les constituants spécifiques de chacune d'elles.

Analyse des procédures comparées
Analyse des différentes manières de faire la musique à partir de concerts, suivis de débats avec les musiciens. Ces concerts couvrent les différents champs esthétiques.

2) Enjeux

Semaines de musique d'ensemble

- Assurer une réflexivité de l'exercice musical à travers des pratiques
- Apprendre et développer le travail à plusieurs ainsi qu'à être membre actif et responsable au sein d'un ensemble ;
- Construire une posture de maturité artistique avec autrui en aidant activement la recherche collective et ceux des relations avec les publics à l'œuvre dans toutes les productions musicales.

Pratiques comparées *et* Analyse des procédures comparées

- Développer sa compétence de musicien dans le souci d'accorder travail instrumental, pratiques et explorations en dehors de son esthétique
- Développer une démarche de recherche et de réflexivité sur ses propres pratiques et sur le rôle de musicien

3)Validation

Contrôle Continu

4) Compétences du référentiel correspondantes

I - Etre engagé dans un projet artistique personnel

A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

B. Faire preuve d'une culture active
[La confrontation des pratiques de chaque étudiant, largement diversifiées entre les quatre esthétiques présentes dans la formation, place obligatoirement l'étudiant en situation de devoir] *:*

- *« Situer son répertoire dans un contexte historique et esthétique »*
- *« Se tenir informé de l'évolution musicale et artistique »*
- *« Etre sensibilisés à d'autres arts et d'autres esthétiques »*

II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

B. Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves

[Dans cette UE, de nombreux travaux sont à réaliser par groupe, avec un croisement obligatoire des esthétiques. Cela implique que les étudiants sont inévitablement en situation d'apprentissage par les pairs qui les conduit à devoir appliquer pour leur propre travail un certain nombre de compétences propres à ce domaine de compétence. Un enseignant assiste en observateur à un certain nombre de séances de travail pour évaluer le fonctionnement du groupe. On peut donc citer] :

- *« Structurer les séances d'apprentissage » ;*
- *« Formuler des propositions, des consignes » ;*
- *« Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments de culture ou du patrimoine »*
- *« Donner des ressources pendant la séance »*
- *« Accueillir, solliciter et exploiter les propositions [des autres étudiants] »*
- *« Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité »*
  [notamment par les propositions que font les étudiants de projets musicaux à mener ensemble.]

C. Evaluer et orienter dans le cadre du cursus

- *« Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat ».*
  [Selon les travaux, les étudiants, en groupe, ont l'obligation de définir les critères d'évaluation qu'ils soumettent à l'équipe pour l'évaluation de ces travaux musicaux].

UE 3 - Cultures et pratiques spécifiques – 18 ECTS

1) Descriptif

Création musicale
Travail individuel de création, construit à partir d'un élément caractéristique de la pratique musicale de l'étudiant. Chaque étudiant choisit cet élément, l'expérimente dans sa création, présente son travail à l'ensemble de la promotion ; le débat qui suit permet à l'étudiant de rédiger un texte sur cet élément caractéristique.

TD de Culture Musicale Spécifique
Travaux dans le cadre des cours. Ces travaux sont définis par chaque enseignant en fonction des spécificités de son esthétique.

Techniques du son
1) Production mettant en œuvre les outils de production, diffusion, du son par l'électricité
2) Production mettant en œuvre les outils informatiques pour l'édition ou la réalisation musicale
3) Elaboration d'un dossier permettant de développer la compréhension du « lexique » lié aux nouvelles technologies.

2) Enjeux

Les travaux doivent permettre à l'étudiant de développer un aller-retour entre des pratiques et des procédures musicales qu'il approfondit ou expérimente, et des réflexions sur des notions, des concepts et des théories musicales. Ils doivent à la fois permettre de ré-envisager différemment des savoirs antérieurs et d'en acquérir de nouveaux.

3) Validation

Contrôle Continu

4) Compétences du référentiel correspondantes

I - Etre engagé dans un projet artistique personnel

A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales : toutes compétences

B. Faire preuve d'une culture active
- *« Aborder de nouveaux répertoires »*

[et de nouvelles pratiques dans son répertoire ou par l'initiation à d'autres esthétiques et aux nouvelles technologies]

II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

A Construire et organiser sa réflexion pédagogique
- *« Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture, etc.) et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline. »*

III - Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

A. Participer à la réalisation du projet de l'établissement
- *« Partager et mettre en perspective ces connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet. »*

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline Formation Musicale
- *« Concevoir et créer des textes pédagogiques et utiliser le répertoire pour développer ce lien »*
  [dans le cadre des TD des cours spécifiques pour ces étudiants]

UE 4 - Travaux de recherches – 18 ECTS

1)Descriptif

La réflexion menée dans cette unité d'enseignement est développée au départ des représentations des étudiants sur les grandes questions auxquelles les sciences humaines, et particulièrement les sciences de l'éducation, s'attachent : apprendre/enseigner, métier de prof/métier d'élève, conception de l'apprenant dans l'enseignement, modes de perception et de réflexion des apprenants (particulièrement des enfants), rôles de l'école, logiques de reproduction sociale, politiques culturelles publiques, conceptions de l'enseignement et de l'apprentissage dans le domaine particulier de l'enseignement artistique et musical, histoire des institutions, enjeux et actualité des « pédagogies nouvelles », didactique, didactiques des pratiques musicales. Au-delà des éléments de réponses et des pistes de réflexions qui peuvent être apportés au débat, c'est le développement d'une formulation engagée, réfléchie et documentée qui constitue l'objectif de cette UE.

TD en Sciences Humaines et en Sciences de l'Education
Ces thèmes sont abordés et traités par les formateurs parallèlement à différents travaux menés par les étudiants.
Ces travaux comprennent, entre autres :

- un stage initial de trois jours, obligatoire pour tout étudiant qui intègre la formation ;
- un rapport d'observations rédigé en groupes sur les conceptions de la musique, de l'apprentissage et de l'enseignement à l'œuvre dans les écoles de musique qu'ils ont visitées ;
- Des exposés menés par les étudiants sur une question de leur choix et aboutissant à un débat qu'ils animent ;
- un bilan à mi-parcours : entretien entre l'étudiant et les enseignants à partir d'un écrit rédigé par l'étudiant, qui comprend une analyse problématisante du parcours réalisé et les perspectives pour la suite et la fin du parcours ;
- un stage de psychologie des groupes et conduite de réunion.

Séminaires de recherche en pédagogie et didactique générales et musicales
Les étudiants choisissent un objet de travail dans une liste de thèmes transdisciplinaires qu'ils traitent en petit groupes. Cette recherche est formalisée sous forme d'un dossier documentaire conséquent comprenant notamment une problématisation de la question travaillée, des documents, une bibliographie raisonnée et commentée, un bilan réflexif,… qu'ils présentent lors de séminaires en présence des autres étudiants et du formateur.

2) Enjeux

- Permettre aux musiciens « passeurs » de savoirs et de savoir faire de s'enrichir des acquis en sciences de l'éducation et en sciences humaines en menant des recherches au départ de leurs propres interrogations.
- Permettre ainsi un accès plus aisé et progressif à la formalisation, de manière à pouvoir communiquer et se situer parmi les « mouvements » et les « courants » et variations qui traversent inévitablement tout exercice professionnel.
- Permettre aux jeunes enseignants d'exercer leur métier en ayant les outils d'une réflexion prospective et large, et ainsi de constituer petit à petit une culture professionnelle partagée.

3) Validation

Contrôle continu
Sur la base des différents travaux et au départ du cahier des charges défini avec les étudiants au début des travaux, la validation de chaque travail est constituée par un jeu d'autoévaluation, d'évaluation par les autres étudiants et d'évaluation par un formateur.

4) Compétences du référentiel correspondantes

II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

A. Construire et organiser sa réflexion pédagogique :

- *« Connaître les textes en vigueur portant sur l'orientation et l'organisation de l'enseignement artistique initial »*
- *« Elaborer des outils pédagogiques. »*

C. Evaluer et orienter dans le cadre du cursus

- *« Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat »*
- *« Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail (compétences, connaissances, comportements) »*

III - Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

B. Travailler en équipe

- *« Nourrir et partager une réflexion pédagogique »*

IV - Etre acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

- *« Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement » :*
  [Travail sur le contexte historique, culturel et politique des établissements]

UE 5 - Analyse des pratiques d'enseignement – 18 ECTS

1) Descriptif

Enquêtes sur les pratiques d'enseignement : situer ses pratiques d'enseignement/encadrement et penser les cursus.

Ce travail, sous forme « d'enquête », vise à permettre à chaque étudiant de connaître plus finement les conceptions et les pratiques en usage dans sa discipline. Dans ce travail d'enquête, il y aura aussi à se documenter sur l'histoire de sa discipline ainsi que sur l'évolution de son enseignement. Enfin, il devra problématiser la question des pratiques transversales et du travail en équipe dans les établissements.

L'objectif est de lui permettre de choisir en toute connaissance de cause ce qu'il souhaite faire apprendre et les manières d'y parvenir dans différents contextes.

Accompagnement des pratiques artistiques sur un territoire

Les étudiants sont invités à explorer dans un territoire donné (qu'ils choisiront : une ville, un quartier, un village, un territoire rural…) certaines pratiques qui s'y développent, même parfois sans beaucoup de visibilité. Ils auront à développer dans une approche réfléchie du territoire, un projet d'intervention artistique à faire réaliser à un public de ce territoire.

Ce travail est encadré par un enseignant du Cefedem.

2) Enjeux

Avoir une compétence réelle à resituer les enjeux de sa discipline au sein des divers logiques d'apprentissage de la musique, tant en dehors qu'au sein des lieux institutionnels.

Avoir la possibilité de formaliser ces conceptions en ce domaine à l'issue de ce travail.

Favoriser l'émergence de pratiques amateures, ce qui suppose de privilégier particulièrement « l'activité » exploratrice et d'organisation des participants à qui s'adresse les activités proposées.

3) Validation

Contrôle Continu

Evaluateurs :

Pour l'enquête sur les pratiques d'enseignement, la connaissance du territoire, du contexte d'enseignement : le professeur- référent.

Projets sur un territoire

L'évaluation par l'équipe pédagogique se fait au départ de documents : document préalable au projet, document restituant et analysant un moment significatif de l'action et un bilan, permettant de revenir sur les enjeux du projet et du rôle d'artiste-médiateur.

4) Compétences du référentiel correspondantes

[En lien avec l'UE 5, cette UE développe d'une part une réflexion sur l'enseignement de la discipline du candidat, d'autre part sur l'enseignement disciplinaire et interdisciplinaire dans le cadre de pédagogie de groupe.
Cette UE développe donc nombre de compétences des différents domaines, pour lesquels seules les compétences saillantes seront développées ici.]

« II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

A. Construire et organiser sa réflexion pédagogique

- *« Rédiger son projet d'enseignement » :*
    1. [dans le cadre des ateliers de pédagogie de la musique d'ensemble, élaborer et animer un dispositif par rapport à des enjeux et des apprentissages ciblés
    2. dans le cadre de l'enquête sur la discipline, rédiger à l'issue de l'enquête un état des réflexions de l'étudiant, liées à l'enseignement dans sa discipline, qui peuvent nourrir à la fois son projet d'enseignement évalué et son projet professionnel.]
- *« Porter un regard critique sur sa pratique d'enseignement » :*

[enquête qui permet un retour réflexif, expériences pédagogiques qui nécessitent ce retour réflexif]

- *« Concevoir et mettre en œuvre des activités qui relient les pratiques instrumentales et vocales et la théorie »*
- *« Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventitivité »*
- *« Pratiquer une pédagogie différenciée »*
  [Par l'enquête, il y a une activité de recherche sur le terrain de pratiques différenciées, par les « Ateliers », est permise l'expérimentation issue de réflexions théoriques ou d'observation de pratiques différenciées].
- *« Susciter et développer les interactions au sein du groupe »*

III - Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

[Si les compétences suivantes peuvent être développées sur l'ensemble de cette UE, elles le sont particulièrement dans le cadre des « Projets sur un territoire »].

A. Participer à la réalisation du projet d'établissement

- *« Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire »*

B. Travailler en équipe

- *« Travailler en équipe »*
- *« Informer les acteurs de son activité »*
  [Dans le cadre de l'enquête, la réflexion et les retours sont faits dans le cadre du travail en petit groupe, en lien avec le terrain, avec le professeur référent.
  Dans le cadre des « ateliers », la réflexion et le retour d'expérience se font dans le cadre de la promotion, l'expérimentation se conçoit et se mène en petit groupe].

IV - Etre acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

A. Développer les relations avec des publics diversifiés

- *« Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement »*
  [une part de « l'enquête dans la discipline », ainsi que différentes observations d'établissements y sont consacrées.]

UE 6 - Artiste médiateur – 18 ECTS

1) Descriptif

Enseignements en responsabilité

Chaque étudiant doit élaborer au moins une séquence d'enseignement à destination d'élèves dans un établissement choisi lors de l'enquête (UE5). Cette (ces) séquence(s) doit(doivent) être composée(s) de plusieurs séances distinctes (minimum 6).

L'étudiant rédige un document formalisant les réflexions menées dans l'enquête (UE5) et décrivant les intentions et les dispositifs qu'il mettra en œuvre lors de la période d'enseignement en responsabilité avec des groupes d'apprentis, sous la responsabilité croisée du professeur-référent et des professeurs accueillant l'étudiant dans sa classe.

Projet pédagogique

Ce projet requiert de l'étudiant qu'il invente un dispositif didactique spécifique pour un public qu'il détermine, dans le contexte de son choix : le cahier des charges de l'étudiant comprend la nécessité qu'il invente des mises en situation de ces publics au sein d'une tâche musicale globale *pratique*. Les apprentissages musicaux se font aux détours des tâtonnements des participants, progressivement élucidés et informés avec l'aide de « l'expert » (l'étudiant qui anime le groupe), celui-ci étant davantage envisagé comme ressource que comme « enseignant » au sens habituel : l'étudiant est ainsi amené à vivre un moment où il est d'abord « créateur de circonstances musicales ». Celles-ci doivent permettre aux participants, grâce à des jeux de consignes et contraintes, et à la mise à disposition de ressources (sonores, vidéos, théoriques, pratiques) de faire de substantiels apprentissages *en situation*.

2) Enjeux

Avoir une compétence réelle à resituer les enjeux de sa discipline au sein des divers logiques d'apprentissage de la musique, tant en dehors qu'au sein des lieux institutionnels.

Avoir la possibilité de formaliser ces conceptions en ce domaine à l'issue de ce travail.

Devenir un musicien dans la Cité, accompagnateur des pratiques à côté de celles spécifiques à l'enseignement.

Interroger le lien entre son propre rôle et l'ensemble des activités proposées sur un territoire en repérant ses spécificités.

Permettre à l'étudiant de prendre réellement en compte les conditions « d'entrée en musique » et des modes de pratiques musicales multiples.

Plus particulièrement pour le projet pédagogique, les objectifs peuvent se définir de la manière suivante :

a) permettre à l'étudiant de pouvoir définir un contenu précis d'apprentissage de la musique dans le cadre d'une pédagogie de groupe ;

b) l'amener à rendre les élèves ou les participants au projet *actifs* dans son déroulement ;

c) lui faire expérimenter de manière pratique la notion d'une *pédagogie par projet* [1].

3) Validation

Contrôle Continu

[1] C'est une des difficultés auxquelles les étudiants sont confrontés : ils sont appelés à réaliser un projet qui ne réussira pleinement que si les participants ou les élèves peuvent se saisir du projet et en faire le leur. Ceci suppose d'approcher de manière concrète la question du rôle du professeur-expert dans une pédagogie active. La littérature sur ce sujet est abondante, et les références nombreuses : pour autant, il est malaisé pour tout enseignant de se déprendre du contrôle pas à pas d'une réalisation musicale. Le paradoxe dans cette pédagogie de l'activité réside en ceci : il faut que le professeur cesse d'enseigner et de guider, mais en revanche il doit avoir pensé le dispositif de manière à ce qu'il ait ensuite, en cours de séance, peu ou pas le besoin d'intervenir. Ce n'est pas plus simple pour des musiciens que pour des professeurs de mathématiques… Pourtant, cela fonctionne très bien, une fois le pas franchi.

Enseignements en responsabilité

Après la fin de la séquence est organisée une discussion sur la base du contrat et du bilan oral de l'étudiant avec le professeur référent et le directeur du Cefedem Rhône-Alpes et/ou un formateur du Cefedem.

L'évaluation est fondée sur l'analyse et le bilan oral fait par l'étudiant en lien avec le document initial élaboré par l'étudiant, qu'il aura réajusté suite aux visites effectuées et aux avis émis par le professeur-référent, le professeur accueillant l'étudiant dans ses classes, et le directeur ou un formateur du Centre. L'évaluation confronte la réalisation de la séquence et le projet d'enseignement en responsabilité rédigé par l'étudiant.

Evaluation conjointe par le professeur référent et le directeur du Cefedem Rhône-Alpes qui rédigent un rapport. Cette évaluation valide ou non le travail. En cas de non validation, une remédiation est proposée.

Projet pédagogique

La validation du projet pédagogique s'appuie sur le bilan écrit de l'étudiant et sur la réalisation des cinq critères.
Le bilan doit comporter une analyse fine en trois parties : Qu'est-ce qui a changé par rapport aux hypothèses de départ ? Qu'ont appris les participants, et comment a-t-on pu déterminer ce qu'ils ont appris ?Si c'était à refaire ou à continuer, quelles seraient les perspectives ?
La réussite du dispositif se mesure en particulier dans la capacité de l'étudiant à faire la *dévolution* du projet au groupe de participants.
Evaluation par le formateur qui a effectué l'observation d'un moment de travail. Le formateur rédige un rapport. Cette évaluation valide ou non le travail. En cas de non validation, une remédiation est proposée.

4) Compétences du référentiel correspondantes

« II - Mettre en œuvre un projet pédagogique

[Dans cette UE de contextualisation de la réflexion pédagogique, c'est l'ensemble des compétences de ce domaine II qui est abordé, soit dans le contexte d'enseignement dans un établissement, soit dans le cadre d'un projet développé dans un contexte territorial.
Ces compétences ne seront donc pas détaillées.]

III - Etre acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement

[Si les compétences suivantes peuvent être développées sur l'ensemble de cette UE, elles le sont particulièrement dans le cadre des « Projets sur un territoire ».]

A. Participer à la réalisation du projet d'établissement

- *« Inscrire son projet d'activités dans le projet d'établissement »*
- *« Prendre en compte le contexte social et culturel de l'établissement et de son territoire »*

B. Travailler en équipe

- *« Nourrir ou susciter des projets interdisciplinaires »*
  [Dans l'UE 1 et 2, il s'agissait essentiellement de développer cette compétence pour l'étudiant lui-même, individuellement ou en équipe. Ici, le même processus s'applique à des projets à faire réaliser aux élèves ou musiciens que l'étudiant encadre.]

IV - Etre acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale

[Même remarque que pour le domaine III précédent : c'est par leur capacité à développer ces compétences dans ce cadre que l'on peut anticiper que les étudiants pourront le faire dans le cadre ultérieur de leur exercice professionnel.]

A. Développer les relations avec des publics diversifiés

- *Connaître et appréhender l'environnement de l'établissement*
- *Etre force de proposition dans l'évolution du projet*

B. Participer à un réseau territorial

[Selon le projet pédagogique et artistique développé par l'étudiant, cette compétence peut être développée. La tendance de développement du curriculum va vers une mise en œuvre systématique de cette compétence]

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline Formation Musicale

et

Savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'Etat, discipline direction d'ensemble vocaux et instrumentaux

[C'est principalement dans le cadre de cette UE que les compétences pratiques spécifiques à l'enseignement de ces deux disciplines sont développées.
Étant toutes concernées dans cadre, elles ne seront pas développées].

UE 7 – Mémoire – 15 ECTS

1) Descriptif

Chaque étudiant doit rédiger un mémoire d'une trentaine de pages formalisant une recherche sur une question relative à l'enseignement.
Dans ce travail les étudiants sont accompagnés par un enseignant du Cefedem Rhône-Alpes.
Tous les mémoires sont rendus publics en étant versés à la documentation du Centre. Les travaux des étudiants participent ainsi à l'élaboration d'une culture professionnelle.

2) Enjeux

Se rendre capable de formaliser une recherche et une pensée, de manière à les communiquer à d'autres professionnels par un écrit.

3) Validation

Contrôle continu
Les mémoires sont lus par deux formateurs du centre dont celui qui a accompagné l'étudiant, le directeur et une personnalité invitée. Ce jury de quatre personnes valide le mémoire à l'issue d'un entretien public avec l'étudiant à propos de sa recherche.

4) Compétences du référentiel correspondantes

[En lien avec l'ensemble des UE et à travers le travail de recherche et de rédaction du mémoire, l'étudiant développe des compétences réflexives, méthodologiques, rédactionnelles et de communication. Selon le sujet traité, on peut y retrouver l'ensemble des compétences développées dans le référentiel.]

Organisation du concours d'entrée

A - Epreuves

1) Ecrits :

a) Dossier relatif à la culture musicale spécifique du candidat
b) Dossier relatif à une question d'enseignement de la musique

2) Oraux :

a) Présentation d'un travail musical en groupe au départ d'un support (audio ou partition) fourni par le centre (préparation en groupe 1h, jeu 15mn)
b) Concert public (20 mn maximum par candidat)
c) Exposé oral en groupe à partir d'un texte (préparation en groupe 2h, exposé 20 mn)
d) Entretien individuel portant sur l'ensemble des épreuves avec le jury (30mn)

B - Evaluation

Le jury évalue globalement les candidats en fonction des axes suivants :

- Engagement dans une réflexion ;
- Aptitudes au travail en équipe ou en groupe ;
- Capacité à se définir en tant que musicien, et à préciser la dynamique artistique et professionnelle dans laquelle il se projette ;
- Intérêt pour la médiation et l'enseignement ;
- Intérêt pour la formation proposée par le Cefedem Rhône-Alpes.

Le jury établit un classement des candidats. Ceux-ci sont admis en fonction des places disponibles.

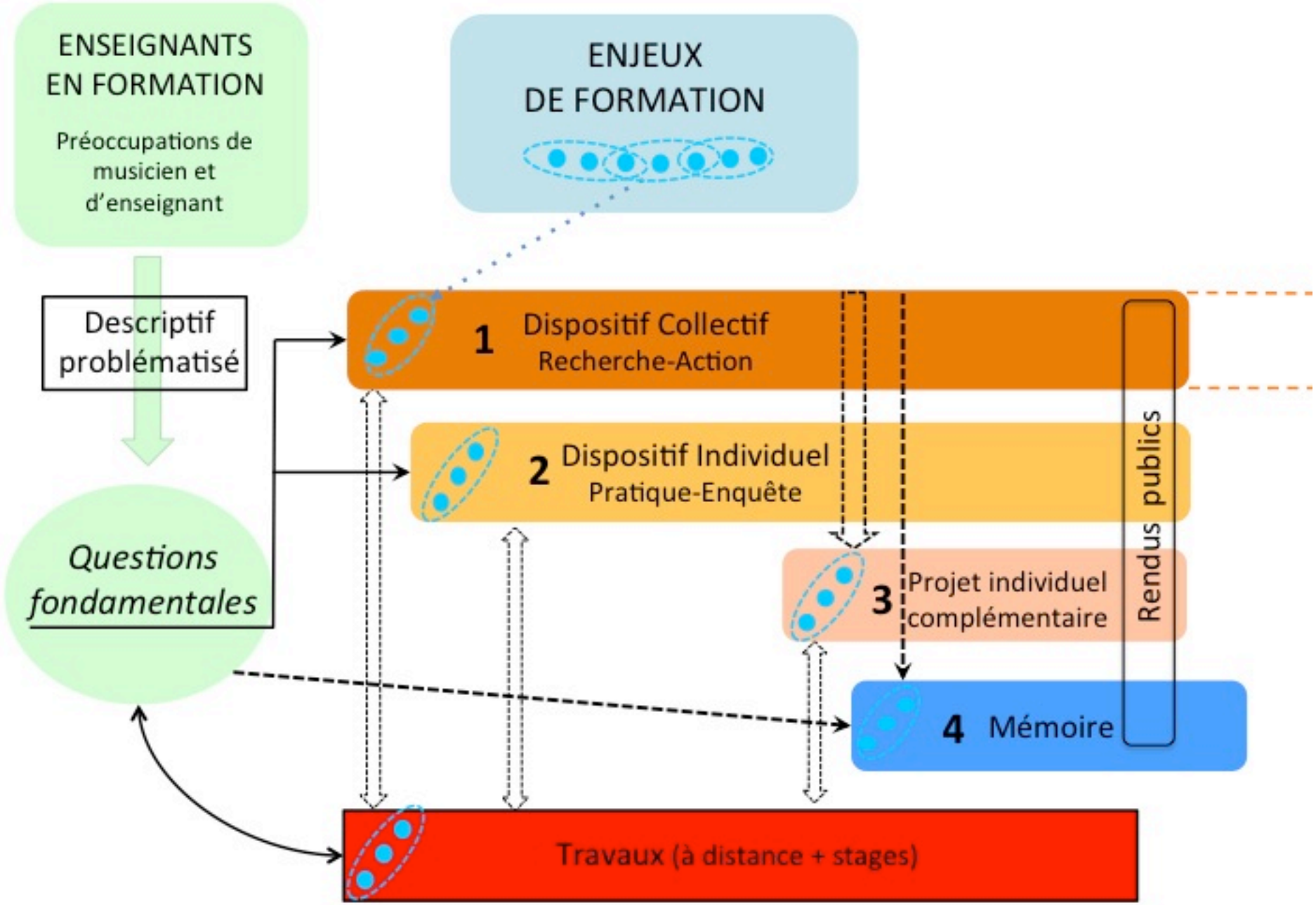
ENSEIGNANTS
EN FORMATION
Préoccupations de musicien et d'enseignant
ENJEUX
DE FORMATION
Descriptif problématisé
Questions fondamentales
1 Dispositif Collectif
Recherche-Action
2 Dispositif Individuel
Pratique-Enquête
3 Projet individuel complémentaire
4 Mémoire
Rendus publics
Travaux (à distance + stages)

Cefedem Rhône-Alpes
Rapport interne

Visite de l'AEC
18, 19 et 20 novembre 2013

Sommaire

Contexte de preparation de ce rapport……...3
Présentation des éléments clés du Cefedem Rhône-Alpes……4
Historique du Cefedem Rhône-Alpes……5

I. Domaine d'étude 8
1. Missions et vision 8
1-a Dans quel cadre légal national fonctionne l'établissement ? 8
1-b Quels sont la mission, la vision et/ou le but de l'établissement et comment sont-ils périodiquement revus ? 8
1-c Quels sont les buts de ses programmes pédagogiques et comment répondent-ils à la mission de l'établissement ? 10
1-d L'établissement a-t-il une stratégie à long terme ? 12
2. Processus pédagogiques 12
2.1 Programmes 12
2.2 Enseignement 13
2.3 Perspectives internationales 14
2.4 Évaluation de l'apprentissage 16
3. Profils des étudiants 17
3.1 Conditions d'admission 17
3.2 Comment la progression et la réussite sont-ils suivis au sein du programme ? 19
3.3 Autres missions du Cefedem Rhône-Alpes 19
3.4 L'employabilité 21
3.5 Égalité des chances : dans quelle mesure l'égalité des chances est-elle prise en considération ? 28
4. Corps Enseignant 29
4.1 Activités et qualifications artistiques et universitaires 30
4.2 Qualifications pédagogiques 31
4.3 Taille et composition du corps enseignant 32
5. Locaux, ressources et financement 34
5.1 Locaux 34
5.2 Ressources financières 35
5.3 Personnel de soutien 36
6. Processus d'organisation et de prise de décision, et systèmes d'assurance qualité interne. 36
6.1 Processus de communication interne 36
6.2 Processus d'organisation et de prise de décision 37
6.3 Système d'assurance qualité interne 38
7. Interaction avec l'extérieur 39
7.1 Influence sur la vie culturelle 39
7.2 Interaction avec le monde du travail 39
7.3 Informations à l'attention des étudiants potentiels et des autres parties prenantes 40
II ANNEXES 42

Contexte de préparation de ce rapport

Comme il sera expliqué plus loin dans ce rapport, un processus de réflexion interne est inhérent au fonctionnement de l'établissement. Il porte notamment sur les contenus de la formation. L'équipe pédagogique est constituée d'un noyau central de professeurs permanents, qui ont très fréquemment l'occasion de travailler ensemble pour construire les dispositifs, évaluer les contrats passés avec les étudiants, évaluer les travaux des étudiants, les recevoir individuellement chaque année pour recevoir leurs doléances sur leur parcours et la formation. Lors de ces rencontres, nombre de questions sont mises à jour et travaillées ensuite dans des instances ou des moments réservés à cela, notamment le séminaire d'été d'une semaine, qui a lieu chaque année dans un centre de séjour à l'extérieur de Lyon et qui réunit l'ensemble de l'équipe administrative et pédagogique du Cefedem Rhône-Alpes et quelques personnalités invitées qui alimentent la réflexion. Ainsi, régulièrement, des dispositifs sont modifiés, sur des détails ou des points plus fondamentaux.

Durant l'année 2010-2011, un profond processus de remise en question de toute la formation a été mis en œuvre pour aboutir à une demande d'habilitation conformément aux nouveaux textes législatifs régissant le Diplôme d'État qui ont été publiés en mai 2011. Ce processus a abouti à refondre le cursus. L'habilitation a été accordée sur la base de ce nouveau cursus, en juillet 2011. La première promotion qui a entièrement suivi ce nouveau cursus, a été diplômée en juin 2013.

Durant le séminaire d'août 2013, en rapport avec les actuelles perspectives d'évolution du Cefedem Rhône-Alpes, un travail de réflexion a été mené par l'ensemble de l'équipe pour définir les axes forts en fonction desquels envisager cette évolution. Cette réflexion a aboutit à un texte général qui est joint à ce rapport établit pour la visite des experts de l'AEC.

Parallèlement, ce rapport a été préparé par l'ensemble de l'équipe, chaque membre impliqué en rédigeant un ou plusieurs points, et une concertation générale aboutissant à la rédaction finale.
Enfin, une réunion (le 3 octobre 2013) avec les étudiants de deuxième année (les nouveaux étudiants ne rentrent que le 14 octobre) leur a permis d'exprimer leurs réflexions et remarques sur plusieurs des aspects contenus dans ce rapport. Celles-ci ont été intégrées.

Présentation des éléments clés du Cefedem Rhône-Alpes :

** Les équipes du Cefedem Rhône-Alpes* [1]

Équipe administrative et pédagogique

Nombre de personnel permanent : 20

dont en CDI : 18

en emploi horaire : 2

Direction et personnel administratif et technique : 10

Équipe pédagogique permanente : 10

Autre personnel pour les programmes d'études (*selon nécessité, avec un faible volume horaire)* :

- professeurs ressources (*pour les projets artistiques*) :
  1 ou 2 professeurs-ressources par étudiant et par projet,
  Volume horaire de maximum 30 h/étudiant pour l'ensemble des projets sur les deux ans ;
- professeurs référents et professeurs qui accueillent les étudiants dans leur classe (*pour les mises en situation pédagogique dans les écoles) :*
  - environ 7 professeurs-référents par promotion pendant 2 ans,
  - au moins 1 professeur accueillant l'étudiant en « stage long » dans sa classe,

  Volume horaire de maximum 30 h/étudiant pour l'ensemble des 2 ans.

** Nombre d'étudiants en 2012-2013 et 2013-2014*

Formation	**Année**	**2012-2013**	**2013-2014**
Formation Initiale (cursus de 2 ans)	1e année	25 (27 candidats reçus, 2 en congé de 1 an)	33 (31 candidats reçus + 2 retour de congé de 1 an)
	2e année	29	22 (25 ayant suivi la 1e année, 3 en congé de 1 an)
Formation diplômante pour enseignants en cours d'emploi	Promotion 2010-2013	29 (fin de la formation)	Pas de recrutement encore
TOTAL		85	55

** Formation professionnelle permanente (chiffres 2012)*

Nombre d'intervenants : 39

Nombre de jours de formation : 68 jours soit 348 heures de formation

Nombre de stagiaires : 450

** Centre de documentation (cf point 5)*

Le fonds documentaire est constitué de 9500 références. Il comprend notamment les mémoires réalisés par les étudiants du centre de formation depuis 1990.

De plus le Cefedem met à la disposition des usagers un accès internet et, par convention spécifique, un accès à l'extranet de la Cité de la Musique (La Villette, Paris) : concerts en ligne, guides d'écoute. Ce centre de documentation est accessible à l'ensemble des acteurs de l'enseignement artistique en Rhône-Alpes.

[1] Un tableau précis figure en annexe en préambule des CV du personnel.

Historique du Cefedem Rhône-Alpes

De 1990 à 1995

Dans le contexte de la fin des années 80, le ministère de la Culture et de la Communication souhaite harmoniser les dispositifs existants et est responsable de la mise en place de la politique culturelle de l'État.
Le Cefedem de Lyon (ainsi que celui de Paris) est donc créé à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication en septembre 1990, sous le statut juridique « association en préfiguration[2] ». Ce ministère finance, alors, 100% des activités du centre. Sa mission est de mettre en place une formation menant au Diplôme d'État de professeur de musique dont le contour sera défini par un arrêté publié le 16 décembre 1992. Jusqu'à la création des Cefedem, le Diplôme d'État s'obtenait uniquement par concours, sans aucune préparation (appelé Diplôme d'État sur épreuve ou en candidat libre[3]). Le premier recrutement se fait en janvier 1991. 16 étudiants venant de la musique classique forment la première promotion. En septembre 2013, la 27ème promotion a été recrutée avec 31 étudiants. La direction du centre est confiée à Jean-Charles François, percussionniste et compositeur, arrivant de l'Université de Californie San Diego (USA). Quelques formateurs (vacataires) et trois personnes dédiées à l'administration forment la première équipe pour mettre en place ce projet prometteur. Ils sont « logés » dans une annexe du conservatoire de Lyon. Les étudiants ont cours dans les salles libérées en journée (les cours avec les enseignants et les élèves du conservatoire ayant généralement lieu en fin de journée).

De 1995 à 2004

Durant cette période, le Cefedem de Lyon va se « consolider ». Des étapes seront décisives dans sa construction.
En partenariat avec le cnsmd de Lyon est imprimée la première publication des Cahiers de recherche *Enseigner la musique* en 1995. En décembre 2011, le Cefedem Rhône-Alpes publie le numéro 11/12. Cet outil de recherche vient compléter l'activité du centre de documentation, très vite mis en place. Il se spécialise dans les ouvrages dédiés à la réflexion pédagogique sur la musique.
En septembre 1996, le centre s'installe dans « ses » propres locaux. Une année entière de travaux sera nécessaire pour permettre une installation confortable dans 900m^2 sur trois étages en plein cœur de Lyon. Cette même année, le cursus de formation s'élargit à un nouveau public : les candidats issus du jazz. C'est aussi à ce moment-là que le centre propose, avec la parution du décret du 7 mai 1996, une formation « délocalisée » pour des enseignants en cours d'emploi : la première formation « travailleurs » composée de quinze étudiants en partenariat avec le département de l'Isère (en juillet 2013, la sixième formation « travailleurs » s'est terminée avec vingt-sept étudiants diplômés en partenariat avec les départements de la Loire, du Rhône et de l'Ardèche).
Le « Cefedem de Lyon » devient le « Cefedem Rhône-Alpes » en 1997. Il applique une politique de fidélisation et de pérennisation de l'équipe des formateurs « permanents » (passage de la vacation au Contrat à Durée Indéterminée, à temps plein ou partiel).
L'État, par l'intermédiaire de la DRAC Rhône-Alpes, confie une nouvelle mission au centre : le service de la formation professionnelle continue, attaché jusqu'alors à une structure de développement artistique du département et géré par deux personnes, est intégré en septembre 1997 au Cefedem Rhône-Alpes.
Deux ans de préparation et de négociation avec le secteur professionnel et le ministère de la Culture et de la Communication sont nécessaires pour créer le Diplôme d'État de professeur de musique dans l'esthétique des musiques actuelles amplifiées (décret du 13 octobre 2000). Le premier recrutement dans cette discipline et dans celle des musiques traditionnelles a lieu en septembre 2000 en formation initiale. Trente étudiants sont recrutés toutes esthétiques/disciplines confondues. C'est aussi à cette occasion que sera repensé le parcours de formation, comprenant notamment un travail instrumental novateur sous la forme de « projets de réalisation musicale », plus adaptée à la diversité des pratiques musicales des étudiants et dont l'organisation rompait avec un travail fondé sur des cours hebdomadaires en face à face.
En 2003, un studio d'enregistrement est aménagé afin de permettre l'enseignement et l'utilisation des nouveaux outils (traitement du son, informatique musicale).

[2] Statut que ces deux établissements ont encore aujourd'hui.
[3] Cet accès au Diplôme d'État disparaît en 2011.

En fonction des demandes et des enjeux de l'actualité du secteur, le Cefedem Rhône-Alpes organise des colloques, des journées rencontre-débat permettant l'échange et l'avancée des réflexions autour de questions de la pédagogie de l'enseignement spécialisé de la musique[4].

De 2004 à aujourd'hui

Dès 2000, et avec le rapport sur l'enseignement supérieur rédigé sous la direction de Gilbert Amy[5] remis en juillet 2001, émerge la nécessité d'une réforme de l'enseignement musical en France. Le constat semble simple : l'offre de formation de l'enseignement supérieur musical n'est pas suffisante pour répondre à toutes les demandes. Quelques chiffres relevés dans ce rapport permettent de le constater : en juin 1999, 2 468 élèves ont obtenu le DEM d'un CRR ou CRD et 1025 ont pu intégrer un établissement d'enseignement supérieur musical[6]. Ainsi est-il relevé dans ce rapport qu' « *une proportion récemment observée fait état de 45% de ces diplômés reçus dans l'enseignement supérieur. Une bonne partie (la majorité ?) de jeunes « demistes [titulaires du DEM] » se trouve en état d'errance, de recherche, qui les conduisent soit à accumuler d'autres DEM, soit à chercher à se professionnaliser sans études supérieures, soit à abandonner la voie de la professionnalisation. »* Ainsi les plus grands conservatoires ont mis en place un cycle de perfectionnement palliant ce manque de places. Mais ce nouveau cursus ne donne aucune certification reconnue par l'État ; 931 élèves en 2000 ont pu suivre dans les conservatoires (très varié en fonction des disciplines et des établissements), ces parcours prolongés de perfectionnement que l'on a appelé « enseignement supérieur sauvage ».
Par ailleurs, la crise de l'intermittence du spectacle en 2003-2004 et la mise en place du processus de Bologne, entraînent questions et bouleversements dans ce secteur, mais tout particulièrement dans les structures d'enseignement supérieur spécialisé de la musique. Tout cela accélère la remise en cause de l'organisation du réseau de l'enseignement spécialisé de la musique.
Dès 2003, le Cefedem Rhône-Alpes s'attèle à définir les compétences attendues d'un enseignant-musicien par un texte largement communiqué. Il n'existait aucun référentiel au niveau national, ce qui posait une situation complexe pour les recrutements (d'emploi, de formation, de concours). L'intention principale de ce document de travail est l'idée que « *lorsqu'un milieu professionnel se penche sur le sens à donner aux métiers qui le composent, il doit s'entendre d'une part sur les valeurs qu'il entend promouvoir et qui fondent son identité, d'autre part sur la définition d'un réseau de compétences professionnelles nécessaires au développement et à la pérennité de son objet social, et enfin sur la manière appropriée d'évaluer ces compétences de manière à ce que les deux premières exigences fassent sens auprès des candidats et les guident dans leur trajet* [7]. » Même si ce texte a été repris par certaines publications, il n'a pas été officiellement reconnu par le ministère de la Culture et de la Communication, ni par les acteurs professionnels.
Jean-Charles François part à la retraite en juillet 2007 et Jacques Moreau, pianiste, alors directeur des études au CNSMD de Lyon, prend la direction du centre en septembre 2007.

En 2008, le ministère de la Culture et de la Communication crée un nouveau diplôme, le DNSPM[8] (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien - 1er cycle d'interprète professionnel diplômant de niveau licence) délivré par des établissements ayant reçu l'agrément du ministère de la Culture et de la Communication. Le Cefedem Rhône-Alpes a déposé un dossier d'habilitation à délivrer ce nouveau diplôme en 2009 et n'a pas obtenu d'agrément.
En 2011, le ministère de la Culture et de la Communication modifie les conditions d'accès, de formation et de délivrance du Diplôme d'État. Les onze centres habilités jusqu'à présent à délivrer ce diplôme par

---

[4] En 1999 : les journées préparatoires au colloque d'avril 2000 ; en avril 2000, colloque sur « L'avenir de l'enseignement musical ; en décembre 2007, journée-rencontre-débat sur le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement de la musique ; en avril 2010, colloque sur l'enseignement supérieur musical ; en novembre 2012, journée sur « l'entrée en musique par la pratique musicale d'ensemble », etc.
[5] Sous la direction de Amy G., (2001), *Rapport sur l'enseignement supérieur de la musique* rédigé à la demande du ministère de la Culture et de la Communication, Paris.
http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts/rapport_amy.pdf
[6] 21 établissements d'enseignement musical répartis sur le territoire français : Cefedem, Cfmi, CNSMD.
[7] Texte consultable sur le site internet du Cefedem Rhône-Alpes, *Le métier de professeur de musique. Essai de définition de compétences et de procédure d'évaluation.*
http://www.cefedem-rhonealpes.org/sites/default/files/ressources/metier%20de%20professeur/essaimetierprofmusique.pdf
[8] Voir aussi ci-dessous le contexte national présenté en 1.a

formation doivent déposer une demande d'habilitation, en tenant compte de ces nouveaux textes qui ont comme intentions :

- la disparition du Diplôme d'État sur épreuve (créé en 1984)[9]
- la mise en place du dispositif de la validation des acquis d'expériences (VAE) pour le Diplôme d'État de professeur de musique,
- l'inscription du diplôme dans le système de Bologne et des préconisations pour la mise en place de passerelles entre les différents cursus musicaux diplômant (DEM/Diplôme d'État/DNSPM/licences musicologie-musique/CA/Master/Doctorat) obtenus en France ou en Europe.

Le Cefedem Rhône-Alpes a déposé en mai 2011 un dossier de demande d'habilitation à délivrer le Diplôme d'État en formation initiale, en formation continue, et par l'organisation de la validation des acquis de l'expérience (VAE), et a obtenu un agrément pour deux années académiques (soit jusqu'en juillet 2013). En janvier 2012, le Cefedem Rhône-Alpes a lancé la procédure de la VAE du Diplôme d'État de professeur de musique qui s'est terminée en juin 2013 (cf point 3.3a).

Depuis le rejet de son projet de cursus DNSPM en 2009, le Cefedem Rhône-Alpes a tenté plusieurs démarches pour structurer un « pôle d'enseignement supérieur en musique » dans la Région Rhône-Alpes avec les différentes institutions qui pouvaient être concernées. Du fait de l'étendue de la Région Rhône-Alpes (huit départements), du nombre et de la diversité des interlocuteurs potentiels, ces tentatives n'ont pu aboutir. Au début de l'année universitaire 2013, à la faveur de l'arrivée d'un nouveau directeur de la DRAC[10], le ministère a donné comme nouvelle mission au cnsmd de Lyon et au Cefedem Rhône-Alpes de mettre en œuvre toutes les démarches et réflexions nécessaires pour étudier la faisabilité d'un rapprochement entre les deux établissements, qui pourrait aboutir à une intégration du Cefedem Rhône-Alpes dans le cnsmd de Lyon.

[9] Il reste cependant un dispositif permettant à un candidat dont le dossier aurait été accepté, d'être dispensé de formation et de ne présenter que des épreuves terminales… (article 9 de l'arrêté du 5 mai 2011)

[10] Sous l'autorité du Préfet de Région, représentant de l'État dans chaque région du territoire national, la Direction Régionale des Affaires Culturelles représente le ministère de la Culture et de la Communication dans chaque région.

I. Domaine d'étude

1. Missions et vision

1-a Dans quel cadre légal national fonctionne l'établissement ?

Le Diplôme d'État (DE)

Le Cefedem Rhône-Alpes a été créé en 1990 pour délivrer le Diplôme d'État d'enseignant de musique, diplôme certifié au RNCP au niveau III[11]. Les premiers textes législatifs régissant l'obtention de ce diplôme datent de 1992. En mai 2011, de nouveaux textes ont été signés par le ministère, donnant notamment aux établissements une plus grande autonomie pédagogique. C'est par ces textes que le Cefedem Rhône-Alpes a pu mettre en place un cursus totalement validé par une évaluation continue.
Les textes de 2011 précisent également l'obligation d'attribuer le diplôme par trois voies : formation initiale, formation continue (LifeLongLearning), validation des acquis de l'expérience[12].
La formation est de deux ans[13], les études sont organisées sous forme d'unités d'enseignement, et le diplôme correspond à 120 ECTS.
Des aménagements de cursus sont possible pour répondre aux différentes situations des étudiants, notamment ceux qui relèvent de la formation continue.

Le Diplôme National Supérieur Professionnel Musique (DNSPM)

Par ailleurs, à la suite de la mise en place en France du LMD, le ministère a créé en 2008 un nouveau diplôme d'interprète au niveau licence (Bachelor), intitulé DNSPM, le diplôme terminal des deux CNSMD devenant un master. Des pôles d'enseignement supérieur se sont alors développés dont la mission est de délivrer ce DNSPM, les Cefedem étant alors appelés à intégrer ces nouvelles structures.
En septembre 2013, la majorité des onze Cefedem qui existaient avant cette réforme a développé un pôle d'enseignement supérieur. Trois établissements font exception : le Cefedem Rhône-Alpes, le Cefedem Normandie, et le Cefedem Sud ; deux établissements sont dans une situation intermédiaire : le Cefedem Lorraine est en voie d'être totalement lié au Pôle de Strasbourg, et le Cefedem Ile-de-France est en voie d'intégration du Pôle d'Aubervilliers.

Le Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique (CA)

Ce diplôme est le plus ancien des diplômes français d'enseignement de la musique. Il n'est délivré par formation que dans les deux CNSMD, de Paris et de Lyon. Il donne accès à un emploi de professeur de musique dans l'enseignement spécialisé, emploi de catégorie A de la fonction publique territoriale. Aujourd'hui, les cursus des deux CNSMD délivrent par la même formation, le CA et un master de pédagogie.

1-b Quels sont la mission, la vision et/ou le but de l'établissement et comment sont-ils périodiquement revus ?

Missions et objectifs
Par convention avec l'État, le Cefedem Rhône-Alpes a pour mission principale la formation initiale des enseignants au Diplôme d'État de professeur de musique, diplôme requis pour occuper un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique dans les conservatoires, emploi de catégorie B dans la fonction publique territoriale. Le cursus est de deux ans, les étudiants sont recrutés chaque année, les promotions annuelles compte de 25 à 30 étudiants.

[11] RNCP = Registre national de certification professionnelle. Le niveau III correspond au niveau 5 du EQF, c'est à dire le milieu du 1er cycle d'enseignement supérieur (2 ans après le Baccalauréat français).
[12] Reconnaissance de l'expérience acquise par l'activité professionnelle qui permet de délivrer le diplôme sur dossier.
[13] Le curriculum peut être aménagée selon le profil et la formation antérieure de l'étudiant. Ainsi il peut être allongé notamment pour les étudiants en formation tout au long de la vie.

Le Cefedem Rhône-Alpes a développé d'autres missions complémentaires qui ont été inscrites dans la convention triennale signée avec l'État :

- la formation au Diplôme d'État pour des enseignants en cours d'emploi : cette formation adaptée aux professionnels se déroule sur trois années avec une organisation et un programme adaptés. Ces formations sont organisées en partenariat avec les collectivités territoriales (les départements), et une nouvelle formation n'est mise en œuvre qu'à l'issue d'une précédente. Les promotions comptent environ trente stagiaires.
- la formation professionnelle continue (non diplômante) : des stages de plusieurs journées sur un thème spécifique sont offertes aux enseignants des écoles de musique.
- une mission de centre de ressource documentaire fréquenté par les étudiants du Cefedem Rhône-Alpes, mais aussi ceux en formation du cnsmd de Lyon. Dans cette mission, il est prévu l'organisation de Journées-Rencontre-Débat, journées de rencontres qui réunissent les professionnels autour d'un thème lié à l'enseignement de la musique.
- Le développement de la recherche. Cette politique a donné naissance d'une part à un certain nombre de colloques et à la publication de la revue « *Enseigner la Musique »*, dont le n° 11 est sorti à l'automne 2012. Elle a conduit le Cefedem Rhône-Alpes à structurer un centre de recherche tout à fait récemment[14].

Par ces missions complémentaires, le Cefedem Rhône-Alpes développe une réflexion dont l'objectif est de prendre sans cesse en compte les réalités du métier, les attentes du milieu professionnel face à l'évolution du champ de l'enseignement initial de la musique (*pre-college education*). Ainsi, par la connaissance du contexte dans lequel ses diplômés vont exercer, développe-t-il ses formations pour délivrer les compétences les plus adaptées possibles à l'exercice de ce métier et ainsi former des musiciens, artistes-enseignants, qui puissent à la fois mettre en œuvre leurs compétences artistiques diversifiées, leurs compétences de transmission, et les nombreuses compétences qu'ils ont acquises en terme de travail d'équipe, transversalité avec les autres pratiques musicales.

Révision des objectifs

Les processus de formation sont assez régulièrement revus. Ce travail est effectué principalement par l'équipe pédagogique permanente, en lien avec une réflexion menée avec des acteurs du champ professionnel.

Ainsi, pour le rappeler[15], le programme initial de formation ne concernait que les musiciens classiques. Le Jazz y a été adjoint (1995), puis les musiques amplifiées (rock, etc.) et les musiques traditionnelles (2000). Cette dernière évolution a donné lieu à une vaste concertation externe (journées sur l'enseignement de la musique), qui a permis à l'équipe de mettre en place un cursus entièrement nouveau, fondé sur une formation par la recherche, une pédagogie par le projet et par contrat.

En 2006, face à une demande du terrain professionnel, de nouveaux dispositifs ont été développés par l'équipe pédagogique pour les étudiants en cours d'emploi (LifeLongLearning) : nouvelle organisation temporelle par séminaires et stages, et nouveau dispositif d'enquête sur le terrain. Certains de ces dispositifs ont ensuite été adoptés par la formation initiale.

En 2008, selon un processus identique, des dispositifs pédagogiques ont été développés.

Enfin en 2011, par la nécessité de déposer une demande d'habilitation selon les nouveaux textes législatifs, le curriculum a été réorganisé et tout le système d'évaluation a été modifié pour mettre en œuvre une validation uniquement par contrôle continu. Ces modifications étaient attendues depuis un certain temps déjà, et discutées auparavant dans plusieurs moments en interne, mais aussi lors de rencontres de professionnels.

[14] Cf 1-d, point 1, infra

[15] Cf « Historique du Cefedem Rhône-Alpes » en début du document

1-c Quels sont les buts de ses programmes pédagogiques[16] et comment répondent-ils à la mission de l'établissement ?

Le Cefedem Rhône-Alpes a développé son programme de formation autour de plusieurs principes :

1er principe : des intentions

1) Le développement de compétences pour répondre aux différents rôles que le musicien-enseignant doit jouer aujourd'hui.
2) Une formation par projets, pour impliquer dès le départ l'étudiant dans un travail d'équipe et de découverte progressive des multiples facettes de l'exercice artistique contemporain.
3) Une formation par la recherche, par la prospective et le retour réfléchi sur les actions menées, seul ou en équipe, ce qui implique :
   - le développement d'une compétence de formalisation, écrite et orale,
   - la capacité de communiquer aux partenaires de divers niveaux : écoles, collèges, autres pratiques, responsables administratifs et politiques, associations, …
   - la capacité de se documenter en commençant par la récolte d'informations et de réflexions nécessaires pour les projets, tant artistiques que de transmissions.
4) Une formation par la création, quelle que soit sa forme - écrite ou orale, composée ou improvisée, considérée comme un moyen personnalisé de compréhension des mondes musicaux au sein desquels se développent les étudiants, une pratique qui permet d'interroger les théories et les notions qui « définissent » les pratiques artistiques de ces mondes musicaux.
5) Une formation par la transversalité des pratiques, des esthétiques, des rôles du musicien-enseignant, et des lieux (de production, d'enseignement, de diffusion, d'instruction, …)
6) La mise en œuvre durant la formation de démarches artistiques pensées en référence aux contextes humains, sociaux et économiques, et dont les préoccupations musicales et artistiques sont articulées avec celles de la formation à l'enseignement[17].
7) Un rôle particulier pour les formateurs qui ne sont pas uniquement des enseignants, mais aussi et davantage médiateurs et ressources et encadrent la formation comme :
   - Médiateurs, pour mettre en route et assumer la formalisation de projets, suivre les contrats et les évaluer ;
   - Ressources en tant qu'artistes ou experts, assurant ainsi les appuis tant cognitifs que psychologiques ;
   - Coordonnateurs et médiateurs auprès d'autres personnes-ressources externes au Centre ;
   - Organisateurs de séminaires d'étudiants où ceux-ci expriment et formalisent leurs travaux tant par le geste musical que par écrit et oral ;
   - Présentant eux-mêmes dans des séminaires leurs propres travaux de recherche ;
   - Assurant les enseignements magistraux.
8) Des partenaires institutionnels divers, mais au sein d'une équipe "intégrée" de formateurs, afin qu'une cohérence forte soit assurée entre les différents travaux que les étudiants sont amenés à mettre en œuvre dans la formation.

2e principe : des travaux d'étudiants

Les Unités d'Enseignement (UE) de la formation sont conçues et organisées à partir des travaux que les étudiants sont amenés à réaliser pendant les deux années d'études.
Les enseignements sont conçus comme préparatoires aux travaux que les étudiants ont à mener, ou complémentaires à ceux-ci pendant les recherches pratiques autant que théoriques qu'ils ont à faire pour réaliser leurs tâches, ou encore comme participation experte aux séminaires qu'animent les étudiants.
Les formateurs sont constitués en équipe. Ils sont garants de la dynamique de la formation et du sens que les étudiants doivent y construire ; ils conçoivent, mettent en route, accompagnent et évaluent les travaux menés par les étudiants en fonction de cahiers des charges.
Ces travaux relèvent soit d'une logique de production (un projet matérialisé, selon le cas, par une prestation artistique, une activité d'encadrement/enseignement, la réalisation d'un travail écrit ou sur un

[16] Sont joint en annexe le tableau des UE avec les ECTS correspondants et le descriptif détaillé de chaque dispositif d'enseignement.
[17] Ainsi, par exemple, des compétences référencées comme « pédagogiques » pourront être également abordées dans le domaine artistique. Cf note suivante.

support audio, voire audio-visuel ou électronique) soit sont consacrés à l'animation de séminaires, menés devant/avec d'autres étudiants.
Ces travaux sont organisés et régulés selon :

- Plusieurs temps :
  - Mise en route : soit par des cours, soit sous forme d'ateliers animés par un ou plusieurs enseignants, accompagnés le cas échéant d'experts invités. Les intervenants s'attachent à présenter les enjeux et à dégager les principaux aspects spécifiques de la tâche ;
  - A l'issue de cette première phase, les étudiants mènent des recherches, pratiques et/ou théoriques, au départ de diverses disciplines contributives ;
  - Pour finir, l'étudiant, ou le groupe d'étudiants, présente son travail aux autres étudiants, sous différentes formes possibles et en présence du ou des enseignants référents pour ce travail.
- Le contrat

Plusieurs de ces tâches font l'objet d'un contrat élaboré, selon le cas, par chaque étudiant ou chaque groupe d'étudiants et négocié entre les étudiants et l'équipe de formation. Ce contrat est rédigé après la phase initiale ainsi qu'après un premier temps de recherches.

- L'évaluation

Le principe général de la formation reposant sur le trépied recherche/projet/transversalité et les tâches étant pensées comme l'opérateur de la mise en œuvre simultanée de ces trois aspects, la formation opte clairement pour une logique d'évaluation formative.
L'évaluation de la formation est donc basée sur le principe du contrôle continu, celui-ci concernant exclusivement les travaux, eux-mêmes évalués au départ des critères précisés dans les contrats ou cahiers des charges et, le plus souvent, à partir des bilans réflexifs que les étudiants établissent individuellement ou en groupe selon les travaux.
Les enseignants évaluent eux-mêmes ces travaux, seuls ou en équipe ; pour un certain nombre de travaux, l'équipe pédagogique est complétée de personnes extérieures.
La formation insistant sur la nécessité de réaliser l'ensemble des travaux, cette évaluation aboutit à la validation simple de chacun d'eux, par un quitus des évaluateurs signifiant ainsi que le travail est « acquis ».

3e principe : le développement de compétences

Les unités d'enseignement répondent aux compétences exprimées dans le référentiel qui est annexé à l'arrêt du 11 mai 2011. A un niveau plus large, le Cefedem Rhône-Alpes a développé son projet institutionnel au regard de quatre grandes compétences - ou « attitudes » - qui, pour lui, caractérisent les rôles que doit jouer tout musicien-enseignant :

- Expert
- Médiateur
- Praticien réflexif
- Membre d'une équipe interdisciplinaire

Une compétence s'acquiert progressivement, à travers des actions et des réflexions, exécutées dans des contextes variés et menées au sein de travaux que les étudiants ont à effectuer. Ainsi, les travaux visant simultanément le développement de diverses compétences, certaines des compétences du référentiel cité sont donc être mises en jeu dans plusieurs travaux aux contextes différenciés, pour en permettre une réelle compréhension et acquisition[18].

[18] Citons un exemple :
« *Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères appropriés pour en évaluer le résultat* » est une compétence qui correspond à une des tâches du domaine pédagogique. Cette compétence est à l'évidence mise en œuvre dans les aspects qui concernent la culture et la pratique pédagogique, mais elle est aussi exigée dans la pratique artistique, notamment par la rédaction des contrats artistiques ; ainsi l'étudiant acquiert cette compétence en se l'appliquant tout d'abord à lui-même ; donc, est aussi mis en œuvre le croisement des domaines artistique et pédagogique.

1-d L'établissement a-t-il une stratégie à long terme ?

Dans la situation actuelle – perspective de rapprochement avec le cnsmd de Lyon - il est difficile d'évoquer réellement une stratégie à long terme.
Cependant, le Cefedem Rhône-Alpes a plusieurs perspectives à moyen ou long terme, dont certaines sont en cours de mise en œuvre :

1) Le développement d'un centre de recherche, qui offre un cadre plus défini pour la recherche déjà à l'œuvre au Cefedem, et une meilleure articulation entre ce centre et les travaux des étudiants. Ce centre développera trois thématiques de recherche : les territoires musicaux ; la question des didactiques, des langages, et des pratiques musicales ; la question des modèles et des enjeux de formation artistique. Il regroupera des artistes, musiciens, enseignants et chercheurs qui collaborent à la production et au développement de savoirs et savoir-faire au carrefour des sciences sociales et des arts.
2) Un travail en lien avec l'université a abouti à l'adoption d'une convention pour permettre aux étudiants titulaires du DE de poursuivre leurs études directement en 3e année de Licence de musicologie.
   Aujourd'hui, le ministère a ouvert une voie tout à fait intéressante à explorer : le Diplôme d'État pourrait prétendre au niveau licence, sous réserve de mener une réflexion qui permette de définir sous quelles conditions de formation ou d'équivalences. Cette perspective ouvre donc une voie importante de réflexion pour le développement de la formation ; cela donne une nouvelle perspective à cette relation avec l'université.
3) Le développement d'une offre de formation diplômante en formation continue plus adaptée pour faciliter l'accès à la formation de professionnels en plus grand nombre : cela devient une priorité afin de prévenir une tendance qui pourrait inciter les enseignants à recourir de façon majoritaire au dispositif de validation des acquis de l'expérience, qui n'est en aucun cas une formation ;
4) Le développement de formations pour les responsables d'écoles de musique. Cette formation a été récemment mise en œuvre. Elle n'existait nulle part ailleurs pour ce type de missions. La perspective du Cefedem est d'en faire un diplôme reconnu au RNCP et de pouvoir développer cette formation au niveau régional.

2. Processus pédagogiques

2.1 Programmes

2.1a Les programmes tiennent-ils compte des différents aspects des Descripteurs de Dublin/Polifonia (PDD) et/ou des objectifs pédagogiques de l'AEC ?

Comme il a été évoqué plus haut (point 1-a), la formation du Cefedem Rhône-Alpes est régie par l'arrêté du 5 mai 2011[19]. Ce texte comprend un référentiel de compétences rédigé par le ministère, auquel doivent se référer les établissements pour pouvoir être habilités à délivrer le Diplôme d'État. La construction de nos unités d'enseignement (UE) s'inscrit dans le cadre de ce référentiel.
Ces textes réglementaires ne font référence ni aux Descripteurs de Dublin, ni aux Descripteurs de Dublin version Polifonia (PDD), encore moins aux objectifs pédagogiques de l'AEC. Fonder la formation sur ces référentiels européens n'est donc pas un élément structurant pour l'habilitation par le ministère.
Enfin, un dernier élément qui interdit une stricte comparaison avec les référentiels de l'AEC est que la formation que nous délivrons n'est pas référencée au niveau licence/Bachelor (EQF niveau 6) mais au niveau intermédiaire (EQF niveau 5), niveau qui, s'il figure dans les Descripteurs de Dublin, n'est pas pris en compte par les descripteurs de Dublin-Polifonia ni par les objectifs pédagogiques de l'AEC.
Malgré cela, pour le Cefedem Rhône-Alpes, la formation répond aux principes contenus dans les Descripteurs de Dublin-Polifonia. On pourra en juger en reprenant les principes selon lesquels la formation est construite, tels qu'ils sont exprimés plus haut (cf point 1-c).

[19] Arrêté mis en annexe

2.2 Enseignement

2.2a En quoi l'établissement utilise-t-il différentes formes d'enseignement pour dispenser les cursus et les programmes ?
2.2b Quel est le rôle de la recherche dans les cursus et les programmes ?
2.2c Quelles occasions les étudiants ont-ils de présenter leur travail ?

Les études au Cefedem Rhône-Alpes sont centrées sur les *travaux* menés par les étudiants dans une logique de *contractualisation* et de *recherches*.
Chacun des travaux s'inscrit dans une *dialectique* tentant de combiner dans le même mouvement des *attendus de formation* (des compétences particulières à développer selon des objets et des valeurs définis par le Cefedem Rhône-Alpes) et une *construction propre* à chaque étudiant selon ses questions, ses enjeux, son parcours. C'est donc lors de ce travail d'écriture et de réécriture des différents contrats que se nouent les problématiques et se définissent les objectifs propres à chacun. Selon les travaux, la formalisation des contrats et leur rôle n'est bien sûr pas de même nature : contrat écrit pour les projets artistiques ABC (UE[20] 1) et la séquence d'enseignement (UE 6), simple descriptif détaillé pour le projet pédagogique (UE 6), par exemple.

Cette logique de *projets* et de *contrats* est indissociable d'une logique *d'enquête* [21] et de *recherche*. Nous entendons par là autant l'exploration de domaines nouveaux pour les étudiants, qu'un regard réflexif sur les pratiques autant d'enseignement que musicales, qu'ils expérimentent et observent, une recherche documentaire approfondie ou l'écriture d'un mémoire de fin d'études. L'enjeu là est de leur permettre de dépasser le registre de l'élémentarisation des « savoirs » conçus comme des « en soi » (*les* cadences, *le* groove, *l'*écrit, *l'*oral, *la* pédagogie de groupe, *la* justesse,…) pour entrer dans la complexité des objets et des situations. C'est notamment parce qu'ils en auront fait eux-mêmes l'expérience qu'ils pourront peut-être davantage sortir des simplifications réductrices et oser mettre leurs élèves « en activité » sur des tâches complexes.

Tous les travaux font l'objet d'un *retour réflexif* sous la forme de *bilan*, écrit et/ou oral, et d'une *évaluation partagée* sur la base de critères définis par les étudiants et/ou les formateurs.

Les travaux s'articulent selon des modalités et des temporalités très diverses. Certains des travaux sont menés sur la totalité des deux années : projets de réalisation musicale ABC (UE 1), travail d'enquête sur l'enseignement de sa discipline (UE 5) ; d'autres s'inscrivent dans des temporalités plus courtes : ainsi le travail de séminaires de recherches (UE 4) démarre en juin de la première année pour se terminer fin avril de la seconde année, la séquence d'enseignement (UE 6) se déroule sur une période moyenne de trois mois, mais est préparée bien en amont,… ; voire des temporalités très courtes : les activités de musique d'ensemble (UE 2) sont regroupées sur une semaine intensive (quatre fois sur les deux années) et certains travaux de cultures et pratiques comparées (UE 2) font l'objet d'une ou deux séances seulement (cf « *Et vous comment vous faites ?* »).

Par ailleurs certains des travaux sont strictement individuels (le mémoire - UE 7), d'autres sont individuels mais y associent un groupe d'étudiants (le projet « Création » en « Cultures et pratiques spécifiques » - UE 3). Beaucoup de travaux sont également à réaliser en petits groupes de deux à quatre étudiants : séminaires (UE 4), rapport d'observation (UE 4), projet « Pratiques amateures et territoires » (PAT en UE 5),…

Les étudiants, qu'ils soient seuls ou en groupe, sont régulièrement amenés à présenter leur travail aux autres étudiants, que celui-ci soit en chantier ou terminé. Ainsi lors de la phase préparatoire du « projet pédagogique » (UE 6), chaque étudiant expose son projet à l'ensemble de la promotion qui y réagit, dans une démarche de recherche collective « en actes », d'abord en le questionnant sur ses intentions puis en débattant sans lui mais en sa présence du dispositif qu'il a construit, de sa pertinence au regard des

[20] UE = unité d'enseignement, décrites en annexe
[21] En particulier dans le sens que lui donne de John Dewey

critères communs, des enjeux tant musicaux que pédagogiques qu'il contient, etc. A la suite de ce « concassage » l'étudiant revoit son dispositif avant de le réaliser sur le terrain de son choix.
Dans le cadre du travail de Cultures et pratiques spécifiques (CPS – UE 3), l'ensemble de la promotion assiste à la réalisation de chaque « création » puis en discute ; de même, la règle veut que tous assistent aux concerts finaux des semaines de musique d'ensemble (UE 2) et aux festivals ABC (UE 1).

C'est dans ces perspectives que s'inscrit le travail des formateurs. Les « cours » n'ont pas pour objet central de dispenser un enseignement défini à l'avance, mais de proposer des éléments venant délimiter, appuyer, documenter et accompagner les travaux des étudiants. Ces apports peuvent se faire sous forme de débats au départ de documents ou dans des situations choisies (textes, vidéos, récits d'expériences,…), comme sous une forme plus magistrale. Le rôle des formateurs est chevillé à l'accompagnement des travaux individuels ou de petits groupes.
L'essentiel du travail des formateurs se situe donc dans la construction des cadres définissant les travaux à réaliser, l'accompagnement dans la rédaction des contrats, l'aide à la recherche, à la documentation et à l'écriture, le questionnement des options prises par les étudiants, l'animation des débats, le retour sur les travaux en cours et réalisés,… Cela suppose beaucoup de moments en équipe (cf la lecture et l'analyse des contrats ABC (UEI) après leur première écriture) et des temps conséquents de rencontres, souvent informels, avec les étudiants.
Les études ainsi conçues n'ont pas pour objet de préparer à un métier défini *a priori* : elles ont pour ambition de doter les professionnels d'outils, de compétences et de légitimité leur permettant d'inventer leur métier dans des contextes complexes et nécessairement souvent inédits. La formation doit permettre aux musiciens de développer la capacité à provoquer une ouverture plus grande aux pratiques musicales, dans des perspectives d'éducation artistique et culturelle et de pratiques amateures, dépassant parfois le rôle habituel des écoles de musique et conservatoires. Cette capacité s'exprime au travers d'une double expertise [22] : devenir à la fois experts de l'apprentissage d'autrui et experts dans l'accompagnement des pratiques musicales à venir.

2.2d Existe-t-il des arrangements formels pour conseiller les étudiants sur leur orientation universitaire, professionnelle et personnelle ?

Lors de l'entretien individuel avec chaque étudiant en début de seconde année, un point est fait d'une part sur les enjeux de la seconde année au Cefedem Rhône-Alpes, et d'autre part sur les pistes et perspectives de chacun pour envisager son avenir. Ainsi sont évoquées les envies de poursuites d'études autant que les pistes d'emploi. C'est souvent l'occasion de poser les premiers jalons des parcours ultérieurs.
On peut repérer que de nombreux étudiants ont poursuivi des études supérieures après le Cefedem Rhône-Alpes, certains en poursuivant une spécialisation musicale dans un des deux CNSMD ou une Haute Ecole européenne, d'autres dans des études universitaires notamment en musicologie ou sciences de l'éducation. Une convention vient d'être adoptée par le département de musicologie de l'Université Lyon 2 pour accueillir directement en 3e année de Licence les étudiants diplômés du Cefedem[23].

2.3 Perspectives internationales

Un premier élément de la stratégie internationale du Cefedem Rhône-Alpes est sa régulière participation aux travaux de l'AEC.
Outre sa présence à des congrès de l'AEC, Jean-Charles François, précédent directeur, avait participé au premier congrès « Connecting Conservatoire » qui s'était tenu à la Guildhall School of Music and Drama de Londres, au cours duquel il était intervenu pour présenter le dispositif des projets artistiques du Cefedem Rhône-Alpes.

[22] Cf Philippe Perrenoud, « Suffit-il d'être expert pour former des experts », article in *Enseigner la musique n° 6 et 7*, Cahiers de recherches du Cefedem Rhône-Alpes, 2004
[23] Cf annexe

Dans le même temps, il était parmi les membres fondateurs du groupe INVITE. Il y a poursuivi sa participation lors du travail d'INVITE dans Polifonia 2 (2007-2010). Ainsi le Cefedem a-t-il contribué au premier colloque d'INVITE à Helsinki.
Depuis 2002, Jacques Moreau est membre de groupe de travail mis en œuvre par l'AEC : tout d'abord dans la première phase du travail sur Bologne, il représentait le CNSMD de Lyon dans le groupe des « pays du Sud ». Puis il s'est engagé dans le projet Polifonia dès sa mise en route, poursuivant cet engagement à partir de 2007, au nom du Cefedem Rhône-Alpes.

Les étudiants
Il n'a pas été possible de mettre en place des partenariats internationaux au profit d'échanges d'étudiants, pour deux raisons principales :

- Comme l'ont très bien exprimé les travaux du groupe INVITE, les spécificités de chaque pays en matière de formation à l'enseignement et la barrière de la langue, particulièrement contraignante pour ce domaine d'études, rendent difficiles les échanges d'étudiants ;
- Notre curriculum n'étant que sur deux années, avec un programme dense, il est très difficilement envisageable de permettre aux étudiants de s'éloigner de la formation pour une durée suffisamment longue pour être pertinente.

Les enseignants
Le Cefedem Rhône-Alpes développe un partenariat[24] avec le « Princess Galyani Vadhana Institute of Music », conservatoire supérieur à Bangkok ayant le statut d'université. Cet établissement a été créé très récemment : il est né d'une collaboration très suivie entre les promoteurs du projet en Thaïlande et le Cefedem Rhône-Alpes, initiée dès les prémices du projet. Il ouvrira son curriculum en mai 2014. Ce partenariat a deux objectifs principaux :

- une aide au développement des dispositifs pédagogiques,
- une collaboration sur les objets de recherche.

Ce projet est important pour la Thaïlande dans le sens où les dispositifs pédagogiques innovants que l'Institut souhaite mettre en œuvre, sont totalement nouveaux pour ce pays. Pour le Cefedem Rhône-Alpes, ce partenariat est une opportunité de transfert de savoir-faire pédagogique à contextualiser dans un pays dont la culture est tout à fait différente de la nôtre, ce qui rend la réflexion nécessaire tout à fait intéressante.
Les échanges commenceront en février 2014 avec la venue pour deux semaines des quatre enseignants qui forment le noyau pédagogique de l'Institut. La convention de partenariat sera signée en mars 2014 sous la présidence de l'ambassadeur de France en Thaïlande.

JFREM - Journées francophones de recherche en éducation musicale
Le Cefedem Rhône-Alpes a participé par des communications aux rencontres internationales organisées par les JFREM[25]. Il organisera lui-même ces rencontres en 2014.

IDEA
Au cours du 8e congrès international des Arts de la scène-éducation qui s'est tenu à Paris (8-13 juillet 2013), le Cefedem a présenté un texte sur « *Différences d'esthétiques musicales ou différences de pratiques ? Une voie pour renouveler les pratiques pédagogiques en musique* ».

L'accueil de personnalités internationales au Cefedem Rhône-Alpes
Outre un certain nombre de textes d'auteurs étrangers publiés dans sa revue « *Enseigner la Musique* » (Howard Becker, Luc Carton, Peter Renshaw,…), le Cefedem Rhône-Alpes durant les années 2000 a invité des personnalités étrangères à participer à plusieurs de ses colloques. Nous pouvons citer : Peter Renshaw, lors du symposium de 2008 : Luc Carton et Isabelle Stengers, philosophes belges, Alain Vuattaz, directeur du conservatoire populaire de Genève et Jean-Yves Haymoz, musicien et enseignant au

[24] Annexe : Projet de convention de partenariat avec PGVIM.
[25] Paris en 2010, Genève en 2011, Montréal en 2012

Conservatoire de Genève. Au colloque 2010 sur l'enseignement supérieur, nous avons transmis et lu pendant le colloque des communications rédigées pour l'occasion par Jeremy Cox et Kaarlo Hilden. Elles ont été publiées ensuite.

2.4 Évaluation de l'apprentissage

2.4a Quelles sont les principales méthodes d'évaluation, et comment ces méthodes soutiennent-elles l'enseignement et l'apprentissage ?

2.4b Quel est le barème utilisé lors des examens et des évaluations ?

Pour obtenir le Diplôme d'État de professeur de musique, l'étudiant doit valider l'ensemble des travaux qui composent le cursus. Ce cursus est construit par les travaux que doivent réaliser les étudiants et non pas à partir de cours dispensés par des enseignants. Il n'y a pas de notation et donc pas de moyenne, un travail est validé ou non validé. En cas de non validation, l'étudiant doit refaire tout ou partie du travail suivant le retour de l'équipe des formateurs.
Il est à noter qu'après expérimentation sur l'ensemble du parcours d'une promotion, ce fonctionnement est plus contraignant pour les étudiants que le précédent (moyenne entre le contrôle continu et des épreuves terminales, comprenant des coefficients et un principe de note éliminatoire).

Pour certains travaux, les critères d'évaluation sont définis et explicités par les enseignants ; dans d'autres, ce sont les étudiants qui doivent définir les critères qui permettront de les évaluer ; ils doivent les rédiger dans un contrat approuvé par l'équipe pédagogique.
Dans l'enseignement musical, c'est très souvent le répertoire à jouer qui structure le cursus, les apprentissages et l'évaluation. C'est une vraie difficulté pour les étudiants (et pour les musiciens en général) de nommer des critères d'évaluation en lien avec des apprentissages à réaliser.

Chaque travail demande à l'étudiant un moment de retour réflexif sur ce qu'il a réalisé, sous forme orale ou écrite, collective ou individuelle. Il permet à l'étudiant de préciser ce qu'il a appris, ce qui a fonctionné, mais aussi de dégager de nouveaux questionnements, de nouveaux enjeux.
En début de deuxième année, l'étudiant doit remettre un document appelé « évaluation à mi-parcours ». L'équipe pédagogique échange sur ce texte puis rencontre l'étudiant pour discuter, à partir de ce document, de son parcours dans l'institution et des possibilités de modifier certains dispositifs de la formation pour lui-même. Il permet aussi à l'équipe de vérifier la pertinence de certains dispositifs et de les modifier partiellement ou en profondeur pour l'ensemble des étudiants. Ce moment qui n'a pas, bien sûr, à être validé, peut pourtant être déterminant pour que l'étudiant prenne toute sa place dans la formation et profite au mieux des dispositifs proposés lors de la seconde année[26].

Les travaux sont pensés pour être des tâches globales, dans lesquelles l'étudiant doit s'impliquer et réinvestir une part de ce qu'il est, de son parcours antérieur, des enseignements qu'il a reçu et aussi ses désirs. Ainsi, le fait même de réaliser ce travail et de le mener à terme est déterminant. L'évaluation, tout en étant formalisée à un moment précis et explicité, tient compte à la fois du résultat et du processus pour y parvenir.
Lorsqu'un étudiant décide de présenter en concert un concerto de son choix, indépendamment des critères d'évaluation qu'il aura définis dans son contrat, c'est sa capacité à réunir les musiciens qui vont l'accompagner, organiser le travail et les répétitions, trouver un lieu de concert et organiser sa tenue, parfois réaliser un arrangement quand il manque des instrumentistes, qui est primordiale pour la réussite du projet (mais aussi pour son futur parcours professionnel).

[26] C'est également un moment où l'étudiant, s'il le souhaite, peut évoquer certaines des questions qu'il pourrait avoir sur un suivi d'études après le cursus au Cefedem.

3. Profils des étudiants

3.1 Conditions d'admission[27]

Comme cela a été dit plus haut (point 1-b), le Cefedem Rhône-Alpes offre deux formations possibles pour obtenir le Diplôme d'État de professeur de musique : le cursus de formation initiale, offert aux étudiants à l'issue de leur DEM[28], et un cursus réservé aux professionnels en cours d'emploi.

Les profils des étudiants qui se présentent aux formations sont tout à fait diversifiés : sur l'ensemble des formations proposées, le niveau d'études générales précédemment acquis par les étudiants va d'un niveau baccalauréat, voire de façon exceptionnelle inférieur au baccalauréat[29], jusqu'à un niveau master[30].

De même, pour ce qui concerne la moyenne d'âge, on constate une très grande diversité. Le cursus réservé aux professionnels en cours d'emploi comprend généralement des étudiants de 30 et jusqu'à 55 ans. Le cursus de formation initiale comprend un contingent important d'étudiants entre 19 et 29 ans, mais un nombre significatif d'étudiants sont âgés de 30 ans et plus. Ainsi, pour la promotion recrutée en septembre 2013 (31 étudiants), la moyenne d'âge est de 24 ans pour les 24 étudiants qui ont entre 19 et 29 ans ; si l'on ajoute les 7 étudiants qui ont 30 ans et plus, cette moyenne d'âge est de 27 ans.
Enfin, dernier chiffre intéressant : lors du concours d'entrée de septembre 2013, sur 66 candidats, 1 seul était âgé de 19 ans, et 10 de 20 ans ou 21 ans (âge « normal » d'une Licence à l'université)[31].

Les conditions pour se présenter aux programmes d'études ou dispositifs conduisant au diplôme d'État de professeur de musique sont différentes selon les voies :

L'arrêté du 5 mai 2011 définit deux catégories de personnes qui peuvent suivre les cursus de formation conduisant au Diplôme d'État : les étudiants en situation de « formation initiale » et ceux en situation de « formation continue »[32]. Les conditions qui définissent l'appartenance à l'une ou l'autre des situations sont précises et sont mentionnées ci-après.

Étudiants en situation de « Formation initiale »

- être titulaire d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musicien ou d'un diplôme d'études musicales ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence ;
- ne pas avoir interrompu ses études musicales en formation initiale depuis plus de deux ans.

Les candidats fournissent un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Étudiants en situation de « Formation continue »

La formation est ouverte sur examen, aux candidats ayant interrompu leurs études musicales en formation initiale depuis plus de deux ans, et remplissant l'une des conditions suivantes :

- justifier d'une expérience d'enseignement en qualité de salarié d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel ;
- justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans ;
- être titulaire du diplôme d'études musicales ou du diplôme national d'orientation

[27] Annexe : le descriptif du concours d'entrée
[28] Diplôme d'études musicales délivré par les Conservatoires à rayonnement régional ou départemental
[29] Cas d'étudiants en formation professionnelle, titulaire seulement d'un CAP, (Certificat d'aptitude professionnel, de niveau inférieur au baccalauréat)
[30] Ainsi, au concours d'entrée de septembre 2013, sur 66 candidats, 27 étaient titulaires d'un diplôme universitaire. Au sein de la promotion recrutée à l'issue de ce concours, 15 étudiants sur 31 sont titulaires d'un diplôme universitaire (3DUT, 8 Licence, 4 master).
En septembre 2012, sur 26 étudiants recrutés, 14 étaient titulaires d'un diplôme universitaire (4 DUT, 8 Licence, 2 Master).
[31] Rappelons simplement que le diplôme délivré par le Cefedem est un diplôme de niveau bac+2, donc inférieur à la licence.
[32] Conformément aux termes de l'article 2 et 3 de l'arrêté du 5 mai 2011 régissant le Diplôme d'État de professeur de musique.

professionnelle de musique, et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins ou être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle.
Les candidats fournissent un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Commission de dispense
Le directeur de l'établissement peut autoriser à se présenter au concours d'entrée des candidats qui ne répondent pas aux conditions fixées, après avis d'une commission composée d'au moins trois enseignants de l'établissement.

Épreuves d'admission
Les candidats doivent se soumettre à plusieurs types d'épreuves, écrites et orales.
Tous les candidats reçoivent après leur inscription un ensemble de documents qui leur explique le déroulé du concours, les travaux à réaliser, ainsi que les critères/attentes du jury par rapport à ces épreuves et ces travaux.

Épreuves écrites[33]
Préalablement aux épreuves orales, les candidats ont à rédiger deux documents portant l'un sur la culture musicale, l'autre sur des questions liées à l'enseignement. Ils disposent de plusieurs semaines à partir de la réception des sujets pour effectuer ce travail. Les sujets sont actuellement donnés au début du mois de juillet.
Les travaux ainsi réalisés sont transmis par informatique quinze jours avant le début des épreuves orales, soit à la fin du mois d'août. Ils sont lus par l'enseignant qui a donné le sujet. Celui-ci communiquera oralement son évaluation au jury lors des premières discussions sur les candidats.

Épreuves orales
Ces épreuves « orales » sont de plusieurs natures :

a- un travail d'arrangement en groupe de plusieurs candidats, sur un texte musical donné le jour même. Les candidats ont une heure pour préparer cet arrangement qui sera joué au début du concert (épreuve suivante) ;
b- un concert, d'une durée de 20 minutes. Les candidats choisissent eux-mêmes les pièces et le type de formation qu'ils veulent interpréter ;
c- un travail de réflexion en groupe à partir d'un texte donné au début du travail. Les candidats disposent de 2 heures de préparation en commun et présentent leur réflexion durant un entretien de 30 minutes avec le jury ;
d- un entretien individuel de 20 minutes.

Les épreuves a et b ont lieu le premier jour, les épreuves c et d ont lieu le lendemain.

Évaluation par le jury
Le jury d'intégration est composé *a minima*, de par la loi, de trois personnes : le directeur du Cefedem, qui préside, un enseignant de l'établissement et une personnalité du monde musical.
Le Cefedem Rhône-Alpes a coutume de mobiliser un jury de cinq personnes, qui, outre son président, compte alors deux enseignants et deux personnalités du monde musical.
Aucune épreuve n'est notée ou évaluée pour elle-même. Le jury considère l'ensemble des épreuves pour l'aider à évaluer le profil du candidat. Des critères d'évaluation sont précisés dans le descriptif des examens d'entrée et sont communiqués aux candidats. Ainsi, le jury évalue globalement les candidats en fonction des axes suivants :

- Engagement dans une réflexion ;
- Aptitudes au travail en équipe ou en groupe ;
- Capacité à se définir en tant que musicien, et à préciser la dynamique artistique et professionnelle dans laquelle il se projette ;
- Intérêt pour la médiation et l'enseignement ;
- Intérêt pour la formation proposée par le Cefedem Rhône-Alpes.

[33] Annexe : exemple des sujets des épreuves écrites donnés en 2013

Le jury discute une première fois de chaque candidat à l'issue du passage complet de chacun. Cela se fait le jour suivant les deux jours d'épreuves présentées par le candidat. Le jury émet un avis provisoire.
Une fois que tous les candidats ont été auditionnés, le jury délibère sur l'ensemble des candidats. Il établit un classement des candidats. Ceux-ci sont alors admis en fonction du nombre de places disponibles. Ce nombre est de 25, mais peut être augmenté si nécessaire et si cela est possible budgétairement.

Organisation du concours

Les écrits sont réalisés durant l'été par les candidats et transmis au plus tard début septembre, 15 jours avant le début des épreuves orales.

Ces épreuves orales sont organisées par sessions de trois journées :

1/ deux journées pour chaque groupe de maximum huit candidats :
- 1er jour : épreuves musicales
- 2e jour : entretiens : matin en groupe, après-midi individuel

2/ 3e jour pour le jury : premières discussions sur les candidats des deux jours précédents et avis provisoire.
Un tuilage des « journées » permet de recevoir chaque jour un nouveau groupe de huit candidats au maximum.

3.2 Comment la progression et la réussite sont-ils suivis au sein du programme ?

Les étudiants valident des travaux répartis sur la totalité des deux années du cursus. Dans la nouvelle organisation du programme, chaque travail doit être validé pour qu'une unité d'enseignement soit obtenue. Aucune compensation n'existe entre les unités d'enseignement.
Un travail qui n'aurait pas été validé peut être remis en chantier avec un cahier des charges réadapté en fonction de ce qui n'aurait pas été réussi, des compétences spécifiques qui n'auraient pas été atteintes. L'accompagnement très individualisé permet donc que chaque travail soit *in fine* validé, sauf défaillance grave de l'étudiant. Le programme atteint régulièrement les 100% de réussite[34].

3.3 Autres missions du Cefedem Rhône-Alpes

Outre les programmes de formation diplômante que le Cefedem Rhône-Alpes mène, et comme il a été évoqué rapidement dans les pages précédentes, le centre a aussi la tâche de proposer deux autres missions : la formation professionnelle continue non diplomante en direction des enseignants en fonction, et la procédure de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du Diplôme d'État de professeur de musique.

3.3a Validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE n'est pas à proprement parler une formation, mais une possibilité d'obtenir le diplôme sous certaines conditions. Les candidats devront justifier de compétences acquises :
- dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles,
- de façon continue ou non,

[34] La première promotion qui a suivi le nouveau curriculum habilité en juillet 2011 a achevé sa formation en juin 2013. Sur 28 étudiants en fin de cursus, 25 ont obtenu le diplôme et 3 bénéficient d'une prolongation de scolarité jusque fin décembre pour achever et faire valider leurs derniers travaux.
Sous l'organisation précédente du diplôme (de 1990 à 2012), le diplôme était validé par moitié par le contrôle continu interne et par moitié par des épreuves terminales évaluées par des jurys comprenant des personnalités extérieures au Cefedem. En formation initiale, de juin 2008 à juin 2012, ce sont 100% des étudiants qui ont obtenu le diplôme (promotions de 25 à 30 étudiants). Pour le cursus réservé aux professionnels en cours d'emploi, ce fut 100% de réussite pour la promotion qui a validé en juin 2009 (27 étudiants), et 91% pour la promotion qui a validé en juillet 2013 (29 étudiants) : 2 étudiants n'ont pu valider l'ensemble des épreuves terminales et un étudiant n'a pu valider qu'un des deux diplômes qu'il présentait. Ils ont été autorisés par le jury à prolonger leur scolarité pour présenter à nouveau les épreuves défaillantes.

- ces activités étant en rapport direct avec les activités et compétences définies par le référentiel[35],
- d'une durée cumulée d'au moins trois années dont au moins l'équivalent de deux années d'enseignement directement en lien avec le diplôme demandé ; cela signifie que le candidat devra avoir enseigné au moins 1.200 heures la pratique musicale pour laquelle il demande le diplôme, et, si le total n'atteint pas 1.600 heures d'enseignement, d'autres activités d'enseignement ou artistiques peuvent être prises en compte, pour un maximum de 600 heures.

Le processus d'obtention du diplôme est spécifique, contraint par la loi. Il ne fera pas l'objet d'un exposé spécifique, n'étant pas soumis à une obligation d'organisation régulière.[36]

3.3b la Formation professionnelle continue

Historique :
- 1988 : création à l'initiative de la DRAC d'un service de la formation continue des professeurs de musique, dans le cadre d'un plan État / Région de cinq ans. La mission est confiée à l'ARDIM.
- 1993 : retrait de la Région, le service est transféré à la DRAC
- 1997 : rattachement du service au Cefedem.

Aujourd'hui

Missions
- L'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation du programme annuel de formation continue.
- La conception de formations « sur mesure » et sur site, à la demande d'établissements, de groupements d'établissements, ou de territoires (départements).
- L'organisation de « Journées-Rencontres-Débats », journées professionnelles de rayonnement national, rassemblant les acteurs du milieu sur des points d'actualités particulièrement importants ou des thématiques de fond.
- La concertation permanente avec les acteurs de terrain, les partenaires institutionnels, les responsables territoriaux.
- Le diagnostic des besoins.
- L'information et aide aux petites structures dans la connaissance des dispositifs et de la règlementation de la formation continue.

Activités

Les activités de la formation continue au Cefedem représentent annuellement :
- 25 à 30 actions
- 50 à 60 jours
- Environ 400 personnes touchées

Ces données se répartissent de manière équilibrée entre les formations du catalogue et les formations sur mesure.

<u>Exemples de thématiques traitées :</u>
Catalogue :
- Musique d'ensemble : jouer sans partition
- Aider les apprentissages par le mouvement
- Aborder la musique contemporaine en musique d'ensemble
- L'autonomie des élèves
- Enseignement artistique et handicap
- Arranger et adapter des partitions de styles divers
- Éducation et enseignement musical
- Découvrir et utiliser le répertoire du tango
- Musique assistée par ordinateur : créer des séquences musicales pour faire jouer les élèves
- Formation musicale : diversifier les esthétiques et les pratiques
- Musique théâtralisée et spectacle en école de musique

[35] Ce référentiel est annexé à l'arrêté du 5 mai 2011. Il figure sur le site du Cefedem Rhône-Alpes : http://www.cefedem-rhonealpes.org/sites/default/files/vae/Référentiel.pdf.
[36] Annexe : statistique du processus VAE du Cefedem Rhône-Alpes en 2012-2013

- Parcours personnalisés
- Projets de classe, projets interclasses

Sur mesure :

- Musique et danse baroque
- Pédagogie de groupe, pédagogie de projet
- Livret de l'élève
- Le travail en réseau
- La musique à mains nues
- Les parcours personnalisés
- Le projet de l'élève
- Diversifier les pratiques collectives
- Informatique musicale
- Culture musicale (bibliothèque départementale de l'Ardèche)
- Formation musicale par l'orchestre ou Formation musicale et pratique instrumentale

Nouveautés

À ces dispositifs est venu s'ajouter en 2011 un nouveau parcours de formation conçu à l'intention de « professeurs chargés de direction ». La première édition a été construite à la demande du département de Haute-Savoie, et a donné lieu pour le Cefedem à de nouvelles collaborations afin de rassembler toutes les compétences nécessaire à la réalisation de ce nouveau type de formation.

Ce parcours était composé de huit modules pour un total de vingt journées réparties sur une année : missions des directeurs d'établissement ; l'inscription territoriale de l'établissement ; la relation aux collectivités ; les statuts ; la communication externe ; le management / l'animation d'équipe ; l'organisation « multifonctions » du travail ; la gestion financière.

Constatant l'émergence d'un besoin concernant ce public spécifique (une formation similaire est en voie de démarrage dans le département de la Loire et une autre demande est en cours d'élaboration), le Cefedem Rhône-Alpes envisage de pérenniser et de consolider cette offre de formation, afin d'engager une démarche de demande d'enregistrement auprès de la commission nationale de la certification professionnelle (RNCP), dans le but de rendre à terme cette formation diplômante.

3.4 L'employabilité

3.4a Politique de collecte des données concernant les anciens élèves
3.4b Les jeunes diplômés parviennent-ils à trouver du travail ?

Introduction : problématique de l'emploi culturel en France

La question de l'employabilité est à considérer dans le cadre plus large de l'emploi culturel en France et en Rhône-Alpes, dont l'historique et les spécificités conditionnent l'emploi de nos diplômés.
Afin de répondre au plus près à cette question il nous a donc semblé bon de poser en amont le contexte dans lequel s'inscrit notre formation en évoquant d'abord la question de la place de l'enseignement dans les métiers artistiques en France, puis d'exposer comment notre offre de formation a contribué à la reconnaissance institutionnelle de champs esthétiques jusque là marginalisés (musiques actuelles) avant de décrire la structure de l'emploi culturel en France.

Cette présentation sera largement développée, en quatre points :

- L'emploi culturel en France aujourd'hui : le déni historique des métiers de la médiation.
- Une employabilité à « forger » par l'institution
- L'emploi dans le secteur culturel en France
- L'emploi dans le secteur culturel en Rhône-Alpes

L'emploi culturel en France aujourd'hui : le déni historique des métiers de la médiation.

Il est encore aujourd'hui difficile de parler de l'enseignement comme un secteur appartenant de plein droit au secteur culturel. La construction de la politique culturelle en France repose aujourd'hui en grande

partie sur la conception impulsée par André Malraux, en 1959 comme l'expose Jean-François Lyotard, « *Malraux était scandalisé qu'on pût imaginer que la vie dite «réelle» d'un artiste ou d'un écrivain pût expliquer son œuvre. Chez Malraux, les motifs de la vie se trouvent dans l'œuvre*.[37] » En conséquence, nous dit Jean Caune, « *En dehors de la diffusion du patrimoine, et d'une sensibilisation à l'art, en particulier par le biais de l'animation, l'action culturelle n'a guère eu d'autre modalité pour rendre présent le phénomène artistique et lui donner une voie et une expression. Une des limites d'une politique d'action culturelle, fondée sur la diffusion du patrimoine, résidait dans le fait que la simple circulation des œuvres et des productions artistiques était loin d'être suffisante pour transformer un destin en conscience* » ; c'est donc un pari « *sur le choc que réalise l'œuvre d'art par sa seule présence : le modèle de sa diffusion est celui d'une rencontre sans médiateur* [38]». L'enseignement spécialisé qui représente un réseau d'établissements très dense, essentiellement consacré à la musique, s'est inscrit dans un refoulé tant en matière de reconnaissance artistique (« un enseignant est un artiste raté ») que dans la prise en compte du débouché professionnel effectif et de la place fondamentale qu'il occupe dans l'écologie artistique en France.

Dans un contexte de tension budgétaire sur les finances publiques, une des questions à poser est de situer et de clarifier la mission des écoles de musique au regard des attentes des collectivités qui les financent et des publics qui les fréquentent. À l'heure du déploiement d'une politique d'éducation artistique et culturelle dont le financement incombera en grande partie aux collectivités locales, la question des choix et des priorités risque de peser sur le réseau des conservatoires et écoles de musique (souvent le deuxième poste de dépense culturelle des villes). La représentation du rôle et des missions confiées à ces établissements n'est pas claire dans l'imaginaire collectif. Il n'est que de voir la façon dont l'artiste intervenant est défini dans le rapport produit par Jérôme Bouët[39] sur l'Éducation Artistique et Culturelle :

> « *L'artiste peut intervenir pour échanger autour de son art, instaurer un dialogue, transmettre les éléments constitutifs de son domaine artistique, sans toutefois enseigner ; il reste interprète, auteur ou créateur…La médiation peut mettre en jeu une œuvre, ce qui implique la construction d'un discours de décodage des références de l'œuvre ; elle peut porter sur le processus de création, sur l'acte créatif lui-même, explicité et traduit par l'artiste en moments de pratique (…). C'est en tant que messagers, transmetteurs de démarche de création que les artistes sont sollicités et non en tant que pédagogues (…).*
> *L'artiste est identifié en tant qu'interprète, auteur, metteur en scène, chorégraphe, compositeur ; il doit être porteur d'un projet personnel, d'un imaginaire singulier et d'une démarche créatrice… L'artiste n'est pas déconnecté de la réalité, il puise sa force et sa liberté de la pratique et de la pensée de son art dans son engagement au regard des questions sociales et sociétales (…). Il sait créer une communauté, laisser les élèves échanger entre eux et avec lui, il permet à la parole de surgir, de nommer, il permet une circulation des moyens d'analyse et d'information à travers le groupe (…).*
> *Il mène des ateliers d'éveil, d'initiation, de technique, mais aussi de composition et d'improvisation et procure aux élèves, en tant que créateur, des outils de création, ainsi que des outils d'analyse portant sur leurs propres propositions* ».

Il s'agit d'une définition de l'artiste intervenant à l'école qui interroge singulièrement les qualités nécessaires pour mener à bien ces tâches, puisque cet intervenant, cela est réaffirmé à plusieurs reprises, n'est pas un pédagogue … La définition de ces missions représente une alternative très alléchante aux écoles de musique réputées vieillottes, peu performantes en matière de démocratie culturelle - l'ouverture aux champs esthétiques d'aujourd'hui se fait au compte-goutte - et en matière de démocratisation culturelle - les publics restent encore marqués sociologiquement. L'intégration récente des centres de formation à l'enseignement dans les pôles d'enseignement supérieur avant tout dédiés à la formation des interprètes marque ce retour en force de l'idée que la formation aux métiers de la médiation est largement seconde par rapport à celle de l'interprétation. C'est la structure même d'un emploi culturel référencé, professionnalisé, situé dans des lieux, avec des statuts, qui s'en trouve à moyen terme menacée. Chaque

[37] (dans Libération, 23 novembre 1996), *Entre apparence et absence*. Le philosophe Jean-François Lyotard est l'auteur d'un essai biographique de l'écrivain.

[38] Caune. J, (13/04/2005), *La politique culturelle initiée par André Malraux. Une certaine idée de l'art.* http://www.espacestemps.net/auteurs/jean-caune/

[39] Bouët J., (janvier 2013), *Consultation sur l'éducation artistique et culturelle : Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture*, rapport présenté au nom du comité de la consultation présidé par Marie Desplechin. Jérôme Bouët est inspecteur général des affaires culturelles.

mise en avant d'une politique en direction de l'Éducation Artistique et Culturelle lors des vingt dernières années en France se distingue par des efforts budgétaires ponctuels qui s'érodent inexorablement avec le temps[40]. Les écoles de musique sont des pôles ressources physiques avec des professionnels qualifiés qui garantissent une constance de l'action publique, encore reste-t-il a lui redonner une dynamique. Ce ne sont pas les pistes ou le souffle qui manquent, citons une phrase de Luc Carton :

> *« Travaillé par la médiation, le savoir, comme l'œuvre d'art, apparaît pleinement comme rapport social. La culture n'est pas cette île, au large du continent du non-sens, mais l'action d'interpréter le monde et, partant, de continuer à le transformer[41]. »*

Une employabilité à « forger » par l'institution

Notre établissement a permis que s'inscrivent dans la formation, des personnes pour qui le parcours était atypique ou hors champ esthétique dominant et impliquait l'absence d'une reconnaissance dans un système très normé. Hermine Morterol a mené une recherche sur les trajectoires de musiciens au parcours atypique présentant une candidature au Cefedem Rhône-Alpes. L'auteure expose à travers le cas des candidats ayant présenté un dossier à la commission d'équivalence (pour ceux qui ne sont pas titulaires du diplôme requis pour présenter le concours d'entrée) le processus les amenant à candidater : « *L'institutionnalisation est donc, pour celui qui se trouve en dehors de l'institution musicale ce moment pendant lequel il cherche à faire reconnaître ses compétences acquises ailleurs, et pour l'institution, le moment où elle crée de nouveaux processus pour inclure ces nouveaux profils d'apprentis. On reconnaît, alors, une valeur à l'apprentissage acquis en dehors de l'institution.*» [42]

Outre la possibilité que se rejoue une trajectoire, une non-conformité, il y a dans l'histoire particulière du centre le choix de l'ouverture à des esthétiques comme les musiques actuelles qui ne faisaient pas l'objet d'une reconnaissance institutionnelle. Notons que cette ouverture n'est pas parachevée puisqu'aujourd'hui le Diplôme d'État musiques actuelles amplifiées, créé en 2000 par le Ministère de la Culture, n'a pas encore débouché sur l'organisation de concours de la fonction publique territoriale.
Outre ce temps long à l'œuvre pour la reconnaissance de ces musiques et la légitimité de leur place dans les conservatoires, c'est de façon plus large la possibilité de réinterroger les compétences et donc les emplois attendus dans les écoles de musique aujourd'hui. L'auteure prend pour ce faire un détour par l'éducation populaire. *« L'ambition de cette politique (de démocratie de la culture) est d'ouvrir les frontières de la culture, de la sortir de ses forteresses élitistes, pour rencontrer la société, pour en faire une « culture plurielle, vivace, sans a priori réducteur contre les modes dits mineurs[43]. »* Au-delà donc de l'insertion individuelle des personnes, c'est aussi poser la question du périmètre futur des établissements et donc mêler formation des personnes tout en contribuant à ce que se crée le marché futur.

L'emploi dans le secteur culturel en France

L'emploi dans le secteur culturel en France, en particulier celui de la musique, est marqué par une évolution très forte au cours des quinze dernières années. Cette évolution s'est faite de façon concomitante à deux facteurs particulièrement notables : d'une part l'offre d'enseignement spécialisé, qui a très fortement augmenté depuis les années 1980 (1250 écoles publiques et privées en 1980, 4000 en 1992[44]) et, d'autre part, la progression tout aussi conséquente de l'implication des collectivités publiques en matière culturelle. Simultanément, on enregistre une croissance encore plus spectaculaire des personnes émargeant au régime des intermittents du spectacle : « *En dix ans, le travail offert a augmenté de 40%, les effectifs de 100 %, le nombre de contrats de 150%[45]. »* Comme le montre plusieurs enquêtes, dans le champ musical, le nombre de journées travaillées a été multiplié par 1,7 entre 1986 et 2000

[40] (Octobre 2012), Etat des lieux des dispositifs d'éducation artistique et culturelle – rapport conjoint des services d'inspection du Ministère de la culture et de l'Éducation Nationale.
[41] Carton L., (1995), *Culture marchande ou démocratie culturelle ? Les enjeux de la médiation*, in Passages public(s). Point de vue sur la médiation artistique et cultuelle, p.103.
[42] Morterol H., (2012), *Créativité sociale et institution musicale – Analyse des trajectoires professionnelles de musiciens au parcours atypique, candidat à un centre d'enseignement supérieur*, Paris, CNAM-Cestes, p.174.
[43] Ibid (1992), *Etude/action – éducation populaire et musiques amplifiées*, le CRY pour la musique et la Fedurock, p.159.
[44] Ministère de la Culture (1993), Développement culturel n°101 - Un secteur culturel en développement : les écoles de musique.
[45] Latarjet B., (2004), *Débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, rapport, p.11.

pendant que le nombre des contrats était multiplié par cinq, et les effectifs de musiciens enregistrés auprès de la Caisse des congés spectacles multipliés par quatre. La conséquence de cette non-adéquation des moyens et des coûts a eu plusieurs effets : le premier réside dans le déficit creusé par le régime d'indemnisation des intermittents, le deuxième dans la précarisation accrue des artistes. « *La durée annuelle moyenne de travail par individu est ainsi passée de 89 jours à 59 jours, entraînant du même coup une baisse moyenne des rémunérations. La fragilisation des situations individuelles moyennes qui en découlent se révèle plus marquée parmi les professions artistiques (et en particulier pour les musiciens dont les effectifs ont explosé au cours des quinze dernières années, leur durée de travail tombe à 39 jours par an-ndlr) que parmi les professions techniques* »[46]. Tendance lourde puisque, selon le rapport Latarjet, la paupérisation s'accélère : chaque année le volume de travail progresse de 5%, le nombre de salariés de 10 %, le nombre d'intermittents de 8%, le nombre de contrats de 15 %. Cette tendance se trouve bien illustrée par le graphique ci-dessous.

Graphique 5 – Évolution des effectifs intermittents, du nombre de jours travaillés et de la masse salariale correspondant aux contrats déclarés à la Caisse des congés spectacles, 1987-2001

(base 100 en 1987)

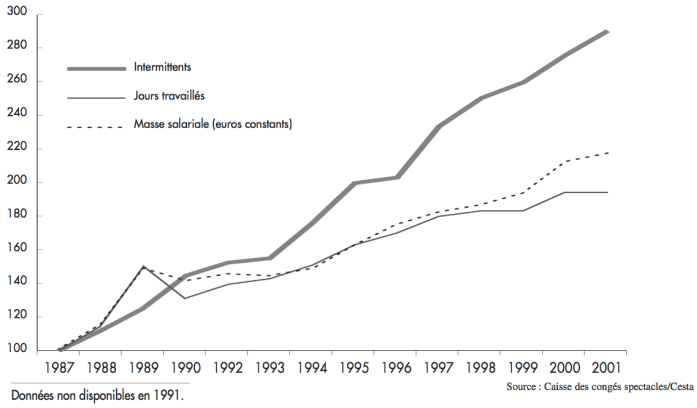

Comme le souligne Pierre-Michel Menger : *« L'ironie veut ainsi que les arts qui, depuis deux siècles, ont cultivé une opposition farouche à la toute-puissance du marché, apparaissent comme des précurseurs dans l'expérimentation de la flexibilité voire de l'hyperflexibilité*[47]*. »* L'auteur décrit un monde professionnel fonctionnant aujourd'hui sur une logique de projets qui crée un fort chômage frictionnel : *« A chaque instant, le nombre d'artistes, de cadres, de techniciens, d'ouvriers disponibles doit être très supérieur au nombre d'emplois alloués. La flexibilité requise par un système d'organisation par projets crée un fort chômage frictionnel [...] Cette composante structurelle de la flexibilité impose aux individus des alternances de périodes de travail, de chômage indemnisé, de chômage non indemnisé, de recherche d'activité, de gestion des réseaux d'interconnaissance, et de multiactivité*[48]*. »* Ce mode de fonctionnement aboutit à une paupérisation des acteurs (en 2002 la rémunération des artistes est inférieur de 12 % par rapport à 1989 alors que la progression salariale moyenne sur la même période était de 12%) et au déséquilibre des régimes d'indemnisation. Cette tendance n'a donc pas été inversée par les réformes menées jusqu'à maintenant, ce qui conduit J.P. Guillot à dresser le constat que *« ces dernières années ont montré qu'une approche par la modification des curseurs de l'assurance chômage sans prise en compte des pratiques et d'une politique volontariste d'emploi est vouée à l'échec, aussi bien pour atteindre l'objectif de réduction de la précarité des artistes que celui du déficit de l'Unedic ou la régulation du marché du travail*[49]*. »* Selon l'auteur, il faut partir de l'emploi et non du chômage[50].

En examinant les caractéristiques du champ et des acteurs, on constate deux facteurs fondamentaux : d'une part l'attachement à l'importance accordée à la culture, *« jamais notre société n'a tant attendu de la*

[46] Ministère de la culture, (2004), Développement culturel n°145 - Éléments pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle.
[47] Menger P.M., (2006) - *Portrait de l'artiste en travailleur* - Paris, Seuil, La république des idées, p.68.
[48] Menger P.M., id.
[49] Guillot J.P., (2005), *Pour une politique de l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel*, Rapport aux Ministère de la culture et de la communication et au Ministre de l'emploi, p. 28.
[50] Guillot J.P, ibid, p.34.

culture qu'elle réponde aux exigences de sens et de liens qui la traverse[51]*. »* Mais cette attente intacte doit faire l'objet d'une politique réarticulée au départ des attentes d'aujourd'hui : « *Ceci nous a frappé tout au long des entretiens : en dépit des suspicions tenaces, de défiances parfois légitimes à l'égard du «socioculturel», l'idée de «démocratisation culturelle» réduite à l'organisation de l'accès aux scènes évolue. S'y substitue peu à peu la pensée d'une «démocratie de la culture» comme ensemble de démarches retissant ce qui avait été dénoué des liens entre les arts du spectacle vivant et la société. L'action culturelle se réinvente dans un souci de rapprochement renouvelé, de complémentarité et non de coupure entre l'éducation et la pratique, la création et la diffusion, les formes savantes et populaires, l'artiste et l'espace public*[52]*. »*

Ce constat partagé par de nombreux acteurs est à mettre en résonance avec une analyse de l'emploi dans le secteur dit « culturel ». Qu'est-ce qui fait aujourd'hui que 40 % des nouveaux entrants dans le régime d'intermittence aient disparu au bout d'un an ? Comment concevoir un processus de formation permettant de mieux armer les candidats à une insertion professionnelle durable, et à des conditions décentes, dans le champ de la culture ? Certaines clés nous sont livrées par l'ouvrage de Philippe Coulangeon sur les «musiciens interprètes» : *« Les artistes interprètes ont paradoxalement d'autant plus d'opportunités de se conformer à l'idéal type du free-lance qu'ils disposent, d'une manière ou d'une autre, d'une base d'emploi assurée*[53]*. »*

L'enseignement a été longtemps le refoulé de l'exercice professionnel. Le temps est venu de modifier la syntaxe et les représentations de la figure du musicien. P. Coulangeon évoque dans la dernière partie de sa conclusion trois scénarios possibles à la crise du statut de l'intermittence : l'un de ces scénarios consisterait à prendre en compte les emplois « de soutien » (enseignement, animation) sur lesquels seraient amenés à se rabattre certains professionnels déboutés du statut d'intermittent « *présenterait l'avantage de lier par un cercle vertueux la demande sans cesse croissante d'enseignement musical et le soutien de l'activité des musiciens interprètes, à condition toutefois de repenser la question des finalités de cet enseignement.* » Nous noterons que cette référence à un emploi mixte intégrant les métiers de l'enseignement semble avoir étayé le projet de DNSPM des conservatoires de Paris et de Boulogne : *« Quels seront les débouchés supplémentaires offerts aux musiciens ? Aujourd'hui, entrer dans un orchestre permanent est devenu très difficile. Mais on sait aussi que dans dix ans, il faudra renouveler toute une génération de professeurs de conservatoires qui partiront à la retraite*[54]*. »*

De fait, si l'on se réfère au document de travail produit par Mathieu Grégoire, l'analyse des données disponibles sur l'intermittence met en lumière un décalage très important entre les intermittents inscrits en 2000 dans les fichiers du GRISS, 280 000, et ceux qui sont présents dans les fichiers de la caisse des congés spectacle, 110 000. Parmi toute la population potentielle des ayants droit aux congés spectacle une très grande partie ne réclame pas ses indemnités de congé[55].

L'emploi dans le secteur culturel en Rhône-Alpes

En ce qui concerne la région Rhône-Alpes, une démarche a été menée par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux pour se doter de moyens d'analyse et d'action. Un Contrat Objectif Emploi Formation (COEF) a ainsi été ratifié le 5 février 2007 ; ce premier contrat a été suivi d'un deuxième signé en juillet 2012 à Avignon. Le communiqué officiel présente les objectifs de ce nouveau contrat triennal (2012-2015) associant État, collectivités et partenaires sociaux :

> *« Pour une sécurisation des parcours professionnels dans le secteur du spectacle en Rhône-Alpes : Région parmi les plus dynamiques et foisonnantes culturellement, Rhône-Alpes compte 10% des employeurs du*

[51] Latarjet B., (date), *ibid*, p.165.
[52] Id, p.20.
[53] Coulangeon P., (2004) - *Les Musiciens Interprètes en France* : *Portrait d'une profession,* Paris, la Documentation Française, p. 155.
[54] Jacquon A., et Delette X., 8 novembre 2007, Entretien avec Alain Jacquon et Xavier Delette, directeurs des conservatoires de Paris et de Boulogne dans la Lettre du Musicien n° 349, p 49.
[55] Grégoire M., 2010, *Un quart de siècle de précarisation et d'explosion des déficits ? Retour sur une théorie discutable à propos des intermittents du spectacle (1980-2003*). Les documents de travail de l'institut Européen du Salariat, p.25.

> *spectacle vivant en France, mais également plus de 16 000 salariés, majoritairement en situation précaire, et près de 12 000 personnes inscrites à Pôle Emploi.*
> *Compte tenu de ces constats, les objectifs régionaux sont clairs : mettre un frein à la précarité grandissante des salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel, renforcer la professionnalisation des salariés et des employeurs et consolider l'emploi*[56]*. »*

Pour affiner notre approche, référons-nous à une étude[57] réalisée par l'Agence Musique et Danse Rhône-Alpes.

Nous retrouvons dans ce panorama les mêmes éléments structurants que ceux évoqués plus haut sur le plan national. Relevons la part conséquente des postes situés en Rhône-Alpes dans le champ de l'enseignement (4250 enseignants). Ces enseignants ne sont pas en majorité des titulaires de la fonction publique territoriale et ont une autre activité hors de l'enseignement. Ils peuvent être musiciens, chanteurs, compositeurs, acteurs... et cumulent plusieurs postes. Ils sont un exemple de la multiactivité existant dans le secteur du spectacle vivant, et de l'importance de l'enseignement dans ce secteur d'activité ou dans celui de l'action culturelle. Ces emplois s'inscrivent clairement dans la réalité d'une multiactivité déjà effective décrite dans les ouvrages cités plus haut. L'enjeu est de permettre aux entrants sur le marché d'avoir d'une part le temps de forger leur insertion avant d'être expulsé faute de moyens matériels de vivre, et, d'autre part de s'inscrire dans les logiques de réseau propre aux «mondes de l'art». Le fonctionnement par projets, caractéristique du champ culturel aujourd'hui, nécessite d'avoir le temps d'être reconnu pour faire partie du pool d'artistes susceptibles de collaborer à telle ou telle production.

Il faut également, pour compléter le tableau régional, aborder la question de l'existence du cnsmd de Lyon qui diplôme environ cent vingt étudiants par an. Ces derniers s'inscrivent dans des parcours d'insertion professionnelle variés, mais dont une des composantes importantes est l'enseignement : *« Moins de 30 % d'entre eux se professionnalisent dans les métiers de l'exécution et presque 60 % dans l'enseignement*[58]*. »*

Les établissements d'enseignement artistique de la région ont organisé en février 2006 un colloque sur la thématique de l'enseignement supérieur. Un des appels à réflexion de ce colloque portait sur la proposition de trois modèles possibles pour penser une offre d'enseignement supérieur :

- Un modèle concurrentiel, ou l'on chercherait à recycler les exclus du système de sélection aux formations supérieures actuelles, et à les orienter vers des formations de même nature, mais moins sélectives ;
- Un modèle alternatif, qui proposerait des enseignements différents, des médiations particulières pour des étudiants atypiques ou qui ne souhaitent pas effectuer un parcours linéaire ;
- Un modèle complémentaire, où l'on chercherait à développer des modules (initiaux et continus) palliant les carences constatées du système actuel.

Marie-Christine Bordeaux, maître de conférences à l'université Stendhal de Grenoble avait en charge la synthèse générale des travaux. Elle faisait observer que *« ces modèles répondent à deux choix fondamentaux. Le premier consiste à valider ou à réorganiser des propédeutiques existant déjà de manière « sauvage » (...). Le second modèle s'appuie sur la réalité des métiers de la musique et du spectacle vivant, et consiste à développer des formations diversifiées, professionnalisantes, prenant en compte la multiplicité des compétences requises dans les métiers des arts et de la culture, ainsi que la polyvalence constatée dans les enquêtes sur l'emploi culture*[59] *».* Dans la dynamique de cette observation, l'auteure fait ensuite une distinction entre *« enseignement professionnel et enseignement professionnalisant, les premiers formant à des métiers précis des jeunes destinés à être immédiatement opérationnels, tandis que les seconds forment d'abord à définir un projet professionnel, à acquérir la culture professionnelle d'un milieu, à expérimenter des démarches en milieu professionnel, à intégrer des*

---

[56] http://www.rhonealpes.fr/uploads/Externe/11/PRE_FICHIER_1023_1342447408.pdf

[57] (2007), *Situation de l'emploi et de la formation dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Rhône-Alpes* - Villeurbanne : Agence Musique et Danse Rhône-Alpes, p 34.

[58] Schepens E., (1995), *Les anciens étudiants des CNSM de Paris et de Lyon* - DEP/Ministère de la Culture et École des Mines de Paris, p 280.

[59] *Pour une proposition de 1° cycle d'enseignement supérieur-Actes du séminaire Arc Alpin - 9, 10 février 2006*, Grenoble, p.151.

réseaux[60]*. »* La conclusion de ce colloque retrace l'ensemble des éléments du contexte qui nous semble nécessaire à prendre en compte dans l'offre d'enseignement supérieur à présenter.

> *« Il s'agit d'une part de rendre transparente l'offre publique de formation dans les métiers de l'art et de la culture. Il ne s'agit pas seulement de mieux communiquer l'information sur ces filières, mais surtout de donner accès à la compréhension du champ global de l'offre de formation, des itinéraires possibles, des règles, des différents pôles de compétences, afin que la fin du cycle d'enseignement supérieur ne soit pas le moment où un jeune artiste, soudain renvoyé à lui même, soit confronté à des choix pour lesquels il n'a pas été formé. Le deuxième point, c'est une formidable opportunité qu'il ne faut pas manquer. Les métiers artistiques et ceux de l'enseignement spécialisé sont actuellement en pleine évolution. La réflexion sur un premier cycle d'enseignement, loin de s'en tenir à l'organisation de l'entre-deux, doit prendre en compte ces mutations et ouvrir des perspectives sur l'action culturelle, la médiation, le partenariat, la dimension territoriale des projets, la nécessité de démarches interdisciplinaires*[61]*. »*

3.4a Politique de collecte des données concernant les anciens élèves

Le centre a réalisé à trois reprises des enquêtes auprès des anciens étudiants. En 1996 et en 2002 ces enquêtes portaient sur la population des étudiants de formation initiale. En 2006, une enquête a été menée auprès des étudiants de formation continue diplômante (cursus aménagé sur trois années pour permettre aux enseignants en cours d'emploi de suivre le cursus). Les résultats de l'enquête de 1996 se trouve dans le mémoire d'Hélène Gonon *« La formation des enseignants de musique : Regard sur les anciens étudiants du Centre de Formation des Enseignants de Musique de Lyon de 1990 à 1995 »,* celles de 2002 et de 2006 sont annexés. Que nous apprennent ces enquêtes ?

3.4b Les jeunes diplômés parviennent-ils à trouver du travail ?

91,5 % des anciens étudiants enseignent leur discipline

Un préalable pour commencer, la professionnalisation de nos étudiants est bien engagée avant même leur entrée en formation. On pourrait même dire que la norme du champ est de commencer à travailler avant de se former pour le faire et parfois de façon conséquente : 47 % des anciens étudiants travaillaient avant d'entrer en formation entre 5 et 10 heures par semaine... La formation menant à un diplôme d'état, ce dernier étant nécessaire pour passer les concours de la fonction publique, l'obtention de ce sésame permet donc avant tout d'évoluer professionnellement, passant d'une situation parfois précaire a quelque chose de stabilisé. Avant la formation, il n'est pas rare de voir des étudiants cumulant plusieurs « bouts » de contrats parfois à des rémunérations très faibles, menant à un exercice professionnel éclaté entre plusieurs établissements. La facilité d'entrée sur le marché professionnel a comme corollaire l'inscription de façon durable dans une forme de précarité. Ainsi on retrouve ces caractéristiques parmi les personnes en cours d'emploi ayant suivi le cursus de formation aménagé pour eux.

L'obtention du Diplôme d'État au Cefedem Rhône-Alpes a donc été analysé à travers le prisme des formes d'emploi auquel ont accédé nos anciens étudiants, du statut de l'emploi qu'ils occupent au fil du temps et de la durée qu'il leur a fallu pour ce parcours. Que ce soit pour les formations travailleurs ou pour les formations initiales, l'obtention du DE au Cefedem Rhône-Alpes permet de situer le parcours des étudiants dans une dynamique de consolidation et d'amélioration de leur statut. Ce temps n'est pas immédiat, tributaire du processus qui mène par exemple à la titularisation dans la fonction publique : obtention du DE, attente de l'organisation d'un concours, passage du concours, inscription sur une liste d'aptitude, recrutement par une collectivité … le chemin est long, il faut en moyenne un peu plus de cinq ans pour accéder à une titularisation.
L'effet formation et Diplôme d'État apparait ainsi donc avec le temps en permettant l'inscription de façon pérenne leur détenteur soit dans la fonction publique soit dans le secteur associatif.

Perspective

Le Cefedem Rhône-Alpes a présenté en 2009 un projet de formation menant au DNSPM. Cette proposition intégrait dans le cursus proposé un élargissement du référentiel métier en proposant une définition de ce dernier associant exercice professionnel croisé (artiste, enseignant, médiateur) d'une part et utilisant, d'autre part, la confrontation entre esthétiques comme moteur de formation. Cette proposition a reçu un avis négatif émis par la Commission Professionnelle Consultative que le ministère de la Culture a décidé de suivre.

[60] Ib, p.152.
[61] Ib, p.153.

Ce projet prend un relief particulier au regard de la politique impulsée aujourd'hui par la ministre de la Culture, Aurélie Filipetti, sur la thématique de l'Éducation Artistique et Culturelle :

> *- L'éducation artistique et culturelle que je place au cœur du projet politique de mon ministère, illustre la volonté du Président de la République de mobiliser toutes les énergies en faveur de la jeunesse.*
> - Cette priorité se décline en 12 décisions clés dont *: intégration de l'éducation artistique et culturelle dans la formation des enseignants au sein des nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation, dans les écoles supérieures culture et les pôles d'enseignement artistique*[62].

La préoccupation réaffirmée de l'importance de la médiation, l'intégration de cette préoccupation dans la formation artistique relève des mêmes présupposés nous ayant conduit à déposer notre proposition de formation évoquée plus haut. Il y a là une possibilité de « rejouer » les clivages historiques et de resituer la culture professionnelle de l'artiste dans un spectre plus large que celui qui est communément admis.

3.5 Égalité des chances : dans quelle mesure l'égalité des chances est-elle prise en considération ?

Depuis septembre 2000, le Cefedem Rhône-Alpes a souhaité s'ouvrir aux pratiques populaires de la musique, en particulier aux musiques urbaines, actuelles amplifiées et traditionnelles, et accueillir les musiciens pratiquant ces musiques au même titre que ceux pratiquant les musiques classiques, anciennes ou le jazz.
L'accès aux études supérieures proposées par les centres de formation à l'enseignement de la musique en France est conditionné par la possession de deux diplômes : le baccalauréat et un DEM dans la discipline souhaitée, diplôme délivré par les conservatoires et écoles de musiques. Peu de ces institutions étant réellement ouvertes aux pratiques non classiques, il faut donc permettre aux jeunes musiciens n'ayant pas pu suivre une formation musicale initiale sanctionnée par un DEM d'accéder aux concours d'entrée du Cefedem Rhône-Alpes. La question du baccalauréat se pose aussi parfois, mais rarement, pour des candidats n'ayant pas pu, pour des raisons diverses, poursuivre des études secondaires et obtenir le baccalauréat.

Ainsi la première mesure consiste à étudier les dossiers des candidats ne possédant pas les diplômes requis (Bac et/ou DEM), dans le cadre d'une commission composée de formateurs du Cefedem Rhône-Alpes, quelle que soit leur pratique. Cette commission étudie les dossiers dans la perspective de repérer les éléments qui, dans ces parcours singuliers et parfois non académiques, peut être valorisé au bénéfice des candidats et leur donner le droit de se présenter au concours d'entrée.
Une autre mesure a consisté à créer une convention avec un organisme (CRAP) accueillant et formant de jeunes musiciens dans les domaines des cultures urbaines, pratiques très peu encore inscrites dans les écoles de musique et conservatoires. Cette convention a pour but de reconnaitre les pratiques de ces musiciens, notamment en leur permettant à l'issue de ces études initiales, d'intégrer le Cefedem Rhône-Alpes.

Les dispositifs du concours d'entrée permettent d'accorder une attention particulière aux candidats n'ayant pas pu accéder aux études supérieures pour des raisons sociales, familiales, culturelles, financières, géographiques ou d'âge[63].
Les critères de sélection lors du concours d'entrée s'appuient sur la capacité des candidats à se présenter dans une démarche artistique réfléchie et assumée et non sur les seules compétences habituellement répertoriées (la capacité à lire la musique par exemple ne constitue pas pour nous un critère pour les musiciens des pratiques non classiques). De même, c'est davantage leur capacité à entamer et entrer dans une démarche réflexive sur leurs pratiques de musicien, et le cas échéant d'enseignant, qui sont évaluées, que leurs connaissances ou leurs compétences rédactionnelles et analytiques.
C'est aussi parce que nous souhaitons accueillir des étudiants aux parcours, aux pratiques et aux cultures les plus divers, qu'aucun candidat n'est a priori écarté pour ses difficultés – tant écrites qu'orales – à manipuler la langue française. Nous parions sur la capacité des étudiants à développer aussi cette

[62] (16/09/2013), Conférence de presse d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication.
[63] De nombreuses enquêtes ont montré que les parcours académiques sont souvent plus accessibles aux seuls enfants issus de familles culturellement proches des institutions de formations initiales ou supérieures.

compétence à travers les travaux qui leur seront proposés pendant la formation, avec l'aide des autres étudiants et des formateurs.

A travers ces vigilances nous tentons de garantir l'égalité des chances d'accéder aux études que nous proposons, quelques soient les itinéraires qui y conduisent. Il va de soi aussi que cette attention perdure tout au long des études, dans l'accompagnement particulier de chacun des étudiants, notamment afin de repérer et de remédier aux difficultés de tous ordres qu'ils pourraient rencontrer.

C'est par la diversité des étudiants et de leurs rencontres - tant en termes de pratiques que de parcours - que se pense, dès la formation, la diversité des publics, des pratiques, des dispositifs et des cursus dans les écoles de musique. Tel est pour nous l'enjeu de cette égalité des chances.

4. Corps Enseignant

Nous associerons sans faire de distinction le personnel dit administratif du personnel dit « pédagogique ». La participation de tous au projet et à son évolution fait partie du mode de fonctionnement du centre.

Les implications d'une pédagogie par le projet

Le fonctionnement par projet est la base de l'activité des professionnels dans le monde artistique. Une des clés de réussite de la formation dispensée par le Cefedem Rhône-Alpes réside dans la capacité de son équipe de formateurs à concevoir et encadrer de telles démarches qui bien qui, bien comprises et gérées de manière adéquate, permettent le développement d'une réelle autonomie des étudiants.

Le travail de contractualisation est donc un axe essentiel de la philosophie de la formation, préparation à l'exercice professionnel réel, mais déjà réalisations artistiques ou activités de transmission performantes en soi au terme des divers dispositifs, menés sur deux ans.

Une équipe de formateurs permanents assure le cœur de ce suivi, la cohérence de la formation de chaque étudiant ainsi que l'équilibre entre la formation individualisée d'une part, la cohérence et la dynamique globale des promotions d'autre part, entre autres quant à la part importante de travaux de groupes, tant dans le domaine musical que sur les projets de médiations.

Il est ensuite fondamental que ce premier cercle de formateurs soit épaulé et surtout relayé par des personnes extérieures au centre, constituant un deuxième cercle de formateurs. Une équipe de « professeurs-référents » a été constituée avec pour mission d'accompagner de petits groupes d'étudiants dans l'exploration des différentes manières d'envisager l'enseignement de leur discipline sur le terrain.
De la même manière, des personnes ressources sont sollicitées chaque année afin d'accompagner de leur expertise musicale les projets artistiques que les étudiants auront à développer.

L'équipe pédagogique est, on le voit, ainsi diversifiée : différents formateurs interviennent, à différents titres, selon les dispositifs, et sont plus ou moins permanents.

L'équipe de formateurs permanents

Le travail de contractualisation nécessite une culture professionnelle partagée offerte par la permanence de l'équipe. La participation des formateurs aux réunions, aux séminaires de recherches, aux manifestations artistiques des étudiants, aux séances de culture musicale commune, permet l'évolution continuelle du programme et d'affiner sa pertinence en fonction des étudiants présents.
La recherche, moteur du fonctionnement pédagogique du centre, est ainsi également mise en œuvre dans le fonctionnement de cette équipe. Les formateurs doivent publier dans les cahiers de recherche « *Enseigner la musique* » du centre. Ils sont par ailleurs pour la plupart artistes en activité, autre volet indispensable pour la notion de recherche.

Pour permettre cela, le centre a mis en place un profil statutaire et contractuel approuvé par le conseil

d'administration en 2000. Les enseignants en charge du fonctionnement régulier des cours ont un contrat à durée indéterminée, à plein temps ou à temps partiel, dont les modalités sont définies en référence au statut des maîtres de conférences à l'Université. Les réunions, séminaires de travail et jurys, sont compris dans leur mission.

Cette équipe assure :

- L'encadrement des travaux des étudiants dans le cadre de chaque unité d'enseignement
- Les enseignements venant en appui de ces travaux
- La mise en place et le suivi des projets et des contrats
- L'évaluation des travaux et leur validation
- La participation au séminaire de recherche chaque fin d'été
- La participation active aux rencontres organisées par le centre
- L'animation de la réflexion collective de l'équipe

L'équipe de formateurs non-permanents

Les « professeurs-référents »

La formation au Cefedem Rhône-Alpes doit permettre à chaque étudiant de connaître plus intimement les conceptions et les pratiques en usage dans l'enseignement de sa discipline afin de pouvoir d'une part mieux en comprendre les spécificités et les diverses manières de l'envisager (les diverses « méthodes » et les approches qu'elles privilégient), d'autre part devenir à même de faire ses choix de dispositifs musicaux et pédagogiques, en fonction des publics auxquels il est ou devra être confronté et du projet de l'établissement où il exerce.

Depuis 2008, pour assurer cet aspect de la formation, le Cefedem Rhône-Alpes a inclus dans ses dispositifs une équipe extérieure composée, dans diverses écoles et conservatoires de la région, de *professeurs référents*. Ceux-ci sont chargés, à partir de leur établissement et en accord avec leur direction, d'accompagner un groupe d'étudiants (interdisciplinaires) le long d'un itinéraire balisé par deux travaux distincts : l'enquête dans la discipline (UE 5) et la séquence d'enseignement (UE 6). Ces professeurs référents constituent ainsi une interface pédagogique entre les étudiants du Centre et un établissement, ses enseignants, son territoire. Ils mettent les futurs professionnels en contact avec les différents niveaux d'exigence et de professionnalisation.

Ce réseau de professeurs référents a également permis de développer notablement nos relations avec les établissements d'enseignement spécialisé de la musique.

Les « personnes-ressources »

Ce sont les personnes sollicitées par le centre, sur la demande des étudiants et/ou sur proposition de l'équipe, comme ressources pour l'étudiant dans le cadre des contrats de ses projets de réalisations musicales ABC (UE 1). Ces personnes sont choisies pour leur expertise dans le domaine artistique exploré par l'étudiant. Ils peuvent être enseignants et appartenir au réseau des établissements partenaires, ou être repérés commes artistes spécialisés dans une pratique particulière et être sollicités à ce titre.

4.1 Activités et qualifications artistiques et universitaires

Les formateurs permanents sont recrutés par le Directeur du centre et placés sous son autorité hiérarchique et pédagogique. Il n'existe pas aujourd'hui de statut pour les formateurs d'enseignement supérieur. Un cadre salarial (grille de progression et nombre d'heures de cours) existe pour les deux conservatoires nationaux supérieurs, il n'a pas été appliqué à l'ensemble des centres de formation supérieure. Il n'existe pas non plus, par ailleurs, de diplôme de formateur de formateurs. Le recrutement des formateurs est donc laissé totalement à l'appréciation du directeur et de son équipe. La capacité à travailler en équipe, une pratique artistique, l'accord avec le projet et les valeurs de l'établissement sont les critères principaux.

4.1a Les enseignants sont ils des artistes et/ou des universitaires/chercheurs en activité ?

L'équipe de formateurs permanents

L'implication conjointe dans une activité de formateur et d'artiste fait partie des critères de recrutement. La question de la recherche dans le champ artistique est un sujet qui fait débat, et le champ du spectacle vivant s'est pendant longtemps « abstrait » du processus de Bologne. Comme le souligne un rapport[64] récent :

> *« L'enseignement des arts s'est en effet en France historiquement largement opposé au type de l'enseignement académique, bien avant le divorce introduit par André Malraux et Gaétan Picon entre l'Université, « lieu du savoir, du passé, de la théorie » et les écoles d'art, «lieux de la création, du présent et de la pratique ». Les ESC (Écoles supérieures 'Culture', barbarisme désignant les établissements habilités à délivrer un diplôme relevant du ministère de la Culture) revendiquent des spécificités très fortes au sein de l'enseignement supérieur : en particulier des procédures d'admission sélectives ; un enseignement par le projet, qui s'adresse à la personne sensible, est fondé sur une mise en relation permanente pratique-théorie et un dialogue interdisciplinaire, et est assuré en majeure partie par des professionnels en activité. Certains établissements craignent ainsi dans un rapprochement avec l'Université la perte de leur identité propre, de leurs valeurs de créativité et d'une certaine liberté d'organisation pédagogique. »*

Les qualifications du champ de l'enseignement spécialisé se sont construites en dehors de l'université. Les diplômes pédagogiques[65] délivrés par le ministère de la Culture ne confèrent aucun des grades délivrés par le ministère de l'Enseignement supérieur, notamment ceux du système de Bologne. Nos formateurs sont, pour la plupart, titulaires d'un CA ou d'un DE. Certains ont effectué des parcours universitaires, mais par intérêt propre puisque cela ne faisait pas partie du mode de reconnaissance professionnelle.

Nous recrutons notre équipe *de formateurs non permanents* en fonction de leur implantation dans un établissement, un territoire ou en raison de leur compétence artistique. Il ne s'agit donc pas là de titre ou de qualification, mais leur sélection est le fruit d'une « enquête » informelle qui nous permet de nous assurer que la personne recrutée saura guider l'étudiant en accord avec le projet du Centre dans un établissement, un territoire, des séquences pédagogiques, des projets artistiques.

4.1.b L'établissement a t-il une politique et des pratiques de soutien et de mise en valeur de la production artistique et universitaire et la recherche du corps enseignant ?

Notre publication « *Enseigner la musique* » permet la communication d'articles écrits par nos enseignants. Par ailleurs la création du laboratoire de recherche doit permettre de structurer et d'accompagner de façon encore plus soutenue ces publications, l'accompagnement de ceux qui poursuivent des thèses, recueillir et formaliser des expériences menées sur le territoire.

4.2 Qualifications pédagogiques

4.2a Comment l'établissement s'assure t-il que tous les membres du corps enseignant possèdent les qualifications pédagogiques appropriées ?

L'équipe est peu nombreuse, avec peu de renouvellement. L'obtention d'un diplôme pédagogique délivré ou reconnu par le ministère de la culture n'est pas une condition, mais tous sont titulaire au moins d'un de ces diplômes. Ensuite, c'est dans l'exercice des dispositifs mis en œuvre par le Cefedem que nous pourrions également mesurer l'adéquation d'un enseignant ux responsabilités demandées. Sinon, il n'y a pas de procédure de contrôle spécifique. Le ministère de la Culture, par ailleurs, ne spécifie aucune directive en la matière.

---

[64] Saint Guilhem de J., (juin 2012), *L'enseignement supérieur « Culture » et ses liens avec l'Enseignement supérieur : état des lieux et perspectives de structuration*, Rapport pour les ministres chargées de l'Enseignement supérieur et de la Culture, p.3.

[65] Diplôme d'État, Certificat d'Aptitude et Diplôme universitaire de Musicien Intervenant (ce dernier étant délivré en co-tutelle avec le ministère de l'Enseignement Supérieur).

4.2b Existe t-il des politiques et des stratégies de formation permanente pour les enseignants ?

Formateurs permanents
Un séminaire d'équipe de cinq journées est organisé chaque année à la fin de l'été pour permettre la formation permanente de l'équipe et accompagner sa réflexion sur les enjeux de la structure.

Des travaux demandés aux étudiants sont également pour l'équipe l'occasion de confronter leurs points de vue au départ de leur champ de spécialité. Les contrats de réalisations musicales notamment (UE 1) sont une excellente occasion pour mettre en commun et en débat conceptions et identités esthétiques.

Une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emploi et Compétences[66] menée en collaboration avec notre OPCA[67] est ainsi actuellement en cours pour permettre à chacun de se situer et de se projeter dans une évolution professionnelle et s'inscrire dans un plan de formation pluriannuel.
Ce plan initié depuis plusieurs années, a permis l'inscription d'une part conséquente de l'équipe dans des cursus de formation. Ce détour vers l'extérieur ainsi suscité permet tout à la fois de nourrir le centre d'idées neuves et de faire reconnaitre la qualification du personnel. Le rapprochement annoncé avec le schéma LMD nous a amené à inciter l'équipe à s'inscrire dans des cursus de formation universitaire. Ainsi la personne en charge du service administratif a obtenu un master de *manager d'organisme à vocation sociale et culturelle* délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) à Paris, la personne en charge des outils informatiques (site, newsletter, outils collaboratifs…) est en cours de master 2 *Architecture de l'information*, organisée par l'École Normale Supérieure de Lyon, le Directeur de la structure est en cours de master 2 consacré à l'*Administration des établissements de recherche et de transmission des connaissances* (Master ADMIRE de l'École Normale Supérieure de Lyon).
Actuellement aussi, deux formateurs sont en doctorat, à l'Université Lumière Lyon 2 au sein du Centre Max Weber (UMR 5283), et à l'EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales) au sein du Centre Norbert Elias (UMR 8562).

La création à l'automne 2013 d'un laboratoire de recherche a également pour objectif d'accompagner la recherche des formateurs du centre. Il est prévu notamment d'organiser des séminaires de présentation de travaux et d'ouvrages en lien avec la préoccupation du centre : organiser le lien et la fertilisation mutuelle entre arts et sciences humaines. La direction de ce laboratoire est confiée à une chercheuse titulaire d'un doctorat en sciences politiques, auteure d'ouvrages sur la politique musicale de la France.

4.3 Taille et composition du corps enseignant

4.3a Le nombre d'enseignants est-il adéquat pour couvrir le volume d'enseignement tout en garantissant une qualité acceptable ?

Comme beaucoup d'institutions européennes, le centre est confronté depuis plusieurs années à un contexte budgétaire contraint. Nos subventions de fonctionnement sont bloquées depuis plusieurs années. Notre coût principal est bien sûr celui des salaires. Il a donc fallu « rogner » au fil du temps sur certains dispositifs. Il est ainsi regrettable qu'aujourd'hui les intervenants extérieurs autrefois réguliers soient plus rares aujourd'hui dans les cours de culture musicale spécifique. Néanmoins on peut dire aujourd'hui que l'essentiel a été préservé et même parfois que la contrainte financière a permis un renouvèlement. Au-delà du couplet relatif à la nécessité de partager l'effort national, du processus créatif qu'amène toute situation de crise, il faudrait pouvoir désormais inscrire dans un projet mettant en adéquation missions confiées et moyens nécessaires.

Sur l'exercice 2012, le Cefedem Rhône-Alpes a employé 166 formateurs. Les cadres d'emploi de ces derniers vont du formateur permanent à plein temps à celui de jury occasionnel présent pour une simple

[66] La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) est une gestion une gestion anticipative et préventive des ressources humaines visant à détecter et à résoudre en amont des questions relatives à l'évolution des métiers, des emplois et des compétences.
[67] Organisme collectant les fonds dédiés à la formation professionnelle et répartissant ensuite ces fonds

vacation. Le tissu de la région Rhône-Alpes, exceptionnellement riche tant en structures d'enseignement qu'en compétences artistiques, nous permet sans peine de faire face à tous nos besoins en formateurs. Lorsqu'une demande spécifique ne peut trouver de réponse sur le plan régional, nous élargissons notre cercle territorial allant parfois jusqu'à envoyer des étudiants dans d'autres pays (il ne s'agit pas de procédures d'échanges balisés permettant de bénéficier d'aides, aussi ces voyages sont à financer par l'étudiant et le centre).

Pour compléter la réponse à l'adéquation des moyens et des missions notons, qu'une dérive inquiétante est apparue avec la mise en place de la validation des acquis de l'éxpérience[68]. Ce processus de reconnaissance est financé par les candidats, il s'inscrit dans un cadre professionnel décrit par ailleurs dans lequel la majorité des professionnels exercent sans être diplômés. Outre l'afflux considérable de dossiers qu'il a fallu traiter et la nécessaire focalisation de la structure sur ce dossier au détriment des autres, c'est notre propre existence que nous mettons en danger. Pourquoi former s'il suffit d'attendre quelques années pour que les personnes viennent présenter – à leurs frais - un dossier et faire reconnaître des compétences acquises sans que l'État ait dû engager des frais de formation ? Par ailleurs, une session de VAE a permis de diplômer au moins deux fois plus d'enseingnants que ceux formés en plusieurs années par les dispositifs de formation continue « travailleurs ».
Enfin un déséquilibre fort persiste entre besoin en personnes formées et capacités de formation (vingt cinq places par an alors qu'il en faudrait quatre fois plus pour permettre le seul renouvellement des postes). Le risque est grand donc de substituer une machine à diplômer qui s'autofinance au centre de formation que nous sommes.

4.3b Le corps enseignant couvre t-il tous les domaines et toutes les disciplines comprises dans le domaine d'étude ?

Chaque esthétique (classique, jazz, musiques actuelles, traditionnelles) a un enseignant-référent. Ce dernier n'est évidemment pas en mesure de couvrir l'ensemble des nuances, familles, clivages de sa propre « maison » d'origine. Par contre chacun est en mesure d'aiguiller l'étudiant en fonction des travaux à mener vers les ressources ad hoc.
Une des ressources complémentaires réside dans la richesse de ressources que composent les deux promotions d'étudiants, ayant à mener en commun beaucoup de projets, qu'ils soient artistiques ou pédagogiques. Ils sont en mesure de mettre en commun leurs expertises et leurs axes de recherche permettant ainsi un apport et un repérage assez rapide des ressources disponibles.
En ce qui concerne les sciences humaines, le référent a capitalisé toute l'expérience conférée par les travaux de séminaires et le suivi des mémoires. Par ailleurs certains formateurs se sont engagés de leur côté dans la formation en sciences de l'éducation, ce qui permet là aussi de susciter débats, échanges et outils partagés. Si cela ne couvre pas, loin s'en faut, l'ensemble du champ, cela permet néanmoins d'assurer une veille sur les recherches en cours.
Le responsable du centre de ressource s'incrit également dans une démarche dynamique d'informations sur les parutions.

4.3c La composition du corps enseignant permet-elle une adaptation flexible aux nouvelles exigences professionnelles ?

Il convient pour chaque projet de « composer » l'encadrement pédagogique qui accueillera, accompagnera l'étudiant dans son chemin. A ce titre le réservoir de compétences disponibles évoqué plus haut permet d'adapter de façon assez précise l'offre.

Par ailleurs le travail en équipe permet à chacun d'avancer et de défendre ses choix par rapport aux autres et d'inscrire son travail dans un espace de comparaison argumenté. C'est par le travail en équipe que les dispositifs sont suivis et, si besoin est, réinventés.

[68] La VAE, dans son esprit, est une loi « de modernisation sociale » (2002). Elle vise à permettre aux citoyens exerçant de facto certains exercices professionnels de valider ces « acquis de l'expérience » en obtenant le diplôme correspondant.

5. Locaux, ressources et financement

5.1 Locaux

5.1a Les locaux sont-ils adéquats au regard des exigences du cursus ?

Des locaux équipés dans le cœur de Lyon.
Le Cefedem Rhône-Alpes est implanté dans le centre de Lyon. Il est actuellement locataire depuis 1996 de locaux dont la superficie est de 900 mètres carrés. Ces locaux sont habilités comme Établissement Recevant du Public de cinquième catégorie. L'effectif du public (hors personnel permanent) susceptible d'être accueilli sur le site est de 100 personnes simultanément.

L'organisation du bâtiment est la suivante :

- 1° niveau :
  - Accueil
  - Bureaux
  - Cafétaria de 40 m^2
  - Salle de documentation de 40 m^2

- 2° niveau (300 mètres carrés) :
  - Grande salle de cours de 80 m^2
  - Salle de cours de 50 m^2
  - Salle de cours de 30 m^2
  - Salle de cours de 20 m^2
  - Communs et espaces de stockage.

- 3° niveau :
  - Salle de cours de 50 m^2
  - Salle informatique de 20 m^2
  - Salle de travail de 35 m^2
  - Studio insonorisé de 15 m^2
  - Studio insonorisé de 25 m^2

Sur le plan des espaces, le lieu convient parfaitement au projet pédagogique : des espaces grands, isolés relativement bien phoniquement, chaleureux. Un accès individuel permis aux étudiants revèle également bien la philosophie du centre qui souhaite les responsabiliser en les considérant comme co-responsables des lieux. Ce côté « ouvert » ne génère pas pour le moment de mauvaises surprises quant aux vols et dégradations.

5.1b Les instruments (pianos, orgues, percussions, etc ...) sont-ils en quantité et de qualité adéquate au regard des exigences du cursus ?

Ce matériel, de qualité, commence à être vieillissant. Les sommes à investir sont difficiles à inscrire dans notre budget aujourd'hui.

5.1c Les installations informatiques et technologiques sont-elles adéquates au regard des exigences du cursus ?

Le centre dispose d'une salle informatique et de deux studios insonorisés.
L'activité du centre implique une prise en compte du voisinage et des nuisances sonores. Un programme d'investissement financé pour partie par le ministère de la Culture a permis de faire installer des vitrages insonorisant sur deux niveaux et l'aménagement de deux studios permettant la pratique des musiques actuelles amplifiées et la prise de son.
Par ailleurs le centre a également développé une approche permettant aux étudiants de se confronter aux possibilités offertes par l'informatique musicale en offrant un espace comprenant 10 postes de travail utilisés pour partie par le formateur en charge des cours d'informatique et en accès libre pour les étudiants

le reste de la semaine. La mise en place d'un accès Wifi disponible dans l'ensemble du bâtiment offre aux étudiants une connexion internet à haut débit pour mener leurs recherches sur le Web.

5.1d La bibliothèque, ses installations (matériel d'écoute, etc.) et ses services sont-ils adéquats au regard des exigences du cursus ?

Le centre de documentation, un centre ressource ouvert sur l'extérieur.
Le centre documentaire du Cefedem Rhône-Alpes, spécialisé sur l'enseignement de la musique, est accessible à l'ensemble des acteurs de l'enseignement artistique en Rhône-Alpes. Un fonds documentaire aujourd'hui constitué de 9500 références : livres sur l'enseignement et la pédagogie générale, musicale, artistique, les sciences humaines, la culture musicale, la musicologie,... ; des revues (15 abonnements en cours) : les cahiers pédagogiques, l'Observatoire des politiques culturelles, Vibrations, Cassandre/Horschamps, Vers l'éducation nouvelle,… ; des partitions, et un grand nombre de documents audio / vidéo. Il comprend notamment les mémoires, travaux[69] des étudiants (650) réalisés par les étudiants du centre de formation depuis 1990 et les travaux de recherches existants.

Le Cefedem Rhône-Alpes met à la disposition des usagers deux postes informatiques *(au sein même du centre de documentation)* dédiés à la recherche documentaire : navigation sur le web, accès au catalogue de la documentation, accès à l'extranet de la Cité de la musique (concerts, documentaires, guides d'écoute et pédagogique en ligne).

Nos objectifs sont :

• Développer un centre documentaire, pôle référent / pôle ressource sur la région dans les domaines de l'enseignement de la musique, des sciences humaines en lien avec les pratiques artistiques, et en matière de culture musicale,

• Développer des partenariats avec les centres ressources de la Région (suite au travail réalisé en 2003[70] par les acteurs de la documentation musicale en Rhône-Alpes),

• Poursuivre sa politique d'acquisitions tout en accentuant l'enrichissement du fonds dans les domaines suivants : les musiques actuelles, traditionnelles, le jazz, la danse, le théâtre,

• De plus, les nouveaux métiers de la documentation « *entre conservation des imprimés et médiation numérique »,* les nouvelles technologies, les nouveaux usages, nous amènent à concevoir et développer de nouveaux outils et services documentaires : catalogue en ligne, portail documentaire, bibliothèque numérique …

Dans cette inspiration le centre a accentué son action en terme de formation, notamment pour les personnes en charge de ces outils (réflexion, conception, réalisation), liée aux nouvelles technologies, toujours dans la perspective d'une meilleure communication et diffusion de l'information et dans sa captation : (re)penser l'architecture de l'information.

5.2 Ressources financières

5.2a Quelles sont les ressources financières de l'établissement et sont-elles adéquates au regard des exigences des cursus / programmes ?

L'établissement est essentiellement soutenu par l'État. Les ressources complémentaires proviennent d'autres collectivités territoriales, les départements qui ont soutenu nos programmes de formation continue diplomante destinés aux enseignants en cours d'emploi. Nous avons également un partenariat fort avec le Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT) qui supervise entre autres la formation des fonctionnaires et avec UNIFORMATION l'organisme qui gère la formation professionnelle dans le champ associatif. Aujourd'hui ces ressources nous permettent de mener un travail

[69] Ces travaux sont accessibles en ligne sur notre site internet

[70] Un groupe de travail s'est constitué en 2003, afin de réunir l'ensemble des acteurs (centres de ressources) de la documentation musicale en Rhône-Alpes, de connaître les fonds existants, d'échanger, de débattre et d'envisager à plus long terme la création d'une base de données commune accessible à tous.

de qualité. Cependant, les contraintes sont augmentées de façon continue par l'obligation d'inscription de plus en plus systématique de nos actions dans le cadre d'appels d'offres, ce qui change peu à peu la nature de la philosophie dont nous sommes porteurs, nous poussant dans une position de prestataire, là où nous affirmons une offre globale de formation cohérente avec une culture de service public. Cela renvoie d'ailleurs à ce qui a été évoqué plus haut sur la VAE, à la tendance peut-être inconsciente, mais présente, de transférer le coût de la formation ou du diplôme sur ceux qui en sont les bénéficiaires.

5.2b Existe-t-il un plan de financement à long terme ?

Nous inscrivons notre action dans une convention triennale avec l'État, mais ce dernier au motif du principe d'annualité budgétaire[71], ne peut s'engager sur un financement pluriannuel. En conséquence, le budget de notre structure se négocie chaque année en fonction du contexte du budget de l'État. Les projections pluriannuelles établies pour le compte de notre tutelle restent donc plus une figure de style qu'une projection réaliste.

5.3 Personnel de soutien

5.3a Le personnel technique et administratif est-il adéquat au regard des activités d'enseignement, d'apprentissage artistique ?
5.3b Existe-t-il des politiques et des stratégies en matière de formation permanente du personnel technique et administratif ?

Les personnes ayant intégré la structure ne font plus aujourd'hui le même métier que celui pour lequel elles avaient été recrutées. Pour deux raisons, la première est que notre contexte professionnel a énormément évolué en vingt ans : nous ne travaillons pas aujourd'hui avec les mêmes outils ni, parfois sur les mêmes objets. Par ailleurs, la politique du centre incitant le personnel à prendre des initiatives, à développer des outils, à se former, à proposer d'autres formes de travail, a obligatoirement eu des conséquences sur notre objet professionnel. On peut même ajouter que des métiers ou des conceptions du métier ont disparu aujourd'hui dans le « personnel de soutien ». L'assistant(e) administratif(ve) qui se consacre à la prise de rendez-vous, à la prise de note, à la rédaction de courrier, aux photocopies n'existe plus aujourd'hui, laissant place à des profils de poste intégrant bien sûr des tâches administratives, mais enchâssées dans des responsabilités plus larges. Ces métiers ainsi forgés par le temps ont toujours été étayés dans leur construction par une politique de formation soutenue. Le développement par exemple de notre base de données en interne demandait que soit réfléchi le cahier des charges et la construction de compétences techniques pour mener à bien et assurer l'évolution de l'outil construit.
Aujourd'hui, des compétences nouvelles sont en développement par chaque membre de l'équipe administrative, qui s'inscrit donc dans cette dynamique. Cela se fait notamment par une politique de formation construite au départ d'un processus de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

6. Processus d'organisation et de prise de décision, et systèmes d'assurance qualité interne.

6.1 Processus de communication interne

L'équipe du Cefedem Rhône-Alpes est réduite. Le mode de communication y est donc extrêmement simplifié :

- communication directe de personne à personne, de visu ou par téléphone,

[71] L'un des cinq grands principes budgétaires qui, en France, structurent les finances publiques. Le principe d'annualité budgétaire signifie que l'autorisation budgétaire donnée par la loi de finance n'est valable que pour une année.

- moyens électroniques, mail principalement pour les informations générales de toutes sortes ou les prises de RV à plusieurs (Doodle,…)
- une plateforme pédagogique numérique est en cours de construction.

Le Cefedem Rhône-Alpes se donne les moyens de développer à court terme particulièrement, ses outils de collaboration et de communication (outils web, plateforme pédagogique, base de données, etc.) en permettant qu'une des employés se forme dans ce sens (en 2012-2014 Master « Architecture de l'information ») et en recentrant les missions de cette personne sur la mise en place de ces nouveaux outils.

6.2 Processus d'organisation et de prise de décision

Le Cefedem Rhône-Alpes est organisé en plusieurs instances de décisions.

Le Conseil d'Administration[72] préside aux choix budgétaires et à toute décision qui dépend de sa compétence, notamment le vote annuel du budget et des rapports d'activités et financiers. Il a été mis pleinement à contribution pour les choix de la nouvelle organisation du cursus et la rédaction finale de la demande d'habilitation en 2011. Il a en conséquence adopté de nouveaux textes régissant la structure : statuts, règlement intérieur, règlement des études.
Mais le conseil d'administration est aussi un lieu très important de discussion des choix stratégiques de l'établissement, ce qui est justifié par la nature même des membres qui le composent :

- les partenaires principaux de l'établissement qui en sont membres : l'État, les partenaires de l'enseignement supérieur cnsmd de Lyon, l'Université Lumière Lyon 2, le CFMI ;
- les institutions d'enseignement initial de la musique : CRR, CRD, CRI ou écoles de musique ;
- des personnalités du monde universitaire ou musical ;
- deux représentants des enseignants,
- deux représentants des étudiants.

C'est ainsi par une décision du conseil d'administration que le projet de création d'un centre de recherche voit actuellement le jour.
Ce conseil se réunit deux fois par an.

Le « comité de pilotage » est le collège directorial qui prend toute décision importante pour la gestion de l'établissement sur tout sujet qui ne nécessite pas un recours au conseil d'administration. Il traite principalement de sujets touchant à l'administration, les finances, la mise en œuvre des grands projets ou des stratégies à adopter par rapport à certains dossiers. Les sujets touchant à la pédagogie y sont préparés, mais toujours soumis au conseil des études. Ce comité se réunit autant que de besoin, au moins une fois par mois.

Le Conseil des études est composé de l'ensemble des enseignants et de représentants des étudiants. Ce conseil ne traite principalement que de sujets touchant à la pédagogie, au développement et à la revue du programme d'études. Il se réunit autant que de besoin, au moins une fois par trimestre.

Une commission d'au moins trois enseignants, réunie en cas de besoin, traite de différentes situations :
- certaines dispenses pour les candidats au concours d'entrée ;
- organisations particulières de cursus pour les étudiants en cours d'étude, notamment d'éventuelles équivalences pour les travaux ou unités d'enseignement.

Cette commission émet un avis à la suite duquel le directeur prend une la décision.

Un conseil scientifique a été créé par le conseil d'administration. Il n'a pas encore été désigné, ses missions devaient être clarifiées. Aujourd'hui, avec la création du centre de recherche, il devient nécessaire de désigner ses membres et d'en fixer le cahier des charges qui sera principalement en lien avec le travail que développera ce centre de recherche. Ce sera l'objet d'un prochain conseil d'administration.

[72] Voir en annexe la composition du Conseil d'Administration

6.3 Système d'assurance qualité interne

Le Cefedem Rhône-Alpes n'a pas, en soi, de système d'assurance qualité interne.
Mais des moments consacrés à une réflexion de fond sur des problématiques liées à nos missions et au secteur pour lequel nous formons nos étudiants sont organisés. Ce sont les réunions des instances citées précédemment, mais surtout un séminaire annuel de cinq jours qui se tient à la fin du mois d'août dans la Drôme. L'ensemble des équipes administrative et pédagogique est convié à ces journées, ainsi que des personnalités extérieures à l'institution. Là, entre autres réflexions, y est conduit un travail sur des éléments du cursus qui ont été auparavant pointés comme le nécessitant.

Une révision générale du cursus a été faite en 2011 à l'occasion de la publication des nouveaux textes et de la construction d'une nouvelle proposition d'organisation et d'évaluation du programme, soumise au ministère pour obtenir une nouvelle habilitation. Cette habilitation a été obtenue en juillet 2011. Elle doit être reconduite soit en 2014, soit en 2015, le ministère de la Culture mettant actuellement en place une organisation commune de l'évaluation pour tous les établissements d'enseignement supérieur sous sa tutelle. Le programme de mise en route de ce processus doit nous être communiqué à la fin de l'année 2013.
A cette occasion, un travail réflexif sur le cursus sera mené et formalisé.

7. Interaction avec l'extérieur

7.1 Influence sur la vie culturelle

7.1a Comment le programme participe-t-il à la vie culturelle et musicale de son environnement ?

Chaque année, les étudiants doivent présenter les résultats d'une des deux semaines de musique d'ensemble (cf UE 2) dans des lieux spécifiques qu'ils contactent eux-mêmes. Les étudiants en fin de formation présentent également une partie des projets de réalisation musicale (UE 1) dans un lieu de leur choix, lors de concerts qu'ils prennent en charge intégralement. Ils investissent ainsi différents lieux en lien avec les intentions de leurs projets : médiathèques, écoles, lieux en extérieur, salles de concert, etc. Par exemple, pour une formation concernant des étudiants « travailleurs », l'organisation d'un festival sur trois jours lors des « Journées du patrimoine » leur a permis d'investir des lieux habituellement fermés au public (église, château, village médiéval).
Sollicité par ses partenaires, en raison de sa place géographique centrale dans l'agglomération, le centre propose occasionnellement le prêt de ses locaux pour l'organisation de colloques, de séminaires, de réunions, d'Assemblées Générales et de répétitions.

7.1b L'établissement participe-t-il au développement des activités culturelles et musicales en dehors de ses murs ?

Les étudiants ont à mener plusieurs travaux avec des publics spécifiques dans des institutions et sur des territoires diversifiés. Un des travaux (Projet Pédagogique, UE 5) implique pour les élèves concernés de réfléchir à une présentation publique prenant en compte le public visé. Dans un autre travail, chaque étudiant doit proposer l'accompagnement de pratiques amateurs (UE 5), après une enquête sur un territoire. Ce projet doit permettre à plusieurs amateurs de se rencontrer et de développer une pratique ensemble, sans que cela mène nécessairement à une présentation publique.
L'influence sur la vie culturelle se fait également par la dimension « ressource » du centre : la publication des cahiers « *Enseigner la Musique* », le centre documentaire (cf. point 5.1d), un site internet (compte rendus de journées rencontre débat, consultation et téléchargement des mémoires des étudiants).

7.2 Interaction avec le monde du travail

7.2a Comment le programme/l'établissement communique-t-il et interagit-il avec les différents secteurs du monde musical professionnel afin de rester en contact avec leurs besoins ?

Le centre a inclus dans son dispositif une équipe extérieure composée de professeurs-référents dans diverses écoles et conservatoires de la région. Ceux-ci sont chargés, à partir de leurs établissements, d'accompagner un groupe d'étudiants dans un parcours d'enquête (UE 5) et la réalisation d'une séquence de cours dans leur discipline (UE 6). Dans ce parcours, les étudiants ont l'occasion d'observer des cours et de rencontrer des enseignants et des directeurs avec qui ils s'entretiennent au départ de leurs préoccupations professionnelles. Pour leurs projets de réalisation musicale (UE 1), les étudiants ont un volant d'heures ressources qu'ils peuvent prendre avec des musiciens de leur choix, en fonction de l'avancée de leurs projets après discussion avec un formateur référent.
L'organisation des présentations publiques et des actions pédagogiques nécessitent que les étudiants (et les formateurs en charge du suivi) rencontrent d'autres acteurs du monde professionnel et dialoguent avec eux. L'accompagnement des différentes enquêtes des étudiants sur le terrain permet aussi au centre de suivre les évolutions de celui-ci.
Les stages de Formation Professionnelle Continue (une vingtaine par an) sont organisés dans les différents établissements de la région. À cette occasion, la rencontre avec les équipes de ces établissements permet une meilleure approche de leurs préoccupations quotidiennes.

Les jurys de VAE ont permis la rencontre et la discussions avec vingt et un élus : une demande de retour écrit est en cours, de manière à capitaliser sur cette expérience et l'examen des 283 dossiers rassemblant une grande variétés de profils et d'actions menées.
Le monde musical professionnel est aussi représenté au sein du conseil d'administration du Cefedem Rhône-Alpes, par les institutions d'enseignement initial de la musique (CRR, CRD, CRI ou écoles de musique) - dont les directeurs d'établissement membres de l'ADICRA (Association des Directeurs de Conservatoire en Rhône-Alpes) -, des personnalités du monde universitaire ou musical, des partenaires de l'enseignement supérieur (cf. point 6.2).
Lors des multiples rencontres dans ses locaux (réunions, jurys, séminaires, concerts, etc.), le centre met un point d'honneur à accueillir les professionnels de manière conviviale en prêtant attention aux temps informels (accueil, café, organisation de repas, etc.), compléments nécessaires aux temps de travail proprement dits en permettant d'autres entrées aux discussions professionnelles.
La permanence téléphonique est également un moyen d'être au plus près des préoccupations des milieux professionnels.

7.2b Existe-t-il une stratégie à long terme pour développer des liens avec le monde du travail ?

Le centre souhaite continuer le travail de partenariat déjà engagé au niveau des structures d'enseignement (le Cefedem Rhône-Alpes a signé des conventions avec la plupart des structures publiques d'enseignement musical de la région), également avec des structures qui sortent à première vue du champ de l'enseignement spécialisé de la musique mais qui proposent des actions proches des missions d'enseignants que le centre développe (Centres sociaux, foyers ruraux, centres de formations d'acteurs sociaux, etc.), en particulier sur la formation en direction des amateurs et des publics empêchés. Cela permettra aux étudiants de voir des types d'actions inhabituelles pour eux et de proposer des travaux dans des contextes et avec des publics nouveaux.
Depuis la nouvelle habilitation, les soutenances des mémoires de fin d'étude ont été rendues publiques. Il s'agit en particulier d'inviter le public professionnel à participer aux différentes problématisations que les étudiants proposent dans leurs mémoires pour développer une culture professionnelle commune.
Le centre a développé depuis juin 2013 l'envoi périodique d'une newsletter à tous les professionnels de la région. Ce e-bulletin met notamment en exergue les missions du centre (formation, recherche, ressource) en lien avec l'actualité du monde professionnel.

7.3 Informations à l'attention des étudiants potentiels et des autres parties prenantes

7.3a Le programme actuel de la formation est-il en cohérence avec les informations données au public ?

Il nous est apparu très important dès le début de notre création de rendre publique la formalisation la plus précise possible de la philosophie générale du centre et d'afficher les modalités d'accès et les contenus de formation. À ce jour, l'essentiel de cette communication est présent sur le site internet du Cefedem Rhône-Alpes, selon la structure suivante[73] :

Formation diplômante – nous présentons là la philosophie des études telles qu'elles sont proposées au Cefedem Rhône-Alpes.

- Conditions d'accès prérequis pour présenter le concours d'entrée.
- Organisation des études répartition du cursus en 7 modules, présentation, charge horaire…
- Evaluation de la formation le choix de l'évaluation par contrôle continu.
- Equipe pédagogique présentation de l'équipe
- Charte des études principes et valeurs, objectif de la formation.

[73] Chaque intitulé est un lien hypertexte permettant un accès direct aux informations sur le site

7.3b Les informations publiées sont-elles en cohérence avec ce que l'établissement propose en termes de programme d'enseignement ?

Oui. Elles sont publiées sur le site et régulièrement mises à jour.

7.3c Quelles sont les stratégies de communication pour la publication d'informations à l'attention du public ?

En ce qui concerne l'information sur les programmes, il y a en tout premier lieu, le site internet du Cefedem Rhône-Alpes qui est alimenté et aménagé très régulièrement.

Nous participons chaque année à la manifestation « *Scène et coulisses* » organisée par la NACRe (Agence culturelle régionale cofinancée par le ministère de la Culture et la Région Rhône-Alpes). Cette journée permet aux établissements d'enseignement supérieur en Rhône-Alpes de présenter leurs formations aux candidats potentiels (et à leurs parents).
Enfin nous informons de façon soutenue le programme de formation professionnelle continue - documents papier avec envoi à toutes les écoles, site internet -, ce qui permet de promouvoir des thématiques que nous jugeons nécessaire de développer.

Ensuite nous communiquons sur des thématiques de fond par plusieurs moyens :

- Nous organisons régulièrement des *Journées Rencontres Débat*[74] dont nous faisons la publicité dans tous les conservatoires et écoles de musique de la région. Il s'agit à travers des entrées variées soit d'informer le public sur une réforme ou un texte d'intentions, soit d'organiser le débat et de permettre aux acteurs de s'en approprier les enjeux. À travers cette approche c'est l'un des ressorts de la formation et de sa philosophie qui s'en trouve illustré. Les débats sont publiés et mis en ligne.
- Nos publications *« Enseigner la musique »* permettent également à travers les thématiques abordées de donner une idée précise et approfondie de nos champs d'intérêt et du périmètre de culture professionnelle proposé.

---

[1] Liste des Journées Rencontres Débat organisées par le Cefedem Rhône-Alpes : L'entrée en musique par la pratique instrumentale d'ensemble - Le nouveau Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement de la musique - La décentralisation des enseignements artistiques - Les pratiques d'amateurs et le spectacle vivant - Résidences de compositeurs et créativité dans les écoles de musique - Un orchestre à l'école - La danse dans l'école de musique - L'enseignement des musiques actuelles amplifiées et traditionnelles à l'école de musique - Service public et enseignement de la musique - Compétences culturelles des agglomérations - L'Identité professionnelle des enseignants - La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre - La nouvelle politique des arts et de la culture à l'école

II ANNEXES

Textes de référence

Annexe 1	La charte des études du Cefedem Rhône-Alpes
Annexe 2	« Le métier de professeur de musique »
Annexe 3	Arrêté du 5 mai 2011
Annexe 4	Composition du conseil d'administration du Cefedem Rhône-Alpes
Annexe 5	Enquêtes réalisées auprès des anciens étudiants en 2002 et 2006

Programmes d'études

Annexe 6	Principes de fonctionnement de la formation
Annexe 7	Plan de la formation
Annexe 8	UE 1 : Le dispositif des réalisations musicales (ABC)
	UE 2 : Cultures et Pratiques Comparées :
	- Dispositif de *Semaine de Musique d'Ensemble*
	- Dispositif *« Et vous, comment vous faîtes ? »*
	UE 3 : Cultures et Pratiques Spécifiques
	- Technique du Son (2 dispositifs)
	- Création musicale
	- TD de CMS musique classique, musiques amplifiées, musiques traditionnelles, et jazz
	UE 4 : Travaux de recherches :
	- Dispositif « : observations et rapport d'observations »
	- Dispositif : « Recherche documentaire – exposé »
	- Dispositif « séminaires de recherches
	UE 5 : Analyse des pratiques d'enseignement :
	- Les missions des professeurs-référent
	- Dispositif de *l'enquête sur les pratiques d'enseignement*
	- Dispositif *Pratiques Amateures et Territoire*
	UE 6 : Artiste médiateur ;
	- Dispositif « *Enseignement en responsabilité* »
	- Projet Pédagogique
	UE 7 : Mémoire
	Dispositif spécifique pour les étudiants en Formation musicale
Annexe 9	Textes décrivant les tests d'entrée et sujets des épreuves écrites en 2013
Annexe 10	Texte décrivant la procédure VAE mise en place au Cefedem Rhône-Alpes et statistiques

Conventions

Annexe 11	Projet de convention avec PGVIM (Institut de Bangkok)
Annexe 12	Convention cnsmd de Lyon pour les parcours des étudiants en DNSPM et tableaux des travaux
Annexe 13	Convention avec l'Université Lyon

Publications

Annexe 14	Les projets pédagogiques du Cefedem Rhône-Alpes, Genève 2010
Annexe 15	Processus contractuels dans les projets de réalisation musicale des étudiants au Cefedem Rhône-Alpes

Autres

Annexe 16	Centre de recherche
Annexe 17	Bilan de la formation « travailleurs » 2010-2013
Annexe 18	Curriculum vitae des membres de l'équipe
Annexe 19	Acronymes

Association Européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen (AEC)
Quality Enhancement Process – Processus d'amélioration de la qualité

AEC Institutional Review – Visite d´évaluation du Centre de formation des enseignants de la Musique (Cefedem) Rhônes-Alpes

18-20 Novembre 2014

Comité d'évaluation:
Stefan Gies (Président du Comité), Hoschschule für Musik Dresden
Cecilia De Almeida Goncalves, Escola Superior de Música De Lisboa
Claire Lapalu, étudiante Conservatoire National Supérieur de Musique et de Dance de Lyon
Gabriela Mayer, CIT Cork School of Music, Cork

Secrétaire:
Linda Messas, AEC

Contents

Introduction ... 3
Itinéraire de la visite d'évaluation ... 4
1. Mission et vision ... 6
2. Processus pédagogiques ... 10
2.1 Programmes ... 10
2.2. Enseignement ... 12
2.3 Perspectives internationales ... 16
2.4 Evaluation de l'apprentissage ... 17
3. Profil des étudiants ... 19
3.1 Conditions d'admission ... 19
3.2 Progression et réussite des étudiants ... 20
3.3 Employabilité ... 20
3.4 Égalité des chances ... 21
4. Corps enseignant ... 22
4.1 Activités et qualifications artistiques et universitaires ... 22
4.2 Qualifications pédagogiques ... 22
4.3 Taille et composition du corps enseignant ... 23
5. Locaux, ressources et financement ... 25
5.1 Locaux ... 25
5.2 Ressources financières ... 26
5.3 Personnel de soutien ... 27
6. Processus d'organisation et de prise de décision, et systèmes d'assurance qualité interne ... 28
6.1 Processus de communication interne ... 28
6.2 Processus d'organisation et de prise de décision ... 28
6.3 Systèmes d'assurance qualité interne ... 29
7. Interaction avec l'extérieur ... 32
7.1 Influence sur la vie culturelle ... 32
7.2 Interaction avec le monde du travail ... 32
7.3 Informations à l'attention des étudiants potentiels et des autres parties prenantes ... 34
8. Points forts et points à améliorer ... 36
8.1 Points forts ... 36
8.2 Points à améliorer ... 37

Introduction

Le Processus d'Amélioration de la Qualité (*Quality Enhancement Process*) est un service mis en place par l'Association Européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen (AEC) pour ses membres depuis 2007, visant à leur fournir une assistance dans la mise en œuvre de leurs activités de gestion de la qualité. L'objectif du processus est de fournir à l'établissement un regard externe sur son fonctionnement, à travers le regard critique d'un comité d'experts indépendants. Ce service d'évaluation n'est réalisé que sur demande des établissements.

En avril 2013, le Centre de formation des enseignants de la Musique (Cefedem) Rhônes-Alpes, a requis ce service pour l'évaluation externe de l'établissement, de sa formation et de sa philosophie pédagogique. Conformément à ses procédures internes, l'AEC a composé un groupe d'experts internationaux indépendants pour procéder à cette évaluation en fonction des critères d'évaluation listés dans le Document Cadre de l'AEC sur l'Assurance qualité et l'accréditation dans l'enseignement musical supérieur. Le présent rapport a été rédigé à partir du rapport d'auto-évaluation préparé par l'établissement et des entretiens tenus lors de la visite du Comité d'experts au Cefedem, les 18, 19 et 20 novembre 2013.

Le Cefedem a été créé en 1990 avec la mission de délivrer une formation pédagogique à l'enseignement spécialisé de la musique et propose des parcours de formation initiale et de formation continue. A l'heure actuelle le Centre compte 55 étudiants en formation initiale, une équipe administrative et pédagogique permanente de 20 personnes, ainsi qu'une vaste équipe de professeurs-référents et de professeurs ressource.

L'établissement était représenté par son Comité de direction, constitué du Directeur, Jacques Moreau, du Directeur adjoint et recherche, Eddy Schepens, du Secrétaire général, François Journet, du Responsable musique classique, Dominique Clément,et de la Responsable de la coordination administrative et du suivi des cursus, Hermine Morterol.

Les membres du Comité d'évaluation étaient Stefan Gies (Président du Comité), Hochschule für Musik Dresden, Cecilia De Almeida Goncalves, Escola Superior de Música De Lisboa, Claire Lapalu, étudiante au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Dance de Lyon, et Gabriela Mayer, CIT Cork School of Music, Cork. La secrétaire était Linda Messas (AEC). Dans le cadre d'une coopération entre l'AEC et l'Agence d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en communauté française de Belgique (AEQES), la directrice de la Cellule Exécutive de l'AEQES était présente en tant qu'observatrice.

Le Comité d'évaluation souhaite exprimer ses remerciements sincères à toute l'équipe du Cefedem pour l'organisation parfaite de la visite et l'accueil chaleureux à l'encontre du Comité. Les membres de l'équipe se sont mis à la disposition du Comité tout au long de son séjour et tous les participants aux entretiens ont contribué à construire une atmosphère de dialogue sincère et fructueux qui a permis une discussion approfondie concernant la situation de l'établissement, ses défis, ses forces et ses faiblesses.

Le Comité d'évaluation souhaite féliciter le Cefedem pour la préparation du rapport d'auto-évaluation. L'ensemble de la documentation a fourni au Comité des informations précises et actuelles sur l'établissement, son fonctionnement et ses objectifs, a mis en évidence les défis auxquels il est confronté et les stratégies envisagées ; les éléments contextuels ont particulièrement été appréciés. Il est important

de préciser que toute l'équipe a été impliquée dans la rédaction du rapport et que les étudiants ont été consultés lors d'une réunion spécifique.

Itinéraire de la visite d'évaluation

Jour 1 — Lundi 18 novembre 2013

Début	Fin	Lieu	Objet de la réunion	Qui (hors comité)
9:15	9:30		Accueil	
9:30	11:30	Documentation	Réunion préparatoire du comité	
11:30	12:30	Documentation	Réunion avec le comité de direction	
12:30	13:30	Cefedem	Déjeuner	
13:30	15:00	Documentation	Étudiants en cursus	*Représentants des étudiants + 1-2 diplômés de juin 2013*
15:00	16:00		Visite des locaux et observations du travail des étudiants en présence d'un formateur	
16:00	17:00		Pause café	et réunion du comité
17:00	18:30	Documentation	Enseignants et administration	
18:30	19:15	Documentation	Réunion du comité	
19:15	20:30	Restaurant Le Nord	Dîner	
20:00	22:00	Salles 2e niveau	Concerts SME	

Jour 2 — Mardi 19 novembre 2013

Début	Fin	Lieu	Objet de la réunion	Qui (hors comité)
9:00	9:45	Documentation	Équipe extérieur rapprochée	*Professionnels en poste dans les conservatoires*
10:00	10:45		Anciens étudiants	Voir liste
11:00	11:30		Pause café	
11:30	12:15	Documentation	Professionnels	*Uniformation, CNFPT, Dept*
12:30	13:30	Restaurant Palégrié	Déjeuner	
13:30	14:30	Documentation	Réunion du comité d'évaluation	
14:30	15:00	Documentation	Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la culture) - Julien Brun	
15:00	16:00	Salle de cours	"Concassage" Projet Pédagogique	*Classe des étudiants de 2e année*
16:00	16:30		Pause café	
16:30	17:00	Salle de cours	Validation du projet entendu la veille	*Étudiant et 2 formateurs*
17:00	18:00	Documentation	Réunion du comité d'évaluation	

19:00	20:30	Cefedem	Dîner	
20:00	22:00	Salles 2e niveau	Concerts SME	

Jour 3 Mercredi 20 novembre 2013

Début	Fin	Lieu	Objet de la réunion	Qui (hors comité)
9:00	10:00	Documentation	Réunion du comité d'évaluation	
10:00	11:00	Documentation	Responsable du centre d'études (consacré à une recherche sur les pratiques et l'enseignement de la musique)	*Noémi Lefebvre, directrice du centre d'études*
11:00	12:00		Réunion avec les membres du CA	
12:00	13:00	Iris ?	Déjeuner	
13:00	14:30	Documentation	Réunion du comité d'évaluation	
14:30	15:30	Documentation	Feedback à l'établissement	Comité de direction et Président du Conseil

1. Mission et vision

1-a. Dans quel cadre légal national fonctionne l'établissement ?
Le Cefedem de Lyon (Centre de formation à l'enseignement de la musique), devenu Cefedem Rhône-Alpes en 1997, a été créé en septembre 1990 à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, sous le statut juridique « association en préfiguration », qu'il a encore aujourd'hui [RAE, p5]. Sa mission est de mettre en place une formation menant au Diplôme d'État de professeur de musique, un diplôme correspondant au niveau 5 du Cadre Européen de Certifications [idem]. La mise en place des Cefedem dans les années 1990 visait à instituer une formation pédagogique à l'enseignement spécialisé de la musique, la formation des enseignants reposant précédemment sur l'excellence instrumentale [Annexe «Cefedem Rhône-Alpes - 23 ans d'expériences», p. 6]

En 2011, les conditions d'accès, de formation et de délivrance du Diplôme d'État ont été modifiées [RAE, pp. 6-7], donnant aux établissements une « plus grande autonomie pédagogique » et « l'obligation d'attribuer le diplôme par trois voies : formation initiale, formation continue (LifeLongLearning), [et] validation des acquis de l'expérience (VAE, i.e la reconnaissance de l'expérience acquise par l'activité professionnelle qui permet de délivrer le diplôme sur dossier) [RAE, p.8] ». Le dossier de demande du Cefedem, prévoyant la délivrance du diplôme par ces trois voies, a été accepté en 2011. L'habilitation a été prolongée en 2013 et sera soumise au renouvellement en 2015.

En 2009, suite à la création d'un nouveau diplôme, le DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien - 1er cycle d'interprète professionnel diplômant de niveau licence par le ministère de la Culture et de la Communication [RAE, p. 6], le Cefedem a déposé un dossier d'habilitation à délivrer ce nouveau diplôme mais n'a pas obtenu d'agrément.

Lors de la rencontre avec le Comité d'évaluation, le Comité de direction du Cefedem a donné son point de vue sur la situation délicate dans laquelle le Cefedem se trouve : les programmes du Centre sont perçus comme trop ambitieux par le Ministère et se situent à un niveau non reconnu ; or, si le Diplôme d'État (DE) actuel était transformé en licence, et le niveau du diplôme ainsi augmenté, l'accès à la fonction publique serait problématique, la correspondance entre ce niveau d'études (plus élevé) et le niveau de rémunération devant être assurée [rencontre avec le Comité de direction].

Le représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) rencontré par le Comité a confirmé cette situation et la difficulté liée au fait que le diplôme délivré par le Cefedem ne s'inscrit pas complètement dans le cadre LMD (licence/master/doctorat), étant un diplôme de niveau inférieur à la Licence et que seuls des établissements publics peuvent désormais délivrer des diplômes nationaux [rencontre avec le représentant de la DRAC]. Le Cefedem étant une association de droit privé, cela impose de reconsidérer sa situation statutaire [idem]. Même si cette difficulté est repérée, aucune réforme n'est envisagée pour bouleverser ce paysage mais plutôt des adaptations pragmatiques [idem]. Ainsi le Ministère de la Culture a-t-il donné mission au Cefedem d'étudier la possibilité d'un rapprochement avec le Conservatoire national de musique et de danse (CNSMD) de Lyon, dans l'optique d'unifier la filière pédagogique au sein d'un même département d'un établissement d'enseignement supérieur, de mutualiser les compétences et de croiser les partenariats artistiques, culturels et universitaires [idem].

Concernant l'habilitation à délivrer le DNSPM (un diplôme d'interprète) refusée en 2009, les orientations pédagogiques portées par le Cefedem ont été un des sujets de débat de la commission qui a jugé que la

proposition du Cefedem ne répondait pas à la commande du DNSPM mais à d'autres logiques de formation [idem].

Le système dans lequel le Cefedem opère est fortement réglementé et semble peu flexible. Il n'est bien entendu pas du ressort du Comité de s'exprimer sur d'éventuelles réformes à effectuer, mais il est certain que le cadre légal national ne valorise pas le diplôme délivré par le Cefedem au niveau souhaité par les représentants du Centre, ni le caractère innovant de la formation délivrée et les compétences spécifiques des diplômés, ni l'adaptabilité de la formation à l'évolution permanente du champ professionnel.

1-b. Quels sont la mission, la vision et/ou le but de l'établissement et comment sont-ils périodiquement revus ?

Comme indiqué ci-dessus, la mission du Cefedem est la « formation initiale des enseignants au Diplôme d´Etat de professeur de musique [RAE, p. 8] ». Les intentions initiales étaient de former des musiciens plus ouverts à la cité et de former artistiquement des gens capables de travailler avec des publics différents, dans un plus grand éventail de genres musicaux et en usant de pédagogies différentes [rencontre avec le Comité de direction]. Alors que la question de l'intégration des Cefedems dans les Conservatoires Nationaux de Région (ancienne appellation des Conservatoires à Rayonnement Régional) se posait, le Cefedem Rhône-Alpes a tenu à ce que la formation des enseignants soit mise en œuvre hors du champ de l'employeur qu'étaient ces institutions, et à y intégrer la recherche et la diversité des pratiques [idem].

Dans le but de renouveler les activités musicales dans les écoles de musique et conservatoires, la formation offerte au Cefedem a progressivement englobé de nouvelles esthétiques (par exemple le jazz en 1996, les musiques actuelles amplifiées et les musiques traditionnelles en 2000). La mission a ensuite elle-même évolué, avec l'ajout de la formation professionnelle continue [RAE, p. 5]. Ainsi, en plus de la mission principale, des missions complémentaires ont été progressivement inscrites dans les conventions triennales signées avec l'État, telles qu'elles apparaissent dans la convention 2011-2013 signée en 2010:

- la formation au Diplôme d'État pour des enseignants en cours d'emploi (organisée sur trois années en partenariat avec les collectivités territoriales);
- la formation professionnelle continue (non diplômante) destinée aux enseignants des écoles de musique sous forme de stages de plusieurs journées sur un thème spécifique ;
- une mission de centre de ressource documentaire, comprenant l'organisation de Journées-Rencontre-Débat, journées de rencontres qui réunissent les professionnels autour d'un thème lié à l'enseignement de la musique ;
- le développement de la recherche [RAE, p. 9].

Le Cefedem a également mis en place des formations pour les responsables d'écoles de musique [RAE, p.12]. Sur demande des partenaires institutionnels, le Cefedem a construit un programme de dix-huit jours de formation en sept modules financés en partie par le Centre national de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et par Uniformation et réalisée sur 16 mois [rencontre avec les partenaires institutionnels].

L'équipe du Cefedem voit le Centre comme un laboratoire d'expériences pédagogiques et d'innovations [rencontre avec les enseignants et l'administration]. Une réflexion est menée au sein du Cefedem depuis 2003 sur les compétences nécessaires pour enseigner la musique [RAE, p.6], et devenir un musicien-enseignant aux rôles d'« expert, [de] médiateur, [de] praticien réflexif et [de] membre d'une équipe interdisciplinaire » [RAE, p. 11].

Le but du Cefedem est en effet de former de tels « artistes-enseignants » [RAE, p.9], aptes à travailler avec des publics diversifiés, capables musicalement, pédagogiquement et humainement d'interroger les murs de leurs institutions, (…) et de susciter des projets de pratiques amateures en divers lieux [Annexe Cefedem Rhône-Alpes - 23 ans d'expériences, pp. 6-7]. Les particularités du Cefedem Rhônes-Alpes sont d'une part « d'intégrer dans la formation des futurs professeurs la dimension artistique de leur métier [idem, p. 10] et de les former à « penser leur art, à le pratiquer et à l'inventer continument, en fonction de contextes d'apprentissage variés et avec des publics variés [idem], et d'autre part de faire travailler ensemble des étudiants issus de champs musicaux très variés (non pas à travers des coopérations temporaires entre des départements séparés – comme dans d'autres établissements, mais dans une démarche d'intégration complète) [réunion avec le comité de direction].

L'une des ambitions actuelles du Cefedem Rhône-Alpes est de développer un centre d'études consacré à une recherche sur les pratiques et l'enseignement de la musique, afin d'encadrer la recherche déjà pratiquée au Cefedem, et de mieux l'articuler avec les travaux des étudiants. [RAE, p.12]» (voir section 2.2-c).

Le Cefedem est un établissement jeune dont la mission, fixée par la loi, est claire. Dans ce cadre, le Cefedem s'est créé une identité distinctive en acceptant des étudiants issus d'esthétiques variées (classique, jazz, pop, mais aussi musique du monde, musiques traditionnelles, musiques actuelles, musique urbaine, etc.), en donnant une place accrue à la recherche, en délivrant des journées de formation continue, etc.

Le Comité est impressionné par la réflexion visionnaire et novatrice de l'établissement en matière pédagogique et au sujet du rôle du musicien-enseignant dans la société actuelle : la formation proposée représente clairement un pas en avant dans l'intensification de l'intégration entre l'artistique et le pédagogique et vers l'équilibre de ces deux éléments. Cette réflexion sur le métier d'enseignant est une valeur essentielle du Cefedem qui est parfaitement en phase avec la réalité du métier d'enseignant de la musique à l'échelle Européenne, et la tendance actuelle dans de nombreux pays Européens à reconnaitre la multiplicité des compétences requises pour ce métier.

1-c. Quels sont les buts de ses programmes pédagogiques et comment répondent-ils à la mission de l'établissement ?

Le programme du Cefedem, d'une durée de deux ans, vise à former les étudiants à:

- « devenir pleinement un professionnel, c'est-à-dire un praticien réfléchi, autonome et capable d'engagement,
- s'initier à la recherche et développer des compétences à propos de la réflexion critique et du débat
- développer une identité professionnelle affirmée, et ce de manière égale dans le domaine artistique et dans celui de l'enseignement de la musique
- se rendre capable de rencontrer l'altérité, de la réfléchir, d'en enrichir ses propres pratiques. [Charte des études au Cefedem, p.1] ».

Les diplômés doivent pouvoir à la fois « mettre en œuvre leurs compétences artistiques diversifiées, leurs compétences de transmission, et les nombreuses compétences qu'ils ont acquises en terme de travail d'équipe, transversalité avec les autres pratiques musicales [RAE, p. 9] ». Le travail des étudiants repose sur la transversalité et l'ouverture à d'autres pratiques au-delà de la spécialisation initiale des étudiants [rencontre avec l'équipe extérieure rapprochée].

Le Comité voit une cohérence profonde entre la vision présentée par le Cefedem et le projet pédagogique construit. Il s'agit de préparer les étudiants, non pas à exercer une profession prédéfinie, mais à s'adapter en permanence aux nouvelles situations professionnelles et à trouver des réponses et des solutions sur le terrain.

1-d. L'établissement a-t-il une stratégie à long-terme ?

Lors de la rencontre avec le Comité, l'équipe du Cefedem a exprimé son souhait profond de pérennité pour le Centre [rencontre avec les enseignants et l'administration]. L'équipe regrette la remise en cause perpétuelle du Cefedem depuis son ouverture au sujet de son existence même, de sa légitimité pour former à l'enseignement, et de son financement, et a déploré l'incertitude générale quant à l'avenir de la structure [idem].

Plusieurs difficultés (liées les unes aux autres) ont été évoquées, qui font obstacle au développement d'une stratégie à long-terme :

- les incertitudes quant aux futures politiques culturelles et de l'enseignement [idem],
- l'étude de faisabilité demandée par le ministère explorant un rapprochement du Cefedem et du CNSMD dans la perspective de l'intégration du Cefedem dans ce dernier [rencontre avec le Comité de direction]
- les pressions financières liées au climat de crise financière et sociale [rencontre avec les enseignants et l'administration],
- la mise en place du dispositif de la validation des acquis de l'expérience (cf. RAE, pp. 19-20), qui « met en danger l'existence propre [du Cefedem] (…) Pourquoi former s'il suffit d'attendre quelques années pour que les personnes viennent présenter – à leurs frais - un dossier et faire reconnaître des compétences acquises sans que l'État ait dû engager des frais de formation ? [RAE, p. 33]»

Malgré ces difficultés, plusieurs perspectives sont envisagées par le Cefedem pour son développement, dont certaines ont été évoquées plus haut :

- le développement au niveau régional d'une formation pour les responsables d'écoles de musique (récemment mise en œuvre) et délivrant un diplôme reconnu [RAE, p. 12],
- le développement d'un centre d'études [idem],
- l'exploration des possibilités que le DE soit considéré comme étant au niveau licence (possibilité introduite par le ministère, « sous réserve [qu'une réflexion soit menée] qui permette de définir sous quelles conditions de formation ou d'équivalences » [idem],
- une amélioration de l'attractivité des formations continues proposées, afin de contrer un éventuel accroissement du recours à la VAE [idem].

Les activités du Cefedem font l'objet d'une convention triennale renouvelée régulièrement mais dont la stabilité n'est pas garantie. Malgré la situation d'incertitudes et de pressions évoquée dans le rapport d'auto-évaluation, la direction du Cefedem et l'équipe font preuve d'une proactivité étonnante et louable : les opportunités de développement sont analysées et exploitées et des projets sont lancés pour élargir la portée du centre et son attractivité. La stratégie du Cefedem est donc conçue dans une perspective de moyen-long terme, et cela de manière convaincante et claire.

2. Processus pédagogiques

2.1 Programmes

2.1-a. Les programmes tiennent-ils compte des différents aspects des Descripteurs de Dublin/Polifonia (DDP) et/ou des objectifs pédagogiques de l'AEC ?
Il est important de noter en premier lieu que le référentiel de compétences rédigé par le ministère (inclus dans le texte législatif de 2011 modifiant les conditions de délivrance du DE) ne fait pas référence aux Descripteurs de Dublin [RAE, p.12].

Le Cefedem délivre une formation initiale de deux ans pour 25 à 30 étudiants par an, ainsi qu'une formation continue diplômante qui n'est délivrée que sur demande d'un département et s'effectue alors hors du Cefedem dans le département concerné [rencontre avec le comité de direction]. Ces deux types de formation sont indépendants [idem] mais les dispositifs sont les mêmes, plus ou moins étalés dans le temps [rencontre avec les anciens étudiants].

Les principes du programme de la formation initiale sont présentés en détail dans le RAE (p. 10) et dans le dossier d'habilitation pour la délivrance du DE de professeur de musique (Annexe 6). Un point essentiel de la formation est le « développement de compétences pour répondre aux différents rôles que le musicien –enseignant doit jouer aujourd'hui » (cf. la définition des rôles ci-dessus). Il s'agit d'une formation par projets, par la recherche, par la création et par la transversalité, qui inclut la mise en œuvre de démarches artistiques et est délivrée par des formateurs assurant un rôle de médiateurs et de ressources plus qu'un rôle d'enseignant [Annexe 6 Principes de la Formation, pp. 1-2].

L'étudiant est placé au centre de la formation et tous les besoins individuels sont pris en compte [rencontre avec les étudiants. La programme construit par l'équipe du Cefedem forme les étudiants à porter un regard critique sur leur pratique d'enseignant, à s'ouvrir à d'autres esthétiques, à prendre conscience de la fonction sociale de l'artiste dans la société, du droit de l'artiste de défendre ses idées et de sa responsabilité pour ce que sera l'école de musique de demain [idem].

L'équipe du Cefedem met en avant les compétences acquises par les étudiants ayant suivi la formation du Cefedem, telles que :

- la capacité à travailler en équipe
- la capacité à formaliser une réflexion et une recherche
- la capacité à encadrer des travaux, construire des dispositifs pédagogiques, et accompagner des pratiques amateures
- une curiosité permanente tout au long de leur carrière tournée vers de nouvelles méthodes et de nouveaux dispositifs d'encadrement et d'apprentissage
- une attention particulière à l'innovation dans leur enseignement
- le développement d'une identité de musicien-artiste
- le décloisonnement des disciplines afin de faire le lien entre les différents enseignements
- une vision politique concernant leur rôle dans la société, le lien entre les enjeux sociaux et musicaux [rencontre avec l'équipe du Cefedem].

Les anciens étudiants rencontrés par le Comité d'évaluation ont également évoqué leur capacité à travailler avec des gens très différents, par exemple avec des non-lecteurs (suite aux travaux de groupe devant être réalisés lors de leur formation avec des collègues issus d'esthétiques tout à fait différentes) et à

s'adapter aux différentes équipes pédagogiques sur leur futur lieu de travail [rencontre avec les anciens étudiants].

Les membres de l'équipe extérieure rapprochée rencontrés par le Comité ont quant à eux fait référence à la flexibilité du parcours des étudiants comme étant la particularité du Cefedem Rhône-Alpes, et partagent l'impression que les étudiants du Cefedem ont des atouts dont de nombreux enseignants sont actuellement démunis : la culture artistique, et la volonté de s'impliquer, dans ce cadre, dans d'autres activités que simplement leur enseignement [rencontre avec l'équipe extérieure rapprochée]. Le métier de professeur de musique évolue constamment, et au-delà des compétences musicales et pédagogiques, on attend aujourd'hui de l'enseignant qu'il développe des liens avec la population, soit investi dans la commune, monte des projets, travaille avec différents partenaires sur la commune (maison des jeunes, milieu scolaire), emploie une variété d'approches artistiques, et puissent travailler avec tout type de public y compris les « publics empêchés » tels que des personnes handicapées.

L'un des principes de la réforme de Bologne (explicité par les Descripteurs de Dublin) est de placer l'étudiant au centre de la formation et de créer le programme d'enseignement dans le but de doter l'étudiant d'une série de compétences, et non en fonction des enseignements pouvant être délivrés. Dans le concept élaboré par le Cefedem, l'étudiant est au centre, une réflexion profonde a été menée sur les compétences dont un enseignant en musique doit être doté, et le programme est entièrement conçu pour doter l'étudiant de ces compétences, tout en le considérant comme responsable et autonome. De plus, le lien avec la profession de l'enseignement musical est omniprésent. Par conséquent, même si aucune correspondance avec le référentiel européen n'est requise par le Ministère pour délivrer l'habilitation à former des étudiants au DE, le Cefedem connait les outils développés par l'AEC pour aider ses membres à mettre en pratique la réforme de Bologne et respecte profondément ces principes.

Au vu du concept innovant proposé par le Cefedem dans le domaine de la pédagogie musicale et de la bonne pratique que représente cette formation d'enseignant artiste centrée sur l'étudiant pour d'autres établissements en Europe, le rayonnement international du Cefedem pourrait être renforcé.

Les formations continues sont également un aspect important des activités du Centre qui le distinguent d'autres Cefedem et répondent clairement à un besoin de formation du milieu professionnel.

2.1-b. Le cas échéant, y a-t-il un lien ou une progression entre les différents cycles ?

Comme indiqué précédemment, la formation du Cefedem s'effectue en deux ans (bac+2) et donne accès à la fonction publique de niveau B [RAE, p. 8]. De plus, grâce à l'adoption d'une convention avec l'Université, les étudiants titulaires du DE peuvent poursuivre leurs études directement en 3e année de Licence de musicologie [RAE, p. 12]. Certains étudiants non-lecteurs n'ont cependant pas été admis [rencontre avec le personnel enseignant et l'administration][1].

[1] Correction apportée par l'établissement dans son retour du 10 juillet 2014: « Aucun étudiant non lecteur pour le moment n'a demandé à bénéficier de cette convention. Ce qui est convenu est que les étudiants non lecteurs (musiques actuelles ou musiques traditionnelles) qui voudraient bénéficier de ce parcours devront montrer, au moment d'intégrer l'université, un niveau de lecture suffisant pour pouvoir suivre les études. Il est prévu qu'ils puissent suivre préalablement, durant les 2 années de leur cursus au Cefedem, un cursus complémentaire à l'université sur cette formation à la lecture qui leur permettrait d'être au niveau en 3e année. »

Les étudiants rencontrés par le Comité déplorent la reconnaissante du diplôme au niveau bac +2, car il ne permet pas la jonction directe avec le master : ceux qui souhaitent continuer leurs études doivent effectuer une année d'études supplémentaire à l'université afin d'obtenir une licence (équivalente au *Bachelor*), passerelle nécessaire pour être éligible pour un second cycle [rencontre avec les étudiants]. Les étudiants rencontrés estiment que la formation donne largement un niveau de licence et ont l'impression de ne pas avoir un diplôme à sa valeur.

Le ministère a annoncé une éventuelle possibilité de faire correspondre le diplôme du Cefedem au niveau de licence [rencontre avec le Comité de direction]. L'accès à la fonction publique sera cependant problématique si un niveau d'études plus élevé doit correspondre à un niveau de rémunération plus élevé [idem].

Le représentant de l'Etat a lui aussi mentionné le problème de lisibilité et de continuité du parcours pour les étudiants, et le prolongement des études induits par la valeur bac+2 du diplôme (étant donné qu'il faut la compléter pour obtenir un diplôme de 1er cycle, alors que de nombreux étudiants intègrent le Cefedem avec un diplôme de bac+3) [rencontre du représentant de la DRAC].

La valeur du diplôme est problématique, car elle est inférieure au niveau effectif des diplômés du Cefedem. En effet, les étudiants, étant donné l'autonomie dont ils jouissent, la responsabilité dont ils doivent faire preuve, et la pratique de questionnement permanent qu'on leur inculque, expérimentent des pratiques encouragées au niveau master. De plus, la formation du Cefedem ne s'inscrit pas dans le cadre LMD introduit par la réforme de Bologne, ce qui rend la continuation des études plus compliquée et le rayonnement international faible. Cette formation, devenue très attractive pour des personnes qui enseignent déjà et souhaitent parfaire leur formation, constitue donc une formation professionnelle continue qui n'aboutit pas à un niveau s'inscrivant dans la structure de Bologne.
Le Comité souhaite vivement encourager les membres de l'équipe du Cefedem à continuer leur engagement vers une reconnaissance accrue de la valeur du diplôme délivré.

2.2. Enseignement

2.2-a. En quoi l'établissement utilise-t-il différentes formes d'enseignement pour dispenser les cursus et les programmes ?
En vertu de l'article 11 de l'arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'Etat de professeur de musique, « les parcours de formation sont organisés en unités d'enseignement, comprenant un ou plusieurs modules, articulées entre elles en fonction des compétences visées ». Au Cefedem, les sept unités d'enseignement ont été organisées autour des travaux que les étudiants doivent effectuer (seuls ou en groupe), et non pas à partir de cours dispensés par des enseignants [RAE, p. 16]:

1. Projets de réalisation artistiques - Cycles de concert publics
2. Cultures et pratiques comparées - Semaines de musique d'ensemble, Pratiques comparées et Analyse des procédures comparées
3. Cultures et pratiques spécifiques - Techniques du son, Création musicale et TD de Culture musicale spécifique
4. Travaux de recherches - Séminaire de Recherche en Pédagogie et didactique générales et musicales, et TD de sciences humaines
5. Analyse des pratiques d'enseignement - Enquêtes sur les pratiques d'enseignement, et Pratiques Amateures Territoires

6. Artiste Médiateur - Enseignement en responsabilité et Projet Pédagogique
7. Mémoire [Annexe 7 – Plan de la formation].

En effet, l'un des principes du Cefedem est d'offrir une formation par projets pour mettre les étudiants en situation professionnelle et promouvoir le travail en équipe [RAE, pp. 10-11]. Les enseignements visent alors à préparer et/ou encadrer ces projets, par exemple par des cours, ou sous forme d'ateliers animés par un ou plusieurs enseignants, et/ou experts invités ; une fois le projet et les recherches effectuées, l'étudiant présente son travail aux autres étudiants, seul ou en groupe, et en présence d'un ou plusieurs formateurs [idem].

Les étudiants rencontrés par le Comité d'évaluation ont évoqué les différents dispositifs pédagogiques qu'ils ont à mener, en mettant en évidence le niveau de liberté qui leur est accordé et la prise en compte de l'individualité au Cefedem: l'étudiant est libre de décider, dans le cadre du projet, de ce qu'il veut développer, de l'axe qui l'intéresse et de la direction qu'il souhaite prendre ; les étudiants jouissent donc d'une grande autonomie, tout en bénéficiant d'un soutien individuel de la part des enseignants [rencontre avec les étudiants]. Beaucoup de travaux font en effet l'objet « d'un contrat élaboré, selon le cas, par chaque étudiant ou chaque groupe d'étudiants et négocié entre les étudiants et l'équipe de formation [RAE, pp. 10-11]». Parmi les dispositifs cités figure l'enquête (matérialisée par un rapport), par laquelle les étudiants sont encouragés à aller vers les enseignants qui sont déjà en poste pour se présenter en tant que futur enseignant et à rencontrer des acteurs extérieurs au Cefedem, un stage à la fin de la première année[2] de situation de groupe, logiques de groupe et de réunion qui prépare les étudiants aux premières réunions dans une école de musique, des ateliers pédagogiques à mettre en œuvre en équipe (ce qui permet de confronter différentes pratiques d'enseignement selon le type de musique dont chacun vient), un projet de concert mélangeant toutes les esthétiques et un projet d'enseignement avec un professeur référent [idem].

Les étudiants doivent réaliser des projets dans leur esthétique, mais aussi dans un genre musical éloigné [équipe extérieure rapprochée]. La spécificité de ce Cefedem est que les diplômés aient pu développer de nombreuses compétences et activités qui sont en principe considérées comme hors du champ de l'enseignement musical, à travers notamment les « projets ABC » dont le concept est unique en France [idem].

Les anciens étudiants rencontrés louent la solidité des dispositifs pédagogiques du Cefedem, qui encouragent les étudiants à réfléchir au lieu d'apprentissage de la musique dans son ensemble et au rôle que ce lieu tient auprès de la population sur un territoire, et en tant qu'espace de réflexion et d'élaboration collectives [rencontre avec les anciens étudiants]. Certain regrettent cependant le manque d'enseignement instrumental/vocal et le peu de temps disponible pour pratiquer leur instrument et se placer plus encore dans une réflexion artistique, étant donné que les étudiants sont pris par la formation et par leurs propres activités d'enseignement [idem]. D'autres estiment que les projets ABC demandent une réflexion artistique assez poussée [idem].

Les points forts du Cefedem sont le mélange des esthétiques, l'autonomie des étudiants, la flexibilité de leurs parcours, ainsi que le lien indéfectible entre pratique musicale et pratique pédagogique : la façon de l'étudiant de pratiquer son art est mise en regard par rapport à des questions pédagogiques ; les dispositifs de la formation génèrent une mise en situation permanente ; la réflexion pédagogique se sert de ces expériences. Aux yeux du Comité, cette séquence est très cohérente, et ces forces doivent être maintenues

[2] Correction apportée par l'établissement dans son retour du 10 juillet 2014 : « Ce stage se situe à la fin de la formation, entre le dernier festival et la semaine de soutenance des mémoires qui marque réellement la fin de la formation.»

et encouragées.

Le projet lui-même est porteur et fort : lors de chaque entretien, cette même philosophie pédagogique s'attachant aux divers aspects du rôle de l'enseignant a été exprimée par les différents participants.

Etant donné que chaque projet dépend fortement de l'étudiant et des objectifs qu'il s'est défini, le Comité d'évaluation souhaiterait encourager le Cefedem à s'appuyer sur les outils européens (par exemple le Manuel *La Formation des professeurs d'instrument et de chant: perspectives européennes*, et en particulier le chapitre *Compétences et indicateurs : une vue d'ensemble*) pour s'assurer que les étudiants profitent tous de la formation, mais aussi pour formaliser les compétences acquises et pouvoir prouver la valeur ajoutée de la formation indépendamment du niveau d'entrée de l'étudiant (c'est-à-dire même pour un excellent étudiant).

Par le biais des différents projets, les étudiants sont amenés à renforcer leur créativité artistique. Le Comité a l'impression que la formation fonctionne avec des étudiants ayant un haut niveau instrumental/vocal, étant donné l'importante sélection que le Cefedem peut opérer dans son recrutement (suite à la proportion de places disponibles par rapport à la demande, ainsi qu'au haut niveau des candidats). Il est important que les étudiants puissent bénéficier d'un temps de travail suffisant pour maintenir leur niveau instrumental.

2.2-b. Quel est le rôle de la recherche dans les cursus et les programmes ?

Le Cefedem Rhône-Alpes a choisi un axe pédagogique très marqué par la recherche [rencontre avec le représentant de la DRAC]. La formation repose entre autres sur une logique d'enquête et de recherche visant à ce que les étudiants explorent des domaines nouveaux pour eux, acquièrent un « regard réflexif sur les pratiques autant d'enseignement que musicales, qu'ils expérimentent et observent », effectuent une recherche documentaire approfondie et rédigent un mémoire de fin d'études [RAE, p. 13]. Il s'agit de développer chez l'étudiant « une compétence de formalisation, écrite et orale, la capacité de communiquer aux partenaires de divers niveaux (écoles, collèges, autres pratiques, responsables administratifs et politiques, associations, etc), et la capacité de se documenter en commençant par la récolte d'informations et de réflexions nécessaires pour les projets, tant artistiques que de transmissions [Annexe 6 – Principes de la formation] ». De plus, « tous les travaux font l'objet d'un retour réflexif sous la forme de bilan, écrit et/ou oral, [collective ou individuelle], et d'une évaluation partagée sur la base de critères définis par les étudiants et/ou les formateurs [RAE, p. 13] ».

Une unité d'enseignement spécifique, l'UE Travaux de Recherches, encourage la réflexion des étudiants au sujet de leur métier d'enseignant et de leur pratique de musicien [rencontre avec le personnel enseignant et l'administration]. Cette UE n'implique pas forcément une recherche académique et universitaire, mais forme l'étudiant à explorer le terrain (sur la base d'articles et d'interviews), à construire une problématique et à faire état de sa recherche aux autres étudiants ; les étudiants sont aussi encouragés à faire une recherche pratique musicale et à formaliser leur savoir : trouver les sources documentaires qui vont leur permettre de comprendre et de manipuler les objets musicaux qu'ils ont en eux [idem].

Les étudiants voient également l'équipe du Cefedem elle-même travailler dans une optique de questionnement perpétuel, de recherche, de doutes, et de travail collaboratif [rencontre avec l'équipe enseignante et l'administration]. Certains ont choisi le Cefedem pour cette démarche de questionnement et de réflexion, et pour développer une attitude orientée vers la résolution des problèmes.

Le développement de la recherche est une des missions inscrites dans la convention signée avec l'Etat. Dès les débuts du Cefedem, l'équipe a en effet ressenti le besoin de développer une recherche et une culture professionnelle : le centre publie depuis 1995 la revue «Enseigner la Musique», dédiée à la réflexion pédagogique sur la musique et imprimée actuellement en 2000 exemplaires, et organise également depuis 2000 des colloques, par exemple sur l'avenir de l'enseignement spécialisé de la musique [rencontre avec la représentante du Centre d'études]. De plus le Cefedem est en train de structurer un centre d'études afin d'encadrer la recherche déjà à l'œuvre au Cefedem et les travaux des étudiants [RAE, p.12] de rapprocher le travail du Cefedem d'une recherche de qualité universitaire, de se mettre en relation avec l'intelligence extérieure et spécifique des musiciens, et d'organiser les travaux pour produire des conférences et des publications, [rencontre avec la représentante du Centre d'études]. Le centre développera trois thématiques de recherche :

- les territoires musicaux ;
- la question des didactiques, des langages, et des pratiques musicales ;
- la question des modèles et des enjeux de formation artistique [idem].

L'enseignement et l'apprentissage de la musique étant peu pensés, il y a un désir de participer à ce Centre surtout chez des musiciens peu engagés sur des contenus intellectuels dans leur vie quotidienne [idem]. Le problème de la valeur du diplôme délivré par le Cefedem (inférieur au niveau de licence) est cependant un obstacle au développement des activités de recherches [idem].

La réflexion et la recherche sont omniprésentes : les membres de l'équipe du Cefedem sont dans une démarche permanente de questionnement et de réflexion, le Centre initie une réflexion générale et des travaux de recherche sur la pédagogie musicale, et les étudiants sont fortement encouragés à adopter eux aussi une pratique réflexive et sont initiés à la recherche à travers une unité d'enseignement spécifique.

2.2-c. Quelles occasions les étudiants ont-ils de présenter leur travail ?

« Les étudiants, qu'ils soient seuls ou en groupe, sont régulièrement amenés à présenter leur travail aux autres étudiants, que celui-ci soit en chantier ou terminé. Ainsi lors de la phase préparatoire du « projet pédagogique » (UE 6), chaque étudiant expose son projet à l'ensemble de la promotion qui y réagit (…). Dans le cadre du travail de Cultures et pratiques spécifiques (CPS – UE 3), l'ensemble de la promotion assiste à la réalisation de chaque « création » puis en discute ; de même, la règle veut que tous assistent aux concerts finaux des semaines de musique d'ensemble (UE 2) et aux festivals ABC (UE 1) ». [RAE, pp. 13-14].

Par ailleurs, les contrats signés avec les étudiants les encouragent également à réfléchir à la présentation publique de leurs projets [rencontre avec les enseignants et l'administration] : l'une des deux semaines de musique d'ensemble (UE2) doit donner lieu à une présentation publique, tout comme les concerts entièrement organisés par les étudiants dans le cadre des projets de réalisation musicale (UE1) ainsi qu'un des travaux du projet pédagogique (UE5) [RAE, p. 39][3].

[3] Précision apportée par l´établissement dans son retour du 10 juillet 2014 : « Il y a deux semaines de musiques d'ensemble qui doivent aboutir à une présentation publique, à l'extérieur pour l'une, en interne au Cefedem pour l'autre. De même il y a deux festivals de présentation des projets artistiques ABC, l'un à l'extérieur, le second en interne au Cefedem. Les concerts à l'extérieur sont organisés par les étudiants. Le projet pédagogique quant à lui doit aboutir à une présentation publique du travail, anticipée par l'étudiant dès le début du projet, mais sous la responsabilité des élèves auxquels s'adresse l'étudiant-enseignant durant ce projet. »

Le Comité d'évaluation a assisté aux concerts finaux de la semaine de musique d'ensemble (celle organisée au Cefedem) et à la présentation publique d'un projet d'élève dans la rue. Les étudiants ont des occasions régulières de présenter leurs travaux artistiques et leurs projets pédagogiques aux autres étudiants, et sont encouragés à se produire également hors du Cefedem. Le Comité note l'absence de salle de concert dans les locaux du Cefedem.

2.2-d. Existe-t-il des arrangements formels pour conseiller les étudiants sur leur orientation universitaire, professionnelle et personnelle ?
L'un des principes de la formation du Cefedem est que les formateurs agissent en tant que médiateurs et ressources « assurant ainsi les appuis tant cognitifs que psychologiques [RAE, p. 10] ». Le rapport d'auto-évaluation mentionne l'entretien individuel qui a lieu avec chaque étudiant en début de seconde année afin d'envisager les enjeux de la seconde année et de discuter des perspectives d'avenir de l'étudiant [RAE, p. 14].

Les étudiants rencontrés par le Comité se sentaient très accompagnés et écoutés et ont évoqué la grande présence et disponibilité personnelles des enseignants [rencontre avec les étudiants]. Outre les enseignants de l'équipe permanente, les référents, même lorsqu'ils sont issues d'un autre domaine musical, ont pu aider les étudiants rencontrés dans leur cheminement intellectuel, ainsi qu'en leur ouvrant leur réseau et en leur fournissant de nombreux contacts [idem].

Outre la communication informelle constante entre étudiants et enseignants (cf. section 6.1), le programme de formation prévoit de nombreux éléments formels par lesquels l'étudiant est suivi, conseillé dans son parcours et par rapport à ses réalisations, mis en contact avec des professionnels, et cela à travers différents intervenants, de l'équipe pédagogique permanente aux professeurs ressources et aux professeurs référents.

2.3 Perspectives internationales

2.3-a. L'établissement a-t-il une stratégie internationale ?
2.3-b. Dans quelle mesure la stratégie internationale se reflète-t-elle dans les cursus/programmes proposés ?
2.3-c. L'établissement participe-t-il à des partenariats internationaux ?
Le rapport d'auto-évaluation donne un compte rendu précis des activités internationales du Cefedem :

- une présence très active au sein de l'AEC, avec l'implication des deux directeurs successifs dans des groupes de travail réunissant des experts européens en matière de pédagogie instrumentale et vocale (INVITE), mais aussi pour élaborer des outils visant à aider les conservatoires d'Europe membres de l'AEC à mettre en œuvre les principes liés à la réforme de Bologne ;
- un partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur en Thaïlande « Princess Galyani Vadhana Institute of Music » visant à transférer le savoir-faire pédagogique du Cefedem dans un contexte culturel entièrement différent ainsi qu'à collaborer sur les objets de recherche, et qui inclut des échanges d'enseignants ;
- la participation régulière à des colloques internationaux tels que les Journées francophones de recherche en éducation musicale et le Congrès international des Arts de la scène-éducation, ainsi que l'organisation même de tels colloques, auxquels des personnalités internationales sont invitées ;

- l'intégration dans la Revue « Enseigner la Musique » de contributions d'experts internationaux [RAE, pp.15-16].

Les activités internationales présentées ci-dessus n'impliquent pas directement les étudiants, pour plusieurs raisons évoquées dans le rapport d'auto-évaluation [idem]. Cependant, le Cefedem est allé jusqu'à envoyer des étudiants à l'étranger lorsqu'une demande spécifique de formateur ne pouvait être traitée qu'en impliquant un formateur exerçant dans un autre pays [RAE, p.33].

La mission du Cefedem s'inscrivant dans un cadre national, le développement d'une stratégie visant à internationaliser le programme de formation ou recruter des étudiants internationaux n'est, selon le Comité, ni nécessaire ni appropriée. La densité de la formation, répartie sur deux années, et le fait qu'elle ne débouche pas sur un diplôme équivalent au Bachelor, rendent les échanges d'étudiants peu attractifs.

Le Comité note cependant les efforts importants du Cefedem pour contribuer à la réflexion pédagogique au niveau européen, voire international (aussi à travers la création du centre d'études et la publication d'articles), et encourage vivement le Centre à continuer à participer au débat et au discours de l'enseignement de la musique. Le Comité souhaiterait recommander au Cefedem de s'assurer que les étudiants bénéficient des résultats de ce travail, en intégrant par exemple dans l'UE recherche quelques éléments sur la situation internationale de la pédagogie musicale, ou en mettant en œuvre des mécanismes permettant aux enseignants de partager avec les étudiants les résultats des colloques auxquels ils ont participé.

Comme évoqué précédemment, le concept développé par le Cefedem, alliant pédagogie de projet et mélange d'esthétiques, pourrait être très intéressant pour d'autres établissements en Europe et doit être considéré comme bonne pratique et comme une solution possible pour adapter la formation d'enseignants afin de répondre aux nouveaux besoins liés au développements actuels : nouveaux rôles des enseignants en matière de développement de public (« audience development »), d'intervention dans la cité, etc.

2.4 Evaluation de l'apprentissage

2.4-a. Quelles sont les principales méthodes d'évaluation, et comment ces méthodes soutiennent-elles l'enseignement et l'apprentissage ?
2.4-b. Quel est le barème utilisé lors des examens et des évaluations ?
Les méthodes d'évaluation ont été réformées récemment (suite au décret et à l'arrêté publiés en 2011) : le système a évolué d'une combinaison entre contrôle continu et épreuves terminales, avec un principe de note éliminatoire, à un système de validation des travaux : « Il n'y a pas de notation et donc pas de moyenne, un travail est validé ou non validé. En cas de non validation, l'étudiant doit refaire tout ou partie du travail suivant le retour de l'équipe des formateurs [RAE, p. 16] ». Selon les enseignants, cette réforme a permis de mettre en place un véritable système d'accompagnement encourageant les étudiants à aller plus loin [rencontre avec les enseignants].

Comme indiqué précédemment (cf. section 2.2-c sur le rôle de la recherche), un retour réflexif de l'étudiant est sollicité après chaque travail, qui peut être considéré comme une sorte d'auto-évaluation car il « permet à l'étudiant de préciser ce qu'il a appris, ce qui a fonctionné, mais aussi de dégager de nouveaux questionnements, de nouveaux enjeux [RAE, p. 16] ». Le Comité a également assisté à un « concassage » (une séance au cours de laquelle un étudiant présente aux autres étudiants le projet

pédagogique qu'il compte mettre en œuvre – UE 6 ; ces derniers le questionnent dans un premier temps pour obtenir des clarifications et mettre à jour des enjeux non anticipés puis débattent du dispositif construit). Il s'agit ici d'une procédure d'évaluation par les pairs.

De plus, et outre les informations incluses dans la description des UE, les éléments suivants ont été mentionnés lors de la visite du Cefedem au sujet de l'évaluation:

- l'évaluation des mémoires se fait sous forme d'une soutenance publique évaluée par un jury comprenant le directeur du Cefedem, l'enseignant tuteur, un autre enseignant du Cefedem et une personnalité extérieure [rencontre avec les enseignants] ;
- les projets sont évalués de façon continue, sur la base d'un contrat : les étudiants définissent eux-mêmes leur projet, leurs critères d'évaluation, et leur agenda et reçoivent à ce stade un retour de l'équipe pédagogique, pour améliorer leur proposition [rencontre avec les étudiants]. Pour chaque projet, les enseignants rédigent un rapport (aussi sur la base du retour du professeur référent le cas échéant), puis s'entretiennent une heure avec l'étudiant pour discuter du projet accompli ; à la fin de l'année, l'étudiant reçoit un retour écrit (souvent très élaboré) sur son projet [idem]. Certains étudiants regrettent que ces remarques soient seulement transmises à la fin de l'année, en mentionnant que tous les enseignants de donnent pas forcément un retour [idem] ;
- l'évaluation du parcours dans son ensemble se fait quant à elle lors d'un rendez-vous individualisé entre l'étudiant et la commission pédagogique [rencontre avec les étudiants] sur la base d'une «évaluation à mi-parcours » rédigée par l'étudiant [RAE, p. 16].

Afin d'assurer une cohérence dans l'évaluation des projets ABC (UE 1), l'ensemble de l'équipe du Cefedem se réunit et lit tous les contrats lors de la première phase ; c'est aussi l'équipe dans son ensemble qui évalue tous les projets. La pondération entre disciplines et étudiants est cependant difficile étant donné que chaque étudiant identifie ce qu'il considère comme ses objectifs.

En cas de séquence non validée, un trimestre supplémentaire est alloué à l'étudiant, au terme duquel un bilan est établi pour évaluer la possible amélioration. Il y a eu trois cas de figure sur l'année scolaire passée [rencontre avec les enseignants]..

Le Comité félicite le Cefedem pour la diversité des méthodes d'évaluation employées et leur adéquation avec l'objet de l'évaluation. L'évaluation des étudiants sur la base des critères qu'ils se sont fixés eux-mêmes constitue un élément novateur.

Deux éléments méritent d'être explorés :

- étant donné les remarques des étudiants, il est important de s'assurer qu'un retour, au moins verbal, leur est donné systématiquement sur leur travail pour leur permettre d'améliorer leurs réalisations et que ce retour intervient suffisamment tôt dans le processus de réalisation d'un projet ;
- les outils européens tels que les Objectifs d'apprentissage de l'AEC ou la liste de compétences et indicateurs INVITE (évoquée dans la section 2.2-a) pourraient être utilisés pour assurer une pondération entre disciplines et étudiants.

3. Profil des étudiants

3.1 Conditions d'admission

3.1. De quelle façon les conditions d'entrée évaluent-elles les capacités artistiques, techniques, mentales et réflexives des candidats à accomplir les divers aspects des programmes d'étude dans les délais prévus ?
La rapport d'auto-évaluation décrit en détail les deux catégories d'étudiants pouvant suivre la formation au DE en vertu de la loi (à savoir les étudiants en situation de formation initiale et ceux en situation de formation continue) ainsi que les épreuves d'admission du Cefedem, combinant des épreuves écrites et orales (rédaction de deux documents portant l'un sur la culture musicale, l'autre sur des questions liées à l'enseignement ; travail d'arrangement en groupe de plusieurs candidats ; concert de 20 minutes, travail de réflexion en groupe à partir d'un texte donné, et un entretien individuel de 20 minutes) [RAE, pp. 18-19].

Les étudiants rencontrés par le Comité étaient très positifs au sujet des examens d'entrée, appréciant le temps donné pour faire les travaux écrits de recherche, qu'ils ont trouvés très intéressants, ainsi que la demande faite aux candidats de travailler en équipe et d'interagir [rencontre avec les étudiants]. Les étudiants jugent les épreuves pertinentes par rapport au contenu de la formation et tout à fait en cohérence avec leur futur métier d'enseignant, et ont également apprécié de recevoir à l'avance des critères d'évaluation très spécifiques [idem]. Le jury évalue globalement les candidats en fonction des axes suivants : « engagement dans une réflexion ; aptitudes au travail en équipe ou en groupe ; capacité à se définir en tant que musicien, et à préciser la dynamique artistique et professionnelle dans laquelle il se projette ; intérêt pour la médiation et l'enseignement et intérêt pour la formation proposée par le Cefedem Rhône-Alpes [RAE, p. 18] ». Les étudiants ont aussi mentionné un grand avantage du Cefedem à leurs yeux, à savoir l'ouverture à tous les profils de candidats, certains n'étant jamais passé par un conservatoire ou n'ayant jamais suivi d'enseignement formel dans le domaine de la musique [idem]. Les parcours antérieurs des étudiants en termes d'études, de pratique instrumentale et de travail, ainsi que leur âge, sont effectivement très variés.

Le Comité de direction a expliqué son objectif d'assurer un équilibre au sein de la promotion entre les esthétiques (50% d'étudiants dits classiques et 50% issus d'autres esthétiques, musiques traditionnelles, jazz, musiques actuelles) – objectif qui a été atteint ces trois dernières années – plutôt que de fixer des objectifs en termes de représentation des différents instruments [rencontre avec le Comité de direction]. La diversité sociologique des étudiants (dont certains ne seraient acceptés dans aucun autre établissement étant donné par exemple l'absence de diplôme – par exemple dans le cadre des musiques actuelles) constitue un enjeu principal pour le Cefedem [idem].

Enfin, les places disponibles sont comparées au nombre de candidats, avec par exemple 33 étudiants sur 70 ont recrutés en 2013 [idem][4].

Le Comité est impressionné par le niveau de détail/ de profondeur de l'examen d'entrée, qui permet d'une part aux étudiants de voir précisément ce que sera leur formation s'ils réussissent l'examen, et

[4] Correction apportée par l'établissement dans son retour du 10 juillet 2014 : « La promotion est bien de 33 étudiants, mais ce sont 31 candidats qui ont été recrutés sur les 70 présentés en septembre 2013 : 25 candidats en formation initiale, 2 candidats issus du CNSMD, au titre du cursus spécifique mis en place en partenariat avec le CNSMD et 4 candidats en formation continue, auxquels se sont ajoutés 2 étudiants qui, pour des raisons personnelles, avaient dû retarder d'un an le démarrage de leur formation à l'issue du concours d'entrée précédent de septembre 2012. »

d'autre part à l'équipe du Cefedem d'évaluer précisément le potentiel du candidat à effectuer la formation. L'une des spécificités du Cefedem, par rapport à d'autres établissements du même type, est sans aucun doute la valorisation des qualités et des compétences autres qu'artistiques qui permet une réelle reconnaissance et validation des acquis. Le Cefedem a visiblement recruté des étudiants qui correspondent parfaitement au profil recherché et sont venus au Cefedem particulièrement pour sa capacité à les valoriser et les aider à se construire et à construire leur projet.

3.2 Progression et réussite des étudiants

3.2. Comment la progression et la réussite sont-ils suivis au sein du programme ?
« L'accompagnement très individualisé permet (…) que chaque travail soit in fine validé, sauf défaillance grave de l'étudiant. Le programme atteint régulièrement les 100% de réussite [RAE, p. 19]. »

Le système de formation repose sur la validation des travaux (cf. section 2.4) et sur l'accompagnement des étudiants par les enseignants jouant un rôle de médiateur et de personne-ressource tout au long de la réalisation de ces travaux (cf. section 2.2). D'après les éléments contenus dans le rapport d'auto-évaluation et collectés pendant la visite, le Comité a pu constater que cet accompagnement est permanent, poussé, et assidu.

3.3 Employabilité

3.3-a. Existe-t-il une politique de collecte des données concernant les anciens élèves ?
3.3-b. Les jeunes diplômés parviennent-ils à trouver du travail et à se construire une carrière dans le monde musical international et hautement concurrentiel d'aujourd'hui ?
Le centre a réalisé trois enquêtes auprès des anciens étudiants, en 1996 et 2002 auprès étudiants de formation initiale, et en 2006 auprès des étudiants de formation continue [RAE, p. 27]. Les résultats sont présentés en annexe du rapport d'auto-évaluation.

Les étudiants rencontrés par le Comité ont expliqué que la grande majorité de leur collègues enseigne en même temps qu'elle suit la formation ; les étudiants ont donc généralement déjà un pied dans la profession [rencontre avec les étudiants]. Ils ont le sentiment que le Cefedem leur donne plus de crédibilité sur le terrain, et qu'ils acquièrent une culture professionnelle très efficace dans le passage des concours de la fonction publique [idem].

Pour l'équipe de direction, il est important de préciser que le Cefedem permet le développement chez chaque étudiant d'outils pour trouver un emploi (par exemple à travers sa capacité à organiser des projets pour la collectivité, à coopérer avec d'autres acteurs de la scène artistique et culturelle, etc) mais ne forme pas forcément à un poste précis (au-delà de l'enseignement de la musique).

Les professeurs extérieurs rencontrés mettent clairement l'accent sur la forte nécessité pour les enseignants d'être formés, et valorisent profondément les compétences des diplômés du Cefedem qui vont bien au-delà du domaine de la pédagogie [rencontre avec l'équipe extérieure rapprochée].

L'ambition du Cefedem de former ses étudiants en les dotant d'outils et d'instruments pour faire face à toute situation professionnelle est remarquable et, selon le Comité, correspond aux besoins du milieu

professionnel. La flexibilité des programmes permet également leur adaptation à l'évolution continue des besoins de la profession.
Le Comité d'évaluation recommande au centre de formaliser la collecte de données en provenance des anciens étudiants : il ne s'agit pas de faire chaque année des études de l'envergure de celles réalisées en 1996, 2002 et 2006, mais par exemple d'élaborer un questionnaire et de l'envoyer régulièrement aux anciens pour avoir un aperçu actualisé de la situation. Ces données permettraient aussi au Cefedem de renforcer sa position, si les chiffres d'employabilité sont bons et que des exemples de projets mis en œuvre par ses diplômés peuvent être diffusés. Le Comité est cependant conscient que la collecte de ces données est difficile sans ressources administratives supplémentaires.

3.4 Égalité des chances

3.4. Dans quelle mesure l'égalité des chances est-elle prise en considération ?
Le Cefedem Rhônes-Alpes considère l'égalité des chances comme un enjeu très important et a pris des mesures pour ouvrir ses portes à un public plus large, dans le cadre de son objectif d'ouverture aux pratiques populaires de la musique, en particulier aux musiques urbaines, actuelles amplifiées et traditionnelles :

- pour pouvoir accueillir les musiciens pratiquant ces musiques au même titre que ceux pratiquant les musiques classiques, anciennes ou le jazz, le Cefedem met en place chaque année une commission de dispense qui étudie les dossiers des candidats ne possédant pas les diplômes requis (à savoir Baccalauréat et/ou DEM), pour éventuellement leur donner le droit de se présenter au concours d'entrée [RAE, p. 28] ;
- le Cefedem a également une convention avec le Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques (CRAP) – qui accueille et forme de jeunes musiciens dans les domaines des cultures urbaines – afin de reconnaitre les pratiques de ces musiciens, notamment en leur permettant à l'issue de ces études initiales, de se présenter au concours d'entrée du Cefedem Rhône-Alpes [idem].

Etant donné que le Cefedem soutient les musiques qui n'ont pas leur place dans les établissements d'enseignement musical, il doit automatiquement adapter ses procédures de recrutement pour mettre en œuvre sa politique d'ouverture à toutes les esthétiques musicales. Ainsi, les mesures citées ci-dessus, tout comme le contenu de l'examen d'entrée et les critères d'évaluation élaborés, démontrent une volonté de l'équipe du Cefedem d'assurer l'égalité des chances dans le recrutement d'étudiant. Le suivi personnalisé des étudiants par les formateurs permet ensuite d'assister les étudiants selon leur besoin, donnant ainsi un suivi concret à la politique d'égalité des chances au-delà du recrutement.

4. Corps enseignant

4.1 Activités et qualifications artistiques et universitaires

4.1-a. Les enseignants sont-ils des artistes et/ou des universitaires/chercheurs en activité ?

4.1.-b. L'établissement a-t-il une politique et des pratiques de soutien et de mise en valeur de la production artistique et universitaire et de la recherche du corps enseignant ?

4.2 Qualifications pédagogiques

4.2-a. Comment l'établissement s'assure-t-il que tous les membres du corps enseignant possèdent les qualifications pédagogiques appropriées ?

4.2-b. Existe-t-il des politiques et des stratégies de formation permanente pour les enseignants ?

L'équipe pédagogique du Cefedem est composée de trois types d'intervenants:

- Les formateurs permanents, qui assurent « l'encadrement des travaux des étudiants, les enseignements venant en appui de ces travaux, la mise en place et le suivi des projets et des contrats, l'évaluation des travaux et leur validation (…) [RAE, pp. 29-30]. » ;
- Les « professeurs-référents », qui organisent sur le terrain le travail de stage des étudiants, les « accompagne[nt] dans l'exploration des différentes manières d'envisager l'enseignement de leur discipline sur le terrain » et les « mettent en contact avec les différents niveaux d'exigence et de professionnalisation » dans les cadres des UE5 (l'enquête dans la discipline) et 6 (la séquence d'enseignement) [RAE, pp. 29-30] ;
- Les personnes ressources (enseignants, artistes, …) qui « accompagne[nt] de leur expertise musicale les projets artistiques que les étudiants auront à développer. » [idem].

Les membres de l'équipe de formateurs non permanents sont recrutés « en fonction de leur implantation dans un établissement, un territoire ou en raison de leur compétence artistique » et de leur aptitude (potentielle) à « guider l'étudiant, en accord avec le projet du Centre, dans un établissement, un territoire, des séquences pédagogiques, des projets artistiques [idem] ». Ces personnes sont souvent choisies parmi le réseau des enseignants du Cefedem, sur recommandations ou à l'occasion de stages et choisissent de s'impliquer par intérêt pour la tâche [rencontre avec l'équipe enseignante et l'administration]

Concernant les formateurs permanents, le Cefedem a développé ses propres critères de recrutement qui incluent « l'implication conjointe dans une activité de formateur et d'artiste [RAE, p. 31] ».

De nombreux membres du personnel (enseignant, administratif et technique) travaillent au Cefedem depuis plus de dix ans, tout en continuant leurs activités artistiques et de recherche [Annexe 18 - CV des membres de l'équipe du Cefedem]. Le Centre a mis en place les éléments suivants pour soutenir son personnel :

- dès 1997 une politique de fidélisation et de pérennisation de l'équipe des formateurs permanents a été appliquée, avec le passage de la vacation au Contrat à Durée Indéterminée, à temps plein ou partiel) [RAE, p.5] ;
- plus récemment, le Cefedem a développé un plan de formation (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences - GPEC) important pour l'ensemble du personnel, à la fois pour le bénéfice de la structure actuelle et pour anticiper des développements futurs qui pourraient aboutir à un affaiblissement du Centre [rencontre avec le Comité de direction]. Ainsi, certains membres de l'équipe effectuent une formation continue (par exemple doctorat en sociologie sur les pratiques musicales des enseignants en conservatoires, master d'architecture de l'information avec une étude sur l'intégration des outils numériques dans l'enseignement de la musique), ou viennent de l'achever (master en gestion d'organisme à vocation sociale et culturelle avec un mémoire sur

l'analyse des trajectoires professionnelles des musiciens au parcours atypique, master en administration des établissements de recherche et de transmission des connaissances) [CV des membres de l'équipe du Cefedem et RAE, p. 32]. Des stages courts peuvent aussi être effectués, par exemple au sujet du financement par la levée de fonds privés [CV des membres de l'équipe]. En dépit de l'absence de statut pour les enseignants des établissements d'enseignement supérieur musique sous tutelle du ministère de la culture, le Cefedem a mis en place un profil contractuel pour les formateurs, qui inclue dans leur mission les réunions, séminaires de travail et jurys [RAE, p. 29] ;

- un séminaire d'équipe de cinq journées est organisé chaque année à la fin de l'été pour permettre la formation professionnelle continue de l'équipe et accompagner sa réflexion sur les enjeux de la structure (également grâce à l'intervention de personnalités extérieures) [RAE, p. 32].
- les activités de réflexion et de recherche (cette dernière étant considérée comme « moteur du fonctionnement pédagogique du centre [RAE, p. 29]»), sont fortement encouragées : les formateurs participent au séminaire annuel de recherche, aux rencontres organisées par le centre et doivent publier dans les cahiers de recherche « Enseigner la musique » du centre [idem]. La création du centre d'études évoquée précédemment dans la section 2.2 vise également à soutenir les enseignants dans la publication et la communication de leur recherche et à accompagner ceux qui poursuivent des thèses [rencontre avec la représentante du Centre d'études] ;
- l'encouragement des activités artistiques des enseignants se fait à travers la souplesse de l'organisation de l'équipe pour permettre à chacun de continuer des activités (concerts, composition, enregistrements, etc) [rencontre avec le Conseil d'Administration]

Sur la base des rencontres avec les formateurs permanents et extérieurs, et des informations contenues dans les CV joints en annexe du rapport d'auto-évaluation, le Comité a pu constater que les membres du personnel enseignant ont des compétences à la fois d'artistes et de chercheurs et que l'ensemble du personnel (enseignant et administratif) est fortement soutenu par le Cefedem pour continuer ses activités mais également développer ses compétences et se former. Etant donné la stabilité de l'équipe, celle-ci forme un noyau central dont la grande force est de travailler ensemble en complète collégialité, ce qui ne peut se faire dans une grande structure. L'esprit de corps et la cohésion émanent de cette équipe et le sentiment d'une identité commune est notable.

4.3 Taille et composition du corps enseignant

4.3-a. Le nombre d'enseignants est-il adéquat pour couvrir le volume d'enseignement tout en garantissant une qualité acceptable ?

4.3-b. La composition du corps enseignant permet-elle une adaptation flexible aux nouvelles exigences professionnelles ?

L'équipe du Cefedem est composée de 20 personnes, 10 faisant partie de la direction et du personnel administratif et technique et 10 de l'équipe pédagogique permanente, ce à quoi s'ajoutent les professeurs référents, les professeurs accueillant les étudiants dans leurs classes et les professeurs ressources pour les projets artistiques [Annexe 18 – Organigramme], ces trois dernières catégories de personnel ayant un faible volume horaire de maximum 30h/étudiant sur deux ans [RAE, p, 4]. Le Cefedem a employé 166 formateurs en 2012 (du formateur permanent à temps plein au membre du jury occasionnel) [RAE, p. 32]. Chaque esthétique a un enseignant référent, capable d'aiguiller l'étudiant vers les ressources pertinentes [idem].

Le comité de direction a évoqué une certaine flexibilité de la structure pour toute question nouvelle, qu'elle soit pédagogique, financière ou concerne l'équipe ou la formation [rencontre avec le Comité de direction]. Etant donné que la formation du Cefedem repose sur les travaux des étudiants, c'est en fonction des besoins de l'étudiant pour son projet qu'est constituée l'équipe qui va l'encadrer. Sur ce dernier point, « le tissu de la région Rhône-Alpes, exceptionnellement riche tant en structures d'enseignement qu'en compétences artistiques, permet [au centre] de faire face sans peine à tous [ses] besoins en formateurs. Lorsqu'une demande spécifique ne peut trouver de réponse sur le plan régional, [le centre] élargi[t] [son] cercle territorial [RAE, p. 33]».

Selon le Comité, le nombre d'enseignants est tout à fait adéquat pour assurer la formation très individualisée mise en place au Cefedem, qui requiert l'emploi de professeurs référents spécifiques pour chaque étudiant selon son parcours et ses besoins. A la fois les formateurs permanents et les intervenants extérieurs ont des parcours très variés. De plus, par ce système de choix des formateurs pour chaque promotion d'étudiants, la flexibilité dont le Cefedem peut faire preuve est élevée, ce qui lui permet d'adapter son corps enseignant aux demandes des élèves.

Le Comité souhaiterait mettre en évidence le savoir-faire acquis par l'équipe du Cefedem (par exemple les compétences particulières développées au fil des années en matière d'accompagnement des étudiants de milieux et de domaines musicaux très différents) et l'importance de préserver ce savoir-faire.

5. Locaux, ressources et financement

5.1 Locaux

5.1-a. Les locaux (salles de cours et studios de répétition, salles de concert, etc.) sont-ils adéquats au regard des exigences des cursus/programmes ?
5.1-b. Les instruments (pianos, orgues, percussions, etc.) sont-ils en quantité et de qualité adéquates au regard des exigences des cursus/programmes ?
5.1-c. Les installations informatiques et technologiques sont-elles adéquates au regard des exigences des cursus/programmes ?
Le rapport d'auto-évaluation inclut une description précise des locaux, que le Comité d'évaluation a également pu visiter : le Cefedem comprend cinq salles de cours, une salle informatique, une salle de travail, deux studios insonorisés, une salle de documentation ainsi que des communs, des bureaux pour l'équipe et une cafétéria ; le centre est ouvert aux étudiants en permanence. Ces locaux sont considérés comme parfaitement appropriés au projet pédagogique [RAE, p. 24], mais conviennent moins pour le rayonnement extérieur du Centre [rencontre avec le Conseil d'administration].

Les étudiants sont encouragés à réfléchir à la présentation publique de leurs projets à l'extérieur du Cefedem et le besoin d'une véritable salle de concert n'est pas ressenti [rencontre avec les étudiants].

Enfin, les instruments commencent à être vieillissants. Les limites budgétaires ne permettant pas de les remplacer, une maintenance est assurée.

Lors de la visite du Cefedem et en particulier de la soirée au cours de laquelle les étudiants ont présenté les résultats de leur Semaine de Musique d'Ensemble, le Comité d'évaluation a pu apprécier l'usage très créatif des locaux par les étudiants. L'équipe et les étudiants font des locaux un espace répondant aux objectifs/besoins, même si ces locaux ne semblent pas à première vue appropriés (certaines salles n'étant par exemple accessibles qu'en en traversant une autre au préalable). La mise en conformité du bâtiment pour permettre l'accès des personnes handicapées au Centre a été mentionnée par les membres du Cefedem comme une question devant être traitée en priorité.

5.1-d. La bibliothèque, ses installations (matériel d'écoute, etc.) et ses services sont-ils adéquats au regard des exigences des cursus/programmes ?
Le Cefedem Rhône-Alpes a mis un place un centre documentaire spécialisé sur l'enseignement de la musique accessible à tous [RAE, p. 35]. Le fonds documentaire est constitué de 9500 références (livres, revues, partitions et documents audio/vidéo, y compris les mémoires et travaux des étudiants et les travaux de recherches existants [idem].

Le responsable du centre de documentation rencontré par le Comité d'évaluation a mis en évidence l'originalité de certains documents (qui ne se trouvent que dans ce centre), l'importance du renouvellement de la ressource documentaire ainsi que le travail nécessaire pour adapter le contenu du fonds aux travaux des étudiants, répondre aux demandes des étudiants et enseignants, collecter et trier les sources, le tout avec un budget minime [rencontre avec les enseignants et l'administration].

Le Cefedem souhaite développer un « pôle ressource sur la région dans les domaines de l'enseignement de la musique, des sciences humaines en lien avec les pratiques artistiques, et en matière de culture

musicale », développer des partenariats avec les centres ressources de la Région, enrichir le fonds dans des domaines tels que les musiques actuelles, traditionnelles, le jazz, la danse, le théâtre, et concevoir et développer de nouveaux outils et services documentaires (catalogue en ligne, portail documentaire, bibliothèque numérique) [idem].

Le centre documentaire semble être doté et organisé de façon à répondre à la demande des étudiants et enseignants (et même des anciens étudiants) dans le cadre d'une formation très diversifiée. De meilleures conditions budgétaires permettraient de renforcer la capacité du centre de documentation à constituer un "pôle ressource sur la région". L'utilisation d'outils de catalogage électronique, l'indexation et la présentation pourraient être intensifiées pour accroître l'accessibilité du centre.

5.2 Ressources financières

5.2-a. Quelles sont les ressources financières de l'établissement et sont-elles adéquates au regard les exigences des cursus/programmes ?

A la création du Cefedem en 1990, le ministère de la Culture et de la Communication finance la totalité des activités du centre [RAE, p. 5]. En 2014, le Cefedem est essentiellement soutenu par l'État, et bénéficie également de quelques ressources complémentaires provenant d'autres collectivités territoriales ayant soutenu les programmes de formation continue ainsi que d'un partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT) et avec Uniformation (organismes et partenariat mentionnés à la section 1.1-b de ce rapport) [RAE, p.35].

Les subventions de fonctionnement sont bloquées depuis plusieurs années dans le contexte général de contrainte budgétaire [idem]. Les ressources complémentaires, quant à elles, jouent à la marge et leur diminution, si elle ne met pas en péril le centre, lui créé certainement des problèmes [rencontre avec le Conseil d'administration]. Ainsi, en 2008, la région s'est-elle désengagée du financement d'un programme de formation qui était en place depuis 1996 [rencontre avec les enseignants]; d'autres part, la relation entre le CNFPT et le Cefedem est devenue plus contraignante, ce dernier étant devenu suite au passage au système des marchés publics en 2004, un prestataire de formation répondant aux appels d'offre du premier [rencontre avec les partenaires institutionnels]. Le Cefedem est cependant considéré comme le seul acteur majeur pour pouvoir répondre à ces appels (en Rhône-Alpes, les autres acteurs se sont retirés complètement) et comme ayant une position relativement importante et aisée dans la région [idem].

Les capacités du Centre d'anticipation et de compréhension des problèmes, d'écoute des problématiques du terrain, et d'adaptation aux enjeux ont été évoquées par les partenaires institutionnels et considérées comme conforme à la demande du secteur [idem]. Cependant, ces derniers estiment qu'il y a urgence de reconsidérer totalement la formation continue offerte par le Cefedem pour les enseignants en cours d'emploi au regard de la situation actuelle (par exemple VAE, contraintes budgétaires). Les partenaires reconnaissent que le Cefedem a déjà changé son offre, en passant de 3 à 2 ans, en commençant à utiliser les technologies informatiques mais estiment qu'il faut aller encore plus loin dans les innovations, sans douter de la capacité du Cefedem à mettre en œuvre ces changements [idem].

Le Cefedem a donné une nouvelle mission à l'un des membres de l'équipe : la recherche de fonds pour le centre (mécénat, taxe d'apprentissage, crowd funding) et soutient sa participation à des colloques et des stages sur ce sujet [Annexe 18, p.3].

Ne connaissant pas la situation d'ensemble, le Comité d'évaluation ne souhaite pas s'exprimer sur les ressources financières du Cefedem. Il souhaite cependant noter la proactivité du Centre et de son équipe de direction qui, consciente du désengagement des collectivités et des pressions financières au niveau national, prend les devants pour réfléchir à de nouveaux financements possibles et au développement de nouvelles activités.

5.2-b. Existe-t-il un plan de financement à long-terme ?
Le Cefedem passe des conventions triennales avec l'Etat ; cependant, en raison du principe d'annualité budgétaire, le budget du Cefedem se négocie chaque année en fonction du budget de l'Etat [RAE, p. 36].

Vu les circonstances, le Cefedem n'est pas en mesure d'établir un plan de financement à long-terme. Il est d'autant plus remarquable dès lors que le Cefedem se positionne dans une démarche prospective et envisage des développements tels que celui du Centre d'études.

5.3 Personnel de soutien
5.3-a. Le personnel technique et administratif est-il adéquat au regard des activités d'enseignement, d'apprentissage et artistiques ?
5.3-b. Existe-t-il des politiques et des stratégies en matière de formation permanente du personnel technique et administratif ?

Le personnel technique et administratif est considéré comme faisant partie de l'équipe, et non comme une catégorie séparée de personnel. La réponse à ces questions est donc intégrée dans la section 4-Corps enseignant. Cette approche est peu conventionnelle, mais constitue un exemple de bonne pratique dans le cadre d'un établissement de petite taille.

6. Processus d'organisation et de prise de décision, et systèmes d'assurance qualité interne

6.1 Processus de communication interne

6.1-a. Existe-t-il une stratégie de communication ?
Etant donné la petite taille de l'équipe du Cefedem, la communication est directe de personne à personne ou par mail ; une plateforme pédagogique numérique est également en cours de construction [RAE, p. 36]. Les enseignants ont mentionné les nombreux contacts informels qu'ils ont avec les étudiants au cours de l'accompagnement de leurs projets, en plus des contacts formels tels que les bilans et retours sur leurs travaux et l'entretien individuel du début de la seconde année [rencontre avec les enseignants et l'administration].

Comme indiqué dans la section consacrée au développement professionnel des membres de l'équipe, un des membres suit une formation pour pouvoir développer les outils de collaboration et de communication au Cefedem [idem].

Le Comité d'évaluation a pu constater sur place l'atmosphère très collégiale qui règne au Cefedem au sein de l'équipe (à travers par exemple la tenue d'un déjeuner commun de toute l'équipe très régulièrement) mais aussi entre étudiants et enseignants. La petite taille de l'établissement, à la fois en terme de nombre d'enseignants et d'étudiants et en terme de taille des locaux favorise une communication informelle efficace entre enseignants, entre étudiants, et entre ces deux groupes. Le Comité considère cette communication constante comme une force du Cefedem, résultant certes de la petite taille de la structure mais aussi de la façon dont le programme est construit et de la forte implication du personnel permanent et extérieur.

6.2 Processus d'organisation et de prise de décision

6.2-a. Comment les cursus/programmes et les processus d'enseignement et d'apprentissage sont-ils soutenus par :

- *La prise de décision en matière de stratégie ?*
- *La prise de décision en matière de cursus ?*

6.2-b. Existe-t-il une stratégie à long-terme pour l'amélioration des structures organisationnelles de prise de décision ?
Le rapport d'auto-évaluation présente très clairement l'organisation du Cefedem en « instances de décision » [RAE, p. 37]:

1. Le Conseil d'Administration, qui se réunit deux fois par an, vote le budget, suit les initiatives du Centre [rencontre avec le Conseil d'administration] et est impliqué dans les choix stratégiques de l'établissement, Il est composé des représentants des organisations/groupes suivants:
   - les partenaires principaux de l'établissement, à savoir l'État, le CNSMD de Lyon, l'Université Lumière Lyon 2, et le Centre de Formation de Musiciens Intervenant - CFMI,
   - les institutions d'enseignement initial de la musique (conservatoires ou écoles de musique)
   - des personnalités du monde universitaire ou musical,
   - deux représentants des enseignants,
   - deux représentants des étudiants.
2. Le « comité de direction », qui se réunit au moins une fois par mois, assure l'administration et la gestion de l'établissement et met en œuvre les projets et conçoit les stratégies de développement [rencontre avec le Comité de direction].

3. Le Conseil des études, qui se réunit au moins une fois par trimestre, traite principalement de sujets touchant à la pédagogie, au développement et à la revue du programme d'études. Il est composé de l'ensemble des enseignants et de représentants des étudiants.
4. Une commission ad hoc d'au moins trois enseignants traite des dispenses pour autoriser à titre dérogatoire certains candidats à se présenter au concours d'entrée, des équivalences pour les travaux ou unités d'enseignement, ou des dérogations pour le suivi du cursus. Cette commission émet un avis à la suite duquel le directeur prend une décision.
5. Un conseil scientifique créé par le conseil d'administration en lien avec la création du centre d'études, dont les missions doivent encore être clarifiées.

Les membres du Conseil d'administration rencontrés par le Comité ont évoqué la facilité de réaction du Cefedem, la rapidité dans les prises de décision et des objectifs à poursuivre [rencontre avec le Conseil d'administration].

Le Comité d'évaluation a eu l'impression lors de sa visite que les processus d'organisation et de prise de décisions fonctionnaient bien : la répartition des rôles entre les différentes instances est appropriée, la fréquence de leur réunion permet une réactivité rapide, et tous les acteurs ont l'occasion de participer (représentants de la profession, étudiants, enseignants). Le fait d'avoir formellement défini la composition et les responsabilités de chaque groupe est une excellente mesure pour garantir une participation de tous les groupes à long terme. Enfin, la participation des étudiants dans deux instances importantes pour la stratégie du Centre et le contenu de la formation est notable. Le Comité a également remarqué le niveau élevé d'implication des membres du Conseil d'administration.

6.3 Systèmes d'assurance qualité interne

6.3-a. Quels sont les systèmes d'assurance et d'amélioration de la qualité en place, et quel est leur rapport avec les exigences légales aux niveaux national et local ?
6.3-b. Comment les enseignants, les étudiants et les anciens étudiants participent-ils à ces systèmes d'assurance et d'amélioration de la qualité interne ?
6.3-c. Dans quelle mesure ces systèmes sont-ils :
- *Utilisés pour améliorer le programme d'enseignement ?*
- *Analysés et révisés de façon continue ?*

Le système de pilotage de la qualité mis en place par l'Etat repose sur les dispositifs suivants :
- Le dossier d'habilitation à délivrer le diplôme, qui doit être préparé par l'établissement selon le référentiel de compétences, et est approuvé pour une durée déterminée (date à laquelle l'habilitation doit être renouvelée sur dossier) ;
- Les « missions d'inspection » qui peuvent avoir lieu lors d'un renouvellement d'habilitation ou qui concernent un aspect précis ou sont liées à une évolution juridique ;
- La représentation de l'Etat au Conseil d'administration (ce qui permet un suivi très régulier) [rencontre avec le représentant de l'Etat].

Ainsi, les changements législatifs de mai 2011 concernant le Diplôme d'État et la nécessité de constituer un dossier d'habilitation conforme aux nouveaux textes ont-ils provoqué un profond processus de remise en question de toute la formation et du cursus durant l'année 2010-2011 [RAE, p. 3].

Cependant, hors obligations législatives, un processus de réflexion interne est « inhérent au fonctionnement de l'établissement, [portant] notamment sur les contenus de la formation [RAE, p. 3] ».

Ce processus de réflexion permanente aboutit à des modifications plus ou moins substantielles des dispositifs ; ainsi, comme évoqué précédemment, le programme de formation a beaucoup évolué depuis la création du Centre, avec l'ajout d'esthétiques (jazz en 1995, musiques amplifiées (rock, etc.) et musiques traditionnelles en 2000), le passage à un cursus fondé sur une formation par la recherche, une pédagogie par le projet et par contrat, ainsi que l'introduction de la formation continue et de nouveaux dispositifs pédagogiques [RAE, p.9]. L'objectif de ce processus de réflexion est aussi de prendre sans cesse en compte les réalités du métier et les attentes du milieu professionnel face à l'évolution du champ de l'enseignement initial de la musique afin de développer les formations de sorte qu'elles délivrent les compétences les plus adaptées possibles à l'exercice de ce métier [idem].

Ce processus de réflexion implique les acteurs suivants :

- l'équipe pédagogique permanente qui travaille ensemble pour construire les dispositifs, évaluer les contrats passés avec les étudiants et évaluer les travaux des étudiants [RAE, p. 3] ;
- l'équipe administrative et pédagogique, qui se réunit chaque année dans son ensemble pour un séminaire d'été d'une semaine dédié à une réflexion de fond sur des problématiques liées aux missions du Cefedem ainsi que sur le cursus [RAE, p. 3 et p. 38] ;
- les étudiants, qui sont reçus chaque année par l'équipe pédagogique lors des entretiens individuels, et peuvent faire part de leurs « doléances sur leur parcours et la formation [RAE, p. 3] ». L'évaluation à mi-parcours qu'ils produisent est également utilisé par l'équipe pour « vérifier la pertinence de certains dispositifs et de les modifier partiellement ou en profondeur pour l'ensemble des étudiants [RAE, p. 16]. De plus, comme évoqué dans la section ci-dessus, les étudiants sont représentés au Conseil d'administration du Cefedem et au Conseil des études ;
- les acteurs du champ professionnel [RAE, p9], eux-aussi représentés au Conseil d'administration mais également à travers tous les professeurs ressources et référents. En effet, les membres de l'équipe extérieure rapprochée rencontrés par le Comité d'évaluation ont exprimé leur sentiment d'être impliqués dans les moments de réflexion et indiqué que leur rôle est aussi de mettre en évidence les éléments méritant d'être améliorés [rencontre avec l'équipe extérieure rapprochée]. Les extérieurs ont également confirmé que les procédures mises en place au Cefedem n'ont pas cessé d'évoluer en fonction des retours ; les formules ont été affinées petit à petit au fil des discussions, toujours suite à des échanges [idem].
- les anciens élèves, qui participent aux séminaires d'été [rencontre avec le Conseil d'administration] et ont été invités à s'exprimer sur les points positifs et négatifs de leur formation [rencontre avec les anciens étudiants]. Ils ont également évoqué lors de leur rencontre avec le Cefedem la réelle communication qui existent avec le centre et le les liens qui perdurent une fois qu'ils l'ont quitté [idem].

Sans en être véritablement conscients, les membres de l'équipe du Cefedem ont mis en place un système d'assurance qualité très avancé :

1. Planification initiale des objectifs, par exemple révision de la formation envisagée en 2010-2011.
2. Réalisation de ce qu'on désire faire : refonte de la formation en 2011.
3. Vérification de ce qui a été fait : mise en œuvre des nouveaux dispositifs de formation, retour des étudiants, retour des enseignants lors du séminaire d'été et des réunions, etc.
4. Analyse du retour obtenu et préparation des adaptations pour des actions futures : par exemple, prise en compte des évolutions du métier d'enseignant et adaptation de la formation pour mieux y

correspondre.

5. Poursuite du « cercle vertueux[5] » en recommençant avec l'étape 1.

Le Cefedem rassemble également tous les éléments mis en évidence par Harvey permettant d'établir qu'une culture de la qualité (« quality culture ») est en place dans un établissement : centralité de l'étudiant, direction qui inspire plutôt qu'elle n'impose, accueil favorable d'une évaluation externe critique, autoréflexion et initiative d'amélioration, etc[6].

Par conséquent, le Comité conseille aux membres du Cefedem de formaliser leur pratique (en utilisant par exemple le manuel de l'AEC sur l'Assurance Qualité Interne mentionné en note de bas de page) en documentant toutes les activités et processus qui sont réalisés dans le domaine d'assurance de qualité et en rédigeant un manuel qualité. Cela permettra au Centre de rendre ses activités plus systématiques, mais aussi de disposer d'un outil rendant sa culture et sa pratique de la qualité pratique visibles aux tiers.

[5] Cf. L'Assurance Qualité Interne dans l'enseignement supérieur, Evert Bischop Boele, AEC Publication 2007.
[6] Cf. Quality culture, quality assurance and impact, Lee Harvey (2006).

7. Interaction avec l'extérieur

7.1 Influence sur la vie culturelle

7.1. L'établissement participe-t-il au développement des activités culturelles et musicales en-dehors de ses murs ?
Comme évoqué à la section 2.2-d, les étudiants du Cefedem doivent présenter les résultats de leurs projets musicaux et pédagogiques hors du Cefedem [RAE, p. 38].

L'influence du Centre sur la vie culturelle se manifeste aussi indirectement à travers les musiciens-enseignants diplômés du Cefedem, qui mettent en œuvre une culture artistique et professionnelle innovante : ils ont été formés à enseigner d'autres esthétiques et à entreprendre dans le cadre de leur fonction d'autres activités que leur enseignement [rencontre avec l'équipe extérieure rapprochée], à savoir développer le lien avec la population, monter des projets, travailler avec différents partenaires sur la commune et différents types de public [rencontre avec les partenaires institutionnels].

Les élèves des conservatoires et des écoles de musique ainsi que leurs parents expriment actuellement une demande orientée vers une plus grande polyvalence de l'enseignant de musique [rencontre avec les anciens élèves], les collectivités territoriales sollicitent les conservatoires pour intervenir dans les périodes périscolaires [rencontre avec l'équipe extérieure rapprochée], et attendent des enseignants qu'ils soient investis dans la commune [rencontre avec les partenaires institutionnels].

Les partenaires institutionnels et le Conseil d'administration du Cefedem ont mis en évidence lors de leur rencontre avec le Comité d'évaluation l'importance de former des enseignants pour ces nouveaux rôles et ont déploré la mauvaise identification par les pouvoirs publics de la ressource que représente le Cefedem pour mettre en œuvre la réforme récente de l'Etat sur les rythmes scolaires : « le Cefedem forme des enseignants à mettre en place cette réforme [rencontre avec le Conseil d'administration] » et les départements ont besoin de cette ressource sur le territoire, car le métier d'enseignant de la musique va vite évoluer et une formation initiale et continue est indispensable [rencontre avec les partenaires institutionnels].

Les publications « Enseigner la musique » contribuent à la diffusion de cette philosophie à l'extérieur du Cefedem [RAE, p. 41].

C'est par son activité même de formation d'enseignants de la musique et par sa philosophie innovante en la matière que le Cefedem participe au développement des activités culturelles et musicales au niveau régional. Le Cefedem s'efforce de lancer une réflexion profonde sur le rôle de l'enseignant en musique dans le développement de la vie culturelle et artistique sur un territoire, et il constitue certainement une ressource importante pour former des enseignants en musique capables de répondre aux nouvelles exigences du public et des collectivités territoriales.

7.2 Interaction avec le monde du travail

7.2-a. Comment l'établissement communique-t-il et interagit-il avec les différents secteurs du monde musical professionnel afin de rester en contact avec leurs besoins ?

L'interaction du Cefedem avec le monde de l'enseignement musical se réalise à travers les éléments suivants :

- les conventions que le Centre a signées avec la plupart des structures publiques d'enseignement musical de la région [RAE, p. 39]. Une coopération entre le Cefedem et le CFMI a été évoquée
- la représentation de représentants de la profession au Conseil d'administration du Cefedem (déjà évoquée précédemment à la section 6.2) ;
- la participation de nombreux professeurs référents et ressources aux formations du Cefedem, ce qui a permis d'une part de développer les relations du Cefedem avec les établissements d'enseignement spécialisé de la musique [RAE p. 30] mais aussi d'instaurer un contact permanent entre le Cefedem et la profession, par exemple à travers les échanges formels et informels entre l'équipe du Cefedem et la personnalité extérieure participant au jury d'évaluation d'un étudiant [rencontre avec les enseignants et l'administration] ;
- les rencontres et dialogues entre étudiants et acteurs du monde professionnel dans le cadre de l'organisation des présentations publiques et des actions pédagogiques [RAE, p.39]. Les anciens étudiants ont confirmés l'orientation du Cefedem vers l'extérieur en encourageant ses étudiants à aller rencontrer des enseignants dans différents postes et faire des séquences de cours dans différents conservatoires [rencontre avec les anciens étudiants]
- l'accompagnement des différentes enquêtes des étudiants sur le terrain, qui permet au centre de suivre les évolutions de celui-ci [idem] ;
- la rencontre avec les équipes des établissements dans lesquels les stages de formation professionnelle continue sont organisé, qui permet au Centre de collecter des informations sur les préoccupations quotidiennes de ces équipes [idem]
- la tenue publique depuis 2011 des soutenances des mémoires de fin d'étude qui permettent d'inviter le public professionnel à participer aux différentes problématisations que les étudiants proposent dans leurs mémoires pour développer une culture professionnelle commune [idem]
- l'organisation de Journées Rencontres Débat visant à informer le public sur une réforme ou un texte d'intentions, ou à organiser le débat et permettre aux acteurs de s'en approprier les enjeux [idem]

Le Cefedem a développé une interaction très forte avec le monde du travail à travers ses activités de recherche (voir section 2,2-c), l'intégration dans sa formation d'expériences du terrain pour ses étudiants, et de nombreuses opportunités de rencontres avec les acteurs du monde professionnel. Le Centre s'interroge en permanence sur l'évolution du métier d'enseignant de musique, sur les besoins des enseignants et des employeurs, afin d'améliorer en permanence la pertinence de ses formations, et la variété des moyens employés pour s'informer sur les besoins du monde du travail est mérite d'être remarquée.

7.2-b. Existe-t-il une stratégie à long-terme pour développer des liens avec le monde du travail ?

« Le centre souhaite continuer le travail de partenariat déjà engagé au niveau des structures d'enseignement avec des structures qui sortent à première vue du champ de l'enseignement spécialisé de la musique mais qui proposent des actions proches des missions d'enseignants que le centre développe (Centres sociaux, foyers ruraux, centres de formations d'acteurs sociaux, etc.), en particulier sur la formation en direction des amateurs et des publics empêchés. Cela permettra aux étudiants de voir des types d'actions inhabituelles pour eux et de proposer des travaux dans des contextes et avec des publics nouveaux [RAE, p. 40] »

Etant donné la vision de court terme imposée au Centre en raison des incertitudes budgétaires et des possibles changements de structure à court terme, le Cefedem n'a pas développé de véritable stratégie pour développer des liens avec le monde du travail. Il a cependant certains objectifs pour élargir le champ des acteurs professionnels avec qui il est en contact.

7.3 Informations à l'attention des étudiants potentiels et des autres parties prenantes

7.3-a. Les informations publiées sont-elles en cohérence avec ce que l'établissement propose en termes de programmes d'enseignement ?

Le site internet présente la philosophie des études proposées au Cefedem et comprend les rubriques suivantes : Conditions d'accès, Organisation des études, Evaluation de la formation, Equipe pédagogique, et Charte des études [site internet du Cefedem]. Les étudiants rencontrés par le Comité ont indiqué que l'information pour les étudiants potentiels était très bien communiquée sur le site internet [rencontre avec les étudiants].

Les informations publiées sont en cohérence avec l'offre de l'établissement : le site internet donne des informations précises sur la formation et est régulièrement mis à jour.

7.3-b. Quelles sont les stratégies de communication pour la publication d'informations à l'attention du public ?

Le rapport d'auto-évaluation mentionne les canaux de communications suivants :

- le site internet « alimenté et aménagé très régulièrement [RAE, p. 41] » comprenant des informations sur les programmes de formation initiale et continue
- la participation annuelle du Centre à la manifestation « Scène et coulisses » organisée par la NACRe (Agence culturelle régionale) permettant aux établissements d'enseignement supérieur en Rhône-Alpes de présenter leurs formations aux candidats potentiels (et à leurs parents) [idem]
- l'envoi de documentation papier à toutes les établissements d'enseignement de la région pour promouvoir le programme de formation professionnelle continue [idem] ; une grande partie des étudiants s'étant présentés à l'examen d'entrée du centre ont d'ailleurs entendu parler du Cefedem par leurs établissements d'enseignement initial [rencontre avec les enseignants et l'administration] ;
- les Journées Rencontres Débat et les publications évoquées précédemment.
- l'envoi périodique d'une newsletter depuis juin 2013 à tous les professionnels de la région mettant en exergue les missions du centre (formation, recherche, ressource) en lien avec l'actualité du monde professionnel [RAE, p.41].

En temps qu'interface essentiel entre le Centre et le public, le site internet doit être constamment amélioré afin que l'offre de formation soit la plus claire possible [rencontre avec les enseignants et l'administration]. Le Cefedem mène actuellement une réflexion sur l'introduction d'outils pédagogiques numériques pour la formation continue à distance [idem]. Un projet de blog servant d'outil d'accompagnement de la recherche a également été mentionné, visant à rester en alerte des publications récentes et à la mise en ligne d'actualité sur les pratiques musicales et l'enseignement [rencontre avec la représentante du centre d'études].

Le Centre a identifié des techniques de communication visant à atteindre différents publics, et a pour objectif d'améliorer le site internet afin de mieux promouvoir le centre et de développer de nouvelles

possibilités pour sa communication, comme par exemple une présence plus intense dans les réseaux sociaux.

8. Points forts et points à améliorer

8.1 Points forts

- **Vision** : Le Comité est impressionné par la réflexion visionnaire et novatrice de l'établissement en matière pédagogique et au sujet du rôle du musicien-enseignant dans la société actuelle : la formation proposée représente clairement un pas en avant dans l'intensification de l'intégration entre l'artistique et le pédagogique et vers l'équilibre de ces deux éléments.
- **Stratégie :** la direction du Cefedem et l'équipe font preuve d'une proactivité étonnante et louable ; les opportunités de développement sont analysées et exploitées et des projets sont lancés pour élargir la portée du centre et son attractivité. Le Cefedem s'est créé une identité distinctive en acceptant des étudiants issus d'esthétiques variées et en mélangeant ces esthétiques dans le parcours pédagogique, en donnant une place accrue à la recherche (création d'une revue, développement d'un centre d'études, organisation de séminaires), et en délivrant des journées de formation continue.
- **Programme de formation et dispositifs pédagogiques :** Le Comité voit une cohérence profonde entre la vision présentée par le Cefedem et le projet pédagogique construit : l'étudiant est au centre, une réflexion profonde a été menée sur les compétences dont un enseignant en musique doit être doté, et le programme est entièrement conçu pour doter l'étudiant de ces compétences, tout en le considérant comme responsable et autonome. De plus, le lien avec la profession de l'enseignement musical est omniprésent. Les principes de Bologne (flexibilité et individualité du parcours de l'étudiant, autonomie de l'étudiant) sont tout à fait respectés et le Cefedem connait les outils développés par l'AEC pour aider ses membres à mettre en pratique cette réforme.
- **Formations continues :** les formations continues sont également un aspect important des activités du Centre qui le distinguent d'autres Cefedem et répondent clairement à un besoin de formation du milieu professionnel.
- **Interaction avec la profession :** Le Cefedem a développé une interaction très forte avec le monde du travail à travers ses activités de recherche, l'intégration dans sa formation d'expériences du terrain pour ses étudiants, et de nombreuses opportunités de rencontres avec les acteurs du monde professionnel. Le Cefedem suit constamment les évolutions de la profession et cherche à identifier les besoins existants en terme de formation afin d'y répondre au mieux. Le lien avec la profession est très cohérent, les compétences acquises par les diplômés répondent à un réel besoin.
- **Philosophie :** le projet lui-même est porteur et fort : lors de chaque entretien, cette même philosophie pédagogique s'attachant aux divers aspects du rôle de l'enseignant a été exprimée par les différents participants.
- **Recherche :** la réflexion et la recherche sont omniprésentes : les membres de l'équipe du Cefedem sont dans une démarche permanente de questionnement et de réflexion, le Centre initie une réflexion générale et des travaux de recherche sur la pédagogie musicale, et les étudiants sont fortement encouragés à adopter eux aussi une pratique réflexive et sont initiés à la recherche à travers une unité d'enseignement spécifique.
- **Méthodes d'évaluation :** le Comité félicite le Cefedem pour la diversité des méthodes d'évaluation employées et leur adéquation avec l'objet de l'évaluation. L'évaluation des étudiants sur la base des critères qu'ils se sont fixés eux-mêmes constitue un élément novateur.
- **Recrutement :** l'une des spécificités du Cefedem, par rapport à d'autres établissements du même type, est sans aucun doute la valorisation des qualités et des compétences autres qu'artistiques qui permet une réelle reconnaissance et validation des acquis. Le Cefedem a visiblement recruté des étudiants qui

correspondent parfaitement au profil recherché et sont venus au Cefedem particulièrement pour sa capacité à les valoriser et les aider à se construire et à construire leur projet.

- **Equipe enseignante collégiale, disponible et compétente :** l'esprit de corps et la cohésion émanant de cette équipe ainsi que et le sentiment d'une identité commune sont notables ; une atmosphère très collégiale, initiée par la direction, règne au sein de l'équipe, et entre étudiants et enseignants. L'accompagnement des étudiants par les enseignants, jouant un rôle de médiateur et de personne-ressource tout au long de la réalisation de ces travaux, est permanent, poussé, et assidu. Le Comité souhaiterait mettre en évidence le savoir-faire acquis par l'équipe du Cefedem et l'importance de préserver ce savoir-faire.
- **Assurance qualité :** les procédures en place au Cefedem n'ont pas cessé d'évoluer et d'être ajustées ; tous les acteurs sont impliqués dans ce processus (enseignants, étudiants, anciens, représentants de la profession).

8.2 Points à améliorer

- **Niveau du diplôme :** le cadre légal national ne valorise pas le diplôme délivré par le Cefedem au niveau souhaité par les représentants du Centre, ni le caractère innovant de la formation délivrée et les compétences spécifiques des diplômés, ni l'adaptabilité de la formation à l'évolution permanente du champ professionnel.
- **Formalisation des compétences acquises :** étant donné que chaque projet dépend fortement de l'étudiant et des objectifs qu'il s'est défini, le Comité d'évaluation souhaiterait encourager le Cefedem à s'appuyer sur les outils européens pour s'assurer que les étudiants profitent tous de la formation, mais aussi pour formaliser les compétences acquises et pouvoir prouver la valeur ajoutée de la formation indépendamment du niveau d'entrée de l'étudiant (c'est-à-dire même pour un excellent étudiant).
- **Enseignement instrumental/vocal :** il est important que les étudiants puissent bénéficier d'un temps de travail suffisant pour maintenir leur niveau instrumental.
- **Méthodes d'évaluation :** il est important de s'assurer qu'un retour, au moins verbal, leur est donné systématiquement sur leur travail pour leur permettre d'améliorer leurs réalisations et que ce retour intervient suffisamment tôt dans le processus de réalisation d'un projet ; les outils européens tels que les Objectifs d'apprentissage de l'AEC ou la liste de compétences et indicateurs INVITE pourraient être utilisés pour assurer une pondération entre disciplines et étudiants.
- **Formalisation des activités d'assurance qualité :** le Comité conseille aux membres du Cefedem de formaliser leur pratique en documentant toutes les activités et processus qui sont réalisés dans le domaine d'assurance de qualité et en rédigeant un manuel de la qualité. Cela permettra au Centre de rendre ses activités plus systématiques, mais aussi de disposer d'un outil rendant sa culture et sa pratique de la qualité pratique visibles aux tiers.
- **Rayonnement international :** au vu du concept innovant proposé par le Cefedem dans le domaine de la pédagogie musicale et de la bonne pratique que représente cette formation d'enseignant artiste centrée sur l'étudiant pour d'autres établissements en Europe, le rayonnement international du Cefedem pourrait être renforcé.
- **Locaux :** l'équipe et les étudiants font des locaux un espace répondant aux objectifs/besoins, même si ces locaux ne semblent pas à première vue appropriés.
- **Résultats des activités de recherche :** le Comité recommande au Cefedem de s'assurer que les étudiants bénéficient des résultats de ce travail, en intégrant par exemple dans l'UE recherche

quelques éléments sur la situation internationale de la pédagogie musicale, ou en mettant en œuvre des mécanismes permettant aux enseignants de partager avec les étudiants les résultats des colloques auxquels ils ont participé.

- **Collecte de données concernant les anciens étudiants :** le Comité d'évaluation recommande au centre de formaliser la collecte de données en provenance des anciens étudiants (par exemple envoi régulier d'un court questionnaire pour avoir un aperçu actualisé de la situation).
- **Centre documentaire :** l'utilisation d'outils de catalogage électronique, l'indexation et la présentation pourraient être intensifiées pour accroître l'accessibilité du centre.

AEC
Comité d'évaluation
Visite ayant eu lieu du 18 au 20 novembre 2014

Rapport final

Comité d'évaluation :
Stefan Gies (Président du Comité), Hochschule für Musik Dresden
Cecilia De Almeida Goncalves, Escola Superior de Mùsica de Lisboa
Gabriela Mayer, CIT Cork School of Music, Cork
Claire Lapalu, étudiante, CNSMD de Lyon

Secrétaire : Linda Messas, AEC

Relevé des avis contenus dans le corps du rapport final

1. Mission et vision

1-a Dans quel cadre légal national fonctionne l'établissement ?

Le système dans lequel le Cefedem opère est fortement réglementé et semble peu flexible. Il n'est bien entendu pas du ressort du Comité de s'exprimer sur d'éventuelles réformes à effectuer, mais il est certain que le cadre légal national ne valorise pas le diplôme délivré par le Cefedem au niveau souhaité par les représentants du Centre, ni le caractère innovant de la formation délivrée et les compétences spécifiques des diplômés, ni l'adaptabilité de la formation à l'évolution permanente du champ professionnel.

1-b Quels sont la missions, la vision et/ou le but de l'établissement et comment sont-ils périodiquement revus ?

Le Cefedem est un établissement jeune dont la mission, fixée par la loi, est claire. Dans ce cadre, le Cefedem s'est créé une identité distincte en acceptant des étudiants issus d'esthétiques variées (classique, jazz, pop, mais aussi musiques du monde, musiques traditionnelles, musiques actuelle, musiques urbaines, etc.) en donnant une place accrue à la recherche, en délivrant des journées de formation continue, etc.

Le Comité est impressionné par la réflexion visionnaire et novatrice de l'établissement en matière pédagogique et au sujet du rôle du musicien-enseignant dans la société actuelle : la formation proposée représente clairement un pas en avant dans l'intensification de l'intégration entre l'artistique et le pédagogique et vers l'équilibre de ces deux éléments. Cette réflexion sur le métier d'enseignant est une valeur essentielle du Cefedem qui est parfaitement en phase avec la réalité du métier d'enseignant de la musique à l'échelle Européenne, et la tendance actuelle dans de nombreux pays Européens à reconnaître la multiplicité des compétences requises pour ce métier.

1-c Quels sont les buts de ses programmes pédagogiques et comment répondent-ils à la mission de l'établissement ?

Le Comité voit une cohérence profonde ente la vision présentée par le Cefedem et le projet pédagogique construit. Il s'agit de préparer les étudiants, non pas à exercer une profession prédéfinie, mais à s'adpater en permanence aux nouvelles situations professionnelles et à trouver des réponses et des solutions sur le terrain.

1-d L'établissement a-t-il une stratégie à long terme

Les activités du Cefedem font l'objet d'une convention triennale renouvelée régulièrement mais dont la stabilité n'est pas garantie. Malgré la situation d'incertitude et de pression évoquée dans le rapport d'auto-évaluation, la direction du Cefedem et l'équipe font preuve d'une proactivité étonnante et louable : les opportunités de développement sont analysées et exploitées et des projets sont lancés pour élargir la portée du centre et son attractivité. La stratégie du Cefedem est donc conçue dans une perspective de moyen-long terme, et cela de manière convaincante et claire.

2. Processus pédagogiques

2.1 Programmes

2.1-a Les programmes tiennent-ils compte des différents aspects des Descripteurs de Dublin/Polifonia (DDP) et/ou des objectifs pédagogiques de l'AEC ?

L'un des principes de la réforme de Bologne (explicité par les Descripteurs de Dublin) est de placer l'étudiant au centre de la formation et de créer le programme d'enseignement dans le but de doter l'étudiant d'une série de compétences, et non en fonction des enseignements pouvant être délivrés. Dans le concept élaboré par le Cefedem, l'étudiant est au centre, une réflexion profonde a été menée sur les compétences dont un enseignant en musique doit être doté, et le programme est entièrement conçu pour doter l'étudiant de ces compétences, tout en le considérant comme responsable et autonome. De plus, le lien avec la profession de l'enseignement musical est omniprésent. Par conséquent, même si aucune correspondance avec le référentiel européen n'est requise par le Ministère pour délivrer l'habilitation à former des étudiants au DE, le Cefedem connaît les outils développés par l'AEC pour aider ses membres à mettre en pratique la réforme de Bologne et respecte profondément ces principes.

Au vu du concept innovant proposé par le Cefedem dans le domaine de la pédagogie musicale et de la bonne pratique que représente cette formation d'enseignant artiste centrée sur l'étudiant pour d'autres établissements en Europe, le rayonnement international du Cefedem pourrait être renforcé.

Les formations continues sont également un aspect important des activités du Centre qui le distinguent d'autres Cefedem et répondent clairement à un besoin de formation du milieu professionnel.

2.1-b Le cas échéant, y a-t-il un lien ou une progression entre les différents cycles ?

La valeur du diplôme est problématique, car elle est inférieure au niveau effectif des diplômés du Cefedem. En effet, les étudiants, étant donné l'autonomie dont ils jouissent, la responsabilité dont ils doivent faire preuve, et la pratique de questionnement permanent qu'on leur inculque, expérimentent des pratiques encouragées au niveau master. De plus, la formation du Cefedem ne s'inscrit pas dans le cadre LMD introduit par la réforme de Bologne, ce qui rend la continuation des études plus compliquée et le rayonnement international faible. Cette formation, devenue très attractive pour des personnes qui enseignent déjà et souhaitent parfaire leur formation, constitue donc une formation professionnelle continue qui n'aboutit pas à un niveau s'inscrivant dans ls structure de Bologne.

Le Comité souhaite vivement encourager les membres de l'équipe du Cefedem à continuer leur engagement vers une reconnaissance accrue de la valeur du diplôme délivré.

2.2 Enseignement

2.2-a En quoi l'établissement utilise-t-il différentes formes d'enseignement pour dispenser les cursus et les programmes ?

Les points forts du Cefedem sont le mélange des esthétiques, l'autonomie des étudiants, la felxibilité de leurs parcours, ainsi que le lien indéfectible entre pratique musicale et pratique pédagogique : la façon de l'étudiant de pratique son art est mise en regard par rapport à des questions pédagogiques ; les dipositifs de la formation génèrent une mise en situation permanente ; la réflexion pédagogique se sert de ces expériences. Aux yeux du Comité, cette séquence est très cohérentes, et ces forces doivent être maintenues et encouragées.

Le projet lui-même est porteur et fort : lors de chaque entretien, cette même philosophie pédagogique s'attachant aux divers aspects du rôle de l'enseignant a été exprimée par les différents participants.

Étant donné que chaque projet dépend fortement de l'étudiant et des objectifs qu'il s'est défini, le Comité d'évaluation souhaiterait encourager le Cefedem à s'appuyer sur les outils europénes (e.g. le Manuel *La Formation des professeurs d'instruements et de chant : perspectives européennes*, et en particulier le chapitre *Compétences et indicateurs : une vue d'ensemble*) pour s'assurer que les étudiants profitent tous de la formation, mais aussi pour formaliser les compétences acquises et pouvoir prouver la valeur ajoutée de la formation indépendamment du niveau d'entrée de l'étudiant (c'est-à-dire même pour un excellent étudiant).

Par le biais des différents projets, les étudiants sont amenés à renforcer leur créativité artistique. Le comité a l'impression que la formation fonctionne avec des étudiants ayant un haut niveau instrumental/vocal, étant donné l'importante sélection que le Cefedem peut opérer dans son recrutement (suite à la proportion de places disponibles). Il est important que les étudiants puissent bénéficier d'un temps de travail suffisant pour maintenir leur niveau instrumental.

2.2-b Quel est le rôle de la recherche dans le cursus et les programmes ?

La réflexion et la recherche sont omniprésentes : les membres de l'équipe du Cefedem sont dans une démarche permanente de questionnement et de réflexion, le Centre initie une réflexion générale et des travaux de recherche sur la pédagogie musicale, et les étudiants sont fortement encouragés à adopter eux aussi une pratique réflexive et sont initiés à la recherche à travers une unité d'enseignement spécifique.

2.2-c Quelles occasions ont-ils de présenter leur travail ?

Le Comité d'évaluation a assisté aux concerts finaux de la semaine de musique d'ensemble (celle organisée au Cefedem) et à la présentation publique d'un projet d'élève dans la rue ? Les étudiants ont des occasions régulières de présenter leurs travaux artistiques et leurs projets pédagogiques aux autres étudiants, et sont encouragés à se produire également hors du Cefedem. Le Comité note l'absence de salle de concert dans les locaux du Cefedem.

2.2-d Existe-t-il des arrangements formels pour conseiller les étudiants sur leur orientation universitaire, professionnelle et personnelle ?

Outre la communication informelle constante entre étudiants et enseignants (cf. section 6.1), le programme de formation prévoit de nombreux éléments formels par lesquels l'étudiant est suivi, conseillé dans son parcours et par rapport à ses réalisation, mis en contact avec des professionnels et cela à travers différents intervenants, de l'équipe pédagogique permanente aux professeurs ressources et aux professeurs référents.

2.3 Perspectives internationales

La mission du Cefedem s'inscrivant dans une cadre national, le développement d'une stratégie visant à internationaliser le programme de formation ou recruter des étudiants internationaux ne semble ni nécessaire ni approprié. La densité de la formation, répartie sur deux années, et le fait qu'elle ne débouche pas sur un diplômé équivalent au Bachelor, rendent les échanges d'étudiants peu attractifs.

Le Comité note cependant les efforts importants du Cefedem pour contribuer o la réflexion pédagogique au niveau européen, voire international (aussi à travers la création du centre de recherche et la publication d'articles), et encourage vivement le Centre à continuer à aprticiper au débat et au discours de l'enseignement de la musique. Le Comité souhaiterait recommander au Cefedem de s'assurer que les étudiants bénéficient des résultats de ce travail, en intégrant par exemple dans l'UE recherche quelques éléments sur la situation internationale de la pédagogie en musicale, ou en mettant en œuvre des mécanismes permettant aux enseignants de partager avec les étudiants les résultats des colloques auxquels ils ont participé.

Comme évoqué précédemment, le concept développé par le Cefedem, alliant pédagogie de projet et mélanges d'esthétiques, pourrait être très intéressant pour d'autres établissements en Europe et doit être considéré comme une bonne pratique et comme une solution possible pour adapter la formation d'enseignants afin de répondre aux nouveaux besoin liés aux développements actuels : nouveaux rôles des enseignants en matière de développement de public, d'intervention dans la cité, etc.

2.4 Évaluation de l'apprentissage

Le Comité félicite le Cefedem pour la diversité des méthodes d'évaluation employées et leur adéquation avec l'objet de l'évaluation. L'évaluation des étudiants sur la base des critères qu'ils se sont fixés eux-mêmes constitue un élément novateur.

Deux éléments méritent d'être explorés :

- étant donnée les remarques des étudiants, il est important de s'assurer qu'un retour, au moins verbal, leur est donné systématiquement sur leur travail pour leur permettre d'améliorer leurs réalisations et que ce retour intervient suffisamment tôt dans le processus de réalisation d'un projet ;
- les outils européens tels que les Objectifs d'apprentissage de l'AEC ou la liste de compétences et indicateurs INVITE (évoqué dans la section 2.2-a) pourraient être utilisés pour assurer une pondération entre les disciplines et étudiants.

3. Profil des étudiants

3.1 Conditions d'admission

Le Comité est impressionné par le niveau de détail/de profondeur de l'examen d'entrée, qui permet d'une part aux étudiants de voir précisément ce que sera leur formation s'ils réussissent l'examen, et d'autre part à l'équipe du Cefedem d'évaluer précisément le potentiel du candidat à effectuer la formation. L'une des spécificités du Cefedem, par rapport à d'autres établissements du même type, est sans aucun doute la valorisation des qualités et compétences autres qu'artistiques qui permet une réelle reconnaissance et validation des acquis. Le Cefedem a visiblement recruté des étudiants qui correspondent parfaitement au profil recherché et sont venus au Cefedem particulièrement pour sa capacité à les valoriser et les aider à se construire et à construire leur projet.

3.2 Progression et réussite des étudiants

Le systèmes de formation repose sur la validation des tgravaux (cf. section 2.4) et sur l'accompagnement des étudiants par les enseignants jouant un rôle de médiateur et de personne-ressource tout au long de la réalisation de ces travaux (cf. section 2.2). D'après les éléments contenus dans le rapport d'auto-évaluation et collectés pendant la visite, le Comité a pu constater que cet accompagnement est permanent, poussé, et assidu.

3.3 Employabilité

L'ambition du Cefedem de former ses étudiants en les dotant d'outils et d'instruments pour faire face à toute situation professionnelle est remarquable et, selon le Comité, correspond aux besoins du milieu professionnel. La flexibilité des programmes permet également leur adaptation à l'évolution continue des besoins de la profession.

Le Comité d'évaluation recommande au centre de formaliser la collecte de données en provenance des anciens étudiants : il ne s'agit pas de faire chaque année des études de l'envergure de celles réalisées en 12996, 2002 et 2006, mais par exemple d'élaborer un questionnaire et de l'envoyer régulièrement aux anciens pour avoir un aperçu actualisé de la situation. Ces données permettraient aussi au Cefedem de renforcer sa position, si les chiffres d'employabilité sont bons et que des exemples de projets mis en œuvre par ses diplômés peuvent être diffusés. Le Comité est cependant conscient que la collecte de ces données est difficile sans ressources administratives supplémentaires.

3.4 Égalité des chances

Étant donné que le Cefedem soutient les musiques qui n'ont pas leur place dans les établissements d'enseignement musical, il doit automatiquement adapter ses procédures de recrutement pour mettre en œuvre sa politique d'ouverture à toutes les esthétiques musicales. Ainsi, les mesures citées ci-dessus, tout comme le contenu de l'examen d'entrée et les critères d'évaluation élaborés, démontrent une volonté de l'équipe du Cefedem d'assurer l'égalité des chances dans le recrutement d'étudiant. Le suivi personnalisé des étudiants par les formateurs permet ensuite d'assister les étudiants selon leur besoin, donnant ainsi un suivi concret à la politique d'égalité des chances au-delà du recrutement.

4. Corps enseignant

4.1 Activités et qualifications artistiques et universiatires
4.2 Qualifications pédagogiques

Sur la base des rencontres avec les formateurs permanents et extérieurs, et des informations contenues dans les CV joints en annexe du rapport d'auto-évaluation, le Comité a pu constater que les membres du personnel enseignant ont des compétences à la fois d'artistes et de chercheurs et que l'ensemble du personnel (enseignant et administratif) est fortement soutenue par le Cefedem pour continuer ses activités mais également développer ses compétences et se former. Étant donné la stabilité de l'équipe, celle-ci forme un noyau central dont la grande force est de travailler ensemble en complète collégialité, ce qui ne peut se faire dans une grande structure. L'esprit de corps et la cohésion émanent de cette équipe et le sentiment d'une identité commune est notable.

4.3 Taille et composition du corps enseignant

Selon le Comité, le nombre d'enseignants est tout à fait adéquat pour assurer la formation très individualisée mise en place au Cefedem, qui requiert l'emploi de professeurs référents spécifiques pour chaque étudiant selon son parcours et ses besoins. A la fois les formateurs permanents et les intervenants extérieurs ont des parcours très variés. De plus, par ce système de choix des formateurs pour chaque promotion d'étudiants, la flexibilité dont le Cefedem peut faire preuve est élevée, ce qui pui permet d'adapter son corps enseignant aux demandes des élèves.

Le Comité souhaiterait mettre en évidence le savoir-faire acquis par l'équipe du Cefedem (par exemple les compétences particulières développées au fil des années en matière d'accompagnement des étudiants de milieux et de domaines très différents) et l'importance de préserver ce savoir-faire.

5. Locaux, ressources et financement

5.1 Locaux

5.1-a Les locaux (salles de cours et studios de répétition, salles de concert, etc.) sont –ils adéquats au regard des exigences des cursus/programmes ?

5.1-b. Les instruments (pianos, orgues, percussions, etc.) sont-ils en quantité et de qualité adéquates au regard des exigences des cursus/programmes

5.1-c. Les installations informatiques et technologiques sont-elles adéquates au regard des exigences des cursus/programmes ?

Lors de la visite du Cefedem et en particulier de la soirée au cours de laquelle les étudiants ont présenté les résultats de leur semaine de Musique d'Ensemble, le Comité d'évaluation a pu apprécier l'usage très créatif des locaux par les étudiants. L'équipe et les étudiants font des locaux un espace répondant aux objectifs/besoins, même si ces locaux ne semblent pas à première vue appropriés (certaines salles n'étant par exemple accessibles qu'en traversant une autre au préalable). La mise en conformité du bâtiment pour permettre l'accès des personnes handicapées au Centre a été mentionnée par les membres du Cefedem comme une question devant être traitée en priorité.

5.1-d. La bibliothèque, ses installations (matériel d'écoute, etc.) et ses services sont-ils adéquats au regard des exigences des cursus/programmes ?

Le centre documentaire semble être doté et organisé de façon à répondre à la demande des étudiants et enseignants (et même des anciens étudiants) dans le cadre d'une formation très diversifiée. De meilleures conditions budgétaires permettraient de renforcer la capacité du centre de documentation à constituer un « pôle ressource sur la région ». L'utilisation d'outils de catalogage électronique, l'indexation et la présentation pourraient être intensifiées pour accroître l'accessibilité du centre.

5.2 Ressources financières

Ne connaissant pas la situation d'ensemble, le Comité d'évaluation ne souhaite pas s'exprimer sur les ressources financières du Cefedem. Il souhaite cependant noter la proactivité du Centre et de son équipe de direction, qui, consciente du désengagement des collectivités et des pressions financières au niveau national, prend les devants pour réfléchir à de nouveaux financements possibles et au développement de nouvelles activités.

Vu les circonstances, le Cefedem n'est pas en mesure d'établir un plan de financement à long-terme. Il est d'autant plus remarquable dès lors que le Cefedem se positionne dans une démarche prospective et envisage des développements tels que celui du centre d'études.

5.3 Personnel de soutien

5.3-a. Le personnel techniques et administratif est-il adéquat au regard des activités d'enseignement, d'apprentissage et artistiques ?

5.3-b. Exsite-t-il des politiques et des stratégies en matière de formation permanente du personnel technique et administratif ?

Le personnel technique et administratif est considéré comme faisant partie de l'équipe, et non comme une catégorie séparée de personnel. La réponse à ces questions est donc intégrée dans la section 4-Corps enseignant. Cette approche est peu conventionnelle, mais constitue un exemple de bonne pratique dans le cadre d'un établissement de petite taille.

6. Processus d'organisation et de prise de décision, et système d'assurance qualité interne

6.1 Processus de communication interne

Le Comité d'évaluation a pu constater sur place l'atmosphère très collégiale qui règne au Cefedem au sein de l'équipe (à travers par exemple la tenue d'un déjeuner commun de toute l'équipe très régulièrement) mais aussi entre étudiants et enseignants. La petite taille de l'établissement, à la fois en terme de nombre d'enseignants et d'étudiants et en terme de taille des locaux favorise une communication informelle efficace entre enseignants, entre étudiants, et entre ces deux groupes. Le Comité considère cette communication constante comme une force du Cefedem, résultant certes de la petite taille de la structure mais aussi de la façon dont le programme est construit et de la forte implication de personnel permanent et extérieur.

6.2 Processus d'organisation et de prise de décision

Le comité d'évaluation a eu l'impression lors de sa visite que les processus d'organisation et de prise de décisions fonctionnaient bien : la répartition des rôles entre les différentes instances est appropriée, la fréquence de leur réunion permet une réactivité rapide, et tous les acteurs ont l'occasion de participer (représentants de ls profession, étudiants, enseignants). Le fait d'avoir formellement défini la composition et les responsabilités de chaque groupe est une excellente mesure pour garantir une participation de tous les groupes à long terme. Enfin, la participation des étudiants dans deux instances importantes pour la stratégie du Centre et le contenu de la formation est notable. Le Comité a également remarqué le niveau élevé de l'implication des membres du Conseil d'Administration.

6.3 Systèmes d'assurance qualité interne

Sans en être véritablement conscients, les membres de l'équipe du Cefedem ont mis en place un système d'assurance qualité très avancé :

1. Planification initiale des objectifs, par exemple révision de la formation envisagée en 2010-2011,
2. Réalisation de ce qu'on désire faire : refonte de la formation en 2011
3. Vérification de ce qui a été fait : mise en œuvre des nouveaux dispositifs de formation, retour des étudiants, retour des enseignants lors du séminaire d'été et des réunions, etc.
4. Analyse du retour obtenu et préparation des adaptations pour des actions futures : par exemple, prise en compte des évolutions du métier d'enseignant et adaptation de la formation pour mieux y correspondre ;
5. Poursuite du « cercle vertueux » (cf. *L'Assurance Qualité Interne dans l'enseignement supérieur,* Evert Bischop Boele, AEC publication 2007) en recommençant avec l'étape 1.

Le Cefedem rassemble donc également tous les éléments mis en évidence par Harvey permettant d'établir qu'une culture de qualité (« quality culture ») est en place dans un établissement : centralité de l'étudiant, direction qui inspire plutôt qu'elle n'impose, accueil favorable d'un évaluation externe critique, autoréflexion et initiative d'amélioration, etc.

Par conséquent, le Comité conseille aux membres du Cefedem de foramliser leur pratique (en utilisant par exemple le Manuel de l'AEC sur l'Assurance Qualité Interne mentionné) en documentant toutes les activités et processus qui sont réalisés dans le domaine d'assurance de qualité et en rédigeant un manuel qualité. Cela permettra au Centre de rendre ses activités plus systématiques, mais aussi de disposer d'un outil rendant sa culture et sa pratique de la qualité pratique visible pratique visibles aux tiers.

7. Interaction avec l'extérieur

7.1 Influence sur la vie culturelle

L'établissement participe-t-il au développement des activités culturelles et musicales en-dehors de ses murs ?

C'est par son activité même de formation d'enseignants de la musique et pas sa philosophie innovante en la matière que le Cefedem participe au développement des activités culturelles et musicales au niveau régional. Le Cefedem s'efforce de lancer une réflexion profonde sur le rôle de l'enseignant en musique dans le développement de la vie culturelle et artistique sur une territoire, et il constitue certainement une ressource importante pour former des enseignants en musique capables de répondre aux nouvelles exigences du public et des collectivités territoriales.

7.2 Interaction avec le monde du travail

7.2-a. Comment l'établissements communique-t-il et interagit-il avec les différents secteurs du monde musical professionnel afin de rester en contact avec leurs besoin ?

Le Cefedem a développé une interaction très forte avec le monde du travail à travers ses activités de recherche (voir section 2.2-c), l'intégration dans sa formation d'expériences du terrain pour ses étudiants, et de nombreuses opportunités de rencontres avec les acteurs du monde professionnel. Le Centre s'interroge en permanence sur l'évolution du métier d'enseignants de musique, sur les besoins des enseignants et des employeurs, afin d'améliorer en permanence la pertinence de ses formations, et la variété des moyens employés pour s'informer sur les besoins du monde du travail est mérite d'être remarquée.

7.2-b. Existe-t-il une stratégie à long terme pour développer des liens avec le monde du travail ?

Étant donné la vision de court terme imposée au Centre en raison des incertitudes budgétaires et des possibles changements de structure à court terme, le Cefedem n'a pas développé de véritable stratégie pour développer des liens avec le monde du travail. Il a cependant certains objectifs pour élargir le champ des acteurs professionnels avec qui il est en contact.

7.3 Informations à l'attention des étudiants potentiels et des autres parties prenantes

Les informations publiées semblent en cohérence avec l'offre de l'établissement : le site internet donne des informations précises sur la formation et est régulièrement mis à jour.

Le Centre a identifié des techniques de communication visant à atteindre différents publics et a pour objectif d'améliorer le site internet afin de mieux promouvoir le Centre et de développer de nouvelles possibilités pour sa communication, comme par exemple une présence plus intense dans les réseaux sociaux.

8.1 Points forts

- **Vision :** Le Comité est impressionné par la réflexion visionnaire et novatrice de l'établissement en matière pédagogique et au sujet du rôle du musicien-enseignant dans la société actuelle : la formation proposée représente clairement un pas en avant dans l'intensification de l'intégration entre l'artistique et le pédagogique et vers l'équilibre de ces deux éléments.
- **Stratégie :** la direction du Cefedem et l'équipe font preuve d'une proactivité étonnante et louable ; les opportunités de développement sont analysées et exploitées et des projets sont lancés pour élargir la portée du centre et son attractivité. Le Cefedem s'est créé une identité distincte en acceptant des étudiants issus d'esthétiques variées et en mélangeant ces esthétiques dans le parcours pédagogique, en donnant une place accrue à la recherche (création d'une revue, développement d'un centre d'études, organisation de séminaires), et en délivrant des journées de formation continue.
- **Programme de formation et dispositifs pédagogiques :** Le Comité voit une cohérence profonde ente la vision présentée par le Cefedem et le projet pédagogique construit : l'étudiant est au centre, une réflexion profonde a été menée sur les compétences dont un enseignant en musique doit être doté, et le programme est entièrement conçu pour doter l'étudiant de ces compétences, tout en le considérant comme responsable et autonome. De plus, le lien avec la profession de l'enseignement musical est omniprésent. Les principes de Bologne (flexibilité et individualité des parcours de l'étudiant, autonomie de l'étudiant) sont tout à fait respectés et le Cefedem connaît les outils développés par l'AEC pour aider ses membres à mettre en pratique la réforme.
- **Formations continues :** Les formations continues sont également un aspect important des activités du Centre qui le distinguent d'autres Cefedem et répondent clairement à un besoin de formation du milieu professionnel.
- **Interaction avec la profession :** Le Cefedem a développé une interaction très forte avec le monde du travail à travers ses activités de recherche, l'intégration dans sa formation d'expériences du terrain pour ses étudiants, et de nombreuses opportunités de rencontres avec les acteurs du monde professionnel. Le Cefedem suit constamment les évolutions de la profession et cherche à identifier les besoins existants en terme de formation afin d'y répondre au mieux. Le lien avec la profession est très cohérent, les compétences acquises par les diplômés répondent à un réel besoin.

- **Philosophie :** Le projet lui-même est porteur et fort : lors de chaque entretien, cette même philosophie pédagogique s'attachant aux divers aspects du rôle de l'enseignant a été exprimée par les différents participants.
- **Recherche :** La réflexion et la recherche sont omniprésentes : les membres de l'équipe du Cefedem sont dans une démarche permanente de questionnement et de réflexion, le Centre initie une réflexion générale et des travaux de recherche sur la pédagogie musicale, et les étudiants sont fortement encouragés à adopter eux aussi une pratique réflexive et sont initiés à la recherche à travers une unité d'enseignement spécifique.
- **Méthodes d'évaluation :** Le Comité félicite le Cefedem pour la diversité des méthodes d'évaluation employées et leur adéquation avec l'objet de l'évaluation. L'évaluation des étudiants sur la base des critères qu'ils se sont fixés eux-mêmes constitue un élément novateur.
- **Recrutement :** L'une des spécificités du Cefedem, par rapport à d'autres établissements du même type, est sans aucun doute la valorisation des qualités et compétences autres qu'artistiques qui permet une réelle reconnaissance et validation des acquis. Le Cefedem a visiblement recruté des étudiants qui correspondent parfaitement au profil recherché et sont venus au Cefedem particulièrement pour sa capacité à les valoriser et les aider à se construire et à construire leur projet.
- **Équipe enseignante collégiale, disponible et compétente :** L'esprit de corps et la cohésion émanent de cette équipe ainsi que le sentiment d'une identité commune sont notables ; une atmosphère très collégiale, initiée par la direction, règne au sein de l'équipe, et entre étudiants et enseignants. L'accompagnement des étudiants par les enseignants, jouant un rôle de médiateur, jouant un rôle de médiateur et de personne-ressource tout au long de la réalisation de ces travaux, est permanent, poussé et assidu. Le Comité souhaiterait mettre en évidence le savoir-faire acquis par l'équipe du Cefedem et l'importance de préserver ce savoir-faire.
- **Assurance qualité :** Les procédures en place au Cefedem n'ont pas cessé d'évoluer et d'être ajustées ; tous les acteurs sont impliqués dans le processus (enseignants, étudiants, anciens représentants de la profession).

8.2 Points à améliorer

- **Niveau du diplôme :** Le cadre légal national ne valorise pas le diplôme délivré par le Cefedem au niveau souhaité par les représentants du Centre, ni le caractère innovant de la formation délivrée et les compétences spécifiques des diplômés, ni l'adaptabilité de la formation à l'évolution permanente du champ professionnel.
- **Formalisation des compétences acquises :** Étant donné que chaque projet dépend fortement de l'étudiant et des objectifs qu'il s'est défini, le Comité d'évaluation souhaiterait encourager le Cefedem à s'appuyer sur les outils européens pour s'assurer que les étudiants profitent tous de la formation, mais aussi pour formaliser les compétences acquises et pouvoir prouver la valeur ajoutée de la formation indépendamment du niveau d'entrée de l'étudiant (c'est-à-dire même pour un excellent étudiant).
- **Enseignement instumental/vocal :** Il est important que les étudiants puissent bénéficier d'un temps de travail suffisant pour maintenir leur niveau instrumental.

- **Méthodes d'évaluation :** Il est important de s'assurer qu'un retour, au moins verbal, leur est donné systématiquement sur leur travail pour leur permettre d'améliorer leurs réalisations et que ce retour intervient suffisamment tôt dans le processus de réalisation d'un projet ; les outils européens tels que les Objectifs d'apprentissage de l'AEC ou la liste de compétences et indicateurs INVITE (évoqué dans la section 2.2-a) pourraient être utilisés pour assurer une pondération entre les disciplines et étudiants.
- **Formalisation des activités d'assurance qualité :** Le Comité conseille aux membres du Cefedem de formaliser leur pratique en documentant toutes les activités et processus qui sont réalisés dans le domaine d'assurance de qualité et en rédigeant un manuel de la qualité. Cela permettra au Centre de rendre ses activités plus systématiques, mais aussi de disposer d'un outil rendant sa culture et sa pratique de la qualité pratique visible aux tiers.
- **Rayonnement international :** au vu du concept innovant proposé par le Cefedem dans le domaine de la pédagogie musicale et de la bonne pratique que représente cette formation d'enseignant artiste centrée sur l'étudiant pour d'autres établissements en Europe, le rayonnement international du Cefedem pourrait être renforcé.
- **Locaux :** l'équipe et les étudiants font des locaux un espace répondant aux objectifs/besoins, même si ces locaux ne semblent pas à première vue appropriés.
- **Résultats des activités de recherche :** le Comité recommande au Cefedem de s'assurer que les étudiants bénéficient des résultats de ce travail, en intégrant par exemple dans l'UE recherche quelques éléments sur la situation internationale de la pédagogie musicale, ou en mettant en œuvre des mécanismes permettant aux enseignants de partager avec les étudiants les résultats des colloques auxquels ils ont participé.
- **Collecte de données concernant les anciens étudiants :** le Comité d'évaluation recommande au centre de formaliser la collecte de données en provenance des anciens étudiants (par exemple envoi régulier d'un court questionnaire pour avoir un aperçu actualisé de la situation).
- **Centre documentaire :** l'utilisation d'outils de catalogage électronique, l'indexation et la présentation pourraient être intensifiées pour accroître l'accessibilité du centre.

ANNEXE 11

Auto-évaluation

Plusieurs dispositifs participent d'une démarche de « contrôle qualité » :

Dispositifs internes

1/ un dispositif annuel par lequel les étudiants de 1e année ont un entretien individuel avec l'équipe enseignant sur la base d'un retour réflexif rédigé portant sur la formation en cours. En septembre avant la rentrée de leur seconde année, les étudiants remettent ce document par lequel ils évaluent la formation reçue, évoque ce qu'ils envisagent de la formation en 2e année, la vie du groupe, leurs difficultés, leurs perspectives, où ils en sont des travaux en cours, dont la durée dépasse le cadre de la 1e année. Les critiques sont explicitées, les difficultés et les craintes sont abordées, ainsi est envisagé l'organisation de l'année à venir et l'équipe reçoit un retour sur la formation délivrée.

2/ une réunion institutionnelle mensuelle – dite « mille feuilles » – regroupe l'ensemble des étudiants et l'ensemble du personnels du Cefedem (direction, administration, enseignants). Toute question concernant la formation et la vie de l'institution peuvent y être envisagée, tout sujet peut y être évoqué, s'il est préalablement inscrit à l'ordre du jour.

Evaluation externe

En 2013, une démarche d'évaluation a été menée par un groupe d'experts mandatés par l'Association Européenne des Conservatoires. Un dossier de présentation de l'institution leur a été communiqué (cf PJ 11-1). La visite a eu lieu du 18 au 20 novembre 2013. Le rapport d'évaluation définitif nous est parvenu en juillet 2014. Ce rapport est fourni en pièce jointe :
- PJ 11-2 : Rapport final intégral
- PJ 11-3 : Synthèse du rapport final. Il s'agit de la compilation de tous les avis contenus dans le corps du rapport.
En fin de chacun de ces deux documents figure la synthèse en « points forts » et « points à améliorer » qu'a établie le comité d'experts.
Les résumer ici n'est pas envisageable, aussi invitons-nous les évaluateurs à en prendre connaissance dans l'un des documents en pièce jointe.

Nous citerons simplement l'avis suivant du comité (PJ 11-2 p.9, PJ 11-3 p.1), avis qui correspond à ce que nous défendons :
Le Comité est impressionné par la réflexion visionnaire et novatrice de l'établissement en matière pédagogique et au sujet du rôle du musicien-enseignant dans la société actuelle : la formation proposée représente clairement un pas en avant dans l'intensification de l'intégration entre l'artistique et le pédagogique et vers l'équilibre de ces deux éléments. Cette réflexion sur le métier d'enseignant est une valeur essentielle du Cefedem qui est parfaitement en phase avec la réalité du métier d'enseignant de la musique à l'échelle Européenne, et la tendance actuelle dans de nombreux pays Européens à reconnaitre la multiplicité des compétences requises pour ce métier.

ANNEXE 12

VAE

L'accompagnement proposé aux candidats à la VAE

Concernant la procédure de recevabilité, le Cefedem assure un accompagnement physique et téléphonique pour la constitution des dossiers.
Le Cefedem a choisi de proposer un accompagnement à la rédaction des livrets de compétences des candidats par une mise en réflexion qui porte autant sur un retour sur leur parcours que sur une réflexion sur les enjeux de la profession.
Il s'organise en 2 sessions collectives de deux jours chacune, et un entretien individuel.
Le montant de cet accompagnement est de 450 euros par candidat.
La durée totale de cet accompagnement est de 24 heures.

Les modalités du jury de VAE

Conformément à l'arrêté, les jurys de validation sont composés :

- du directeur du Cefedem Rhône-Alpes ou son représentant désigné par lui, qui préside,
- d'un maire ou un président de communauté d'agglomération, ou leur représentant qu'ils désignent,
- d'un **professeur titulaire du diplôme d'état** ou du **certificat d'aptitude** aux fonctions de professeur de musique dans la discipline sollicitée par le candidat ou un **professeur appartenant au cadre d'emplois** des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique ou au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique dans la discipline sollicitée par le candidat, en fonction dans un conservatoire classé par l'Etat,
- d'une personnalité du monde de la musique. \l

Suivi des résultats

Lors de la session 2013, un seul candidat s'était vu soumis à la procédure de mise en situation professionnelle. Compte tenu de la situation spécifique du candidat, ce dispositif n'a pu encore être mis en place.

Les candidats ayant obtenu une validation partielle ont la possibilité de suivre un parcours de formation spécifique au Cefedem Rhône-Alpes.

Concernant les candidats qui ont obtenu une validation partielle en 2013 :

- un candidat a demander à représenter son livret de compétences devant le jury en Juillet 2014 : il a obtenu une validation complète.
- un candidat est entré en formation selon un parcours spécifique
- deux candidats représenteront leur livret devant un jury le 30 janvier 2015.